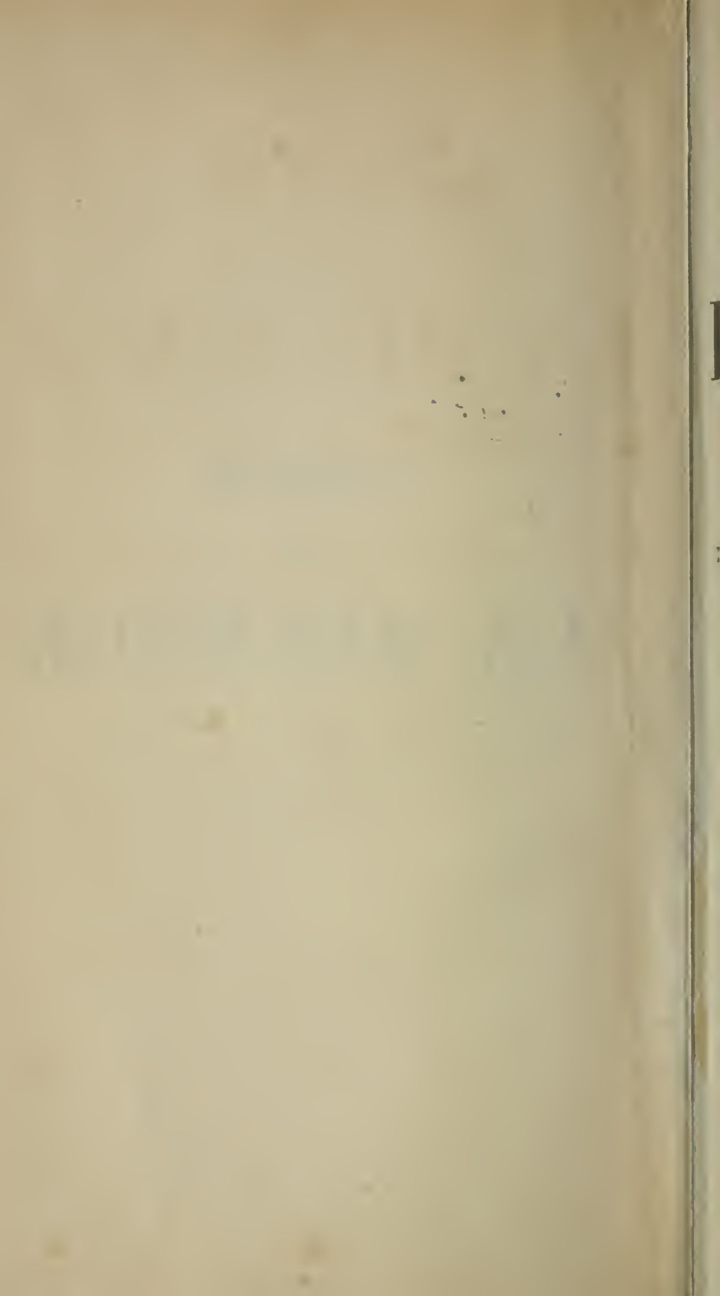




GAZETTE

DE

LA RÉGENCE



GAZETTE

DE

LA RÉGENCE

JANVIER 1715 — JUIN 1719

PUBLIÉE

D'après le manuscrit inédit conservé à la Bibliothèque royale
de La Haye

AVEC DES ANNOTATIONS ET UN INDEX

PAR

Le Comte E. DE BARTHÉLEMY

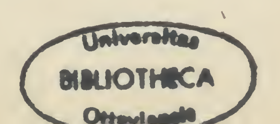
PARIS

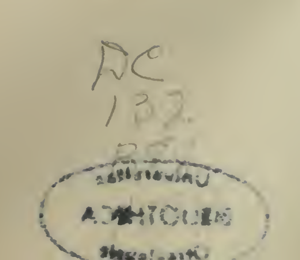
G. CHARPENTIER ET Cie, ÉDITEURS

11, RUE DE GRENELLE, 11

—

1887





AVANT-PROPOS

On sait comme la mode était aux gazettes manuscrites au XVIIIe siècle. La presse ne fonctionnait pas alors activement comme de nos jours; elle était d'ailleurs sévèrement censurée et les journaux imprimés à l'étranger n'étaient pas toujours assurés de pouvoir franchir librement les frontières. Le public cependant était avide de nouvelles et les chroniqueurs du XVIIIe siècle n'étaient pas moins choyés que les reporters du XIXe.

C'est une de ces gazettes que nous avons retrouvée et que nous croyons assez intéressante pour être mise en lumière, d'autant plus qu'elle est conservée dans un dépôt étranger et ne peut pas être, par conséquent, consultée facilement. Ce document se trouve à la bibliothèque royale de La Haye, côté n° 20 des manuscrits, et forme deux énormes volumes in-folio, l'un de 792 et l'autre de 723 pages. Le gouvernement royal des Pays-Bas a bien voulu nous en

accorder la communication, ce qui nous a permis de faire avec le plus grand soin le travail de triage que nous présentons aujourd'hui au public. Ce manuscrit comprend une double correspondance : l'une rédigée à Paris, l'autre à Londres. Nous avons naturellement négligé celle qui ne concerne que l'Angleterre pour extraire de celle relative à la France tous les passages d'un réel intérêt, car le gazetier y recueille bien des faits insignifiants, ou bien il s'attarde trop longuement sur les querelles provoquées par les affaires de la Constitution ou sur les démêlés du Parlement. Ce récit commence au 16 septembre 1715, c'est-à-dire avec la régence, et la dernière lettre est datée du 19 juin 1719.

Nous ne sommes malheureusement pas fixé sur le destinataire de cette correspondance, qui, arrivant avec une même régularité de Paris et de Londres, indique un personnage assez important pour vouloir être très exactement au courant des nouvelles de ces deux grands pays. Ces lettres sont généralement impersonnelles, sans préambule au commencement, ni formule à la fin : dans quelques-unes le gazetier emploie les expressions de « Monseigneur » et de « Votre Seigneurie. » Aucun éclaircissement n'a pu nous être fourni à La Haye; nous sommes disposé à penser que le destinataire de cette correspondance devait être le grand pensionnaire Heinsius, qui fut élevé à cette haute dignité en 1689 et renouvelé de cinq ans en cinq ans jusqu'à sa mort arrivée en 1720. Jouissant de la confiance de Guillaume d'Orange, il

était très hostile à la France et le demeura toujours. Nous croyons qu'en lisant ces lettres, le lecteur partagera notre opinion que nous lui soumettons sans oser cependant trancher la question.

Nous croyons avoir été plus heureux à l'égard de l'auteur de cette correspondance. Il est évident en effet qu'il ne peut être autre que celui auquel nous devons le journal si intéressant publié naguère par M. Campardon sur la Régence. Celui-ci commence au 2 septembre 1715, le nôtre au 16 du même mois. La forme observée est absolument semblable : la disposition des paragraphes est identique ; les mêmes questions y sont traitées sous un jour analogue, parfois avec les mêmes expressions. Le même esprit y règne, d'abord très favorable au Régent, puis se refroidissant et devenant singulièrement sceptique à l'égard des espérances à fonder sur le gouvernement du duc d'Orléans. L'auteur est chaudement partisan du Parlement, très hostile aux Jésuites, plutôt Gallican cependant que Janséniste. Mais ce qui constitue, à nos yeux, la valeur sérieuse du manuscrit de La Haye, c'est l'allure plus hardie, plus libre, plus vive du gazetier : on sent qu'il s'adresse à un étranger et que ses lettres devaient circuler sans avoir à redouter l'indiscrète curiosité des agents de la poste ; il a les coudées complètement franches et on trouve à chaque page des appréciations qu'on est surpris de voir formuler à cette époque. Le lecteur s'en rendra facilement compte par le jugement que notre auteur porte sur le

Régent et sur son administration, sur l'attitude hostile des princes, sur celle du clergé, sur les luttes des parlementaires ou des constitutionnaires, par les nouvelles qu'il transmet, par exemple, au sujet des chances que le roi d'Espagne pouvait avoir à la couronne de France au cas où le jeune roi serait venu à mourir. Nous croyons que nulle part on n'a encore vu de récit aussi circonstanciés et aussi indépendants de la chute du chancelier d'Aguesseau et de la conspiration de Cellamare. Les appréciations sur d'Argenson ne sont pas moins neuves ; celles sur Law d'une piquante sévérité. Nous ne donnons que ces indications sommaires ici. Nous ajouterons cependant que notre gazetier était particulièrement renseigné pour toutes les affaires concernant le chevalier de Saint-Georges, comme aussi sur les petites nouvelles des fêtes de la Cour, les mésaventures du « jeune Arouet » ; il ne ménage pas les mœurs ni du Régent, ni la duchesse de Berry. Enfin il recueille bien des faits nouveaux, ce nous semble, et il a sû composer un tableau vraiment intéressant de cette première période de la Régence, en se montrant constamment bon Français et dévoué avant tout au jeune roi, dont il note avec soin tous les faits et gestes, en se renseignant constamment sur sa santé avec une insistance qui n'a rien de banal.

Mais il est temps d'arriver au nom de notre auteur; c'est évidemment Jean Buvat, écrivain de la bibliothèque du Roi, sur lequel M. Campardon a donné une notice trop complète pour que nous puissions faire

mieux que d'y renvoyer le lecteur. Buvat etait de Châlons-sur-Marne, et on remarquera précisément que, dans ses lettres, des deux premières années principalement, notre anonyme parle fréquemment de cette ville, d'où il recevait souvent des nouvelles. Il s'occupe particulièrement aussi de ce qui se passait à Reims, et il est difficile d'attribuer au hasard seul cette insistance à mentionner sans cesse ces deux villes, quand il n'est question d'aucune autre. Ce fait, rapproché des similitudes indiscutables de la rédaction de ces lettres, nous semble constituer une preuve décisive de les considérer comme une autre version du journal de Buvat, plus libre, plus original, plus indépendant. Buvat d'ailleurs était pauvre et il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il cherchât à améliorer sa position à l'aide de ces correspondances, pour lesquelles on doit reconnaître qu'il avait une véritable aptitude.

Nous ajouterons en terminant que ces gazettes sont transcrites sur des feuilles in-folio, d'une belle écriture qui est évidemment l'œuvre d'un copiste, ce qui ferait présumer que l'auteur les adressait en même temps à plusieurs abonnés, si nous pouvons employer ces termes. Trois ou quatre sont en double; quelques-unes sur feuilles in-quarto, d'une écriture moins soignée; elles ne présentent aucune similitude d'exécution avec le manuscrit de Buvat, conservé dans notre Bibliothèque Nationale, mais qui du reste n'est pas autographe.

Courmelois, 14 août 1886.



GAZETTE DE LA RÉGENCE

ANNÉE 1715

A Paris, ce 6 septembre 1715.

Je reprends l'événement survenu en France dimanche dernier. (1) M. le cardinal aiant été mandé par le duc d'Orléans partit sur le midy pour Versailles, et ayant été annoncé à Son Altesse, il dit : Qu'il entre, c'est moy qui l'ai fait venir. Le cardinal ayant fait une profonde révérence, Son Altesse l'embrassa, après quoi ils s'entretinrent tout seuls environ une demi-heure que Mme la duchesse arrivant, le cardinal voulut se retirer, mais M. le duc d'Orléans lui ayant dit de rester, il demeura, tandis que le duc tira la princesse dans l'embrasure d'une fenêtre, avec qui il parla un quart d'heure, puis il revint au cardinal qu'il entretint encore une demi-heure. Son Éminence sortit ensuitte et alla saluer le nouveau roi auquel il baisa la main. Il fit observer à Mme de

(1) La mort de Louis XIV, arrivé le 1er septembre.

Ventadour que le prince était fatigué d'avoir reçu déjà tant de courtisans debout : on aporta un fauteuil et un coussin sur lequel Sa Majesté s'assit. Le cardinal alla ensuite voir Mme de Maintenon à Saint-Cyr et de là revint à Paris le même jour dimanche.

Le lendemain lundy le duc d'Orléans arriva à la Sainte Chapelle du Palais sur les neuf heures dans son carrosse tiré par six chevaux : le duc de Bourbon y avoit la droite, le duc du Maine et le comte de Toulouse étoient dedans : le maréchal de Villeroy et autres seigneurs y étoient aussi. Toute cette illustre compagnie y entendirent la messe, après avoir été complimentés par le Trésorier. Après la messe, deux conseillers de Grand'chambre vinrent à la porte de la Sainte-Chapelle recevoir le duc d'Orléans qui sur les dix heures entra dans la Grand'chambre où les ducs et pairs et la Cour étoient assemblés. Le duc parla d'abord et demanda que comme premier prince de sang, la régence lui fût adjugée avant l'ouverture du testament du roy et de deux codiciles dont il étoit porteur, déclarant qu'il n'entendoit son droit que du sang et de sa naissance et non de ces deux actes : sur quoy il demanda les conclusions de M. le procureur général, M. Joly ayant porté la parole, il commença par faire l'éloge du duc et par convenir que son droit à la régence lui paraissoit incontestable, mais qu'il jugeoit à propos d'ouvrir auparavant le testament et les deux codiciles, que le premier président avec le procureur général accompagnés de l'architecte de la Cour, allèrent prendre au lieu où il

étoit déposé. Étant revenu, on ouvrit le testament dont M. Dreux fit la lecture à haute voix, et puis des codicilles par lesquels le roy, sans nommer de régent particulier, établissoit une régence à la tête de laquelle il nommoit M. le duc d'Orléans comme chef, M. le duc du Maine pour lieutenant général de la régence et gardien du roy, avec le commandement absolu de sa maison, et que ce qui s'y délibéreroit y seroit réglé à la pluralité des voix, de sorte que par là M. le duc d'Orléans n'avoit proprement rien. Ce prince prit la parole et dit qu'il persistoit à demander la régence qui lui appartenoit de droit, et que si on savoit l'auteur qui avoit conseillé de mettre le pouvoir de la maison du roy dans la main d'un autre que du Régent, il mériteroit d'être puni. Là-dessus M. l'avocat général se leva une seconde fois et dit que dans les codicilles (qui confirmoient le testament), il y avoit des termes desquels on pouvait induire que l'intention du roy avoit été de changer son testament sur le fait de la régence et de faire M. le duc d'Orléans ; qu'en tout cas cette qualité lui étant due, il concluoit à ce qu'elle lui fut donnée avec tout le pouvoir royal qui y seroit attaché sans aucun partage. A ces mots, M. le duc du Mayne dit que si ce qui étoit conclu au testament en sa faveur déplaisoit au duc et à la compagnie, il déclaroit qu'il s'en désistoit. Ce fut sur cela que M. le duc d'Orléans demanda acte sur le champ à la la Cour du désistement de M. le duc du Maine. Enfin la régence pure et simple et indépendante fut adjugée au duc

d'Orléans et au duc du Maine la qualité de surintendant de l'éducation du roy dont à la fin il se contenta, et bien entendu sous l'autorité du Régent.

Cela fait la Cour revint l'après-midi pour régler encore quelques autres points. Le testament recommande qu'on reçoive la Constitution, sur quoi M. le Régent dit qu'il falloit laisser la liberté des sentiments là-dessus et qu'on avoit d'autres choses à penser qu'à cela.

Le codicille nomma le P. le Tellier pour instruire le jeune roy et puis son confesseur dans le temps, ce qui fut rejetté, et il a été conclu à cet égard qu'il y auroit un conseil de conscience choisi par le Régent dans lequel entreroit un conseiller de la Grand'chambre pour le maintien des libertés de l'Église gallicane. Le Régent s'est expliqué qu'il ne vouloit pas qu'un ministre fût seul pour la guerre, un pour les finances, un pour les affaires étrangères, et ainsi du reste ; il y aura un conseil pour chacun. Le Régent s'est déclaré qu'il vouloit être maître des grâces et qu'il consentoit qu'on lui liât les mains quand il s'agiroit de punir. Enfin ce prince est content du Parlement et le Parlement l'est du prince qui a fait entendre qu'il consentoit que tous les édits et déclarations soient examinés par cette Cour avec liberté avant de les enregistrer, et il doit donner un édit qui abrogera l'article 1er de l'ordonnance de 1667 par lequel il est enjoint aux cours d'enregistrer sans retard ce qui est présenté.

On se promet ici d'heureux changements, autant

que la malheureuse situation où nous sommes peut le permettre. M. des Marets a des gardes sous prétexte de le défendre contre la populace si elle remuoit. Mais peut-être M. le Régent lui en a-t-il donné à deux fins. On croit qu'il ôtera les sceaux à M. le chancelier et que M. Amelot va revenir pour occuper quelque place importante.

Le jeune roy vient demain samedi au Parlement dans son lit de justice.

Le Régent a déjà fait une réforme considérable : l'écurie à cent chevaux, la table à vingt fois moins qu'elle n'étoit ; la musique à vingt-quatre violons et peu de voix ; l'on croit qu'il réduira la maison du roy de beaucoup, surtout si nous ne sommes pas menacés de guerre par nos voisins, car de notre part il n'y a quoi que ce soit à craindre, le Régent s'étant déclaré pour l'entretien de la paix et pour ôter tout sujet de plainte aux étrangers. Nous verrons comment l'affaire de Mardick ira désormais. L'abbé Servien qui étoit à Vincennes par lettre de cachet a déjà ressenti les effets de la bonté du Régent qui l'a fait sortir dès lundi dernier. On dit ici que la Constitution perd 95 pour 100.

On fera une revue des prisonniers de la Bastille qui apparemment sortiront tous.

Lundi au *Prima mensis* de Sorbonne, le docteur présidant commencera son discours par dire : *Tandem libertas adepta*. Ils ont déposé leur syndic qui s'étoit déclaré contre le cardinal (1) d'une manière in-

(1) Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris.

sultante, parce qu'il étoit appuyé de la défunte Cour

Le Régent semble vouloir avoir beaucoup d'indulgence sur le fait de la religion et je crois que nos nouveaux prosélytes réformés se ressentiront de la douceur de son gouvernement, ce qui sera appuyé du cardinal et de tous les vrais catholiques.

Une personne entr'autres qui joue un mauvais rôle en France est la princesse des Ursins. Mais on croit qu'elle en est sortie et en chemin pour Rome, car elle n'attendoit que le payement d'une assignation sur le clergé pour partir. Ce payement a beaucoup tardé. Le régent a fait ramasser tout ce qu'on a pu d'argent, qu'on a envoyé aux troupes.

L'ambassadeur de Perse ayant envie de saluer le nouveau roy, refusoit de partir, mais M. de Torcy l'a pressé si fort qu'on l'a en quelque sorte forcé à s'embarquer, ce qu'il fit mardi dernier, jurant et pestant contre l'espèce de violence qui lui étoit faite ; d'où l'on conjecture qu'il n'y avoit que le feu roy qui fut entété de lui, et que si les ministres avoient été crus, il y auroit longtemps que l'on auroit rejeté les propositions et renvoyé Son Excellence d'où elle étoit venue.

Ce qui se passera demain au palais aura sa curiosité. Vous en serez éclairé par l'ordinaire prochain, car j'espère entrer dans la Grand'chambre, nonobstant les difficultés presque insurmontables qui s'y trouveront, le capitaine des gardes s'emparant des clefs du Palais dès la veille et faisant retirer dès le soir tous les marchands.

Mardi tous les ministres étrangers allèrent à l'audience du duc d'Orléans, et comme le duc du Maine étoit dans le cabinet du prince, ils se rangèrent en deux haies pour le laisser passer en sortant au milieu d'eux. M. le Régent reconduisit le duc du Maine jusqu'au bout de l'antichambre, passant tous les deux au milieu de la haie faite par les ministres qui entendirent le duc du Maine prier le duc d'Orléans de n'avancer pas plus, et le Régent dire que pour cette fois cela se feroit ainsi et qu'à l'avenir ils en useroient ensemble plus librement, sur quoi le duc du Maine assura tout haut Son Altesse de ses très humbles obéissances.

Il y a deux cérémoniaux à l'enterrement de nos roys, le grand et le petit. L'on croit que l'on ne fera que le petit pour éviter la dépense, suivant lequel le corps n'est pas mis à Notre-Dame, mais porté tout droit à Saint-Denys sans passer dans Paris.

On n'a jamais vu si peu de tristesse à la mort d'un roy, et tant de joye de ce que justice a été rendue au duc d'Orléans et par rapport à sa naissance et par rapport à son mérite personnel.

Les entrailles du feu roy furent portées à Notre-Dame la nuit de mercredi à jeudi.

Je ne vous ai pas encore parlé du différend qu'il y eût lundi en présence du Régent entre le Parlement et les ducs, ceux-ci prétendent que quand le premier président demande leurs opinions, il doit les saluer comme il fait aux princes, ce qui n'a jamais été pratiqué. Le Parlement ne veut pas changer l'usage, ce

qui a fait une difficulté du temps du feu roy qu'il n'a pas décidé. Les ducs ayant prévenu le Régent, M. le duc de Saint-Simon parla pour MM. ses confrères et demanda au Régent au nom de tous d'être salués. M. le président de Novion se leva et demandant au Régent la permission de parler, il dit qu'il n'y avoit que le roi quand il sera majeur qui peut décider la question, ce qui surprit un peu le prince, qui prit la parole et dit qu'il verroit les mémoires de part et d'autre et ne jugeroit rien sans bon conseil, et sans en parler à M. de Novion lui-même, persuadé qu'il se condamneroit lui-même s'il avoit tort et qu'il se rendroit justice lui qui la rend au public avec tant d'éclat. Ce sont les paroles du Régent qui ajouta qu'il falloit passer aux affaires publiques et laisser celles-là pour un autre jour. M. de Villars se leva et dit que le feu roy lui avoit témoigné qu'il jugeroit la chose en faveur des ducs, sur quoi M. le Premier se leva à son tour disant que le feu roy l'avoit assuré du contraire. M. le duc de Bourbon opina aussi et dit qu'il falloit faire les choses comme on les faisoit depuis deux cents ans. Enfin M. le duc de Saint-Simon ayant demandé acte de ces protestations, M. le président de Novion répondit : Vous nous prenez donc pour vos juges là-dessus. A quoi les ducs s'étant écriés : Non, non ! l'affaire fut indécise et l'on passa à celle de la régence, comme j'ai eu l'honneur de vous le marquer.

Paris, 6 septembre 1715.

M. le chevalier de Bouillon rencontra l'autre jour M. Desmarets, intendant des finances qui depuis plusieurs années désole tout le monde. Il lui chanta : Adieu paniers, vendanges sont faites !

J'ai été curieux de savoir d'où viennent les gageures qui se sont faites en Angleterre : voici ce qu'on m'en a dit. Mylord Stairs a un médecin très habile qui a conféré avec les médecins du roy : il a su que depuis l'opération qu'on lui a faite de sa fistule, il avoit tous les ans au mois de mai jetté du sang, excepté cette année ; que de là et de l'examen fait par la physionomie du roy depuis cela, il avoit jugé qu'il avoit une fièvre interne et qu'il ne pouvoit vivre que jusqu'au mois de septembre tout au plus. Il a mandé cela en Angleterre et voilà le fondement des gageures. Voici une centurie de Nostradamus qui a une grande vogue, et quatre vers qui furent faits la dernière fois que le roy fut au Parlement, à qui il ordonna d'enregistrer tout ce qu'il enverroit sans remontrance.

Quand par Ormus viendra gens de passage
Dans l'antre obscur ira le vieux Lion :
Cora de l'Orléans fait grand usage.
Et d'ici bas tard la punition.

Ami, sais-tu ce que l'on dit ?
La justice en est alarmée :
Louis l'est allée voir dans son lit
Et on dit qu'il l'a violée.

(Sans date.)

Vendredi arriva au Régent un courrier de M. Roujault, intendant de Rouen, qui donne avis que trois hommes anglois se sont arrêtés à une hotellerie de Houdan, qui est une petite ville vers Monfort-l'Amaury, lesquels avoient un fusil brisé pour tuer un homme en chaise de poste qu'ils savoient devoir passer par là. De quoi le maître s'étant apperçu au manége de ces gens, il avoit été sur le chemin et avoit averti ce passant menacé, qui s'étoit détourné et avoit évité le péril. Et peu après M. Roujault faisant sa tournée d'intendance, a fait arrêter un de ces Anglois qui avoit le fusil, les autres étant partis quelque temps auparavant. On va l'interroger. L'homme qu'on devoit tuer est aussi un Anglois : on pense que c'est quelqu'un du parti du Prétendant. Voilà comme on débite la chose au Palais-Royal, où je fus hier tout le matin. J'y vis M. Desmarest qui vouloit parler au Régent, près duquel il ne fut pas introduit, parce qu'il travailloit avec M. Couturier, ci-devant premier commis de M. Desmarets. Celui-ci ne fut regardé de personne : chacun lui tourna le dos, tandis que l'autre a le cœur des personnes de premier rang.

Le Père de la Rue met tout en usage pour raccommoder ses affaires et il y a apparence qu'il en viendra à bout.

Le président de Nicolaï a ordre du Régent d'examiner tous les comptes depuis 1643, jusqu'à la mort du roy, de calculer la dépense de l'État pour chaque année, de prendre et d'accumuler trois années où la

dépense aura été la moindre et d'en composer une année commune, afin qu'on règle la dépense à l'avenir sur le pied de cette année commune sans aller au delà. Un avocat fameux de mes amis travailla hier avec le président qui l'en avoit prié, et ils firent ensemble cette opération sur quelques articles. Ils arrêtèrent que les aumônes seroient réglées à 27.000 livres par an : l'argent de la cassette à 100.000 livres par an au lieu que le feu roy en avoit 200.000 par mois, et la dépense pour les troupes à 25 millions non compris celle de la maison du roy.

C'est une pièce curieuse que le procès verbal de la régence et dans laquelle toute l'Europe a intérest pour ainsi dire. On y voit entr'autres choses que notre Régent y est tacitement déclaré héritier présomptif de la couronne, après la mort du roy sans prospérité.

Je viens d'apprendre que M. Desmarest prétend se défendre contre M. de la Garde, en ce que celui cy n'a pas rempli l'ordre qu'il rapporte de M. Desmarest, ayant pris une simple promesse de M. le Gendre de lui rapporter des billets des receveurs généraux, au lieu que l'ordre porte qu'il prendra des billets des receveurs généraux pour la somme qu'il a remise à M. le Gendre.

Paris, ce 11 novembre 1715.

Le Prétendant et le duc d'Ormond ayant concerté par lettres de partir pour passer en Angleterre, celui qui devoit recevoir ordre de sortir du royaume, en

partit sourdement il y a environ quinze jours et trompa les espions du comte de Stairs. Le Prétendant d'autre côté après avoir fait courir le bruit qu'il iroit loger à Lunéville et avoir donné ses ordres pour les provisions à l'ordinaire aux marchands de Chaalons, d'où il les tire, partit subitement lui deuxième vers le commencement de ce mois. Voici ce qu'on me demande de Chaalons par les lettres du 6 que je reçus vendredi après le départ de la poste de Hollande :

« Je viens d'apprendre de l'évêché que le chevalier de Saint-Georges a aussi quitté Bar pour passer en Angleterre. Il a passé il y a sept ou huit jours par ici sans que personne le sache et a logé à la Bannière lui deuxième, où il n'a point été reconnu quoique le maître l'ai vu plusieurs fois. L'évêque de Chaalons (1) qui lui envoyoit des lapins toutes les semaines, ayant vu que huit jours s'étaient passés sans qu'on vint en prendre, envoya le 5 en poste à Bar, où l'on n'a plus trouvé de chevalier. Un nommé Brouillard, marchand cirier, qui fournissoit des bougies, ayant eu ordre d'en tenir plusieurs livres de prêtes pour mieux tromper, les a dans sa boutique, sans qu'on soit venu les prendre. Il passe journellement ici des chaises de poste où il y a des Anglois. On croit que le duc d'Ormond a passé un jour ou deux avant le chevalier; et un mylord Hamilton qui a vendu plusieurs joyaux pour faire de l'argent, a dit en gros qu'on verroit les affaires d'Angleterre

(1) Mgr de Noailles, frère de l'archevêque de Paris.

bien changées dans trois semaines. Cette nouvelle est répandue dans Paris depuis trois jours et a réjoui bien des gens sans savoir pourquoi. Quelqu'un m'a dit qu'au Palais-Royal hier l'on avoit appris que le Prétendant n'avoit pas réussi dans son passage. Un port de mer dont il étoit sûr lui a manqué. Si cela est vrai le Prétendant ne manquera pas de retourner à Bar. »

Il se fait sur le boullevart de Paris un combat d'animaux féroces dont l'avertissement se donne au public par des billets imprimés qu'on débite aux passants ; c'est en imitation de ces billets qu'on a fait celui-ci contre la Constitution.

A Paris, ce 15 novembre 1715.

M. Regnaud, un des receveurs des tailles de Paris, a fait une faillite de plusieurs millions, ainsi que le receveur général, M. Sauvin. On s'attend à quelques autres tant ici que dans les plus grandes villes du royaume. Ceux-ci mènent le branle des gens d'affaires qui ont tenu bon tant qu'ils n'ont pas été dans la nécessité de faire les fonds de leurs billets échus. Regnaud avoit bâti une magnifique maison à Châtillon près de celle du sieur Hoguer : c'étoit entre ces deux Crésus à qui y dépenseroit le plus et s'y ruineroit plutôt. Le sieur Regnaud a réussi.

Mardi il se fit l'oraison funèbre du feu roi au couvent des Jésuites de la rue Saint-Jacques : il y eut un concours nombreux de cardinaux et de prélats.

Le prédicateur fut sage sur tous les articles et contenta l'auditoire.

Mardi il y a eu une bataille près le Pont Royal entre M. Ferrand, capitaine au régiment du Roy, et M. Girardin de Vauvray, capitaine aux gardes. Leur querelle commença à l'Opéra quelques jours auparavant et se termina mardi par un grand coup d'épée dans le bas ventre que M. de Vauvray a reçu. Chacun sait que c'est un duel,et on travaille à lui donner la couleur de rencontre. Le blessé est mort. Le Parlement s'assemble extraordinairemenl hier au sujet de ce duel et en informe.

A Paris, le 18 novembre 1715.

C'est M. le prince de Vaudemont qui a facilité l'évasion du Prétendant, en supposant une grande partie de chasse qu'il proposa et arrêta tout haut avec le Prétendant, lequel alla avec son monde à Commercy, et s'étant couché à l'ordinaire, après que chacun se fut retiré, il se releva et s'étant habillé seul, sortit par un escalier dérobé et partit sur les dix heures du soir avec deux personnes qui ne sont pas de sa suite ordinaire. Le lendemain sur les neuf heures, ses gens étant entrés dans sa chambre et ne l'ayant pas trouvé, ils allèrent au prince de Vaudemont qui avoit fait lever les ponts-levis et leur dit que leur maitre étoit parti la nuit pour ses affaires et que personne ne sortiroit de deux jours, afin,dit-il, d'ôter aux espions qu'il avoit avec lui la connaissan-

ce de son départ. Il passa à Chaalons, comme j'ay eu l'honneur de vous le mander et de là personne ne sait quelle route il a pris. M. le comte de Stairs n'ayant été informé de cette importante affaire que plusieurs jours après, a fait dépêcher par ordre du Régent M. de Contades qui a été sur nos côtes et est revenu sans rien trouver.

L'on est ici persuadé que le Régent avoit donné des ordres positifs de ramener le Prétendant sur les frontières de la Lorraine si on l'atteignoit, et que cela auroit été exécuté de bonne foi. Ce qui est d'étonnant, c'est qu'on ne sait encore où il s'est embarqué. La reine-mère l'ayant seulement recommandé aux prières de différents couvents de religieux et religieuses, à qui elle a envoyé dire qu'il est embarqué sans dire davantage. On a peine à comprendre comment ce prince a pris aussitôt un parti aussi périlleux. On croit communément que le prince de Vaudemont lui a mis le cœur au ventre et qu'il lui a persuadé de vaincre ou mourir.

M. (1), Mme et Mlle Buys sont gracieuses à la cour du Régent par distinction. Je sais de bon lieu que Son Altesse Royale aura pour politique d'entretenir une correspondance sincère avec les États généraux et qu'il croit de l'intérêt de la France d'être bien avec la République. Les gens sensés ont pensé de même du vivant du feu roy.

Le Parlement s'est encore assemblé extraordinairement pour le duel dont je vous ai parlé. Les deux

(1) Ministre des Pays-Bas en France.

combattants sont décrétés; le non blessé est en fuite, l'autre vivant ou mort, on ne sait où il est. On croit qu'il est défunt, mais ses parents ont intérêt de faire consumer le corps, crainte qu'on ne l'enlève et ne le pende.

Nous voyons ici imprimé l'arrêt qui établit un conseil du dedans du royaume. Je veux seulement observer que M. Mainguy, conseiller célèbre de la Grand'chambre, est proposé pour connaître des nouveaux convertis et faire rapport de ce qui les regarde. C'est un magistrat habile, doux et humain, et dont nos protestants n'auront pas lieu de se plaindre.

A Paris, le 22 novembre 1715.

L'opinion commune sur le sujet du Prétendant est que s'il ne reparaît pas à Bar ou dans quelque autre ville de Lorraine, c'est qu'il est caché en France pas loin de la côte pour sûr. Comme l'abbé Gauthier a son abbaye de Savigny en Normandie, j'ay soupçonné qu'il pourroit y être renfermé. C'est ce qui m'obligea d'aller avant hier sans faire semblant de rien chercher l'ami de l'abbé dont je vous ai écrit le nom, auquel j'ai dit en plaisantant : « Je gage que le Prétendant est dans l'abbaye de Savigny ». La personne n'a pas paru s'en éloigner trop, de sorte que je soupçonne fort qu'il peut y être.

Mylord Bollingbroke n'a point disparu comme les autres et il étoit il y a huit jours aux Thuileries.

L'on continue à affirmer ce que j'ai eu l'honneur

de vous écrire de Houdan. Le marquis d'Allègre ambassadeur prétendu pour Londres, l'a dit chez lui et l'on ne varie que sur quelques faits débités différemment. Il s'agit toujours de trois Anglois à un village près de Houdan où la poste passe que ces trois Anglois étoient armés de pistolets et d'un fusil brisé et que deux sont arrêtés. Il faut voir ce qui en est. L'affaire est fausse à ce que je viens d'apprendre, débitée par les Jacobites.

Son Altesse Royale s'est privée de dîner chez le cardinal de Noailles après le service du roy à Notre-Dame. Il est certain que le prétendant sortit de Commercy par un souterrain, les ponts-levis levés. La course de M. de Contades passe toujours pour une vraie comédie ; sur quelques avis sinistres, on craint un naufrage pour le duc d'Ormond. L'on peut assurer que le Régent cependant ne fournit pas d'argent au Prétendant, car ce n'est pas l'intérêt de la France. Si on lui a fait des remises, croyez que c'est la reine sa mère qui les tire de ses épargnes et les libéralités du pape.

A Paris, le 25 novembre 1715.

L'affaire de Houdan ayant varié entre le vray et le faux pendant plusieurs jours, s'est enfin fixée au vrai. Je veux dire que voulant en être informé au juste et ayant su que M. de Torcy en avoit reçu une lettre détaillée, j'en ai vu une copie entre les mains d'un de ses commis qui est du 16 de ce mois. Elle

porte qu'à l'hôtellerie de Nonancourt proche Évreux arrivèrent trois hommes quelques jours auparavant qui y descendirent et reposèrent eux et leurs chevaux : deux de ces hommes remontèrent à cheval et continuèrent leur chemin, l'autre resta après que tous les trois se furent informés si un étranger n'étoit point passé dans une chaise de poste, on leur répondit qu'on n'en avoit point vu : sur quoi, le cavalier resté se couche en priant la servante de l'hôtellerie de le venir réveiller, s'il paraissoit une chaise de poste avec un homme dedans. La chaise arriva en effet deux ou trois heures après pendant la nuit, dont le cavalier ayant été averti, il se leva et vint voir la personne arrivée, après quoi il remonta et on s'aperçut qu'il étoit intrigué et même qu'il regarda après ses pistolets dans la chambre et monta une arme à feu brisée ; sur cela l'hôte du logis demanda à celui qui étoit venu en chaise s'il n'avoit point d'affaires sur les bras et le manège de l'autre lui ayant été raconté, il répondit que c'étoit à lui à qui il en vouloit et qu'on aidât à le sauver. On le fit aussitôt évader chez un gentilhomme voisin et la justice étant venue, l'on saisit l'autre sur lequel on a trouvé une manière de passeport du comte de Stairs, portant : Nous, ambassadeur du roy de la Grande-Bretagne, prions et exhortons tous ceux qu'il appartiendrait de laisser passer librement et partout le présent porteur qui voyage pour des affaires qui regardent Sa Majesté Royale. — Il a été néanmoins arrêté avec un de ses deux compagnons

qui étoit revenu. L'un étoit, dit-on, Mac-Carthy et l'autre est M. Douglas. Il y a apparence que M. Stairs réclamera les prisonniers et se les fera rendre si la chose n'est pas déjà faite. On prétend qu'ils croyoient attraper le Prétendant. Qui que ce soit jusqu'à présent ne sait où le Prétendant s'est embarqué, ni s'il s'est embarqué. Ce qui est vrai, c'est qu'il n'est point à Bar ; car je sais d'hier que quand il passa à Chaalons, où il changea de chevaux à la Bannière, il envoya secrètement le sieur Huré, maitre de l'hôtellerie, en donner avis à l'évêque qui, aussi bien que Huré, a gardé le secret.

On assure que l'Anglois qui passa à Nonancourt n'est pas M. Macarthy, parce que c'étoit un jeune homme de trente ans, et que ce n'étoit pas non plus le Prétendant, mais quelqu'un de son party.

Le P. de la Rue a beaucoup d'émissaires à Paris qui racontent son affaire d'une façon qui le rend très innocent et il a pour lui l'avantage que sa partie est une vraie extravagante que le Régent a jugé à propos de laisser à la Bastille. C'est un neveu qui sollicite contre sa Révérence, et qui prétend nonobstant les folies de sa tante, que le dépôt en question est détenu infidèlement et ne lui a jamais été donné : le neveu, au contraire, publie que rien n'est plus faux et que le Père en a profité.

On m'écrit d'Amiens, le 29 novembre : « Je ne puis vous exprimer la misère du peuple, riche et pauvre, tout se plaint si fort que cela fait compassion. Il n'y a ni argent ni crédit : l'un se défie de

l'autre, l'argent est aussi rare que les diamants. J'ai trouvé ici et à Douay plus de deux mille officiers qui n'ont point pu payer leur blanchisseuse. Les bas officiers sont à la solde des soldats, et de leur surplus qui leur est dû selon leur paye ordinaire, on contente les officiers du mieux qu'on peut. L'archevêque d'ici a été appelé en cour. On ne sait quand il reviendra. La Constitution cause beaucoup de raisonnement : on n'en a jamais tant entendu parler et avec plus d'inquétude Quoi qu'il en soit, les ecclésiastiques avec qui j'ai eu beaucoup à faire ici se flattent que la guerre d'Écosse sera favorable à la France. »

A Paris, le 25 novembre 1715.

Le P. Le Tellier partit hier à la fin pour Bourges où il se retire, après avoir reçu ordre de sortir de Paris : cinq ou six autres Jésuites ont de semblables ordres et se retireront dans différentes provinces, dont le choix leur est laissé. On continue le procès à celui de Bourges. Le cardinal de Noailles a permis à six Jésuites seulement de confesser au grand couvent, à quatre pour le couvent du collège et à deux pour le noviciat. Tous les autres n'ont point la permission, ce qui les mortifie fort.

Le premier président a eu beau magnifier le Régent, son sort n'en est pas plus doux. Le chancelier ronge son frein et dissimule. L'abbé Bignon, neveu du précédent, a gagné les bonnes grâces du Régent, qui dit il y a quelques jours après avoir entendu M. Desmarets : Voilà un grand fripon.

Paris, 2 décembre 1715.

Au sortir du service qui se fit jeudi à Notre-Dame pour le feu roy, le Régent, le duc de Bourbon, le comte de Charolois et le duc de Noailles et d'autres seigneurs allèrent dîner chez le cardinal de Noailles qui leur fit grande chère. On n'a jamais vu tant de gaîté et une conversation plus enjouée parmi les convives. Le duc de Noailles s'aperçut le premier d'une fort belle fille qui le regardoit manger, et la fit remarquer au Régent et après au cardinal même qui la trouva fort à son gré. Le Régent porta sa santé : la compagnie la but solennellement et lui donna du dessert. On la pria de boire aussi, ce qu'elle éluda. La jeune personne se trouva très intriguée et honteuse, d'autant que le Régent parut sentir pour elle plus que de l'honnêteté. C'est celle-là même qu'il a vue au souper du feu roy, il y six mois, et à qui il a fait des propositions que la mère a rejettées tout haut, peut-être malgré sa fille qui la désavoua tout bas. Cette demoiselle est une des locataires de Mme R... Voilà par où je la connois.

Observez que le duc du Maine et le comte de Toulouse n'étoient pas au repas du cardinal.

A Paris, le 6 décembre 1715.

On a confirmé l'affaire de Vernon; Milord Douglas en étoit et il étoit bien au Palais-Royal, mais depuis

son élargissement il n'y a point mis les pieds. Le Régent, bien qu'il ait refusé net au Prétendant et à la reine de le soutenir, n'a pas laissé de faire des reproches au comte de Stairs sur une telle entreprise, qu'il ne sauroit désavouer, les prisonniers s'étant dits à lui.

Quelques personnes estiment que le chevalier de Saint-Georges est encore caché sur nos côtes, peut-être dans l'abbaye en question.

Le P. Le Tellier a changé le séjour de Bourges contre celui d'Amiens où il est maintenant.

Samuel Bernard est bien en cour, s'étant justifié de ce dont il étoit accusé, et il a promis au Régent de nous faire rentrer des espèces en bon nombre.

M. Buys donna hier un somptueux repas aux ministres étrangers qui sont ici. Il a retardé son retour à cause de différentes affaires à terminer. On croit que c'est au sujet de la surprise de Rome.

L'argent est rare, et faute de ce précieux métal, les vins ne s'enlèvent pas des provinces, de sorte qu'ils sont à bon marché sur les lieux.

Il est arrivé de la mer du Sud, au Port-Louis trois vaisseaux chargés richement, et un autre pour le compte de M. de Pontchartrain a échoué près de la Rochelle : comme c'est une fraude, M. le Régent en a appliqué aux besoins du royaume la charge qui est très considérable.

Le roy est en parfaite santé. Le Régent travaille violemment ; on craint qu'il n'altère sa santé.

Lundi dernier il se passa aux *Prima mensis* de

Sorbonne une altercation qui a sa curiosité. M. Humblot, docteur de Sorbonne, s'avisa de dire qu'il jugeoit à propos de donner des commissaires au nouveau syndic, pour avoir parlé dans un discours contre la Constitution, quoi qu'elle ait, a-t-il dit, été reçue en Sorbonne *unâ voce* ; et pour avoir comparé le roy d'aujourd'hui à Constantin, qui fit revenir tous les exilés et notre cardinal à saint Athanase qui fut persécuté innocemment, soutenant que telles propositions étoient condamnables, sur quoi M. Dreux se leva et dit qu'il n'avoit jamais ouï dire que la Constitution ait été reçue en Sorbonne, surtout *unâ voce*, que son avis avoit toujours été de la rejetter, et qu'il étoit sûr que la pluralité des suffrages fut pour lors de ne point l'admettre, de sorte que s'il paroît un acte sur les registres qui la reçoit, c'est une fausseté faite par l'ancien syndic, et il conclut à ce que de nouveau on recueillît les voix pour savoir ceux qui ont opiné pour et contre. M. l'abbé Bidal, qui fut exilé il y a un an, soutint la même chose et ajouta que des commissaires devoient être donnés à M. Humblot pour examiner son discours qui méritoit punition, d'autant plus que ce n'étoit pas la première fois qu'il avoit tenu de semblables discours et appuyé les mauvais manéges faits dans l'assemblée en faveur de la Bulle. Ces deux opinions furent suivies par deux cent vingt docteurs contre vingt, de sorte que, sans sortir, des commissaires furent nommés pour examiner le discours et la conduite de M. Humblot, lesquels firent leur rapport dans la même

assemblée qui, avant de se séparer, déclara M. Humblot déchu de sa qualité de docteur avec défense à lui de revenir en Sorbonne. La chose fut poussée bien plus au loin, car il fut arrêté ensuite que l'acte portant que la Bulle avoit été reçue en Sorbonne avoit été faussement rédigé, et que la pluralité des voix avoit été lors pour la rejetter. De quoi il fut dressé un acte dans le moment, qui fut signé et qui a toutes les formes.

Dieu merci ! voilà la pauvre Constitution à veau l'eau de toutes parts, et nous voilà de parfaits hérétiques dans l'esprit du Saint-Père que beaucoup de docteurs disent être hérétique. Je vous jure ma foy et ma parole que, si la censure vient de Rome, elle ne m'empêchera pas de dormir. L'Assemblée fit sagement de terminer tout cela dans la même assemblée, parce que si l'affaire eût été remise à une autre fois notre Régent en eût empêché la suite pour le bien de la paix.

Hier on roua en Grève un nommé Baignol, celui qui il y a dix-huit mois, vola le bureau du coche d'Auvergne, où il prit avec ses complices 5 à 6.000 livres, après avoir crocheté la porte de la rue et le coffre-fort. Ce malheureux n'a rien avoué à la question, et quand on lui a prononcé la sentence dont il a ri, il a envoyé quérir un tapissier de sa connaissance. Les juges croyant que c'étoit pour faire quelque nouvelle découverte, ont fait venir le tapissier à qui le criminel a dit tout haut et de sang-froid, qu'il l'envoyait quérir pour tapisser toute la Grève, afin

de mieux célébrer la fête de sa mort. Il a été au supplice comme un scélérat : il a eu onze coups vifs qu'il a soufferts en jurant et en reniant, sans vouloir ouïr parler de Dieu ni écouter des prêtres, après quoi il a été étranglé.

On m'écrit de Toulon, le 25 novembre : « Il y a quelques jours que cent paysans conduisant plus de deux cents mulets, accompagnés de deux cents soldats armés, étant arrivés aux Salins, dirent au capitaine des gardes que, s'il faisoit le moindre bruit pour s'opposer à leur entreprise, ils l'égorgeroient lui et ses gardes. Voyant que la partie n'étoit pas égale, il les laissa faire sans qu'il se soit tiré un coup de fusil. On compte que les mulets, soldats et paysans ont emporté plus de mille quintaux de sel. Cela chagrine l'intendant. »

A Paris, 9 décembre 1715.

Le jour du *Prima mensis*, le nonce, qui s'étoit informé de ce qui s'étoit passé, alla sur le midi, se plaindre au Régent, lequel, étant bien informé aussi, répondit à Son Éminenee, qu'étant couvenus ensemble qu'on ne parlerait pas de la Constitution jusqu'à la majorité du roy, il avoit eu soin d'en tenir parole de ceux qui sont dans le parti contraire, et qu'il devoit en faire de même de ses partisans : que cependant M. Humblot étoit l'agresseur, ayant parlé le premier de la Constitution, ce qui a donné lieu au décret qui a paru le même jour. Après quoi le nonce

se retira fort peu content. Sur les quatre heures, le nouveau syndic, accompagné de M. Dupin, alla aussi rendre compte au Régent de tout le décret, lequel témoigna du chagrin de ce qui s'étoit passé, et pria ces messieurs de faire en sorte d'adoucir toutes choses, et surtout de ne rien faire imprimer de tout cela, ce qui fut promis à Son Altesse. Cependant comme les décrets de *prima mensis* ne font point loi qu'ils ne soient approuvés à l'Assemblée, on se rassembla jeudi dernier, où il y eut un autre décret portant confirmation du premier, et que M. Humblot dans la quinzaine feroit satisfaction à tout le corps en général, et au nouveau syndic en particulier, sinon qu'il seroit rayé du registre blanc des docteurs avec interdiction de tout honneur, entrée, etc. J'oubliois de vous dire que M. Humblot a fait opposition à tout. J'ai appris que le nonce a dépêché deux courriers à deux jours différents, dont on attend le retour impatiemment pour savoir comment Sa Sainteté prendra tout cela.

Il y a quatre jours M. du Four, bon négociant qui a manqué, ayant eu de gros différends avec son gendre, celui-ci sauta sur un pistolet qu'il tira sur son beau-père, mais un laquais ayant voulu les séparer, est venu recevoir le coup dont il fut tué sur le coup.

J'ai parlé à une personne qui étoit à Nonancourt, quand arriva l'affaire dont j'ai eu l'honneur de vous parler, et ajouta seulement que c'étoit le Prétendant lui-même qui vint en chaise de poste, lui second,

que l'on amusa celui qui l'attendoit sous divers prétextes, qu'on l'arrêta avec deux qui survinrent, pendant quoi le Prétendant continua son chemin sur deux chevaux, et trouva à trois postes de là une nouvelle chaise et quatre personnes qui l'attendaient. La reine douairière a envoyé 100 pistoles à l'hôte de Nonancourt pour récompense, et a fait mander sa femme pour lui faire encore quelque récompense. Le comte de Stairs a réclamé ses gens qui lui ont été rendus.

A un des derniers Conseils où l'on a appris l'affaire des billets, le duc de Bourbon qui étoit près de la cheminée, mit un écu dans sa main et un petit papier dessus, qu'il souffla après dans le feu, et dit : « Messieurs,quand vous en aurez fait autant de tout le papier l'on verra l'argent. » (1)

On a donné des gardes au duc de Richelieu et au chevalier de Bavière qui vouloient se battre.

Madame la duchesse de Berry a ouvert un grand jeu au Luxembourg, où plusieurs dames de la ville vont tous les jours grossir sa cour. On a repeint pour elle la loge du roy à la Comédie-Françoise, ou vendredi il y avoit plusieurs princes tant de la cour qu'étrangers, milord Stairs et le comte de Douglas.

Paris, 13 décembre 1715.

Il est arrivé au comte de Stairs quantité d'équi-

(1) Le duc de Bourbon réclamait, contre l'avis de Régent, l'annulation pure et simple de tous les billets royaux, disant « qu'aux grands maux, il falloit les grands remèdes »;

pages et de vins de Champagne des meilleurs crûs. Il va occuper l'hôtel de Mesme.

Les Jésuites débitent un recueil latin, vers et prose, à l'éloge du feu roy. Cela ne va pas leur concilier les esprits.

L'évêque d'Amiens fut au devant du P. Le Tellier. Le peuple en murmura.

Le duc d'Orléans et les autres princes et princesses payent fort mal leurs maisons, tant l'épuisement universel est violent.

Mardi dernier un évêque accompagné d'un docteur de Sorbonne allèrent à l'audience publique de M. le Premier président qui les fit entrer dans son cabinet afin de leur mieux parler après que le monde seroit expédié. Un de mes amis fut aussi introduit au cabinet, et entendit que M. le Premier mettant ses mains sur leurs épaules, leur dit : « Il faut avouer que votre ami M. Humblot est un grand brouillon, car de quoi s'est-il advisé de rappeler l'affaire de la Constitution pour laquelle on n'étoit pas assemblé, et au préjudice que nous étions convenus qu'on laisseroit cette affaire en suspens jusqu'à la majorité du roy. Le royaume est dans une situation que nous ne devons nous brouiller avec personne. Pourquoi donc réveiller une affaire endormie ? Et vous M. le Docteur, comment ne lui avez-vous pas imposé silence ? — Mais, Monseigneur, comment ferons-nous donc ? — Je n'en sais rien, car le dernier décret de Sorbonne est revêtu de toutes les formes : que voulez-vous que nous fassions ? » Et sur cela il fit quelques

pas vers la porte où il les reconduisit. Le Docteur et l'Évêque sortirent très mortifiés, s'apercevant bien que l'opposition formée par M. Humblot sera mal reçue au Parlement. Je conclus de cet entretien deux choses ; l'une que ceux qui gouvernent sont animés d'un même esprit, qui est de préserver l'État, autant qu'il est possible, de toutes les brouilleries avec quelque puissance que ce soit ; l'autre que la Constitution passera pour non reçue en Sorbonne, quelque chose que le Nonce fasse et que dise le Pape.

L'Évêque de Niort recevant visite de deux Pères de l'Oratoire venus pour lui demander la permission de prècher, il les brusqua avec brutalité parce qu'il est Jésuite jusqu'au fond de l'âme. Sur quoi les Pères répondirent qu'ils ne méritoient pas un pareil traitement. Son Éminence donna un soufflet et un grand coup de pied à l'un d'eux qui rendit plainte et l'affaire se juge ces jours-ci au Conseil de l'intérieur. M. Goislard est rapporteur.

Le marquis de Louvois, fils de M. de Courtanvaux, épouse Mlle de Noailles, sœur du duc, parce que Mme de Louvois, qui laisse onze millions de biens et pour un million de meubles, est morte depuis huit jours. M. de Courtanvaux, son fils, hérite de 80.000 livres de rente.

Je sais du lieutenant du roy à la Bastille qu'il y a encore dix à douze prisonniers qui vont bientôt sortir. Je sais du commissaire au Châtelet qui étoit préposé pour la Bastille, que l'un portant l'autre, il en entroit

bien dix à douze par semaine et qu'il en sortoit peu par comparaison.

Paris, 16 décembre 1715.

Hier arrivèrent à Paris les députés des Etats de Bretagne qui ont accordé au roi deux millions et la capitation, ce qui s'est fait sans aucune demande du roy, et par Comités dans les États, comme cela se faisoit avant Louis XIV. On en usera de même à l'avenir dans tous les pays d'États pour leur rendre à peu près leur ancienne liberté.

Le mariage du chevalier de Roye avec la fille de M. Prondre est rompu, parceque Mme la duchesse de Berry ayant demandé au Régent sa parole que M. Prondre ne seroit point recherché, Son Altesse a dit qu'elle ne promettoit rien, et qu'il n'y avoit ni alliance, ni considération quelconque qui empêche de faire ce qui sera arrêté contre les gens d'affaires (1).

On m'écrit de Rochefort, 9 décembre : « Il n'est pas possible de vous exprimer la misère des provinces. Tout est plein de voleurs à la campagne : on n'ose pas sortir des villes où il se fait même des vols toutes les nuits. Il n'est pas même permis de sortir : on ne peut pas voir un pays comme ceci, et si le roy ne paye pas on court risque de voir une révolte. Il y a quantité d'officiers qui vont par charité diner chez les capucins et même les capucins amassent la quête pour eux : c'est une désolation. »

(1) Ce mariage eut lieu cependant.

Paris, 20 décembre 1715.

Quelques scélérats ont affiché au Palais-Royal des placards injurieux au Régent. — L'on a refusé la proposition de hausser les monnoies.

Nous croyons, malgré tous les bruits, que le prétendant est encore caché en France.

Je ne sais plus que dire de la politique de notre illustre Régent à cet égard, car il est certain que l'abbé Gauthier va rendre compte toutes les semaines à Son Altesse Royale des avis qu'il reçoit, et qu'il a reçu depuis quatre jours un brevet qui lui confirme la pension de 6000 livres : c'est peut-être par une reconnaissance personnelle à cet heureux abbé qui a eu tant de part à la paix et qui a par conséquent contribué aux renonciations du roy d'Espagne, suivant lesquelles le royaume appartient à la maison d'Orléans si le roy meurt sans postérité !

Mercredi à dix heures arrive un courrier donnant avis que le Prétendant étoit débarqué à Pesth, sur des signaux qui lui ont été faits de la côte. Le duc d'Ormond qui étoit parti auparavant lui, accompagné d'un autre bâtiment chargé de provisions, a été si battu de la tempête, qu'il a vu périr celui-ci, et les matelots du petit vaisseau qu'il montoient ayant voulu s'élancer à la côte, le duc et sa suite mirent l'épée à la main contre eux pour les forcer à prendre le large, ce qu'ils firent, et la tempête ayant diminué ils ont eu le temps de se sauver dans nos ports de Normandie. Voilà ce qui a fait paraître le duc à

Paris, d'où il repart incessamment, s'il n'est reparti d'hier par le secours de M. Laudivisiau. L'on débite encore à Saint-Germain que M. Stanhope a été chez M. d'Iberville lui reprocher que le Régent avoit part à toute les manœuvres du Prétendant, et montrant le poing, lui auroit dit : « Si vous voulez la guerre, vous en aurez bientôt une, la plus sanglante que la France ait jamais eue. » Que dire à tout cela ? Mais le Régent ne cherche pas brouillerie, et la réforme commencée, laquelle se continuera le mois prochain, le dénote assez.

Nos Parisiens admirent la haute taille de M. Bersten, un des envoyés de la Cour de Vienne. Il va souvent au Palais-Royal.

La santé du roy a souffert un peu de dérangement. Il mange beaucoup et peut-être trop.

Paris, 21 décembre 1715.

L'on annonce lundi ou mardi le roy au Louvre où le feu brûle jour et nuit pour purifier et échauffer les lieux. Le jeune monarque sera dans un sac de peau jusqu'au cou pour ne point sentir le froid qui est violent ici depuis dix jours, la rivière étant glacée.

Les nommés Champi et Bazin, exempts de M. d'Argenson, par qui mille innocents ont perdu la liberté, et sont deux coquins à pendre mille fois, ont été décrétés par le Parlement, pour avoir depuis peu mené au Châtelet le receveur d'une loterie qui redevoit 2 ou 300 L, et cela sans forme de justice et par

l'ordre, ont-ils dit, de M. d'Argenson. Le Parlement après avoir fait sortir sur le champ ce pauvre homme qui a payé depuis, décréta aussitôt à la première plainte qui a été faite contre eux. Ce n'est encore qu'un ajournement personnel ; on espère qu'il sera converti en prise de corps et qu'à leur tour, on les verra dans la même prison qu'ils régentoient jadis. Nos protestants d'ici ne feront point dire de messe à coup sûr pour leur liberté. Ribher, notaire, qui a fait banqueroute de 700.000 L, s'évada il y a trois jours de chez lui où on alloit le prendre.

M. Desmaret a reçu l'ordre d'aller continuer son travail à sa terre de Maillebois, au Perche. Il est chargé de faire achever pour le mois de mai les états et comptes de son administration. C'est sans doute une forte révision et la plus considérable qui ait paru depuis l'établissement de la monarchie. — On parle de quelque nouvelle réforme dans le gouvernement. On voit icy des almanacs et estampes fort burlesques sur la révolution dans le gouvernement tant politique qu'ecclésiastique.

Le Régent a accepté la qualité de protecteur de l'Académie des sciences, et le duc d'Antin de celle des Inscriptions.

Un maître de comptes s'est tué, le couvert de son coffre lui étant tombé sur la tête : il fouilloit ce qu'il gagnoit bien à l'augmentation des espèces ; on prétend qu'il y avoit plus de 50.000 écus.

Paris, 30 décembre 1715.

Le roy arrive certainement aujourd'hui au Louvre devant partir à 1 heure précise de Vincennes.

L'archevêque de Rouen, les évêques de Beauvais et de Chartres ont résolu de ne point admettre à la prêtrise les bacheliers de Sorbonne de leurs diocèses. La Faculté de sa part a rayé ces trois prélats de la liste des Docteurs.

Plus de vingt évêques des quarante qui ont accepté la Constitution reviennent au Cardinal, soutenant que leur avis a été mal dirigé et qu'ils ont toujours opiné de ne pas recevoir sans explication; M. de Broglio, agent du Clergé, ayant infidèlement envoyé à Rome le résultat de l'assemblée sans parler de l'explication, on croit que tous les autres feront la même démarche.

Le Régent a eu prise avec le cardinal de Rohan, qui caballe en faveur de la Constitution et entretient la division entre les prélats. Son Altesse Royale lui a dit : « Je ne trouve pas mauvais que vous persistiez dans vos sentiments sur les matières contestées, supposé que vous y alliez de bonne foi et par le mouvement de votre conscience; mais que vous souffliez le feu de discorde par des principes de vengeance et d'opiniâtreté, je ne le souffrirai pas. » On s'attend qu'il aura ordre de se retirer dans son abbaye de Saint-Vaast, lui ni son frère le prince de Rohan

n'étant bien en cour, passant pour des ennemis secrets de Son Altesse Royale.

La vraie religion est celle d'un honnête homme, mais la nation dévote ne se gouverne pas de même ; s'il étoit possible dans la politique de donner tout à coup la liberté de conscience, il y auroit demain un édit, mais si le Régent vouloit tout gâter, ce seroit de remuer cette affaire à présent. L'esprit du Régent n'est pas changé, mais dans le gouvernement d'un État l'on varie selon les événements par rapport au dehors et au dedans.

La réforme des mousquetaires est entièrement faite : deux cents ayant été congédiés ; on les a pris par choix sans regarder à l'ancienneté et l'on a conservé tous les meilleurs sujets. On a procédé de même pour les gardes du corps. Huit de ceux-ci réformés allèrent se présenter au Régent et lui dirent qu'ils n'avoient pas le sol et que ce jour même ils n'avoient pas de quoi dîner. Sur quoi le Prince leur dit : — Messieurs, il me vient tout à coup dans l'esprit de vous tirer d'affaires, en vous faisant oblats à huit abbayes. — C'étoit autrefois charger un bénéfice de la nourriture et entretien d'un sujet qui avoit servi l'État. Le feu roi en, 1674, déchargea les bénéfices de cette sujétion en payant à l'hôtel des Invalides une certaine somme par an ; nonobstant quoi le Régent chargera encore quelques abbayes de l'entretien de ces gardes.

Les bals commenceront le 8 du mois prochain à la salle de l'Opéra : l'on entrera que masqué et l'on

donnera 40 sous pour entrer : il sera libre d'ôter son masque étant introduit et l'on pourra garder ses habillements ordinaires, sans autre déguisement,

Deux avares parfaits sont péris malheureusement à deux jours l'un de l'autre. Le premier s'appelait M. de la Porte ; le deuxième fouillant dans son coffre ayant la tête baissée sur force sacs, le couvercle est tombé tout à coup et a cassé sa tête, dont il est mort une heure après tenant en main en sac de 1000 L, joyeux qu'il sembloit d'être péri au milieu de ses richesses, dont il se faisoit sa joie. L'autre appelé M. de Montagnac, ancien conseiller de la Grand' chambre, s'enferma dans sa chambre et comptant son argent étalé devant lui, n'a pas pris garde que le feu a pris à sa robe de chambre, dont il a été suffoqué, entassé de louis et d'écus. On prétend qu'après sa mort il avoit la mine riante par la même raison que l'autre ; que Dieu les bénisse tous deux ! ils ont besoin de sa miséricorde.

Le feu a prit le lendemain de Noël à l'hôtel d'Albret, où demeure M. Brunet de Rancy, receveur général de Champagne et autre gens d'affaires. L'un deux avait deux jours auparavant laissé protester une lettre de change de 200 L disant ne pas avoir de quoi envoyer au marché, et pendant l'incendie on jeta par la fenêtre des coffres-forts pleins d'argent et d'argenterie. Quelle peste dans l'État que de tels maltôtiers !

Le mariage entre le comte de Roye et Mlle Prondre-

est renoué. La promise aura 800.000 L, en dot, dont 200,000 sans reconnaissance et le reste, il y en aura quittance à l'ordinaire. Je n'ai pu savoir s'il y a parole de ne jamais rechercher le père, ce que l'on doit présumer facilement.



ANNÉE 1716

Paris, 3 janvier 1716.

Nous voilà sortis de l'année 1715 qui n'a pas été aussi féconde en événements extraordinaires que les années précédentes dans plusieurs endroits de l'Europe où les hommes aussi ingénieux que jamais à se détruire se sont entretués avec acharnement. La guerre du Nord en donna des preuves sanglantes et les effets vont en être funestes au roy belliqueux qu'on y attaque, les états de la Haute Allemagne étant sur le point d'être perdus pour lui. La Pologne est toute en combustion avec deux roys et une république qui ne peuvent s'accorder. L'Ottoman formidable autant par ses maximes cruelles que par sa puissance, s'agrandit sur les chrétiens par la més-intelligence qui règne entre eux. Un roy de trois grands royaumes, fidèle observateur des lois et protestant exact de la religion qu'il y trouve, ne peut s'acquérir l'amitié de tous ses sujets par l'endroit même qui devroit le maintenir paisible ; son concurrent se dérobe à la terre dont à peine il peut trouver un coin pour se réfugier. Enfin un grand prince chrétien qui a poussé le pouvoir indépendant au delà de toutes bornes, est mort d'une maladie gan-grenée, peu regretté de ses sujets et haï de tous les

étrangers. Ce monarque remplacé dans le gouvernement par un neveu qu'il n'aimoit pas, apprendra de Pluton que son despotisme est changé en une sorte de république jusqu'à la majorité de son successeur.

J'apprens que le chevalier invisible est en Normandie dans l'abbaye de Savigny. On ne doute pas qu'il ne retourne incessamment à Bar où il est même peut-être déjà. Je le saurai bientôt de Chaalons où il passera et d'où il tirera ses provisions.

C'est toujours une question de savoir si le Prétendant s'est jamais embarqué.

Le même abbé Gauthier qui insensiblement se croit un grand homme parce que par un hazard heureux il a été employé dans une grande négociation, a fait faire son estampe, au pied de laquelle il y a son nom avec la qualité d'abbé de Savigny et d'agent du feu roy dans la Grande Bretagne.

Le roy arriva au Louvre lundi sur les deux heures. Il y a cinq compagnies de gardes qui montent la garde tous les jours et toutes les nuits.

M. de Villars, ce Maréchal qui a eu tant de bonheur, branle au manche auprès du Régent, pour avoir parlé à S. A. peu respectueusement en opinant et avoir dit en s'adressant au prince : — Fi, Monsieur, ce que vous dites là est honteux. — Sur quoi il fut regardé de travers et d'un œil menaçant.

On ouvrit hier le premier bal dans la salle de l'Opéra qui commença à 11 heures du soir et dura toute la nuit. S'il y vient assez de monde, il se tien-

dra tous les jours qui ne sont pas jours d'opéra.

L'on travaille à force à la Monnoie à rattrapper nos écus à quatre livres pour en faire de cent sols. On paye depuis lundi avec à l'Hôtel de Ville. On dit que cette augmentation mettra cent millions dans les coffres du roi, mais le peuple la payera au centuple. Il faut dès à présent compter sur l'anéantissement complet du commerce étranger.

Le chancelier est toujours regardé de mauvais œil du public.

Il y a eu une véhémente altercation entre la duchesse de Berry et Madame sa mère.

Il se commettoit d'étranges débauches chez la Monival, célèbre maquerelle. On vient de l'enfermer.

Les curés du faubourg de Paris ont été saluer le Régent et lui ont demandé la continuation d'une aumône que le feu roy a longtemps faite pour les pauvres de leurs paroisses et qui va à 12,000 livres par an. S. A. leur dit : — Messieurs, je vous demande tout le mois de janvier pour m'arranger là dessus, car je ne sais à qui entendre sur la dépense immense qu'il faut faire, quelque ménagement que je fasse sur tout : je tacherai que vous soyez contents. — Ils sortirent pénétrés des bonnes manières et des bonnes intentiens de ce prince qui fait l'impossible pour satisfaire.

L'on va défendre de porter l'épée à tous ceux qui n'en ont plus le droit.

Paris, le 6 janvier 1716.

J'attens des lettres de Chaalons qui m'apprendront si le Prétendant est à Bar où le public le place et où il y a bien de l'apparence. Le duc d'Ormond s'est remis dans l'obscurité et il ne parait plus. M. de Bolingbrock ne parait plus que de temps à temps à St-Germain et s'éclipse souvent plusieurs jours sans qu'on sache ce qu'il devient.

Un de mes amis vient de me dire qu'il ne doute pas que le Régent ne concourut, mais très secrètement en faveur du Prétendant; que Madame a fait plusieurs voyages à St-Germain, et lui a peut-être été vu, puis qu'il y a été neuf jours à petit bruit; il a fait ses différentes allées et venues en abbé et petite perruque noire avec une autre personne plus agée en abbé dans la même chaise et par pays de traverse.

L'abbé de Broglio par ses intrigues avec le nonce est relégué, nonobstant sa quatité d'agent du clergé.

On prétent entamer le Régent par les plaisirs et par Madame de Berry qui a obtenu une place de conseiller d'État à l'abbé du Bois, autrefois précepteur de ce prince, et depuis son meneur et de la princesse, joint qu'on s'aperçoit que l'impopularité gagne du terrain auprès de lui.

On veut qu'il soit sorti du royaume 200 millions d'espèces, et par Rouen seul, de compte fait, 53 millions. Le haussement des monnoies n'est pas goûté

de tous les gens intelligents. Il vaudroit bien mieux pour notre commerce de les fixer pour toujours sur le pied de leur valeur intrinsèque et d'en régler le titre à peu près sur celui des espèces étrangères.

Le Régent fait renouveller une ordonnance du roy pour empécher les indécences dans les Églises par ceux qui y causent comme dans les Halles.

M. Desmarets a obtenu un sursis pour aller à Maillebois et depuis il a un ordre de ne pas quitter Paris : on ne sait où tout cela aboutira.

Jeudi le 2e bal se tient à la salle de l'Opéra qui par le moyen de la machine qui élève du parterre un plancher fait exprès, l'aplanit au théâtre, ce qui forme une nouvelle salle si changée qu'on ne reconnoit plus celle de l'Opéra, si l'on excepte les loges qui restent. Il y a 7 lustres dans un des fonds et 7 dans l'autre, outre plusieurs girandolles, qui font une illumination de bougies parfaite et telle que le moindre endroit est éclairé. Il y a 15 violons à un banc et 15 à l'autre : des gardes en nombre de toutes parts.

L'on donne l'écu courant et si l'on sortoit l'on ne pourroit rentrer qu'en donnant un autre écu. L'ouverture se fit à 11 heures et le Régent avec le duc de Noailles y vinrent vers une heure : l'on dansa jusqu'à 4 heures force contre-danses qui sont à la mode, le menuet, la courante, la gavotte et autres anciennes danses n'étant presque plus de saison. Son Altesse dansa par deux fois : l'on a observé qu'il n'y avoit pas beaucoup de dames qui

sur la fin ne restèrent pas plus de 8 ou 10. Il y entra environ 360 personnes en tout, ce qui ne fait guère que 1.400 livres et la dépense va par jour à plus de 800 livres. Il n'y a aucune place de distinction, chacun occupant celle qu'il trouve vide : ce divertissement, s'il subsiste, ne durera que jusqu'au carême et non toute l'année : on y trouve des rafraichissements pour son argent.

Samedi il y a eu lieu une assemblée extraordinaire en Sorbonne au sujet des avis qu'on a eus que le Pape vouloit fulminer une bulle contre elle, ce qui a causé de grandes altercations et une résolution que les Docteurs tiennent secrète, les membres qui la composent ne s'étant pas voulu expliquer sur ce qui s'est passé.

Voulez-vous savoir, Monsieur, ce qui rend l'argent si rare ? en voici une démonstration. M. de Chalais, receveur général de Champagne, ayant un billet de 1.500 livres à payer, le porteur alla avec un ami de M. de Chalais le prier incessamment de le payer, y ayant du temps qu'il étoit échu. M. de Chalais chercha sur lui et dans ses tiroirs et ne put ramasser que 300 livres qu'il donna en soupirant, comme faisant une grâce singulière. Cependant le feu ayant pris à la nuit de Noël à l'hôtel d'Albret, il a fallu jetter les coffres par la fenêtre, qui se sont trouvés remplis d'argent jusqu'à 800.000 livres, et il en a été parlé au Conseil.

Paris, 10 janvier 1716.

Une chose assez singulière, c'est qu'on a vu en même temps des lettres de Dunkerque et de St-Malo qui portent que le Prétendant s'est embarqué le même jour, 27 décembre, dans ces deux ports : tant il est vrai qu'il n'y a pas de fond à faire sur tout ce qu'on dit. Tout lundi dernier on débita que les affaires de ce chevalier alloient mieux que jamais et que les propositions du comte de Mar n'étoient que pour gagner du temps. L'on a circonstancié les choses jusqu'à dire que la reine douairière l'avoit envoyé dire à plusieurs personnes de qualité et qu'à sa cour cette nouvelle passoit pour certaine, ce qui m'obligea de chercher hier à parler à M. de la Gr... dont je ne trouvai que le beau-frère qui me dit qu'il ne savoit rien de tout cela par le curé de St-Germain, mais seulement par les bruits de Paris et que lui beau-frère croyoit toujours que cela alloit mal. Jamais événement n'a tant varié : ce qui est sûr est que par une lettre de Chaalons j'aprens que le chevalier n'est certainement pas en Lorraine.

M. de Saint Contet, maitre des requètes, qui examine le compte de M. de Pleneuf, a dit ces jours-ci qu'il ne pouvoit disconvenir que M. de Pleneuf n'eût été autrefois de ses amis, mais qu'il avouoit à présent que c'étoit un grand fripon. En effet, il se trouve une infinité de doubles emplois dans ses comptes qui méritent la corde.

On parle d'un impôt de 20 livres sur les carrosses de remise et que le produit sera pour les ducs d'Aumont et d'Antin. Il faut avouer que cela fait murmurer : on croit même que le Parlement s'y opposera.

Je vous dirai que le recouvrement de la capitation et du 10e se pousse à Paris à la dernière rigueur et l'on fait même d'anciennes recherches de vieilles années pour soi et pour des locataires qu'on a eus, dont après beaucoup de peines on obtient des décharges du Prévot des marchands moyennant les frais qui sont des commandements, des exécutions de meubles et des établissements d'un Suisse en garnison, ce qui est arrivé à un de mes amis, il n'y a que quatre jours à qui il en a couté 5 livres de frais, après s'être fait décharger du principal. O! temps! ô! mœurs! qui ne font qu'empirer tous les jours.

L'on commence à réfléchir sur tout ce qui se passe, et l'on voit que l'on a bien diminué la dépense de l'État, mais nullement les charges du peuple, si odieuses et si petites qu'elles puissent être. On craint fort que les petits maîtres de la cour ne gâtent l'esprit du Régent et lui persuadent de quitter la trop grande assiduité au travail, en le jettant du côté des femmes et de la table. Déjà on sait que la jeune d'Illec, danseuse de l'Opéra, belle et vive, sert de passe temps à Son Altesse. Un chacun fut témoin qu'au premier bal de l'Opéra, il y vint avec le duc de Noailles en pointe de vin un peu outrée, qui produi-

sit de grandes libertés en paroles et en gestes auprès des dames, ce qui fut vu de mauvais œil de toute l'assemblée, ajoutant à cela que le public se croit leuré au sujet des gens d'affaires dont on dit qu'on revoit les comptes, ce à quoi on ne travaille pas, et il y a bien de l'apparence qu'ils ont trouvé le secret de conjurer l'orage par des retours qu'on n'entend pas, d'autant plus que M. Desmarets reste à Paris triomphant et que ses amis publient que sous mains il est en grâce plus qu'on ne croit, ce qui est beaucoup vraisemblable. On fait encore réflexion à la belle lettre écrite aux intendants et aux avis qu'on reçoit des provinces qu'ils sont aussi puissants que jamaïs et qu'ils exercent leur pouvoir absolu comme sous le règne précédent. Il devoit partir au 1er de ce mois des commissaires pour recevoir les plaintes des sujets du roy et on sait que personne ne partira. Enfin je crois que le Régent ne perde l'affection publique s'il continue à ne soulager le peuple en rien : cela arrivera, de quoi on sera au désespoir vu les préventions que beaucoup d'honnêtes gens ont eu contre des commencements si beaux.

Je viens d'apprendre qu'en Sorbonne il y eût encore mercredi dernier de l'altercation. Il s'agissoit ce jour-là d'y faire confirmer le décret du *Prima mensis* qui porte que l'acte qui dit que la Bulle a été reçue est faussement rédigé. Sur quoi le curé de Saint-Louis déclara qu'il s'opposoit à cette confirmation. Mais lui ayant dit qu'il y avoit une lettre de cachet du Régent défendant d'admettre de telles oppositions

il soutint qu'il ne pouvoit y avoir de pareilles défenses. Le syndic fit lire la lettre de cachet qui contenoit : — M. le syndic vous ayant ci-devant défendu de faire imprimer les décrets de Sorbonne touchant la Constitution, je vous défends aujourd'hui de recevoir aucune opposition qui regarde cette affaire et je veux qu'on n'en parle pas davantage, etc. — Ce qui a servi à l'assemblée pour fermer la bouche au curé de Saint-Louis et de passer outre à l'acte de confirmation du décret, qui n'est qu'une cérémonie d'usage et qu'une suite nécessaire du même décret, de sorte qu'à l'avenir on croit qu'on ne dira plus rien de cette affaire en Sorbonne, à moins que le Pape ne vienne la brouiller par quelque bulle fulminante contre cette maison qui a choisi M. Mulé, célèbre avocat, pour défendre sa cause comme d'abus intentée par M. Humblot, lequel de son côté a pris pour avocat M. le Chevalier, aussi fameux que l'autre.

M. le proviseur d'Harcourt a demandé permission à l'Université de poursuivre les Jésuites pour leur interdire tout collège en France, assurant qu'il a par devers lui des titres suffisans pour emporter l'affaire. On délibère là dessus.

Les bals de l'Opéra ne font que croitre et embellir. Les entrepreneurs reçurent près de 49.000 livres le jour des Rois et il n'y a plus de 400 livres de dépense par nuit, outre le fond de dépense qu'a couté la machine du parterre, qui ne va pas bien loin.

MM. de Villars et de Noailles sont remis en grâce

auprès du Régent qui parait ne tenir sa colère contre personne pour quelque sujet que ce soit.

Mme la nourrice du roi d'Espagne écrit de Madrid que tous les privilèges accordés aux Français sont absolument révoqués par les sollicitations de la Reine qui hait notre nation au souverain degré et en donne des marques en toutes occasions.

Avant hier le Régent lut la feuille des Bénéfices tout haut à Mme de Berry en présence de toute la cour.

Le Parlement députa mardi au Régent pour lui annoncer qu'il ne se relacheroit pas contre les ducs et pour le supplier de trouver bon qu'il ne reparle de cette affaire que devant le roi majeur, seul capable de résoudre cette question. Le Premier accompagné du président de Novion et de six conseillers a porté la parole et a fait merveille.

Un avocat de mes amis a vu devant ses yeux jetter au feu par un homme d'affaires pour 300.000 livres de billets royaux sur la raison qu'ils ne lui coutoient que 40.000 livres et qu'ayant d'ailleurs un million, il aimoit mieux perdre 40.000 livres, que ce qu'on vit son nom au dos d'aucun de ces billets. Ce fait est très véritable et je le sais d'original. On dit dans le monde que plusieurs agioteurs feront de même et on s'attend à une déclaration sanglante contre les prestenoms.

Paris, ce 13 janvier 1716.

Le feu prit la nuit du jeudi au vendredi à l'Opéra qui par les bons ordres n'a pas eu grande suite.

M. Glée, ce fameux teinturier des Gobelins pour les écarlates, a mis encore depuis peu plus de quatre-vingts ouvriers dehors faute d'ouvrage ; ce sont autant de mendiants qui nous assiégent les soirs dans les rues, ce qui a donné lieu à un ordre du roi, affiché de vendredi, qui défend aux pauvres de quêter, leur enjoint de se retirer aux hôpitaux et défend à qui que ce soit de leur donner l'aumône à peine de 100 livres d'amende.

Les élèves de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, dont quelques uns avaient des pensions et au nombre duquel était le jeune M. Ferret, sont congédiés de l'ordre du Régent, qui, à ce qu'on croit supprimera cette académie.

L'impôt de 20 sols par carrosse de remise n'aura pas lieu, le Parlement ayant représenté par la bouche du Procureur général combien il étoit important dans le public de ne point mettre de nouvelles charges en temps de paix. Sur quoi le Régent a dit : — Nous avons raison tous deux, car j'ai cru que c'étoit un droit omis et établi que j'avois donné à d'Antin, mais puisque c'est un nouveau droit, je n'entends pas en créer et il n'en sera plus question.

Le Prétendant a pour principaux boursiers, dit-on, le duc de Savoie pour 2.000.000 livres Castelblanco,

pour 1.800.000 francs, le duc de Lorraine, le prince de Vaudémont, le Pape, les Jésuites. Il a ici pour banquier le sieur Richard. Pendant son séjour à St-Germain on tira par jeu quantités de petites loteries : on a remarqué qu'il a eu presque toujours le gros lot.

Madame mère du Régent est toujours dans les intérêts du roi Georges.

Paris, ce 17 janvier 1716.

(En marge : *Importante et très secrète nouvelle.*) Ce que je vous apprendrai de plus singulier et de de plus secret est que dans le conseil des affaires étrangères j'ai appris, par voie nouvelle et dont l'habitude n'est pas facile, qu'en traitant des intérêts du Prétendant, l'on a résolu d'avoir l'œil sur les événements prochains et qu'en cas que ce prince prenne racine en Écosse, de l'aider pour l'y maintenir roy, et de le traverser en tout ce qui se pourra, ou du moins de ne pas l'aider, s'il veut conquérir les deux autres royaumes, étant de l'intérêt de la France, a-t-on dit, de faire revenir le temps d'autrefois qu'il y avoit un roy d'Angleterre et un roy d'Écosse divisés pour leurs intérêts et dont le dernier faisoit toujours diversion en faveur de la France. Comptez que voilà le plan formé.

L'Académie des médailles et inscriptions ne sera pas supprimée, et va seulement s'appeler l'Académie des Belles-Lettres : à l'égard des élèves qui sont congédiés, on va en admettre quelques-uns à titre d'as-

sociés de l'Académie, jusqu'à ce qu'ils soient reçus académiciens et du nombre est M. Ferret qui en a été prié et ne s'en soucie pas beaucoup.

Lundi dernier le syndic de Sorbonne alla à l'audience du Régent qui le pria instamment qu'à dater du jour où il parloit, il empêchât que désormais il fut rien dit dans les assemblées pour ou contre la Constitution, Son Altesse ayant ajouté qu'il étoit en termes d'accomodement avec le Pape, qu'il y avoit déjà eû plusieurs conférences à ce sujet à l'archevêché là-dessus pour faire que de part et d'autre on se relâche et pour trouver des tempéraments convenables aux deux parties. — Ce que le syndic promit et en effet le lendemain le curé de saint Louis ayant voulu remettre sur le tapis son opposition aux derniers décrets, le syndic lui ferma la bouche en lui rapportant la prière faite par le Régent. Observez que je dis prière parce que Son Altesse ayant insinué au syndic que les Docteurs avoient été un peu surpris de sa dernière lettre, qui sembloit contraindre les suffrages, le Prince répondit que ce n'étoit pas une lettre de cachet, ni un ordre, mais une simple prière et exhortation pour le bien de la paix, et que de sa vie il ne contraindroit aucune assemblée, persuadé qu'il étoit que chacun, en matière de religion surtout, devoit être libre dans les maisons et communautés; ce qui étant raporté par le syndic à l'assemblée du lendemain fit un grand plaisir aux docteurs qui tous convinrent que pour satisfaire aux bonnes intentions du Régent, on ne parleroit plus

en Sorbonne de cette matière, ce qui est d'autant plus à propos que tout ce qui étoit à y faire contre la Bulle *Unigenitus* est fait et mis dans sa perfection, ce qui fait endêver le Nonce et les Jésuites.

Paris, ce 20 janvier 1716.

Ayant appris qu'une personne que je connaissois autrefois, avoit diné depuis deux jours avec celui que le Prétendant a depéché à la reine sa mère pour lui donner avis de son arrivée et qui a fait le trajet dans son bâtiment, j'ai été voir cet homme. Il m'a dit que ce messager lui avoit rapporté que le Prétendant avoit mis à la voile à Dunkerque le 27, déguisé en manière de valet de chambre, qu'ils n'étoient que trois à sa suite et dans le secret : que le bâtiment étoit une petite frégate de 19 tonneaux et de 4 canons et qu'ils arrivèrent, le 1er, à un endroit que le messager a dit à la personne qui ne l'a pas retenu, qu'un gentilhomme du voisinage de la mer les ayant vu aborder, avoit demandé des nouvelles du roi Jacques et quand il viendroit : que le Prétendant lui-même répondit : — Bientôt, Monsieur, bientôt, mais nous mourrons de froid, donnez-nous à chauffer, je vous prie. — Que là-dessus le gentilhomme la mena chez lui et leur fit bon feu et bonne chère, mais qu'ayant soupçonné que le Prétendant pouvoit être parmi eux quatre, il s'étoit adressé à lui-même en lui demandant : — N'estes-vous pas le roy ? — Le Prétendant ayant souri, le gentilhomme se jetta à

ses pieds et lui baisa la main, après quoi il pria Sa Majesté (je rapporte les termes) de lui permettre de monter sur le champ à cheval pour avertir ses amis de son arrivée et les tirer d'impatience, et qu'il reviendroit le lendemain avec bonne compagnie, suppliant cependant Sa Majesté de prendre un lit chez lui avec sa suite. Le messager a dit que le lendemain le gentilhomme revint avec environ 200 personnes saluer ce prince. Voilà comment cet homme débite la chose à tenir vrai ce qu'il raconte. La reine douairière a fait chanter un *Te Deum* à St-Germain. Je n'ai pu apprendre le nom du messager qui ne se dit pas et à qui on ne le demande pas, crainte de paraître trop curieux. Il est depuis reparti.

M. de Stairs est mortifié de cet événement et que tous ses soins et toute sa dépense n'en aient pas prévenu le coup.

Paris, ce 24 janvier 1716.

Le capitaine du navire qui a conduit le Prétendant se nomme Le Franc, de Dunkerque, et il a dit ne pas savoir mener le Prétendant, lequel lui avoit caché son secret jusqu'à avoir mis pied à terre.

Les grands partisans du Prétendant ici sont le maréchal de Berwick, le comte d'Alègre, M. Dillon, et les Anglois et Irlandois de St-Germain ; M. de Torcy lui est aussi favorable. M. de Bolingbroke affecte de ne pas montrer au public qu'il est bien avec le maréchal.

Mylord Stairs est infatiguable et très fatiguant

auprès du Régent, au dire de bien des gens : il s'efforce sans relâche de l'entraîner; quelque réservé que soit ce prince, il en arrache toujours quelque chose : il est au moins de deux jours l'un au Palais-Royal, il observe tout, il a 7 ou 8 hommes qui courent les provinces maritimes de France. Son chapelain est à Bordeaux actuellement. On le regarde ici comme une très bonne tête et comme un ministre très pénétrant et inépuisable en ressources et en expédians. On m'assure que la Cour de Lorraine travaille très activement en sous main pour que l'Empereur ne soit pas hostile au Prétendant. Quelques personnes disent aussi que le roi de Suède, si cela est possible, lui donnera quelque chose.

Il n'a pas été dit un mot au Conseil du mariage de Mme de Chartres, ce qui par suite n'est pas une chose infaisable.

On craint que le Régent qui veut se concilier tous les esprits ne manque de fermeté, qu'il ne soutienne pas son arrangement et qu'au lieu de le suivre, il ne se prête successivement à diverses considérations qui opéreront tout diversement. Son parti est délicat, il n'est pas absolu, il ne le veut même pas autant qu'il le pourroit être. Le précédent gouverneur étoit violent et hardi, mais il étoit ferme et soutenu, ce qui est bien essentiel au dedans et pour le dehors, bien que souvent fort hazardeux.

Le froid est si violent que tout cesse. Le Parlement, ne pouvant rester en place, vaque depuis 3 jours. Le bout du quai des Orfèvres tomba mer-

credi dernier. On craint beaucoup pour un plus grand dommage quand le dégel viendra.

On m'avoit mal rapporté le fait des personnes arrivées d'Angleterre à Dieppe : en voici la vérité : — Plusieurs femmes réfugiées en Angleterre pour la religion se sont embarquées pour revenir en France. Elles débarquèrent à Dieppe : le gouverneur ayant demandé si elles avoient des passe-ports, elles répondirent qu'elles n'en avoient point : il les fit mettre en prison, à la réserve d'une dame Pitau, veuve d'un miroitier du pont Notre-Dame qui eut la ville pour prison, en attendant les réponses du régent qui fit répondre qu'on les laissât toutes aller où elles voudroient. La dame Pitau est à Paris qui a raconté la chose. Cela fait voir qu'on devient plus humain à l'égard des pauvres protestants, que les honnêtes gens catholiques romains ont toujours plaint. Nos nouveaux convertis se flattent d'une déclaration qui leur rouvrira les portes et les frontières du royaume.

Le Parlement, les Chambres assemblées, arrêta ces jours passés de ne point présenter de mémoire en réponse à celui des Pairs contre cette compagnie pour l'affaire des bonnets, lequel est fort vif et dont on dit autheur la Bilniere. On n'approuve point ici les trois mémoires des Pairs ; le président de Novion a parlé avec bien du feu au Régent contre la brusque saillie de ses gentilhommes.

A Paris, le 27 janvier 1716.

J'ai su que le Prétendant a été quelques jours caché dans l'appartement de la reine à St-Germain pour prendre ce qu'elle avoit d'argent comptant en or et lui dire adieu qui ont été conçus à peu près en ces termes : « Madame, je ne vous reverrai de ma vie, ou je vous reverrai dans Londres ou dans Edimbourg : si je réussis à regagner mes royaumes, nous nous rejoindrons dans Londres : si je ne puis recouvrer que l'Écosse, nous nous reverrons à Edimbourg, et si je manque mon coup, je suis résolu de me retirer dans les montagnes d'Écosse où je passerai le reste de mes jours, faisant une guerre continuelle à l'Electeur de Hanovre, et en ce cas je ne vous reverrai de ma vie, voilà ma résolution. » La mère et le fils pleurèrent quelque temps et le dernier partit à 10 heures du soir. On parle de son entreprise à tous les conseils des affaires Étrangères. J'ai appris qu'au dernier l'on y traita la question de savoir s'il y avoit lieu de croire qu'elle dût réussir, sur quoi il n'y eut que deux voix, c'est-à-dire que chacun convint que toutes les apparences étoient contre lui, mais qu'il avoit raison de tout hazarder. En tous cas l'on va s'en rapporter aux événements et garder la politique dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir.

L'on travaille à force à réparer le quai des Orfèvres autant que la saison le permet et déjà, malgré les glaces, il y a un bâtardeau moitié achevé dans la

rivière. On craint fort en plusieurs endroits de ce païs l'effet des grosses eaux qui doivent être terribles cette année par la quantité de neiges qui sont dans les campagnes.

Notre Régent se laisa tomber, il y a quelques jours, sur les degrés du Luxembourg fort rudement, sans se faire pourtant aucun mal.

A Paris, le 31 janvier 1716.

M. le Chancelier perd tous les jours son crédit à vue d'œil, ayant manqué de politique au sujet de sa charge de secrétaire d'État, dont il vouloit avoir 800,000 L au lieu de 400,000 que lui offroit M. d'Armenonville, suivant les ordres du Régent qui, voyant la prétention outrée du Chancelier, a supprimé sa charge moyennant un remboursement de 400,000 L; et l'on a donné celle de M. Torcy à M. d'Armenonville, auquel le Régent a donné la fonction de la guerre qui seroit donnée au Chancelier pour remboursement. Ce premier magistrat a voulu rhabiller la chose et s'accommoder à la volonté de Son Altesse, mais il n'étoit plus temps et M. d'Armenonville sera secrétaire pour la guerre.

La soirée du mardi au mercredi l'ambassadeur de Portugal a donné un bal magnifique. La dépense de cette fète va à plus de 10,000 écus et il y a eu 30 voies de bois brulées dans la rue voisine de l'hôtel pour chauffer les allants et venants par l'horrible froid qu'il faisoit.

M. de Villars est parti pour son gouvernement de Provence. Voici une preuve que le duc de Bourbon n'est pas de ses amis. Il y a quelques jours qu'au bal de l'Opéra, ce jeune prince qui étoit masqué, chanta une chanson contre ceux vulgairement appelés cocus. Le maréchal, malgré la vertu de sa dame, prit cela pour lui et dit tout haut : « Voilà un masque bien insolent, il faudroit le chasser à coups de bâton. — Sur quoi le masque répondit aussi tout haut : « Insolent cela se peut, mais il l'est de dessein prémédité ; le chasser, cela ne se peut, car il a payé, et pour les coups de bâton, il est certain qu'il n'en sera pas donné. » — Le maréchal ayant reconnu la voix, se tut, et le prince aussi, qui ne se démasqua pas. L'affaire n'eut pas plus de suite, mais l'on sait que c'étoit du maréchal dont le chanteur vouloit parler. On dit que cette aventure hâtera le voyage de Provence, où les conseillers de la guerre voudroient déjà savoir le gouverneur, dont les hauteurs et les avis décisifs et impérieux ne conviennent à aucun d'eux.

On a affiché ici pour le duc de Lorraine qui fait lever des troupes : on les habille de vert et veste écarlate.

La duchesse de Berry a toujours les grands honneurs du gouvernement ; c'est le canal à la mode pour obtenir les grâces du Régent.

On parle ici d'un pronostic qui limite à deux ans la vie du roi, et à trois ou quatre ans celle du Régent. On annonce le règne du duc de Bourbon sans disposer du duc de Chartres.

Il y a eu jusqu'à hier pour 18 millions de monnaies refrapées à la Monnaie et répandues dans le public.

A Paris, le 3 février 1716.

Le dégel commença samedi et continue d'une manière assez douce. Paris est impraticable dans les rues, en sorte que les gens de pied restent dans leurs maisons et les personnes à équipages sortent le moins qu'ils peuvent, les chevaux n'étant guère moins embarrassés que les hommes.

Il y a toujours beaucoup de division et encore plus de lenteur dans les Conseils. Les gens éclairés commencent à être convaincus que cette sorte de gouvernement ne peut subsister dans un royaume aussi monarchique que le nôtre et sur un peuple aussi vif.

Vous ne sauriez croire combien il se forme de sources de divisions dans l'État contre les princes du sang et les princes bâtards, le Parlement et les ducs et entre les grands qui sont à peu près du même rang. Le duc de Bourbon qui est vif et ferme dit tout haut qu'à la première occasion il empêchera le duc du Maine et le comte de Toulouse de prendre rang au Parlement comme princes du sang, et les renverra au rang des ducs, ce qui fera du grabuge. Les ducs de leur côté veulent tenir tête au Parlement qui est résolu de ne rien céder. Ils se piquent souvent avec aigreur et le plus éclairé n'y est pas le plus autorisé; il est pour ses collègues, au contraire, un objet de

jalousie et de contradiction. Le Régent depuis qu'ils sont formés a voulu appeler dans les conseils des gens d'un mérite éminent; ils sont résolument remerciés; ils n'ont pas voulu figurer avec certaines gens qui, grâce à quelques femmes, se trouvent dans un païs inconnu et n'ont d'autre mérite que beaucoup de hauteur et de suffisance. Presque tous les membres d'épée sont de cette trempe.

On est ici pénétré que M. de Stairs fait une dépense prodigieuse en espions, émissaires et coureurs.

La reine d'Angleterre n'a pas de nouvelles de son fils : sa cour est très peu nombreuse à Chaillot où peu de gens vont la voir.

Le Blanc, ce fameux commerçant de toutes choses, fut samedi par lettre de cachet mené de nouveau à la Bastille pour la même affaire de Vanel à la succession de qui il se trouve redevoir 3 millions que Vanel doit au roi. Le prétexte de le saisir a été qu'il alloit passer en Hollande.

Paris, 6 février 1716.

La division continue entre les grands, M. le Duc étant résolu de présenter requête au Parlement pour faire déclarer le duc du Maine, le comte de Toulouse et même la duchesse d'Orléans enfants de Mme de Montespan comme étant venus pendant le mariage. Vous pouvez croire que cela ne se fera pas, que du consentement secret du Régent, qui aime, dit-on, mieux être le mari d'une simple demoiselle

de bonne maison que d'une bâtarde adultérine, fille d'un roi.

Le duc de Saint-Simon rencontrant à la porte du cabinet du Régent le premier Président qui causait avec le duc de la Feuillade, dit à ce duc : — A quoi t'amuses-tu à parler à un J... F... comme celui-là ? — Le premier Président lui dit qu'il se plaindroit à Son Altesse de son insolence, ce qu'il a fait et le Régent lui a promis satisfaction, mais il n'y a pas de témoin, le duc de la Feuillade disant n'avoir rien entendu. Un conseiller m'a dit hier que s'il y avoit des preuves et que si le fait étoit avoué, le Parlement interviendroit comme ayant été insulté dans la personne de son président : que du reste il ne céderoit rien aux ducs que le roi majeur n'eût décidé la question, et que si les ducs entreprenoient quelque chose à la première réception de ducs qui se feroit, la Cour romproit l'audience sans rien faire et se retireroit.

Notre cour commence à se jeter dans tous les plaisirs outrés, et les deux sexes s'apprivoisent plus que de raison. Quelques dames du premier rang étant tombées malades, la médisance ne les épargna pas. On dit Mme la duchesse de Berry accouchée d'une fille qui n'a vécu que trois jours, etc. Cette conduite rappelle les Messalines.

La reine de Pologne est morte à Blois d'apoplexie : on l'a enterrée sans cérémonie et sans frais proportionnés à son rang, une partie de ses rentes étant viagères.

Le P. Poisson, qui a eu grande vogue depuis six

ans dans l'art de prêcher, ayant voulu se faire recevoir bachelier en Sorbonne, il a été différé jusqu'à ce qu'on ait éclairé des mémoires anciens envoyés contre lui par rapport à ses mœurs, étant accusé d'être partisan de la bonne chère et pas indifférent pour deux beaux yeux. Il a interjetté appel du décret de sursis au Parlement, mais il perdit ces jours-ci son procès, la Cour l'ayant renvoyé à ses examinateurs à sa grande confusion. Il est à craindre pour lui qu'on n'élude sa réception pour le punir du mauvais procès qu'il a fait à la maison.

A Paris, le 10 février 1716.

Faute de preuve pour l'affaire du duc de Saint-Simon, on va dissimuler et garder la chose *in petto* pour, l'occasion arrivant, faire sentir à ce jeune seigneur qu'il n'en est pas quitte. On doit plaider bientôt une grande cause à la grande Chambre : on verra ce qui se passera.

La petite Usé, jeune danseuse de l'Opéra, est le passe temps de Son Altesse Royale lorsqu'elle quitte le travail des affaires publiques. On aime bien mieux une amusette de cette qualité qu'un engagement plus élevé dont la dame prendroit empire sur tout et deviendroit une Maintenon. A propos de celle-ci on n'en parle pas plus que si elle n'avait jamais gouverné, ne songeant qu'à se gouverner soi-même et n'ayant commerce avec presque personne du monde.

Le P. le Tellier fait à peu près de même, ne voyant presque personne d'Amiens où il est peu aimé.

M. de Pontchartrain le borgne est abandonné de tout le monde et l'on dit qu'il ne sait à quoi passer son temps, chacun lui fait la mine.

L'hôtel des monnaies et les changes ne désemplissent pas pour porter les vieilles monnaies et en prendre de nouvelles. On travaille à cet échange fètes et dimanches.

On a enregistré au Parlement la déclaration pour achever le quai de la Grenouillère qui est commencé il y a 8 à 10 ans et qui fera une décoration magnifique dans Paris. On s'étonne qu'on ait mis à tout-ça une dépense si forte.

Mais le Régent veut faire voir qu'il pense à tout. et d'ailleurs c'est aux dépens de la ville.

Le prince d'Harcourt, ce fameux exilé par le feu roy et qui depuis plusieurs années résidait à Lyon où il passait son temps à la chasse, est venu en cour. Le prince lorrain ne pouvait souffrir Louis XIV qu'il haïssait souverainement, ce qu'il avait de commun avec le grand prieur; le roi savait leur antipathie pour lui et ne les aimait pas non plus (1).

(1) Il avait été chargé de conduire la fille de Monsieur en Espagne pour son mariage avec Charles II. Il avait constamment servi le roi, puis avait fait campagne à Venise. Mais d'une conduite « crapuleuse », d'après Saint-Simon, il quitta la cour où il était méprisé et se fixa à Lyon où il mena la vie la moins digne de son nom. En 1702, Louis XIV, à force d'insistance, consentit à le recevoir, mais n'ayant pas obtenu d'aller à Marly, le prince quitta de nouveau la

M. le procureur général qui est un magistrat des plus parfaits (1), sur des remontrances sérieuses qu'il a faites au Régent à plusieurs égards, n'en est plus bien venu, ce qui fait qu'il s'est retiré de la Cour, gémissant tout bas des allures qu'il voit. Cependant nous nous étonnons tous de la politique de Son Altesse qui ne répond pas au commencement de sa régence. Ce sont les femmes qui gâtent tout et les jeunes flatteurs que les pots-de-vin tentent.

A Paris, le 14 février 1716.

Le Régent, par ses ménagemens trop circonspects pour les divers ordres de personnes qu'il emploie, contribue sans le vouloir à cette langueur ; s'il les piquoit un peu et qu'il marquât de la vigueur, ils se réveilleroient. Sa fille, la duchesse de Berry, a toujours sur lui un grand ascendant ; elle le dirige par une Mme de Parabère qu'elle lui a donnée de sa main. Celle-ci tient son cœur et est la quatrième depuis la régence ; après elle le vin de Pomard et celui de Champagne rangent assez bien le prince à trouver tout ce qu'on désire. Ceux qui ont intérêt à le mettre

cour et alla se fixer en Lorraine. Il mourut en 1719 après avoir dit encore Saint-Simon, « mené une longue vie de bandit. »

(1) M. d'Aguesseau, un des magistrats qui avaient le plus vivement soutenu le duc d'Orléans sous la régence. Il fut nommé chancelier le 2 février 1717. Nous croyons que cette quasi disgrâce n'est indiquée nulle part, mais elle dura peu, car Dangeau nous apprend que le Régent reçut longuement le procureur général le 23 avril.

en goût des plaisirs de la table, voyent avec plaisir que leurs soins ont été efficaces.

Le roi est un peu indisposé, rhume et dévoiement; cela ne l'empêchera pas, le 10, d'aller au Palais-Royal. Le duc d'Orléans qui n'était pas prévenu, se fit ramener à triple cheval du Luxembourg. A la Cour, les dames se satirisent et se chansonnent.

M. le maréchal de Villars mieux conseillé ne part pas pour la Provence. Il est plus humain avec collègues qui se rangent volontiers de son côté (1). Il répondit à M. le Duc, lorsque celui-ci lui annonça sa promotion, qu'il seroit ravi d'aprendre le métier de la guerre sous lui. Ce prince a eu de grosses peines au sujet des grandes chasses qu'il a faites à Versailles. Le sieur Blouin, gouverneur, en ayant donné part au Régent.

Le Régent a dit au duc de Bourbon de se modérer à l'égard des princes bâtards, ne pouvant compter sur une décision durant la minorité.

Dans une débauche chez M. le duc de Bourbon, le duc de Richelieu ayant chanté une chanson faite par Mme la Duchesse douairière contre feu son mari, qui est très piquante : « Gendre d'une samaritaine », le lendemain ce seigneur étant revenu chez le prince qui lui fit avec beaucoup de froideur des honneurs extraordinaires, dont cet étourdi lui ayant demandé d'un air embarrassé le sujet, il lui

(1) On a vu qu'il avait reçu l'ordre de se retirer en Provence et le public attribuait sa disgrâce à la raideur avec laquelle il recevait ceux qui avaient à lui parler.

fut répondu qu'on traitoit ainsi ceux qu'on ne vouloit jamais voir.

Le Régent devient indéterminé et peu fixé, il s'amollit et est inappliqué : on lui a dit en face que les Noailles le régentoient. Il va faire faire des abattis de bois à Versailles et à Marly.

Les crues et inondations augmentent. Il y a 19 arches tombées au pont de Blois.

A Paris, le 17 février 1716.

La Cour de Saint-Germain est toute déserte, la reine n'ayant plus à son service que les plus gueux et les plus âgés des Anglais et Irlandais, tous les autres sont passés sur les côtes pour chercher à s'embarquer.

Sur ce qu'on a dit au Régent qu'on ne voyoit presque que des louis dans les troupes du Prétendant, Son Altesse a répondu qu'il ne lui en avoit fait donner ni directement, ni indirectement ; il ajouta : — Nous donnons un subside au roi de Suède envers qui nous nous acquittons tout doucement de l'argent : si ce prince lui en a donné, ce n'est pas notre faute.

Notre Régent, après avoir fait vendredi une forte débauche de table, passa le reste de la nuit au bal, et voulant se lever sur les huit heures pour travailler le mal de tête le prit si fort qu'il se recoucha sur les huit heures samedi matin sans pouvoir se lever que sur le midi. Ce prince s'en donne trop de toutes

façons et le rang où il se trouve semble l'accabler de joie et lui déranger son bon esprit à force d'aises et d'honneur.

On lui a envoyé dans une petite boîte son portrait en cire avec Mme de Berry, sa fille, dans des attitudes tout à fait indécentes. Son Altesse méprise tout cela.

On travaille actuellement aux pièces de 30 et 15 sols, qui manquent dans le public, parce qu'il se porte souvent de la monnaie au Palais-Royal où son Altesse en fait amas : l'on ne sait pour quelle destination.

Mme de Berry est guérie et reparaît en public.

Paris, ce 24 avril 1716.

Les Jésuites ont encore fait des leurs à Grasse, dont l'évêque (1), qui est capucin dévoué à la société et placé par eux, a interdit tous les Pères de l'Oratoire du lieu et même excité la populace contre ces saints personnages à un tel point qu'ils en ont été insultés, sur quoi le Parlement d'Aix informe.

Un notaire seul a reçu 150 déclarations dont deux montent à 2,300,000 L.; les autres vont bien à 500,000 L. Chacune l'est portant l'autre.

M. de Bercy a été autorisé à revenir ici pour faire sa déclaration (2). Il y a des conclusions à mort

(1) Joseph de Mesgrigny, nommé en 1711.

(2) Charles de Malon, intendant des finances et gendre de Desmarets. Il avait été exilé au mois de décembre 1715 à cause de son

contre Normand qui sera jugé incessamment. Bourvalais fut décrété de prise de corps samedi à la Chambre de justice (1).

M. Rouillé lui-même a fourni l'état de ses biens, sans doute pour engager les personnes qui croiroient pouvoir se faire dispenser. Le Chancelier s'étant appuyé sur ses deux titres, le Régent lui dit qu'il ne falloit pas tant de mystères pour fournir le simple état de ses biens et que Son Altesse de sa part était prête à rendre compte de l'administration de sa régence.

A Paris, 4 mai 1716.

M. de Torcy n'est pas mal avec le Régent, mais il n'est pas dans une confidence étroite, telle que le procureur général d'Aguesseau, le marquis d'Effiat, les ducs de Noailles, de Guiche, le maréchal de Berwick, le duc d'Antin et le cardinal de Noailles. Il y est aussi d'un rang inférieur, mais le confident est le duc de Noailles.

Il y a un comte de Belmont, piémontais, qui, avec des lettres du roi de Sicile, a présenté un nouveau plan pour redresser le commerce. Cependant le

insolence envers le chancelier du Régent, envoyé près de lui avec une mission de son maître.

(1) Paul Poirson de Bourvalais, l'un des principaux maltôtiers du temps ; successivement laquais, facteur, huissier, piqueur aux travaux du Pont-Royal ; il commença sa fortune dans le *huitième* et habitait l'hôtel où est actuellement le ministère de la justice. Arrêté le 9 mars 1716, il fut mis en liberté le 6 juin 1717, après avoir payé une taxe énorme : on lui laissa la jouissance de 20,000 L. de rentes. Mort en 1719.

projet de Nicolas pour l'escompte des billets de l'État à 5 0/0 a été accepté (1). Le Régent met dedans la banque 15,000,000. Il y a des conventions secrètes qu'on ne sait pas. Cette opération bursalle fait naître quelque chaleur entre M. Amelot, commissaire nommé pour l'examiner, et le duc de Noailles qui avoit protégé Jean Law dont le projet avoit échoué.

Le Régent donna le premier jour de sa fête et encore hier le bal et le 25 avril il avoit donné à St-Cloud une grande fête à Mme de Berry et aux dames où il se trouva un peu de marchandises mêlées.

Une chose assez singulière est arrivée à Vienne en Dauphiné. L'archevêque du lieu, qui est jésuite (2), a fait ces jours-ci publier la bulle *Unigenitus*, ce qu'ayant su un capitaine réformé qui y demeure, il s'est avisé de former opposition à cette publication par un acte signifié en son nom à l'official pour l'archevèque, et il y a fait entrer que l'archevêque avoit bons bénéfices dont le moindre auroit suffi pour nourrir les douze apôtres et que sa table est plus délicate que n'étoit celle des gens d'affaires les plus somptueux. L'on a envoyé la protestation au Régent qui vendredi en a ri devant tout le monde.

Paris, 15 mai 1716.

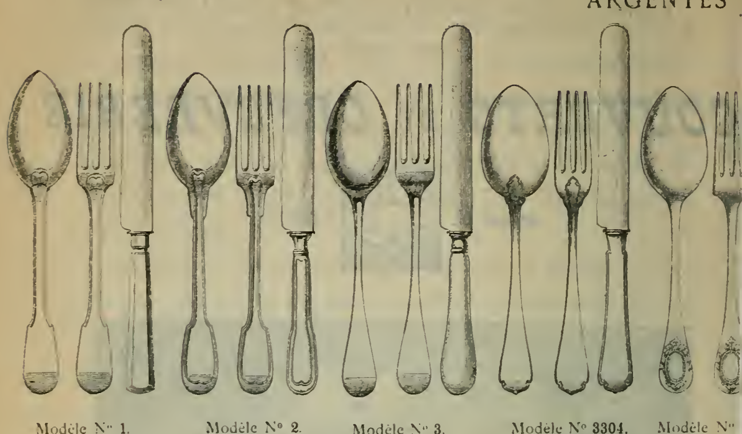
On ne parle ici que des 5,000,000 en or qui ont été

(1) Caissier de Samuel Bernard.
(2) Mgr de Crillon.



COUVERTS

ARGENTÉS



Modèle N° 1. Modèle N° 2. Modèle N° 3. Modèle N° 3304. Modèle N°

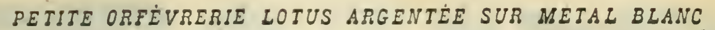
SÉRIE SIMPLE **SÉRIE QUART-RICHE** **SÉF**

		PRIX			
		N° 1 N° 2	N° 3 N° 3304	N° 3308 N° 3309	N° 3310 N° 16
		fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Cuillers de table	*la douzaine.*	33 »	31 50	37 50	42 »
Fourchettes de table	—	33 »	31 50	37 50	42 »
Couteaux de table	—	33 »	36 »	42 »	45 »
Cuillers de dessert	—	30 »	31 50	34 50	39 »
Fourchettes de dessert	—	30 »	31 50	34 50	39 »
Couteaux de dessert, lame acier	—	27 »	30 »	36 »	39 »
— — lame argentée	—	33 »	36 »	42 »	45 »
Cuillers à café	—	17 »	18 »	21 »	24 »
Cuillers à moka, 10 centimètres	—	14 »	15 »	18 »	21 »
Louche, grande	*la pièce.*	14 »	15 »	17 »	19 »
— petite	—	12 »	13 »	15 »	17 »
Cuiller à ragoût	—	9 »	9 50	10 »	11 »
Fourchettes à huitres	*la douzaine.*	24 »	24 »	30 »	33 »
— à escargots	—	21 »	21 »	27 »	30 »
Cuillers à œufs	—	21 »	21 »	27 »	30 »
Service à hors-d'œuvre, 6 pièces	*le service*	25 50	27 »	30 »	33 »
Couteau à fromage, lame acier	*la pièce.*	5 25	5 50	6 »	6 25

Tous nos produits portent notre **Marq**

CHRISTOFLE & C[IE]

PARIS — 56, RUE DE BONDY, 56 — PARIS



PETITE ORFÈVRERIE LOTUS ARGENTÉE SUR METAL BLANC

2648
Service à poissons
26 fr

2633
Pelle à sel
intérieur doré
La douzaine. 27 fr.

2654
Service à salade, bouts dorés
33 fr.

2645
Truelle à poisson. 14 fr.

2675
Pelle à glace, intérieur doré
14 fr.

2655
Pelle à tarte, intér. doré. 17 fr.

2667
Serpette à glace, intér. doré. 14 fr.

2662
Cuiller à fraises
intérieur doré
16 fr

2676
Cuillers à glace, int. doré
La douzaine 42 fr.

2666
Cuiller à sucre, intér. doré
12 fr

2904
Couverts à poisson
La douz. 120 fr

PETITE ORFÈVRERIE, MANCHES RETROUSSIS, ARGENTÉE MÉTAL BLANC

3013
Service à poissons
30 fr

1513
Pelle à sel
intérieur doré
La douz. 24 fr.

1515
Service à salade, bouts dorés
30 fr.

3016
Truelle à poisson. 16 fr

3924
Pelle à glace, intérieur doré
21 fr.

3899
Pelle à tarte, intérieur doré
22 fr

3929
Serpette à glace, intérieur doré
22 fr

1514
Cuiller à fraises
intér. doré. 18 fr

3207
Cuillers à glace, intér. doré
La douzaine 48 fr

1512
Cuiller à sucre, intér. doré
12 fr

2561
Cuiller à glace
en morceaux 18

CHRISTOFLE & C[IE]

PARIS — 56, RUE DE BONDY, 56 — PARIS



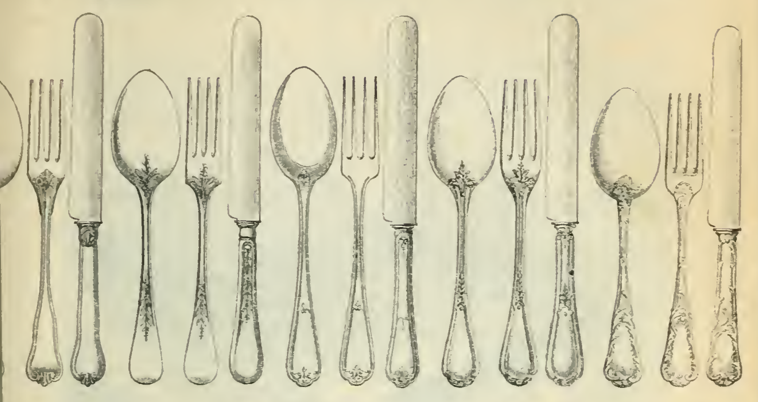
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

MARQUE

DE FABRIQUE

HRISTOFLE

ETAL BLANC



dèle N° 3309. Modèle N° 3310. Modèle N° 16. Modèle N° 3313. Modèle N° 4409

CHE — SÉRIE RICHE — SÉRIE TRÈS RICHE

		PRIX				
		N° 1 N° 2	N° 3 N° 3304	N° 3308 N° 3309	N° 3310 N° 16	N° 3313 N° 4409
		fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c	fr. c.
uelle à poisson.	*la pièce.*	10 75	11 »	13 50	13 75	13 75
vice à poisson.	*le service*	17 50	18 »	25 »	25 50	25 50
uverts à poisson	*la douzaine.*	162 »	168 »	192 »	210 »	210 »
ller à sauce.	*la pièce.*	7 »	7 50	8 50	9 »	9 50
vice à découper	*le service*	14 50	15 »	16 »	17 »	17 »
nche à gigot	*la pièce.*	9 75	10 »	10 50	11 »	11 »
le à sel.	*la douzaine.*	13 50	15 »	18 »	21 »	24 »
ller à moutarde	*la pièce.*	1 75	2 »	2 25	2 50	2 75
e à asperges	—	17 75	18 »	18 50	18 75	18 75
vice à salade	*le service*	11 50	12 »	24 »	24 50	24 50
llers à glace	*la douzaine.*	24 »	24 »	30 »	33 »	36 »
e à glace	*la pièce.*	9 75	10 »	12 50	12 75	12 75
bette à glace.	—	11 75	12 »	14 50	14 75	14 75
ller à sauce.	—	8 »	9 »	10 »	11 »	12 »
ce à sucre.	—	6 »	6 50	8 50	9 »	10 »
ller à compote.	—	7 »	7 50	8 50	9 »	9 50
e à tarte	—	9 75	10 »	12 50	12 75	12 75

Fabrique et le nom **CHRISTOFLE.**

pris vers Colmar dans douze chariots d'eau-de-vie : c'est sur l'avis d'un tonnelier de Strasbourg à qui le Régent fera délivrer le dixième suivant ses édits.

Mme Melet qui a été arrêtée dans l'affaire de Miotte, s'est servi d'un verre de sa lunette pour se découper le bras, à quoi elle n'a réussi qu'à demi, parce qu'on l'a secourue à propos. C'est elle qui avoit donné un dépôt à un procureur du Châlelet qui l'a dénoncé à la Chambre et dans lequel on a trouvé des billets pour de grosses sommes (1).

La Chambre de justice cherche à trouver un criminel d'État pour montrer l'exemple. Il n'y a pas assez pour en venir là contre Bourvalais, Miotte, Normand, Le Blanc : on croit que Paparel pourra le procurer.

Le Roi passa mardi au bout de notre rue en allant au jardin royal. Il commence à se bien porter et promet de vivre.

Je viens d'écrire la déclaration au sujet de l'affaire du Parlement entre les ducs : je sais qu'elle a été dressée par le procureur général et que le chancelier n'a pas pu y changer un seul mot. Elle est dres-

(1) Miotte fut arrêté en même temps que Bourvalais : on le trouva caché dans son grenier à foin. Mme de Mellet était, dit Dangeau, « son amie », demeurant dans un hôtel communiquant avec celui du traitant et ayant son argent et ses papiers. Miotte se tire d'affaire et, en 1720, se promenant à Choisy chez le prince de Conti, il remarqua avec la femme de la princesse une très jolie jeune fille : il apprit qu'elle était élevée chez Mme de Conti : aussitôt il la demande pour son fils et le mariage eut lieu, quoiqu'on le prévint qu'elle était « une petite trouvée ». Tant mieux, répondit-il, « je n'aurai pas toujours une famille sur les bras. »

sée avec un art et une délicatesse merveilleux : il n'est pas dit que la décision est remise à la majorité du Roi, mais quand il plaira au Roi : un endroit des plus délicats et des plus habiles et avantageux pour le Parlement, n'est pas portée dans cette contestation, dont la décision ne dépend que du Roi, maître des grâces et de régler les rangs, ce qui a sa finesse, et c'est pour parer à l'évocation que les ducs vouloient faire ordonner au Conseil. Il y a encore un endroit merveilleux qui est qu'il est dit en quelque façon qu'il faut avoir recours aux registres du Parlement pour cela, lesquels prouvent sa possession. En un mot nous gagnons notre procès et les ducs le perdent.

Paris, 18 mai 1716.

Le Prétendant fait une grosse dépense et donne des fêtes aux dames d'Avignon. On assure que le Régent fait payer régulièrement les pensions que le roi donne à la cour de Saint-Germain.

Les partisans de la banque de Law veulent qu'elle se développera, qu'elle prendra faveur et qu'elle pourroit bien ouvrir un débouché dans le commerce aux billets de l'État, en escomptant en argent ou en lettres et billets d'échange sur les bonnes places, d'autant que cet aventurier, écossais et grand jacobite, a pour croupiers 4 à 5 des meilleures bourses de Paris et d'ailleurs par le moyen du duc de Noailles, la protection du Régent qui le considère, et mettra, dit-on, dans la caisse 15 à 20,000,000. On veut même que

cette compagnie en ait déjà assemblé 4 ou 5, mais comme c'étoit aussi l'objet de la banque de Nicolas qui a aussi de bonnes bourses et de la protection, elles fonderoient l'une dans l'autre.

La cherté de la consommation est telle qu'on veut que les premiers généraux perdent sur l'année présente de leur traité près de 10,000,000 ; on va retrancher dans la régie 4,000 commis.

La capture de 5,000,000 auprès de Colmar est absolument fausse, bien que M. de Saillant, commandant de Metz, et M. de Cély, intendant, en avoient écrit très précisément en cour.

Comme le sieur Paparel ne sauroit justifier l'emploi de 2 millions à lui remis pour le payement de la maison du roi, il pourra bien porter la peine des péculats. Le procureur général a même donné déjà des conclusions à mort contre lui. C'est en ce cas qu'on verra agir la clémence du Régent et ses bontés pour M. de la Fare, capitaine des gardes, gendre du prisonnier.

On a enlevé Arouet, petit poète qui ne faisoit qu'éclore, mais fort satirique. Il est fils d'un greffier des comptes.

Le Régent a marqué quelque ressentiment à Mme de Berry sur la manière menaçante dont elle a traité le duc de Noailles.

Sur le refus du Pape de donner des bulles aux nouveaux nommés sans une acceptation préalable de la Constitution et un examen devant le Nonce, le procureur général est allé chez le Nonce lui déclarer

que si le Saint-Père persiste, la Cour pourra prendre des mesures sages pour s'en passer, et qu'au surplus c'était formellement par Sa Sainteté donner atteinte aux droits du royaume et aux libertés de l'Église Gallicane.

On fit le 12, dans la plaine de Saint-Denis, l'épreuve de deux canons de nouvelle fonte : ils portent beaucoup plus loin et il faut moins dépenser de poudre.

Paris, ce 22 mai 1716.

Voici quelque chose de particulier. Le Nonce a été chez le Régent se plaindre du plaidoyer de la Grand' Chambre au sujet de la Constitution et de l'affaire de Reims, le priant d'interposer son autorité pour arrêter les licences des avocats qui perdent le respect dû au Saint-Siège. Son Altesse répondit qu'il étoit l'agresseur et qu'il devoit s'en prendre à lui, mais qu'il pouvoit aller voir le maréchal d'Huxelles, chargé des affaires étrangères. Son Excellence ne manqua point d'y aller et de lui renouveler ses plaintes. Sur quoi le maréchal lui dit que le Pape devoit commencer par accorder des bulles aux nouveaux nommés et que, s'il tardoit, la cour prendroit des mesures. Et depuis il a envoyé un courrier. Et cependant je sais de bon lieu qu'on est sur le point de rompre en France le Concordat et de rétablir purement et simplement à la Pragmatique sanction au hasard d'en encourir toutes les excommunications du monde. On se propose aussi d'élever le Roi dans

des sentiments favorables aux libertés de l'Église Gallicane, et les Jésuites ne croqueront que d'une dent de la qualité de confesseur, car on s'attend de donner au prince son propre curé ou quelque prélat bien affectionné.

La banque nouvelle est une vision, c'est la même chose. L'on ne fait qu'en rire, mais on ne croit pas qu'elle ait lieu.

Le sieur Paparel fut jugé mercredi sur les 2 heures et condamné à avoir la tête tranchée, 100,000 L. d'amende, 600,000 L. de restitution au Roi et ses biens acquis, confisqués. Son crime est qu'il a gardé un fond de 1,600,000 L. destiné au paiement des troupes, en donnant à la place des billets à terme qu'il faisoit décrier sous mains et qu'il faisoit retirer. Son gendre et sa fille intercèdent (1).

Le Régent n'a pas pu refuser des lettres de commutation au sieur Paparel. Il sera banni à perpétuité et ses biens confisqués seront accordés à son gendre (2).

Le duc de Bourbon a rendu public le jardin de l'hôtel de Condé afin d'attirer les Parisiens et de les détourner du jardin du Luxembourg par chagrin contre Mme de Berry de ce qu'elle l'a fait murer du côté de M. de Vendôme (3).

(1) Trésorier de la maison du Roi et des gardes du corps. Sa fille avait épousé le marquis de la Fare, l'ami de Chaulieu.

(2) Après paiement de ce qui était dû au Roi, la Fare voulut vendre sa charge de capitaine des gardes du Régent, ce qui lui fut refusé : sa femme se retira au couvent.

(3) Voir à ce sujet notre *Histoire de la fille du Régent*. (2 vol.

Lundi les comédiens italiens jouèrent sur le théâtre de l'Opéra et prirent autant qu'on y prend, ce qui leur a produit plus de 4.000 L ; presque toute la cour y étoit, qui paya grassement. Ils jouèrent encore mercredi avec même foule. Les acteurs sont bons à leur manière : il y a un arlequin, un scaramouche et un scapin pour bouffons, deux vieillards et deux amants et quelques suivantes. Ce sont toutes personnes bien faites et propres au théâtre.

Paris, 15 juin 1716.

Il y a huit jours la Chambre de justice fit arrêter deux neveux de Bourvalais, le sieur Guion, un des greffiers en chef du Parlement (1) et le sieur de Saint-Pater.

Il est certain que nous n'avons pas parmi nos ministres et les principaux membres de nos conseils de ces gens perçants, vifs et profonds, pénétrants et hardis si essentiels à la tête du Gouvernement pour le redresser et diriger.

La reine d'Angleterre passe l'été à Chaillot aux exercices de pitié : le Seigneur n'écoute pas toujours les malheureux pour des raisons que les humains n'entendent guère.

L'abbé d'Estrées est sans doute un génie supérieur, vif et assez adroit, il est éclairé, il va assez bien au fait,

in-8° Paris, Didot, 1877). Cette fermeture du Luxembourg avait causé une grande émotion.

(1) Guyon de Marquais, payé le 14 novembre à 300,000 L.

il a aussi l'oreille du Régent (1), mais Son Altesse, par la forme de ses Conseils, a partagé l'autorité et le travail en trop d'ouvriers pour que le royaume puisse tirer avantage de la part qui est échue à cet abbé qui d'ailleurs essuie bien des traverses et des jalousies des autres, ce qui cause des entorses et des cascades aux affaires.

Le maréchal de Villeroy et le duc de Villeroy sont assez accrédités, mais ils mènent les affaires en seigneurs : ils se mêlent d'un métier qu'il n'entendront jamais. Le Régent est trop peu ferme et trop inappliqué pour choisir les sujets suivant leur mérite propre et leur caractère. M. Le Couturier remplit bien sa sphère : il n'en sort pas et travaille tous les matins avec Son Altesse à l'arrangement des Finances (2).

M. Rouillé est vif, déterminé, rempli de bonnes

(1) Neveu du cardinal, ambassadeur en Espagne après lui, puis membre du conseil des affaires étrangères et archevêque de Cambrai à la mort de Fénelon.

(2) Premier commis des finances, Dangeau écrit le 27 septembre 1715 : « Le duc d'Orléans travaille presque tous les jours, ou avec les gardes du trésor, ou avec Bertin, trésorier des parties casuelles et Couturier est toujours présent à ces audiences-là. » C'était, d'après Saint-Simon, l'homme le plus expert en matière de finances : « Grossier, juste, droit, sans fard et sans adresse, exact au dernier point et d'une fidélité à toute épreuve. » De petit commis des finances chez M. Desmarest, le Régent le prit et en fit son homme de confiance. Il ne dépendait absolument que de lui. « Il est difficile, dit encore Saint-Simon, d'acquérir autant d'estime et de considération qu'il a conservée entière hors de sa place. » Sa santé l'obligea à se retirer à la fin de 1717.

intentions, mais il a pris une trop forte carrière et se prête à trop de diverses choses.

Paparel devait être transféré à la Bastille. Il est resté à la Conciergerie, dans la même chambre où est Le Blanc. Ils mangent et couchent ensemble et jouent, ayant la permission d'avoir des cartes et des livres.

Vendredi on fit l'épreuve à la Villette, en présence du Régent et de plusieurs officiers et de grands seigneurs, d'une nouvelle sorte de canons : ils sont huit fois plus petits et plus légers, portent plus loin avec trois fois moins de poudre. Voilà, Dieu merci, une nouvelle invention de s'entretuer, qui va bien réjouir les hommes. J'ai dit, il y a longtemps à l'auteur, qui s'appelle M. Thomas, qu'il devroit ensevelir à jamais ce funeste talent dans un oubli éternel et que, loin de mériter une récompense, il devroit être bien chauffé en purgatoire, si tant est qu'il existe un purgatoire. Le pape Léon X n'y avoit pas grande foi.

Je fus samedi voir la Comédie italienne qui fut précédée d'une autre, jouée par hasard. Il y avoit des chaises sur le théâtre au nombre de plus de dix, ce qui empêchoit le parterre de voir. Aussitôt que le voile fut levé, il se leva du parterre des cris si universels d'ôter les chaises, avec un bruit si grand, qu'il ne fut pas possible aux acteurs de se faire entendre, et quoiqu'ils s'opiniâtrassent à continuer. Ils cédèrent enfin, si bien qu'un des acteurs vint prier qu'on supportât la chose de cette fois, avec promesse de n'en plus mettre à l'avenir, ce qui fut accordé par le

parterre qui n'entend par raillerie. C'est une espèce de Chambre des communes qui se fait craindre.

A Paris, 22 juin 1716.

Vendredi il parut une grande harmonie et beaucoup d'urbanité entre le Parlement et les ducs. Ces messieurs se trouvèrent en grand nombre dès 7 heures du matin dans la Grand'chambre pour y juger avec la cour le duc de Richelieu, prisonnier à la Bastille (1): le conseiller rapporteur ouvrit l'avis à un plus amplement informé pendant deux mois, durant lesquels le duc garderoit prison : ce qui fut suivi de tous les juges et des ducs qui se conformèrent à l'avis du Parlement avec toutes les marques gracieuses de civilité possible. Le Premier ne s'y trouva pas à cause de quelque parenté avec le duc de Richelieu.

La protestation que chaque duc a mise chez son notaire sous une enveloppe cachetée en guise de testament, est bien sérieuse et véritable et produira tel effet qu'il se pourra. Le plaisant est qu'à la mort de chaque duc, il se fera une ouverture du paquet en présence du lieutenant civil, comme si c'étoit un testament.

Le Régent continue une grande partie de la dé-

(1) A cause de son duel avec le comte de Gacé pour avoir parlé très peu révérentieusement de la femme de celui-ci : il fut blessé grièvement. Le 21 août il sortit de la Bastille après s'être réconcilié avec son adversaire.

pense que l'on faisoit pour les correspondances dans les différentes cours de l'Europe, où nous avons nombre d'émissaires et Son Altesse est bien sûre de ses avis et en reçoit de particuliers qu'il ne communique qu'à ses favoris.

Normand et Gruet sont sur la sellette (1) ; ils rejettent tout sur M. d'Argenson qui, disent-ils, leur donnoit ses ordres d'user de la sévérité dont ils se sont servis. Il est vrai que ce magistrat, qui fait bonne mine à mauvais jeu, a de grands déboires et que dans le public et dans la Chambre de justice, il passe pour n'avoir pas au moins empèché tant de pilleries qui se faisoient sous ses yeux ; je n'ai garde d'en juger, mais il n'est pas sûr qu'il n'en soit pas inquiété.

Paris, 19 juin 1716.

Trois choses agitent actuellement la France : la religion, le gouvernement et la Chambre de justice. Sur le fait de la religion, les affaires s'aigrissent de plus en plus, et il est venu jusqu'à moi que le cardinal de la Trémoille a écrit en cour que si M. Chevalier, grand-vicaire de Meaux, n'est pas parti pour Rome (2), où il va pour tâcher de concilier les deux parties, il conseille et prie fort qu'il ne parte pas : 1° parce

(1) Tous deux furent condamnés à l'amende honorable avec exposition au pilori, et aux galères pour « leurs violences et concussions. »

(2) Il était parti le 17 avril ; il en revint au mois de décembre 1717 sans que le Pape ait voulu le recevoir. Le Régent lui donna une pension de 6,000 L.

que cela ne servira de rien ; 2° parce que sa vie ne sera pas en sûreté dans Rome, où le parti des Jésuites et des Ultramontains prévaut si fort et est animé contre le parti contraire, qu'il n'y a point d'extrême où il en vienne. Cependant cet ecclésiastique, qui est un honnête homme nageant entre les deux partis, est depuis du temps en chemin et ne saura cette charmante disposition papale qu'à Civita-Vecchia, d'où il y a apparence qu'il repassera en France avec ce qu'il aura pris de poisson ; c'est à quoi nous nous attendons et de nous voir brouillé avec Sa Sainteté au delà de ce qu'on peut dire, si la mort ne le prévient pas, car les dernières nouvelles sont qu'il est très mal.

L'on doit tantôt juger au Parlement le procès du duc de Richelieu, prisonnier à la Bastille, et aussi du duel. Les pairs y sont mandés par lettres circulaires. De là résultent deux choses : l'une que le Parlement s'introduit peu à peu à la Bastille où un conseiller a été interroger le duc, ce qui ne lui est point arrivé sous le dernier règne, tous les prisonniers de la Bastille étant mis par des ordres arbitraires et inconnus où le Parlement ne mettait pas le nez, et l'autre qu'il va en jugeant ce procès avec les pairs jouir de la possession de ne pas saluer ces messieurs, ce qui a bien la mine d'emporter le gain de sa cause à jamais.

Il fut arrêté au Châtelet, lundi dernier, qu'au commencement du mois prochain on rouera vif en place de Grève 7 voleurs de grand chemin tous à la fois, afin de mieux intimider leurs pareils. Ces malheu-

reux ont avoué avoir tué 16 hommes depuis un an. L'Hermite sera du nombre de ces sept.

M. Crozat, l'aîné, achète la charge de l'écuyer de la grande écurie moyennant 500.000 L. qu'il paye comptant. Ce riche Crésus est bien en cour; c'est déjà lui qui a payé celle de général des galères pour le chevalier d'Orléans.

Lundi se tint la première assemblée de la Banque de M. Law. M. Belanger, cy-devant notaire, avec M. Caquause et un 3e en sont directeurs, et M. Bourgeois caissier. Presque personne ne sait le véritable objet de cet établissement, ni comment il se créera (1).

La protestation secrète des ducs dont je vous ai parlé contient l'histoire de ce qui s'est passé entre le Régent et eux depuis la mort du roi, ensuite de quoi ils protestent que tout ce qu'ils sont forcés de faire, ne pourra nuire ni préjudicier, et se plaignent fort de Son Altesse qui ne leur a pas tenu parole. Ils ont pris cette voie parce qu'aucun notaire n'a voulu recevoir leur protestation dans les formes.

Hier nous vîmes le roi dans les Tuileries, allant au salut chez les Feuillans. Sa Majesté étoit dans

(1) Law avait, au lendemain de la mort de Louis XIV, proposé la création d'une banque royale gérée par le gouvernement. Le conseil des finances repoussa ce projet, mais autorisa la création d'une banque particulière : les lettres patentes du 2 mai 1716 furent enregistrées le 23. La *banque générale* fut constituée au capital de 6,000,000 de L. divisée en 1,200 actions, payables en quatre versements, dont trois quarts en billets d'État.

une chaise roulante poussée par huit Suisses, mangeant un biscuit et paraissant se bien porter.

Le Régent va demain entendre la messe à Notre-Dame, célébrée par le cardinal. Les Jésuites disent que c'est une messe janséniste.

On s'aperçoit que Mme de Ventadour n'ayant plus que jusqu'au 15 février à prendre en main l'éducation du roi, elle est résolue de le laisser faire tout ce qu'il veut sans le chagriner, ni le contredire en rien. Ce qui fit dire au maréchal de Villeroy l'autre jour : « Je vois bien que j'auray d'abord bien de la peine avec le roi ».

Paris, le 6 juillet 1716.

Mme de Berry qui ne respire que la joie et qui, dans la force de la jeunesse, n'est retenue ni par un mari, ni par un roi majeur, ni par aucun autre frein, alla ces jours-ci se promener à Vincennes, et s'étant écartée de son carrosse avec quelques dames, alla joindre, sans être connue, une compagnie de jeunes paysannes qui dansoient en rond. Madame prit place avec elles et dansa comme elles en chantant des chansons les plus gaillardes, et sur ce que les bergères n'en disoient pas de sa force, elle s'en plaignit et demanda s'il n'y en avoit pas quelqu'une qui en sût de meilleures. On lui en présenta une qui en dégoisa de toutes sortes et des meilleures, ce qui réjouit fort la princesse, qui dit que celle-là savoit chanter. Elle sortit enfin et fit donner deux écus à celle qui avoit gagné le prix sans que les autres aient rien eu.

Un officier marin me racontoit hier une chose singulière. Il dit qu'il y a environ 15 mois il étoit au Pérou; pendant qu'il y étoit, le gouverneur reçut du roi d'Espagne l'ordre de pénétrer dans un pays plus loin appelé le Parangueter avec des troupes. Ce gouverneur prit avec lui 500 chevaux et marcha en avant. Il trouva au premier village des députés du pays à la tête desquels étoient des Jésuites qui lui offrirent 160,000 piastres s'il vouloit rebrousser chemin ; à quoi le gouverneur répondit que ses ordres étoient contraires et qu'il passeroit outre, ce qu'il fit. Il trouva encore d'autres députés jésuites qui ne lui offrirent plus que 50,000 piastres. Il avança toujours, mais alors il fut très surpris de trouver 40,000 hommes sous les armes, commandés par des jésuites qui lui firent savoir que s'il ne se retiroit pas bien vite, ils alloient le sabrer. Alors le gouverneur mettant de l'eau dans son vin rebroussa chemin et revint comme il étoit venu et donna avis à Madrid en marquant que les Jésuites étoient les maitres du pays, qu'ils font un commerce considérable, qu'il y ont des places fortes et savent, comme Ignace de Loyola, porter l'épée.

Il y a deux ou trois mois qu'un gentilhomme du duc de Bouillon insulta un notaire de Paris, appelé M. Navarre, auquel il donna des coups de bâton en pleine rue. Le duc de Chaulne qui passoit par hazard envoya ses gens apaiser cette violence, ce que ce gentilhomme trouva mauvais en termes peu respectueux pour le duc qui recueillit M. Navarre dans son

carrosse. Vous pouvez croire qu'il y eut grande plainte et information que le conseil du roi évoqua. Un arrêt intervint qui par les fortes sollicitations du duc de Bourbon condamna seulement le gentilhomme, qui méritoit la mort, à demander pardon à M. Navarre à genoux chez le duc de Noailles en présence de quatre autres clercs, du syndic et de quatre anciens notaires et à 10,000 écus de don gratuit. Cela s'exécuta avec cette circonstance que M. Navarre empêcha que le gentilhomme se mît à genoux et qu'il a donné quittance de la somme. On l'a en outre envoyé à la Bastille pour un temps.

L'on vend mercredi les meubles de Paparel, dont le sort est fixé à une prison perpétuelle qu'on croit qui sera à Saumur.

L'on joue à l'Opéra *Les fêtes de l'été*, qui est une pièce assez belle, dans le goût des *Fêtes de Thalie* (1).

Hier M. d'Antin (2) en donna une dans son jardin à Paris, à M. le Régent, à Mme de Berry et à toute la Cour. Elle consistoit en une comédie italienne meslée de la meilleure musique et de danses des plus fameux maîtres avec un repas magnifique. Le désagrément que ce seigneur a eu est qu'il n'a pas fait beau comme il espéroit, le jour d'hier ayant été gâté par un très grand vent pluvieux. Voilà comme le ciel est sourd aux vœux des grands de la terre.

(1) Opéra-ballet en trois actes de Mlle Barbier de Montecaire.

(2) Louis-Antoine de Pardaithan de Gondrin, duc d'Antin, nommé surintendant des bâtiments, le 7 septembre suivant.

M. d'Antin est un des meilleurs courtisans qu'il y ait en France et prend des chemins inconnus à tous les autres. Ce fut lui qui du vivant du feu roi, reçut dans sa maison de campagne Mme de Maintenon à Fontainebleau dans une chambre si semblable à la sienne de Versailles jusqu'à la moindre chose qu'on n'y remarqua point la moindre différence. Ce fut encore lui qui, sur ce que le roi trouva un soir une allée d'arbres inutiles dans son jardin, les fit arracher pendant la nuit, et fit faire à la place un parterre à force d'ouvriers, en sorte qu'au matin le roi crut être enchanté.

A Paris, le 10 juillet 1716.

Normand fut à la fin jugé hier. Il est condamné aux galères perpétuelles et de faire amende honorable devant Notre-Dame, devant les Augustins, où se tient la Chambre de justice, et aux Halles dont on lui fera faire trois fois le tour, et à 100,000 L. d'amende et en 20,000 L. aux pauvres des communautés. M. de Barangne s'irritait du roi, son associé, a été seulement admonesté avec 10,000 L. d'aumône, ce qui n'implique rien d'infamant.

Paris, 19 juillet 1716.

Le duc de Bourbon part tantôt pour Chantilly et, par réjouissance d'être sorti d'une maladie aussi dangereuse que la sienne, il y va donner une fête magnifique où toute la cour sera invitée et tous les

plaisirs admis ; on ne croit pas que le duc du Maine et le comte de Toulouse y soient, vu le différend qu'ils ont.

Le sieur Law et sa compagnie ont fait afficher que ceux qui voudroient remettre de place en place n'avoient qu'à s'adresser à leurs bureaux, qu'on leur donneroit des lettres sans prendre bénéfice, ni intérêts ; sa banque ne réussira pas.

On exécuta l'arrêt de Normand samedi à onze heures du matin. Il y eut sur tout son passage des hommes du peuple qui crioient, les uns : Qu'on le roue, qu'on le pende, ce fripon, ce faussaire ! Et on eut de la peine à empêcher qu'il ne fût déchiré. Son rapporteur a opiné à la mort et trois autres ont suivi cet avis ; le reste a fait l'arrêt que vous voyez. L'on croit communément qu'il auroit été pendu sans qu'on ait voulu sauver l'honneur de M. de Barangne, son co-accusé, en faveur d'un fils, conseiller au Châtelet, jeune homme plein d'honneur et de capacité.

Paris, 17 juillet 1716.

Une personne de mes amis ayant 1,800 L. à Marseille et cherchant à les faire venir à Paris, s'est rendu au bureau de la banque de M. Law, où il trouva pour portier un suisse magnifiquement habillé de vert, qui l'introduisit dans un cabinet où les associés étoient, à qui ayant dit le sujet de sa

venue, ils lui dirent que la personne de Marseille n'avoit qu'à remettre ces deniers au directeur de la monnaie du lieu et qu'ils lui donneroient ici les 1,800 L. ; et sur ce qu'il demanda à quelles conditions ils répondirent que c'étoit sans conditions, et qu'ils lui payeroient comptant. Ce qui donna lieu à mon ami de leur demander comment ils entendoient maintenir leur banque et y faire des profits ordinaires et raisonnables ; sur quoi ils dirent qu'ils n'entendoient rien gagner sur une remise de cette qualité-là, qui ne leur coûtoit rien et que leur profit viendroit aux escontes des pays étrangers, chose que notre ami ne comprit pas bien. Ils ajoutèrent qu'actuellement leurs correspondants n'étant pas encore établis, ils ne pourroient rendre service à ceux qui se présenteroient que lorsque l'argent se trouveroit en province aux endroits où il y a des monnoies.

Paparel est parti mardi pour sa prison à Saumur.

Le village d'Arcueil près de Paris, du côté de Luxembourg, a été marqué à la craye pour loger les gardes de Mme la duchesse de Berry. Un chapelier de Paris qui y a une maison, ayant refusé de loger et maltraité un garde de paroles, ce chapelier a été mis au Fort-l'Évêque ; sa femme s'étant jetée aux pieds de Mme de Berry, elle a répondu que dans trois ans l'on verroit à le faire sortir.

Mme Maugis (1), cy-devant maîtresse du duc

(1) Ce mariage n'eut pas lieu : Paul Portail, conseiller au parlement, puis à la Grand'Chambre, n'eut que deux fils non mariés. La Maugis, d'abord fruitière rue Montmartre, puis maîtresse de

d'Ossuna, est mariée à M. Portail de Chateau, fils d'un conseiller de Grand'chambre,à qui elle apporte en mariage plus de 100.000 écus. Ce gentilhomme, officier dans les troupes, a été réduit à cette extrémité, parce qu'il n'a aucun bien et ne savoit où donner de la tête.

La misère publique ne paroit pas devoir réfléchir sur les entrepreneurs qui sont d'une joyeuse et sereine tranquillité : on ne par le pas de parties de plaisir à la cour ; il s'en fait à la Meutte et en bien d'autres lieux ; les jardins sont à la mode et on les recherche.

Le fils de M. Crozat, âgé de 17 ans, a acheté 50.000 écus la charge de cornette de la 2e compagnie des mousquetaires au grand dépit des officiers et du corps ; elle n'est que de 50.000 L.

Vers contre le duc de Bourbon venus de Paris le 13 juillet 1716 :

> Admirez ce fils intrépide
> Des Condés, ces braves guerriers ;
> En pleine paix il est avide
> D'un nouveau genre de lauriers.
>
> Pour son chef-d'œuvre de vaillance,
> Il jura d'arracher le jour,
> Au minautaure de la France,
> Le fruit d'un criminel amour.
>
> Ceci lui vint en fantaisie
> Quand Louis eût passé le pas ;

Bentems, enfin du duc d'Ossuna, avait inspiré une vive passion à don Fernand, secrétaire d'ambassade de Cellamare, qui voulait l'épouser ; les événements le forcèrent à quitter auparavant Paris.

Il jura, car pendant sa vie
Les princes du sang ne juroient pas.

Je consens de voir par la grelle,
Sécher les coteaux bourguignons,
Ne baiser jamais la de Nesle,
Tant qu'il sera de faux Bourbons.

J'établis mon champ de bataille
Dans le parquet du Parlement;
Je donne d'estoc et de taille
S'il le traverse seulement.

Le jour pris pour ce haut fait d'armes,
Fut quand on jugeât Richelieu ;
Tout le Parlement en allarmes,
Faisoit cette prière à Dieu :

Grand Dieu, sauvez Toulouse et Dombes !
Si vous n'empêchez leur trépas,
Par Condé, l'un et l'autre tombe,
Le Ciel exauce, il ne vient pas.

Paris, 24 juillet 1716.

Le Normand rejette ses crimes sur ses supérieurs; il a obtenu sa grâce par le chevalier d'Orléans. Le public est bien convaincu qu'il n'a été que l'instrument des horribles vexations qu'il a faites, mais on ne l'en estime guère moins coupable ; il en résulte que ses supérieurs le sont plus que lui ; aussi n'est-il pas croyable combien l'on murmure contre M. d'Argenson, qui est chargé par Normand et Gruet au delà de ce qu'on peut dire. Ce fameux magistrat, qui a fait trembler tout Paris, tremble lui-même et auroit infailliblement été décrété par la Chambre de justice si le Régent avoit voulu le permettre. Je sais de

bon lieu qu'il a brûlé quantité de ses papiers (1).

Le Blanc, qui avoit été mis sur le préau de l'ordre de la Chambre de justice, a du même ordre été resserré pour ses violents discours (2).

Paris, 27 juillet 1716.

Cette fois-ci va paraître incessamment le rôle des gens taxés qui passera 300 millions (3). Cette Chambre de justice tient tout à l'ancre : sa suppression serait un coup d'État, mais on n'est pas près du but, et on doute que le grand débouchement annoncé pour octobre se réalise.

Le fameux Van Roberti, manufacturier de draps d'Abbeville, et qui les faisoit aussi beaux que ceux de Hollande et d'Angleterre, est passé à Londres, lorsqu'on y pensoit le moins: la décadence du commerce a causé la sienne ; il craignoit aussi la Chambre de justice par rapport à l'agiotage du papier.

Les comédiens français commencent à mourir de

(1) Il était alors président du conseil des finances et garde des sceaux.

(2) Vincent le Blanc, agioteur : en comparaissant devant la chambre de justice, il offrit de prouver que 18 des membres avaient commis le même acte que lui. Il avait la charge de grand audiencier de France ; il ne sortit de prison qu'en janvier 1723, après avoir payé 7 millions; on lui avait précédemment rayé pour 15 millions d'actions de la compagnie des Indes.

(3) Ce rôle ne parut qu'au mois de novembre : il portait sur 17 millions.

faim depuis ceux qui sont venus d'Italie, et, sans le savoir-faire de leurs femmes, ils seroient déjà enterrés. Les danseurs de corde qui ont ouvert dès samedi pour la foire Saint-Laurent, espèrent obtenir altérer les comédiens italiens par les nouveautés qu'ils préparent, de sorte que c'est à qui se rendra le plus recommandable à force de folies.

Je vis dimanche notre jeune roi dessus le balcon des Tuileries jouer à des jeux d'enfants avec d'autres enfants, et le plaisant ce fut de voir une foule de monde regarder du jardin en haut les puérilités du maître de la France. Il y avoit parmi les regardants des vieillards, des prêtres, des religieux, de graves bourgeois et de toute sorte de gens qui tinrent leurs yeux deux heures entières pour voir de petits jeux qu'ils ont de la peine à appercevoir.

A Paris, le 31 juillet 1716.

Le prince Ragotski est aux Camaldules et ne semble penser à rien (1).

(1) Personnage original qui mériterait une étude particulière. Issu des princes de Transylvanie, il fut arrêté par ordre de l'Empereur : il s'échappa et alla commander en chef les insurgés de Hongrie : il fut proclamé et reconnu prince de Transylvanie (1714) et commit alors l'imprudence de refuser l'accomodement que l'Empereur lui fit proposer: il perdit en peu de temps sa situation et se retira en France, où sa conduite réservée et sa parenté avec la marquise de Dangean, étant le gendre de son beau-frère, le landgrave de Hesse-Rhinfit, lui procurérent une excellente situation. Le roi lui donna de quoi soutenir largement un train de vie digne de son nom ; à la mort de Louis XIV, il se retire aux Camaldules de Grosbois, y vivant comme les religieux, « sincèrement retiré,

On ne parle ici de la Banque de M. Law qu'en railleries et presque tout le monde s'en moque. A l'égard des millions du Régent, il y a des gens qui veulent qu'il n'amasse rien, mais je sais qu'il y a quelques millions de côté auxquels il ne touche pas, mais il est possible qu'il y en ait moins qu'on ne présumoit : c'est à la Monnaie qu'ils sont.

Ce qu'on vous a dit de la duchesse de Berry n'est que trop vrai : seroit-il possible qu'elle fût devenue reine d'Angleterre si le prétendant eût réussi ? (1). On parle toujours du prochain retour de M. Desmarets au timon des Finances, qui obligeroit M. Rouillé à se retirer. Mme de Berry contribue, dit-on, à ce grand œuvre, et d'ailleurs le Régent a noué avec Mme de Maillebois, bru de ce ministre déplacé (2). On parle de créer quatre contrôleurs généraux.

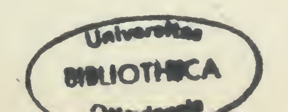
Les troupes sont assez bien payées au courant, mais on ne paye pas le vieux.

Je ne vous entretiens pas de la fête que la princesse douairière de Conti-Condé donna le 29 à Mme

dit Saint-Simon, pieux et pénitent. » Il finit cependant par écouter la proposition de service que le sultan lui fit faire : il arriva après la chute de Belgrade, trop tard pour songer à relever les affaires militaires de la Turquie. Le sultan lui donna d'abord un très beau château sur la mer Noire, puis à cause des réclamations de l'Empereur, l'installa non moins splendidement dans une des îles de l'Archipel, où il mourut dans une grande piété, laissant deux fils, « au-dessous de rien » d'après Saint-Simon.

(1) Nous ne trouvons que dans ce journal la mention de ce projet.

(2) Fille du marquis d'Alègre, mariée en 1713 au marquis, depuis maréchal de Maillebois.



de Berry et au Régent, suivis d'une grosse cour, à sa maison d'Issy. On avoit dit que le roi de Suède avoit demandé Mme de Berry, mais que, comme elle est ici la toute puissante et qu'elle est au comble des plaisirs, elle avait refusé ce parti.

Voici une chanson contre le Régent :

> Je respecte la régence,
> Mais dans mon petit cerveau,
> Je me figure la France
> Sous l'emblème d'un tonneau.
> Le Régent tire sans fin,
> Tandis que aussitôt Noailles
> Escamote un pot de vin.

On a mis à la Bastille Clinchat et quatre autres peintres en miniatures pour avoir débité des ouvrages de leur façon qui représentoient les premières personnes de la cour dans des postures non convenables.

Il y a un mémoire du duc du Maine contre M. le Duc plus ample que celui que je vous ai envoyé.

Le consitoire du 15 juillet est fort intéressant : quand le Pape vit tous ses cardinaux, à un près, contraires à son objet et partagés pour le cardinal de Noailles, il s'écria : — Le Père Timothée (1) m'a bien trompé ! — C'est cet ouvrier capucin qu'il envoya ici l'été dernier qui fourboit à toutes mains.

Paris, 10 août 1716.

Mme de Berry désirant aller chasser un automne à Fontainebleau, a témoigné qu'elle alloit y louer une

(1) De la Flèche.

maison, mais le Roi lui a dit qu'il vouloit qu'elle prît pour logement son château, où elle ira le mois de septembre habiter pour quelques mois. Dieu sait si notre jeune monarque, qui promet beaucoup, a été bien recordé par Mme de Ventadour qui entend à faire sa cour un peu mieux qu'un autre.

Paris, 3 août 1716.

Le Régent s'entremêle de nouveau à appaiser la querelle des Princes et il a arrêté la requête qui devoit être présentée à ce sujet. Sur quoi nos politiques disent qu'il est bien aise de tenir la balance égale entre les deux partis pour empêcher qu'ils ne s'unissent. Quoi qu'il en soit la requête n'a pas été donnée et l'on ne sait si elle aura lieu. Mais les curieux néanmoins sont attentifs à l'issue de cette affaire.

J'ai mis tout en œuvre pour savoir au vrai si le Régent amasse, ce qui n'est pas douteux après les sources où j'en ai puisé la vérité. Je sais d'un officier de la monnaie de Paris qu'il y a plus de 8 millions à part, auxquels on ne touche pas, et je parlois hier à un autre de la monnaie d'Angers, arrivé de jeudi, qui dit qu'il n'y a pas huit jours, il a vu de ses yeux 9 millions de monnaies réformées, mis en réserve, de sorte que les autres monnaies de France étant sur le même pied, ceux qui approchent des conseils comptent sur 30 millions mis de côté.

La terreur s'est tellement emparée de l'esprit des gens d'affaires que je sais d'un conseiller de la Cham-

bre de justice que depuis peu ils viennent en foule faire des soumissions et donner au Roi une partie de leurs biens, moyennant une amnistie pour tout ce qu'ils ont fait et une assurance qu'on leur laissera le surplus de ce qu'ils ont. La soumission va actuellement à plus de 300,000,000, ce qui n'est pas encore fini.

On bâtit au Louvre, qu'on rajuste en plusieurs endroits et l'on embellit le jardin des Thuileries par des statues très belles, ce qui confirme le public que le dessein du Régent est de laisser le Roi à Paris au milieu de ses sujets, n'étant point question de l'envoyer en une maison de campagne que quelque peu de temps à Vincennes pour pouvoir nettoyer le Louvre.

Paris, 7 août 1716.

Il y a quelques jours que le P. de la Ferté (1), jésuite, prêchant à Chaillot devant la reine d'Angleterre, tint des discours qui réfléchissoient contre le gouvernement en faveur de la constitution, ce qui fut raporté sur-le-champ au Régent, lequel dit qu'il mériteroit qu'il le fît arrêter, et sur ce que le Père apprit que cela faisoit du bruit, il alla trouver la reine qu'il pria d'écrire à la duchesse d'Orléans douairière pour sa justification. Cette princesse alla trouver Sa Majesté qui rendit témoignage qu'elle n'avoit pas ouï ce qu'on reprochoit à Sa Révérence et qu'apparemment s'il l'avoit dit, c'étoit dans le temps qu'elle dormoit.

(1) Louis de la Ferté, frère du duc (1659-1732).

Paris, le 17 août 1716.

Samedi était la fête de l'Assomption de Notre-Dame, jour auquel Louis XIII a voué le royaume à la Vierge et qui donne lieu à une procession tous les ans, où assiste le Parlement avec toutes les cours et le gouverneur de Paris. Le Régent a voulu assister à celle-ci et déjà ses aumôniers étoient arrivés à Notre-Dame pour y attendre leur maître, lorsque Son Altesse ayant été avertie que le Parlement dans la marche ne lui céderoit point le pas et prendroit la droite, ce prince résolut tout d'un coup de n'y point aller, ce qui ayant été rapporté aux premiers présidents des cours, ils ne s'y sont pas trouvés non plus, ce qui a rendu cette cérémonie fastueuse moins magnifique, au grand déplaisir du peuple. D'un autre côté, Mme de Berry, pour passer ce jour en exercice pieux, alla vendredi coucher aux Carmélites du faubourg Saint-Germain, dont elle n'est sortie que samedi sur les 6 heures du soir. Voilà ce qui nous a bien édifiés, persuadés que nous sommes de la sincérité de son cœur véritablement touché de dévotion.

Paris, 21 août 1716.

Le cardinal, mardi dernier, au lieu d'envoyer aux Jésuites une continuation de permission de prêcher et de confesser, la dernière étant finie du 15 de ce mois, leur envoya son secrétaire leur dire qu'il les

remercioit de leurs services passés et qu'il n'avoit plus besoin d'eux ; ce qui leur fut un coup de foudre parce qu'ils ne s'y attendoient pas. Son Excellence n'a continué sa permission qu'à trois Jésuites ; le P. Gaillard, qui confesse la reine d'Angleterre ; le P. Livien, qui confesse la douairière d'Orléans ; et le P. de Turnoux, qui confesse le Régent ; et ils n'ont la permission que pour ces princes et princesses seulement et non pour d'autres. La sainte société ne sait où elle en est, elle se plaint et crie partout ; quelques-uns même ont été au cardinal lui représenter l'embarras où ils vont être par rapport à leurs écoliers qu'ils confessent tous les mois dans les collèges, et à leurs congrégans à qui ils rendent ce même service. Le cardinal a répondu : « Nous y pourvoierons ». Enfin tout Paris ricane de ces bons Pères.

La Chambre de justice donna hier un arrêt sanglant contre un homme d'affaires qui est condamné aux galères perpétuelles pour avoir volé 28.000 L. dans la déclaration de ses biens : homme d'ailleurs qui n'a jamais fait de malversations et qui n'a que le malheur d'avoir fait une grosse fortune avec le feu roi. Ce supplice est conforme à l'Édit et on a voulu faire un exemple (1).

La banque nouvelle fait tout ce qu'elle peut pour se mettre en crédit et je sais qu'en effet une personne

(1) Il s'agit de Pierre du Moulin, trésorier de l'extraordinaire des guerres : il avait dissimulé une somme importante transportée chez son frère, chanoine de la cathédrale de Paris.

ayant eu plusieurs de ses billets jusqu'à 30.000 L., ils ont tous été payés comptant à première vue.

Le prince de Conti est malade d'une fausse pleurésie ; on ne sait qu'en dire.

On vient d'ordonner au Parlement l'élargissement du duc de Richelieu et du chevalier de Gassé ; les pairs y étoient, mais les princes ne s'y sont pas trouvés par rapport aux menaces de M. le Duc.

Au milieu de nos misères, la cour se divertit à merveille : il y a en cour des fêtes nocturnes aux flambeaux.

Paris, 24 août 1716.

Le P. de la Rue a dit hier à un de mes amis qu'ils étoient cinq conservés en tout, savoir: le P. Gaillard, le P. Martinot, le P. Linières, le P. Trevoux et lui, et que leur pouvoir n'étoit pas limité, pouvant confesser les princes et tout autre (1). Peut-être (ajouta-t-il) qu'on en viendra à nous interdire aussi, mais cependant nous cinq nous nous disposons à faire l'ouvrage que faisoient tous les autres, dussions-nous en crever ; du reste, il a haussé les épaules sur tout ce qui se passe au conseil de conscience et n'en a pas dit davantage.

Nous avons un jeune Roi qui est un petit boudeur

(1) Le cardinal de Noailles venait d'interdire la confession et la prédication à tous les Jésuites en France ; le Saint-Père en exempta le prieur comme confesseur du Régent, de la Régente, de la duchessse d'Orléans douairière, de la duchesse de Berry ; le Père Martineau comme confesseur du Roi ; il mourut en 1720.

opiniâtre : il ne fut pas possible à Mme de Ventadour de lui faire donner une audience favorable à l'ambassadeur du roi de Sicile lorsqu'il fit son entrée, s'étant caché derrière les rideaux de son lit et n'ayant pas voulu paraître, quelque chose qu'on ait pu lui dire ; il n'est pas aisé de faire un bon roi d'un jeune roi. Ceux qui n'étoient pas destinés au trône et qui y viennent dans un âge avancé, ce sont toujours les meilleurs rois. Il faut espérer que le maréchal de Villeroy, qui va prendre possession du jeune prince, lui donnera de si bonnes leçons qu'il se rendra maître de son esprit.

Il y eut ordre l'autre jour à la Monnaie d'envoyer un milion à la Banque de M. Law, que le Régent soutient et qui est proprement sa banque sous le nom de cet Anglais. On croit qu'elle se soutiendra, parce que les deniers royaux y entreront. Une chose singulière est que jusqu'à présent on ne prend rien pour le change et qu'on paie à vue tous les billets de banque.

M. Bolingbroke est à Paris ; il est absolument méprisé (1).

J'irai ce soir aux Tuileries entendre la symphonie des violons qu'on donne tous les ans au roi pour

(1) Henri Saint-John, vicomte de Bolingbroke, fut d'abord garde des sceaux en Angleterre. A l'avènement de Georges Ier, il fut destitué et menacé d'un grave procès qui le força à s'expatrier ; il alla trouver alors le Prétendant à Commercy, qui lui rendit les sceaux et l'envoya comme son représentant à Paris ; desservi par les Jacobites, il abandonna les Stuarts et parvint à se reconcilier avec Georges Ier.

son banquet. Sa Majesté soupera sur la terrasse pendant le concert; elle est ouverte à tout le monde. Il y aura un peuple infini, mais la place est grande : c'est un des plus beaux morceaux qu'on puisse entendre. Le Roi a dit à cette occasion : « Je ne veux pas faire comme Mme de Berry; je véux que tout le monde entre dans mes jardins ».

Paris, le 28 août 1716.

On dit que Malaisieux a fait ce livre intitulé : Lettre d'un Espagnol à un Francais, dans lequel on éleve les princes du sang, parce qu'ils viennent en droiture de Louis XIV et que les Condé et les Conti sont bien plus éloignés de la tige de nos rois. Ce M. Malaisieux est attaché au duc et à la duchese du Maine, desquels il est le favori, si bien que tout se passe par son ordre dans la maison de leurs Altesses sérénissimes qu'il dirige absolument ; et comme il est homme de lettres et de beaucoup d'esprit, l'on croit reconnaître dans la brochure son style et son tour. Quoi qu'il en soit, ce livre n'a pas peu contribué à avancer la requête des princes.

Le conseil de Leurs Altesses a été plusieurs jours dans la pensée d'attaquer les princes légitimés par leur nom même, en concluant à ce qu'ils soient tenus de quitter le nom de Bourbon et à prendre celui de Montespan. Mais on s'est décidé au tour énoncé dans la requête. Il est dit qu'il y aura un lit de justice, mais on croit que ce ne sera que pour l'hiver.

M. Trudon, maître des requêtes, est depuis peu prévôt des marchands ; il alla avec les échevins saluer le Roi et de là ils vinrent au Luxembourg chez Mme de Berry et entrèrent dans leur carrosse au bout de la cour jusqu'au pied de l'escalier ; mais pendant qu'ils montoient, Mme de Berry, sachant que leurs carrosses étoient entrés, envoya l'ordre au plus vite de les faire sortir et fit mettre aux arrêts le garde qui les avoit laissé entrer. Cependant elle reçut gracieusement ces messieurs qui la complimentèrent de la part de la ville. Après quoi le prévôt, qui s'en retournoit, ayant appris qu'on avoit fait sortir les carrosses, revint sur ses pas et dit à Mme de Berry qu'ils avoient reçu cet honneur chez feu Monseigneur à Meudon, où leurs carrosses entroient dans la cour et qu'ils croyoient que ce privilège leur étoit dû. Sur quoi Mme de Berry leur dit que Monseigneur faisoit comme il vouloit, mais qu'elle vouloit soutenir son droit, et leur tourna le dos avec beaucoup de hauteur, ce qui a fait le sujet de plusieurs entretiens et peut-être qu'au jour de l'an la ville n'ira plus chez elle.

M. le Duc, le 21, avoit été insulté par six hommes masqués dans la forêt de Saint-Germain, mais heureusement son équipage qui s'étoit écarté le rejoignit.

On travaille ici à établir six nouveaux collèges de l'Université qu'on distribuera du côté septentrional de la Seine pour la commodité du public, et on enseignera gratis dans tous les collèges de l'Université ;

et pour cet effet on lui rend les messageries que Louis XIV avoit réunies à son domaine. On y fera un supplément, et tous les régents, dit-on, seront gagés à 800 L. et on pourra obtenir des grades en une des quatre facultés si on a étudié, à moins depuis la 4e dans l'Université, ce qui détruira peu à peu les collèges des Jésuites, supposé que les autres universités et les villes de province suivent le même plan.

La duchesse du Maine parut avant hier dans Paris, sollicitant MM. du Parlement d'avancer; elle alla chez M. Dreux et chez d'autres après avoir été chez le Premier Président; M. de Novion, vice-président, est fort pour les princes du sang.

Paris, 31 août 1716.

Le prince de Conti, attaqué de la petite vérole, a manqué de mourir : il se porte un peu mieux. Cette maladie fourrage ici : le 27, le comte de Saint-Albans, brigadier de la gendarmerie, en mourut ; la Mme de Villars et Mme de la Vrillière en essuyent aussi une attaque.

La dame de la Fontaine (1) cette fameuse usurière à qui on fait le procès au Parlement, et qui à ce qu'on prétend accuse M. Desmarets, est remise pour son jugement après la Saint-Martin, le Procureur général ayant donné des conclusions cachetées, ce qui fait présumer qu'il y a quelque chose contre M. Desmarets.

L'homme au trésor de cinq millions sera jugé cette

(1) Elle était retenue comme agioteuse à la Conciergerie.

semaine-ci, il est convaincu d'avoir volé sur les grands chemins sans parler de son audace à s'adresser au Régent même pour le tromper, comme il a fait au sujet des 5 millions dont il composa une table.

On use depuis peu d'une grande sévérité envers les prisonniers de la Chambre de justice, dans la Conciergerie: ils sont dans ce qu'on appelle les cachots blancs où il y avait des croisées grillées donnant sur une petite cour qui leur fournissoit un jour raisonnable et de quoi se faire signe les uns les autres, et même se parler. Or on ne sait par quelle raison on leur a depuis bouché ce peu de jour, qui fait d'un cachot blanc un cachot noir. Pendant ce travail vous ne sauriez croire le désespoir où ils ont paru contre les ouvriers et les auteurs de cette dureté, s'étant répandus en invectives et en éclats, qui ont fait pitié à la férocité du geôlier même.

Paris, 4 septembre 1716.

Notre homme aux 5 millions a été condamné hier seulement aux galères perpétuelles et à une amende honorable devant le portrait de Notre-Dame et à la cour du palais.

Paris, 7 septembre 1716.

C'est une chose presque arrêtée au conseil des finances d'établir une banque proposée par M. Nicolas, qu'on appellera la banque Nicolas. Lui et sa compagnie mettent 4 millions d'espèces en caisse et

le Régent en mettra 14 payables par 120.000 L. Il sera permis à qui voudra d'y porter ses billets d'État en perdant 5 0/0 au lieu desquels on donnera des billets de banque qu'on sera obligé de prendre dans le commerce pour leur valeur, et, quand on voudra avoir de l'espèce à la place, on en trouvera dans la caisse en perdant 10 0/0. La nécessité de prendre ces billets ne s'étendra pas au loyer des maisons, arrérages de rentes.

C'est un plaisir de voir la liberté qui règne à présent dans l'imprimerie ; on ne voit que brochures sur brochures sur toutes les matières du temps sans aucune permission, et les colporteurs eux-mêmes font imprimer dans les provinces les manuscrits qui leur tombent ; bien entendu on n'y attaque ni le gouvernement présent ni le fondement de la religion.

Il se fait ici en faveur des vignes force processions pour obtenir de la pluie.

Paris, 11 septembre 1716.

Autant le public fut réjouit samedi dernier de savoir les deux édits des postes et des bâtiments rejettés, autant le même public fut attristé lundi d'apprendre que ce jour l'enregistrement passoit au Parlement. Vous saurez que le Régent persécuté par ceux qui vouloient que ces deux édits eussent lieu, prit ses mesures dimanche pour faire assembler le Parlement. Le duc de Noailles et presque tous les ducs s'y trouvèrent de grand matin; beaucoup de

messieurs qui ne furent pas avertis assez tôt ne s'y trouvèrent pas à temps et il y eut plusieurs discours de part et d'autre, et sur ce qu'on sut que le marquis d'Effiat était porteur d'une lettre de cachet pour proroger le Parlement, on dit que les édits seroient retirés, afin de faire venir le roi aujourd'hui pour les faire admettre par sa présence ; la plupart des messieurs qui crurent que leur opposition ne servirait de rien, consentirent à l'enregistrement avec quelques modifications qui diminuent le pouvoir des deux surintendants et réduisent leurs gages de moitié ; l'on gronde fort contre MM. d'Antin et de Torcy de s'être opiniâtrés avec tant d'ardeur contre le Parlement. Quoi qu'il en soit, voilà une affaire tournée autrement que nous n'espérions. Le Régent s'est expliqué là-dessus et a dit qu'il étoit fâché d'avoir entrepris cette affaire, mais qu'il ne pouvoit reculer après être venu si avant, et il regarde comme un affront la résistance du Parlement.

On a supprimé plus de 4.000 offices d'un seul édit avec le quart des droits y attribués; les 3 autres quarts serviront à payer l'intérêt de la prime au dernier 25.

Le Régent a donné l'autre nuit le bal à Saint-Cloud; les plaisirs se perpétuent et se multiplient ; Mme de Berry se divertit à l'ordinaire de son mieux et n'a en vue qu'elle-même. Le Régent se partage doucement entre les affaires et les plaisirs. Mme la duchesse d'Orléans, uniquement sensible à une molle et gracieuse indolence, laisse voltiger les plaisirs autour

d'elle et croit jouir d'elle-même. Mme la douairière livre à Saint-Cloud sa vivacité expirante tantôt aux dévotions, tantôt aux plaisirs, tantôt aux promenades et quelques fois à ses sentiments bienfaisans qui passent bientôt. La princesse d'Orléans et Mme la Grande Duchesse prennent sans façon dans ces objets ce qui leur convient. M. le Duc fait force dépense dans la vue peut-être assez inutile de se concilier l'esprit et le cœur des Français ; le prince de Conti,qui se porte mieux, peu inquiet de l'avenir, ne respire que les plaisirs et les passe-temps de son choix. Le duc du Maine, occupé de son rang chancelant de prince du sang, semble ne prendre goût à rien. Le comte de Toulouse s'en remet à l'événement et au besoin à son épée pour soutenir la faveur qu'il dit n'avoir pas sollicitée.

Paris, 14 septembre 1716.

La cour du Prétendant continue à se grossir à Avignon où il craint d'être assassiné par quelqu'un envoyé à cet effet, ce qui donna lieu à y arrêter et emprisonner un Allemand de bonne mine, lequel revenoit de Marseille, sur un simple soupçon, mais 4 ou 5 jours après on le libéra : ses frais lui furent remboursés et le Prétendant lui-même lui fit excuse.

Notre jeune roi se porte bien et promet une santé vigoureuse si cela continue.

On va arrêter la licence des imprimeries qui se

donne trop de carrière, mais ce qui est fait est fait et se trouve entre les mains de tout le monde.

Il se répand un bruit qu'on décachète nombre de lettres à la poste par rapport aux gens d'affaires et qu'un nommé du Moulin n'a été condamné aux galères qu'en interceptant de luy une lettre à la poste sur laquelle il a été convaincu d'avoir fait une fausse déclaration de ses biens. La Chambre fait imprimer tous ses arrêts, voulant que le public sache ce qu'elle juge.

On a embelli les Tuilleries de plusieurs belles statues et on y achève un pont qui communique aux cours.

Paris, 18 septembre 1716.

M. le Duc est quasi quitte de sa blessure qu'il reçut il y a quelques jours au front d'un coup de tête de son cheval, qui, ayant bronché, le frappa rudement au-dessus de l'œil en se relevant. Ce prince est malheureux à la chasse où il fut autrefois blessé par le duc de Berry d'un coup de fusil dont il est devenu borgne : à cela près il est grand et bien fait, a bon air et promet beaucoup.

On abat au jardin des Tuilleries l'amphithéâtre fait autrefois pour jouer des comédies dans les occasions ; on prétend faire à la place un petit jardin grillé de toutes parts avec quatre petits pavillons aux quatre coins. Ce jardin sera destiné pour amuser le roi et jouer à ses jeux d'enfant, et le public le verra à

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

GOUVERNEUR :

M. LABEYRIE (C. ✻, ✿ I.), ancien Trésorier-Payeur général de la Gironde, ancien Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations.

SOUS-GOUVERNEURS :

M. Gauwain (✻), Maître des Requêtes honoraire au Conseil d'État.
M. Marquès di Braga (C. ✻), Conseiller d'État honoraire.

Obligations Foncières et Communales

Le Crédit Foncier est une Société par actions, sous la surveillance de l'État, qui fait des prêts hypothécaires et des prêts communaux au moyen des fonds provenant d'émissions d'obligations foncières et d'obligations communales. Il prête d'une main ce qu'il emprunte de l'autre. Ses obligations étant l'exacte représentation des prêts réalisés, se trouvent par conséquent toujours garanties par des créances hypothécaires ou par des engagements communaux. C'est ce qui explique leur solidité et la faveur dont elles jouissent devant le public. Elles sont insaisissables comme la rente et peuvent servir d'emploi aux fonds des mineurs.

Le Crédit Foncier tient d'une loi spéciale le privilège d'émettre des obligations à lots. Sur plus de 3 milliards d'obligations foncières et communales, actuellement en circulation, les deux tiers consistent en obligations à lots.

Voici le tableau de toutes les catégories d'obligations :

OBLIGATIONS FONCIÈRES	INTÉRÊT annuel	NOMBRE de tirages par an	NOMBRE de lots par an	TOTAL des lots par an	
	fr.			fr.	
400 fr. 3 % de 1877.	12	4	136	800.000	dont 1 lot de 100.000 fr. à chaque tirage.
500 fr. 3 % de 1879.	15	6	600	2.160.000	dont 2 lots de 100.000 fr. à chaque tirage.
500 fr. 3 % de 1883.	15	1	»	»	sans lots.
500 fr. / 100 fr. 3 % de 1885.	15	6	318	1.200.000	dont 1 lot de 100.000 fr. à chaque tirage. *Les titres de 100 fr. ont droit au 5e du lot.*
500 fr. 2,80 % de 1895.	14	4	224	800.000	dont 1 lot de 100.000 fr. à chaque tirage.

OBLIGATIONS COMMUNALES	INTÉRÊT annuel	NOMBRE de tirages par an	NOMBRE de lots par an	TOTAL des lots par an	
	fr.			fr.	
500 fr. 2,60 % de 1879.	13	6	318	1.200.000	dont 1 lot de 100.000 fr. à chaque tirage.
500 fr. 3 % de 1879.	15				
500 fr. 3 % de 1880.	15	6	318	1.200.000	
400 fr. 3 % de 1891.	12	6	138	810.000	
500 fr. 3,20 % de 1892.	16	4	152	800.000	

Le paiement des intérêts et des lots a lieu, à Paris, au Crédit Foncier de France; dans les départements, aux Trésoreries générales et aux Recettes particulières des finances. Les Percepteurs peuvent être également autorisés à payer les intérêts.

Prêts à long terme avec amortissement à l'intérêt de 4 0/0

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Le Crédit Foncier fait, en numéraire, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, des prêts hypothécaires amortissables dans un délai de 10 à 75 ans.

L'intérêt est de 4 0/0 par an sans commission.

Pour un prêt de 75 ans, l'annuité comprenant l'intérêt et l'amortissement est de 4,21 0/0.

L'emprunteur a toujours le droit de se libérer par anticipation, en profitant de l'amortissement déjà opéré. Il peut faire des remboursements anticipés partiels. Le prêt n'a en réalité que la durée qu'il convient à l'emprunteur de lui donner.

Le Crédit Foncier consent également des prêts hypothécaires à court terme sans amortissement pour une durée de 1 à 5 ans, au taux de 4 0/0 d'intérêt, mais ces prêts ne peuvent être remboursés par anticipation.

Au 31 décembre 1895, le montant des prêts fonciers s'élevait à 1,822,969,282 francs.

PRÊTS COMMUNAUX

Le Crédit Foncier prête aux communes, aux départements et aux établissements publics, avec ou sans amortissement.

L'intérêt maximum de ces prêts est de 4 0/0. Il peut être abaissé suivant l'importance des prêts.

Des prêts sans amortissement sont consentis pour une durée de 1 à 5 ans.

Au 31 décembre 1895, le montant des prêts communaux du Crédit Foncier était de 1,297,262,867 francs.

Comptes de Dépôts

Le Crédit Foncier reçoit des dépôts de fonds en compte courant, pour lesquels il paye un intérêt de 1/2 0/0. Il remet à chaque déposant un carnet pour l'inscription des versements et des retraits de fonds, et un cahier de chèques pour les retraits. Les chèques sont payables à vue. Toutefois un avis préalable de deux jours peut être exigé pour un retrait dépassant 20,000 francs.

Garde de Titres
Encaissement de Coupons et d'Intérêts
Ordres de Bourse

Les titulaires de comptes courants peuvent déposer en garde, dans la caisse du Crédit Foncier, des titres de toute nature, au porteur ou nominatifs. Ils n'ont à payer pour les titres du Crédit Foncier aucun droit de garde; ils ne supportent que les frais de timbre de 0 fr. 60 par récépissé. Pour les autres titres, ils ont à payer, en sus de ce droit de timbre, un droit de garde calculé sur le revenu du titre : 0,25 0/0 pour les titres nominatifs, 0,50 0/0 pour les titres au porteur.

Les intérêts et coupons sont portés d'office au crédit du compte du déposant.

Le Crédit Foncier fait, en outre, pour ses titulaires de comptes courants, les encaissements de coupons et arrérages de titres non déposés dans ses caisses, moyennant une commission de 0,25 0/0 du montant de ces coupons et arrérages.

Il se charge également, pour le compte des mêmes déposants, de faire gratuitement à Paris les souscriptions aux émissions, et de transmettre aux agents de change les ordres de Bourse relatifs à l'achat ou à la vente des principales valeurs.

Un titulaire de compte courant, qui serait en même temps emprunteur du Crédit Foncier, peut faire prélever ses annuités sur les fonds disponibles de son compte et recevoir ses quittances *franco* à domicile.

Prêts sur Titres

Le Crédit Foncier prête sur dépôt :

D'obligations foncières et communales, même non libérées; de rentes, bons ou obligations du Trésor, des obligations de la Ville de Paris ; d'actions et obligations des six grandes Compagnies de chemins de fer français et de tous autres titres admis par la Banque de France comme garantie d'avance. Ces prêts sont consentis au taux des avances de la Banque de France, et pour 90 jours.

Le Crédit Foncier consent aussi des avances en compte courant sur dépôt d'obligations foncières ou communales. Le taux d'intérêt est celui des avances de la Banque de France.

Succursales du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

pour les prêts hypothécaires et pour les prêts communaux.

Agen.
Albi.
Alençon.
Amiens.
Angers.
Annecy.
Annonay.
Arras.
Avignon.
Beauvais.
Besançon.
Blois.
Bordeaux.
Bourg.
Bourges.
Brest.
Caen.
Cahors.
Carcassonne.
Chalon-sur-Saône.
Chartres.
Chateauroux.
Cherbourg.
Clermont-Ferrand.
Dijon.
Épinal.
Foix.
Gray.
Grenoble.
Guéret.
Laon.
La Rochelle.
La Roche-sur-Yon.
Laval.
Le Mans.
Le Puy.
Lille.
Limoges.
Lons-le-Saunier.
Lyon.
Marseille.
Montauban.
Mont-de-Marsan.
Montpellier.
Moulins.
Nancy.
Nantes.
Nevers.
Nîmes.
Niort.
Orléans.
Pau.
Périgueux.
Perpignan.
Poitiers.
Reims.
Rennes.
Rodez.
Rouen.
Saint-Brieuc.
Saint-Étienne.
Sens.
Tarbes.
Toulon.
Toulouse.
Tours.
Tulle.
Valence.
Vannes.
Versailles.

travers les grilles ; il y aura un billard dans un des pavillons et d'autres jeux dans les autres.

Les comédiens français vont avoir permission de donner des bals en hiver comme l'Opéra ; les comédiens italiens se maintiennent en crédit et augmentent en monde tous les jours; tout cela est bon pour amuser le public, qui d'ailleurs est persécuté par la disette d'argent et la cessation du commerce.

Le lundi du 10 au 11, le Régent donna un grand bal à Saint Cloud, et M. le Duc une fête à l'hôtel de Condé avec feux d'artifices.

On parle toujours du mariage du comte de Charolais avec Mlle d'Orléans, et de celui du chevalier de Vendôme, qui a obtenu la dispense de ses vœux, avec Mlle de Charolais (1). Il portera le titre de prince de Martigues et on rétablira en sa faveur l'engagement des duchés de Vendôme et d'Étampes et autres terres réunies au domaine par la mort de son frère.

On est fort irrité au Palais-Royal du refus par le Grand-Maître de Malte d'admettre dans l'Ordre le chevalier d'Orléans sous prétexte de bâtardise ; on cherche des exemples et à leur défaut des voies d'ajustement (2).

Il faut que nos processions aient opéré, car il pleut depuis mardi, ce qui va améliorer nos vendanges.

Les laquais de la Mlle d'Estrées ayant fait une grande insulte à M. Bertin et à son frère, capitaine

(1) On sait que ces projets ne se réalisèrent pas.

(2) Fils du Régent et de Victoire Lebel, comtesse d'Argentan; il parvint cependant à devenir général des Galères de France.

des gardes, sur lesquels ils manquèrent se jetter, après leur avoir dit mille injures, et tous les laquais commençant à se mettre sur le pied de porter des bâtons, il est intervenu une ordonnance renouvellant les anciennes défenses de porter cannes et bâtons à peine de la vie. Quand MM. Bertin allèrent se plaindre à la maréchale, elle les reçut avec le dernier mépris, disant que nous étions dans le règne des gens de qualité et que celui des gens de rien étoit passé. Le duc de Noailles a fort réprimandé sa sœur de cette hauteur et on informe contre les laquais.

Samedi matin la petite vérole a paru au duc de Chartres, qui, étant fluet et délicat, donne de l'inquiétude. Mme de Berry, qui devoit aller ce jour-là à la comédie française, ne s'y rendit pas pour aller auprès de son frère. Mme d'Orléans s'est enfermée avec lui ; les officiers de la maison du roi ont défense d'aller au Palais-Royal.

J'ai vu un Anglais de Saint-Germain qui dit qu'ils sont obligés de vendre leurs meubles pour vivre, parce qu'on ne les paye pas.

La banque de Law ou royale est une nouvelle source de malheurs ; elle engloutit le peu de commerce subsistant.

Paris, 30 octobre 1716.

La reine douairière (1) a reçu ces jours-ci le

(1) D'Angleterre. Marie de Modène était la seconde femme du roi Jacques II ; son fils Jacques Stuart, dit le chevalier de Saint-Georges, était né en 1688. Elle n'avait épousé son mari que par

triste compliment de se retirer à Rome avec son fils et tous les Anglais de leur parti ; désormais il ne va plus y avoir de jacobistes en France, ce que le public a pris généralement en bonne part.

Le duc de Noailles continue à être à la tête de toutes les affaires,ce qui me donne lieu de vous dire qu'il y a deux partis à la Cour qui tâchent à se détruire l'un l'autre. Le premier est jusqu'à présent le plus fort et le duc de Noailles appuyé du maréchal d'Huxelles, du maréchal de Villars, du comte de Guiche et même des princes du sang ; l'autre parti a pour chef Mme de Berry, le marquis d'Effiat, les princes légitimés (en secret) et M. d'Argenson. Vous ne sauriez croire comme chacun de son côté travaille à qui l'emportera, mais le duc de Noailles, qui a tout le mérite réel, se maintient hautement grâce au besoin que le Régent a de lui. Cependant ce duc et M.d'Argenson se déclarent ennemis jurés et comme ce dernier est habile autant qu'on peut l'être, il a eu la fermeté de dire au Régent en présence de sa Cour que le duc de Noailles étant son ennemi ouvert, il se déclareroit le sien ouvertement ; cette politique est trouvée judicieuse et c'est principalement afin que tous les rapports que pourra faire ce duc de lui au Régent n'y trouvent point de créance comme partant d'un ennemi déclaré ; et nous voyons

soumission à son père, l'ayant supplié jusqu'au dernier moment de la laisser prendre le voile. Le mandat d'expulsion ne se réalisa pas et la reine mourut comme une sainte au château de Saint-Germain, le 7 mai 1718.

en effet que M. d'Argenson se maintient par l'autorité du Régent contre la Chambre de justice qui est toute dévouée au duc de Noailles, lequel de son côté en est l'appui et le soutien, puisque par bonne connaissance on sait que sans cette autorité, M. d'Argenson auroit été décrété de prise de corps.

On continue le procès de Pomereux (1) par contumace : on a découvert que M. d'Argenson avoit six charges d'inspecteurs de police sous six noms différents ; ce sont des offices qu'il a fait créer de nouveau au nombre de 40 depuis trois ou quatre ans ; il en a revêtu tous gens bien faits qui se sont habillés magnifiquement et avec des justaucorps rouges dorés comme des calices, lesquels brillèrent pour la première fois à l'entrée de l'ambassadeur de Perse et précédèrent les splendides présents de la bizarre excellence qui ne savoit pas que ces importans fussent des gens odieux.

On nous assure qu'après que l'abbé du Bois, qui est à La Haye, aura mis la dernière main aux traités

(1) Pommereu avait été arrêté avec les deux autres exempts, ses collègues, de d'Argenson. Le 22 septembre 1716, le Régent donna ordre de l'élargir ; la Chambre de justice réclama ; le Régent envoya alors une lettre de cachet au lieutenant-général de police qui obéit, en faisant disparaître une cassette compromettante. La Chambre députa auprès du duc d'Orléans qui répondit : « Que la Chambre fasse prendre Pommereu où il se trouvera.» Mais il avait pris ses précautions pour qu'on ne pût le retrouver. La cassette contenait, dit-on, des papiers d'un moine nommé Chaudon ou Marchand que le Régent aurait chargé d'empoisonner le roi d'Espagne.

en Hollande; il ira à Londres avec le caractère d'ambassadeur extraordinaire de France.

Paris, 2 octobre 1716.

La petite vérole règne à Paris autant que jamais ; et c'est par cette raison qu'on n'entre plus chez le roi comme auparavant et qu'on n'a pas envoyé Sa Majesté nulle part en campagne.

Il s'est embarqué dans nos ports beaucoup d'ouvriers aux appointements du roi pour la Louisane et le Missisipi.

Paris, 5 octobre 1716.

Venons à la Chambre de justice: bien des gens sont d'avis qu'elle nuit au royaume. Le procès de Pomereux se poursuit par contumace et elle rendit il y a trois jours un arrêt portant qu'il sera informé contre Cailly, Champi, exempt, Bazin et autres adhérens du sieur d'Argenson, ce qui s'exécuta tous les jours (1). Il est certain que M. d'Argenson est en butte à cette Chambre qui lui en veut et ne l'épargnera pas si elle n'est pas arrêtée par une puissance; tout cela retarde le jugement de Gruet.

Paris, 5 octobre 1716.

La Chambre de justice : sent bien qu'elle a été la dupe de M. d'Argenson sur le sujet de Pommereux : elle continue une grosse information en vertu d'un

(1) Nous avons vu que ce bruit n'était pas fondé.

arrêt qu'elle a rendu conçu en ces termes : Permet d'informer contre Pommereux, Champi, Bazin, un commissaire au Châtelet, qui n'est pas nommé, et autres adhérens, etc ; et il se présente une foule de témoins qui déposent tous de mille friponneries différentes, ce qui vient des lumières que Gruet a donné par ses dernières déclarations. Chacun sait que le commis du Châtelet, qui n'est pas nommé, est le commis Cailly, que M. d'Argenson employoit par préférence à tous autres et qui étoit le ministre fidèle de l'exécution de ses ordres (1).

La cassette scellée de Pommereux est toujours dans le cabinet du Régent sans avoir été ouverte, parcequ'il faut auparavant que la contumace soit instruite.

Il est certain que M. d'Argenson a eu le don de se mettre tout à fait mal avec la Chambre de justice qui n'est pas présentement disposée à le ménager. Il a fait représenter au Régent que les affaires qu'il avoit dirigées par ordre du Conseil ou des ministres, n'étoient pas de la compétence de la Chambre qui au contraire a soutenu le contraire. Il ne sera peut-être pas aisé de le tirer d'affaires et alors la Chambre voudra prendre connaissance de toute l'administration bursale de M. d'Argenson depuis vingt ans.

(1) D'après le journal de Buvat, ils ne furent arrêtés que le 5 juillet 1717. Cailly était alors commissaire au Châtelet. Dupin, exempt, s'échappa. Dans aucun ouvrage on ne rencontre d'écho avec bruit, recueilli ici contre d'Argenson. Mathieu Marais ne le mentionne même pas et Saint-Simon fait le plus grand éloge du caractère de d'Argenson dont il conteste seulement l'habileté.

Paris, 2 novembre 1716.

On dit qu'il s'est imprimé en France un livre infâme contre le Régent et Mme la duchesse de Berry, dont M. d'Argenson recherche l'auteur et l'imprimeur. Il y a tant de calomnies qu'elles méritent une punition exemplaire.

La petite vérole recommence de plus belle ses ravages, principalement sur les dames et demoiselles.

Paris, 30 novembre 1716.

Diriez-vous qu'on fait encore la cour à Mme de Maintenon, que plusieurs personnes du premier rang vont voir à Saint-Cyr par rapport au duc de Noailles qui a épousé sa nièce : mais cette dame d'un côté et ce duc de l'autre résistent à toutes sollicitations, surtout à celles qui regardent les gens d'affaires et la taxe va son train ! Ces messieurs prennent le parti de diminuer leurs dépenses, leurs domestiques, leur table, par où ils espèrent vivre encore assez largement. Il y en a pourtant plusieurs qui étant poursuivis par leurs créanciers particuliers, auront de la peine à ne pas succomber tout à fait.

Parcourez tout l'univers et tout ce qui s'est passé depuis la création : il n'y a eu aucun endroit où l'on ait vu ce qui se pratique aujourd'hui en France, et que six à sept hommes rendent à leur prince 5 à 600 millions sans que cela cause aucun désordre et

sans qu'l en coûte la vie à plus de quatre ou cinq personnes condamnées dans les formes ordinaires.

Après la taxe des gens d'affaires payée et la Chambre de justice finie, je sais que le duc de Noailles a dit qu'il feroit rechercher ceux qui possèdent le domaine du roi pour y faire rentrer Sa Majesté, ce qui retombe sur nombre gens de qualité. Ce seigneur est ferme et vigoureux et veut avoir la gloire de rétablir le royaume sous l'autorité du Régent afin de le rendre à la majorité du roi tel qu'il étoit autrefois.

Il y a quelques jours M. d'Argenson envoya quérir la plupart des maîtres du café, à qui il parla dans son arrière-cabinet ; il leur dit avec beaucoup d'honnêteté qu'ils devoient empêcher que l'on parlât chez eux contre le gouvernement, contre la Chambre de justice et surtout contre la personne du Régent, et qu'après en avoir averti leur monde, on arrêteroit ceux qui auroient la hardiesse de s'émanciper. Il faut avouer aussi que le public est un animal difficile à contenter.

Paris, 4 décembre 1716.

Le 4e rôle des gens d'affaires monte à 27,363,469 L. sur 72 personnes taxées. Mme de Berry n'a rien pu obtenir pour Haynon, son trésorier ; les représentations des commissaires sur cette réserve ont eu leur affaire ; Antoine Crozat se désespère de la taxe de 6 millions 600 mille livres et prétend qu'on reconnoît bien mal les grands services qu'il a rendus à

l'État. On pense qu'après il aura encore 9 millions.

Samuel Bernard s'y est mieux pris : il n'a point été dans les affaires, mais il a fait la banque d'une étrange manière et a causé la ruine d'une infinité de commerçants au dedans et au dehors. Il s'est adressé à Son Altesse et a dit qu'il étoit prêt à supporter telle taxe qu'on voudroit, pourvu qu'il ne fût point compris dans le rôle. Il offrit 6 millions qui furent incontinent acceptés. Le Régent lui a envoyé faire compliment, et aussi le premier président par son frère l'amdassadeur de Malte. Il est vrai que sa libéralité n'est pas tout à fait à sa disposition, puisque le gouvernement lui doit de grosses avances faites sous Louis XIV.

Paris, 11 décembre 1716.

La Chambre de justice entra lundi à six heures du matin et fit venir Gruet et Gousset, qui furent interrogés ensemble sur la sellette sur les 8 heures, après quoi ils furent reconduits à la Conciergerie. On resta à opiner jusqu'à 1 heure. J'étois au greffe de la Chambre pour l'affaire de Chatelain, lorsque ces Messieurs sortant, je sus des premiers que le malheureux Gruet n'étoit condamné qu'à faire amende honorable, a être mis au pilori, exposé à la risée du peuple pendant 3 jours de marché, aux galères perpétuelles et à 100,000 L d'amende, et tous ses biens acquis au roi, sur lesquels il sera prélevé 20,000 L pour distribuer aux pauvres des communautés de Paris envers qui il a exercé ses concussions. Cet arrêt fut exécuté

mercredi pour la première fois, et le sera demain pour la seconde et mercredi pour la troisième, et de la mis à la Tournelle près son bon ami Le Normand, qui commence à y pourrir de misère. Gruet a gagné, depuis 1704 à 1715, 220,000 L par ses brigandages et le voilà réduit à rien ; il a une femme et quatre enfants qui mourront de faim s'il n'obtiennent le don d'une partie des biens de leur père. Je ne vous parle pas des huées qui ont été extrêmes dans les rues et qui ont dû faire souffrir ce misérable plus que tout autre chose.

Le nouveau rôle des Taxes est composé de 103 personnes et ne va pas à 11 millions (1). Voila qui fait jusqu'à présent 94 millions sur 365 personnes.

Le duc de Lauzun, fameux par sa grande faveur auprès du feu roi dans sa jeunesse, par sa prison de plus de 10 ans pour avoir déplu à son maître, par son retour en grâce, parce qu'il fit en ramenant le roi Jacques en France de Londres dont il s'était sauvé. Ce M. de Lauzun a marié un de ses neveux à une fille de M. de Fontagneux, homme d'affaires (2), et un autre à une nièce du duc de Noailles, ce qui lui a donné occasion ces jours-ci d'aller prier le duc de Noailles d'aller au plutôt taxer M. de Fontagneux. — Pourquoi cela? dit le duc de Noailles. — C'est afin suivant la taxe que vous lui ferez, je récom-

(1) Il s'agit là du 5e rôle promulgué le 5 décembre s'élevant à 8.664.024 L.

(2) Moïse-Augustin de Fontanieu, trésorier-général de la marine, taxé le 12 décembre à 500.000 L.

pense mon neveu qui a épousé sa fille d'autant de biens que vous en aurez ôtés à son père. — Le duc entendit raillerie et que cela ferait tort au mari de sa nièce. Nonobstant l'on ne doute pas que la taxe n'aille son train.

M. Prondre qui du temps du feu roi fut reçu président des comptes, malgré l'opposition de la Chambre, et pour obéir à plusieurs lettres de jussion qui vinrent de l'admettre, ce M. Prondre a eu ordre de ne plus y paraître ; le roi va supprimer sa charge qu'il prendra en paiement de sa taxe, qui est de 1,900,000 L (1).

J'omettois de vous dire que Gousset,qui étoit greffier au Châtelet et qui connivoit avec Gruet, n'est condamné qu'à 3 ans de bannissement et 100.000 écus d'amende. Il a 10 enfants qui ont fait pitié. Les 100.000 écus ayant été payés, il est sorti de prison et va exécuter sa peine.

Le roi avec Mme de Berry tint mercredi, dans la chapelle du Louvre,un fils dont Mme l'ambassadrice de Portugal est accouchée depuis quelques mois. La cérémonie a été des plus brillantes avec musique des plus complètes.

Est-il vrai qu'on ait frappé en Hollande une médaille où est représenté le buste de Louis XIV d'un côté et celui de Louis XV de l'autre ; sur le premier

(1) Ce qui ne l'empêcha pas de marier sa fille l'année suivante au marquis de la Rochefoucauld, lieutenant-général et capitaine des gardes de la duchesse de Berry.

on lit : *Esurientes implevit bonis;* sur l'autre : *Et dimisit inanes?* Ce qui est trouvé fort bon.

Trois dames Delpêche, dont les maris sont violemment taxés, ont été se jeter aux pieds du duc de Noailles et lui ont demandé de quoi donc elles vivroient (1). — Vous vivrez de ce que vous avez de caché, a-t il répondu, faisant allusion à ce que leur déclaration de biens n'est pas fidèle.

Tous les Écossais qui sont ici ne manquèrent pas de paraître lundi dernier, fête de saint André, avec la croix de Saint-André sur leurs chapeaux et même le duc d'Ormond, parce qu'il a un titre de comte en Écosse. Et comme j'étois l'après-midi chez une dame de mes amies, il y vint une bande de seize de ces messieurs ayant mylord Kingston à leur tête avec chacun sa croix. Après qu'on leur eût présenté des chaises, on apporta au milieu du cercle une grande bouteille tenant 7 à 8 pintes de vin qu'on appelle ici Dame Jeanne avec 2 verres. Le ministre du duc de Mur qui faisoit l'honneur de la cérémonie, but le premier et le porta à M. Kingston, puis à tous les autres à la ronde ; puis prenant l'autre verre, le présenta aux dames et à nous autres ; après quoi ils commencèrent une autre ronde à la santé de leur roi, puis une 3e à celle de M. d'Avignon et de l'asile qu'il leur a donné. Ensuite ils sortirent une médaille du Prétendant qui avoit d'un côté la tête de ce prince avec cette inscription : *Cujus est*, et au revers se voyoient les îles Britanniques et : *reddite*.

(1) Leurs maris avaient été taxés à 3 millions.

Paris, 12 décembre 1716.

Les fourrages, pailles et avoines pour la frontière de Flandres furent adjugés la semaine dernière à 7 sols la ration.

Mme de Ventadour, sans attendre l'expiration de la 7e année, quitte dès à présent le gouvernement du roi: sa mésintelligence avec le maréchal de Villeroy, jointe à quelques violences et mauvaises humeurs de Sa Majesté, qui donna il y a quelques jours un coup de pied au duc de Villeroy, donnent lieu à cette retraite. On la trouvoit, et les sous-gouvernantes, trop complaisantes pour le prince qui craint le maréchal, et auquel elles se contentoient de faire peur du Régent, qui de sa part ne goûtoit pas l'expédient. A cela près on trouve à Sa Majesté beaucoup de docilité à s'instruire et de vivacité ; Sa Majesté lit bien; on lui fit il y a quelques jours un lardon de gazette contrefait, où on avait fait insérer l'aventure du coup de pied ; dans la surprise qu'elle lui causa, on lui dit que les ministres des Cours étrangères en sa Cour l'épioient continuellement et donnoient part de tout ce qu'il faisoit à leurs maîtres. Hier le Régent fut souper à Saint-Cloud aux flambeaux.

Il y a quelques jours que Mme de Berry avec les dames de la Cour fut en habits et équipages de vendangeuses vendanger à Boulogne, où elle se fit apporter à dîner au milieu de la vigne, abandonna le reste aux vendangeuses et, ayant assemblé

toutes les paysannes les fit toutes danser et leur donna de l'argent.

Le maréchal de Montrevel mourut enfin hier; il a fait une fin fort chrétienne ; sa vie a été fort agitée et peu édifiante (1).

Paris, 14 décembre 1716.

Un seul homme appelé Gruet assembla samedi dernier plus de 200.000 hommes pour le voir passer et pour voir sa figure au pilori. Vous ne sauriez croire combien ce pauvre diable reçut de mortifications; les harangères firent plusieurs tables dans la Halles et buvoient à sa santé par dérision, en l'accablant d'injures. Il ne fut pas insolent comme à son amende honorable et il revint à la Conciergerie le visage tout vert et défait comme un mourant. Il y eut des femmes au milieu de tout ce peuple qui crioient tout haut et se répondoient l'une à l'autre : arrêt de condamnation de Gruet, inspecteur de M. d'Argenson, — ce qu'on ne fit pas attention d'écouter.. D'autres disoient qu'il y avoit un homme aussi coupable que Gruet et qu'ils le verroient volontiers à ses côtés. C'est une terrible bête qu'une populace ameutée et qui heureusement ne connaît pas sa force, car si celle de Paris se ruoit sur le reste

(1) Dangeau place cette mort au 10 octobre. « Ce favori des sottes, dit Saint-Simon, des modes, du maréchal de Villeroy et presque de Louis XIV, mourut d'un saisissement de peur.» Ayant, à un dîner chez M. de Biron, renversé sur lui une salière, il se trouva mal et mourut quelques jours après.

des habitants, on auroit de la peine à s'en rendre maitre.

Le comte de Toulouse est grand amateur de la chasse, d'un grand ordre pour régler sa maison, bon et généreux, mais il n'a pas plus d'ambition qu'il ne doit en avoir et ne se mêle pas de beaucoup d'affaires, content de jouir de ses richesses, et de vivre bien avec tout le monde et même avec M. le Duc qu'il visite assez souvent : à l'égard du duc du Maine, la chose est différente. C'est un prince à qui Mme son épouse inspire une ambition démesurée et la pensée de périr plutôt que de céder ; cette princesse qui est Condé sœur de M. le Duc, a travaillé elle-même au mémoire imprimé et à celui qui va paraître. Il y a quelques jours il y eut grand conseil à l'Arsenal où il y avoit plus de vingt personnes et sept à huit avocats. J'ai appris qu'elle y avoit parlé longtemps à un jurisconsulte et qu'elle donne des avis qu'on ne méprise pas.

Paris, 18 décembre 1716.

Les intéressés à l'Opéra et les comédiens ont tant sollicité la permission de donner des bals cet hiver, qu'enfin on a révoqué la défense qui en avoit été faite. Nous allons avoir de grandes suppressions partout chez le roi, au Palais-Royal, dans toutes les justices ; mais les greniers à sel sauteront.



ANNÉE 1717

Paris, 1er janvier 1717.

Notre régent est aussi recommandable par ce qu'il ne fait point que par ce qu'il fait; par ce qu'il fait, il diminue la dépense du dedans qu'il réduit au nécessaire. Il fait des alliances au dehors qui éloignent tout sujet de guerre ; il insinue la paix de tous côtés apaise les divisions intestines, élève la noblesse, protège le peuple, punit les coupables par la bourse, préférant la clémence à la rigueur, et sans perdre de vue les intérêts de la religion, dont il soutient les libertés avec force, il n'a point de haine avec les autres communions qui pensent différemment, sur lesquelles il tire le rideau autant que les lois de l'État avant lui et la politique le demandent. Il est bon et facile, presque toujours ferme et rigide quand il le faut, et ce qu'on ne doit pas taire, jamais prince ne fut moins vindicatif et ne sut mieux par donner les injures. Maître de toutes les finances, il est bien vérifié qu'il ne s'enrichit pas. Enclin aux dames, nous ne voyons pas qu'il ait, comme plusieurs de nos rois ont eu, de maîtresse déclarée et principale, par qui toutes les grâces découlent, qui détourne les deniers royaux, qui les dissipe en dépense superflue, qui soit ambitieuse, vindicative, intrigante. Il ne prend pas les appointemens atta-

chés à la régence ; sa table, ses équipages n'en sont pas augmentés ; nul favori chez lui qui prime sur tous les autres avec empire. Une mère, une épouse, des enfants, n'ont de crédit sur Son Altesse que ce que le devoir et l'amitié exigent de lui. Enfin nous voyons qu'il est toujours duc d'Orléans et qu'il ne se souvient de sa qualité de Régent que pour l'avantage de la France.

Le sieur Le Febvre, auteur du *Mercure galant* est interdit de le composer à l'avenir pour avoir mal parlé d'un chevalier de Malte et c'est M. l'ambassadeur qui s'est déclaré sa partie et le chancelier et c'est un abbé qui prend sa place.

Les bals ne réussissent pas jusqu'à présent et il s'y trouva peu de monde. Il n'en est pas de même de la comédie du *Bourgeois gentilhomme*, jouée mercredi dernier, où plus de 600 personnes ne purent entrer.

Les Princes ont instamment prié le Régent de ne point aller aux bals, ce qu'il a promis et de s'en abstenir exactement.

Plusieurs personnes qui approchent les gens en place, assurent que MM. de Pontchartrain père et fils sont taxés secrètement à environ 12 millions (1).

Le paiement des taxes va son train et il y a plus de trois pieds de haut de parchemin et de papiers pour payer celle de M. Brunet de Rancy qui tempête de ce qu'il ne lui reste plus que 50,000 L. de rente (2).

(1) Ce bruit n'est confirmé nulle part.

(2) Garde du Trésor royal, taxé à 4.200.000 L.

Paris, 4 janvier 1717.

Il se fait beaucoup de mariages de nos protestants français chez le comte de Stairs par son ministre, mais ils se plaignent beaucoup de ce qu'il exige d'eux 25 L. pour les droits. Cependant Son Excellence ne se dépêche pas pour prendre caractère et faire son entrée.

Lundi dernier la Minier, actrice de l'Opéra, étant à la messe avec le marquis de Lautrec aux Capucins du Marais, causa longtemps avec lui sur le pied de son amant : après quoi il sortit avant elle, mais ayant su qu'elle était allée à une autre messe à Saint-Roch en rendez-vous avec un autre, il alla l'attendre de ce côté-là, si bien qu'à son sortir, il lui donna de bons soufflets et comme il se douta qu'elle irait se plaindre au Régent près de qui elle a quelques amis, il alla le prévenir. Cependant la belle ne tarda pas à aller peu après se jetter à ses pieds tout en pleurs ; sur quoi Son Altesse lui dit : — Je ne me mêle pas d'une fille qui entend deux messes par jour, et la quitta la laissant en risée à tout le public.

Paris, le 8 janvier 1717.

Voici la 8e liste qui monte environ à 32 millions sur 203 personnes. On espère que tout sera fini avant Pâques.

M. le Duc alla voir le jour de l'an le comte de Toulouse pour lui souhaiter une bonne année, et ne

l'ayant pas trouvé, il vint chez le roi, où il le rencontra. Sitôt qu'il le vit, il lui dit tout haut: — Mon oncle, je viens de chez vous pour vous voir. — A quoi le comte répondit : Monsieur vous m'apprenez mon devoir. — Ce qui fut suivi de plusieurs politesses de part et d'autre. Après quoi M. le Duc étant allé au Palais-Royal, le comte de Toulouse se dépêcha d'aller à l'hôtel de Condé se faire écrire. Son Altesse Sérénissime n'a pas fait le même honneur au duc du Maine parce qu'il n'aime point ce prince et qu'il a une affection singulière pour le comte de Toulouse, qui est généralement chéri de toute la Cour et de toute la ville.

Le duc du Maine a fait présent le jour de l'an au roi d'un jeu d'échecs magnifique et galant ; le comte de Toulouse d'un vaisseau en petit, où tout est taillé en perfection; et le duc d'Antin du Louvre en raccourci, où rien n'est oublié, jusqu'aux coins et aux moindres lieux.

Paris, 15 janvier 1717.

Mme de Berry reçut au bal, il y a quelques jours, un affront qu'elle méprise pourtant. Un officier ivre qui ne la connaissoit pas sous le masque, en l'abordant lui dit qu'elle avoit une belle paire de tétons et demanda s'ils étoient à vendre; la princesse sur cela lui dit : — Me connois-tu bien, masque ? — Oui, je te connois. — Et qui suis-je ? — La plus grande p..... de Paris. — Un ami de ce brutal, s'avançant, le tira à part avec peine et lui dit qu'il parloit à Mme de Berry, ce qui, tout pris de vin qu'il étoit, l'étourdit si fort qu'il s'éclipsa et disparut. Comme tout Paris

connoit son nom, il est à croire que la princesse ne l'ignore pas et fait semblant de n'en rien savoir, ce qui est heureux pour l'insolent.

J'ai appris que notre Régent a été si joyeux de la signature du traité avec la Hollande que sitost qu'il, l'eût reçue, il couroit à l'apartement de la duchesse douairière sa mère et lui dit : — « Tenez Madame voilà un papier qui vous fera plaisir » ; ce qui réjouit fort cette bonne princesse.

Il y a une liste de gens taxés sur le rôle de samedi; mais comme elle est composée de près de 600 personnes, elle ne monte qu'aux environs de 7 millions. Nous croyons que le total ne passera pas 300 millions à cause du fretin qui demande bien du monde pour un million.

On ne s'aperçoit pas ici de la diminution des carrosses, ni que Paris soit plus rempli qu'auparavant de domestiques hors de condition. Cette grande ville est un gouffre si profond que tout s'y abîme et se perd de vue ; c'est pour cela qu'on n'a pas publié d'ordonnance contre les laquais vagabonds.

Les comédiens perdent plus de 400 L. à chaque bal qu'ils donnent, tant les frais sont grands et par le peu de monde qu'il y vient. La dernière fois il y eut des heures entières où il n'y avoit pas 6 personnes entrées. Un masque plaisant étant seul au milieu de la salle s'écria comme un fou : Au voleur ! A quoi la garde étant arrivée, il dit que dans la foule on lui avait volé sa bourse, et il étoit seul.

Le prince de Conti trouva mauvais de ce que

l'autre jour sa mère se trouva à la comédie dans la même loge où étoit la duchesse du Maine, et l'affaire a été jusqu'à prier sa mère à son retour de se disposer à aller ailleurs qu'à l'hôtel de Conti, voulant en un mot se séparer et soutenant que c'est lui faire affront que de frayer avec son ennemi. On ne sait si cet incident causera leur séparation ou, si la chaleur passée, ils se raccommoderont.

Il y a quelque apparence que l'abbé du Bois sera notre ambassadeur à Londres, parce que M. d'Alègre ne songe plus à y retourner.

Paris, 22 janvier 1717.

Lundi dernier le Régent dit le matin à son aumônier: « Les saints se battront ici tantôt. » En effet, Son Altesse Royale ayant envoyé à Conflans prier le cardinal de Noailles de venir au Palais-Royal sur les 2 heures, Son Excellence s'y rendit avec l'évêque de Mirepoix et d'autres prélats de leur parti, comme aussi y étoient les cardinaux de Rohan et de Bissy et quelques-uns de leurs adhérens, sans parler de quelques seigneurs de premier rang, maréchal d'Huxelles, marquis d'Effiat, etc. Là se sont tenus de longs discours pour et contre la constitution et le cardinal de Noailles a beaucoup appuyé surtout sur l'approbation de presque tous les curés de son diocèse, et a dit que quand il molliroit, on trouveroit toujours cet obstacle qui est considérable. On a répondu de l'autre côté du mieux qu'on a pu. Et le

Régent ayant parlé à son tour, a témoigné d'une matière positive qu'il vouloit qu'on trouvât des tempéraments pour terminer cette grande affaire et qu'il avoit de fortes raisons pour ne pas se brouiller avec Rome. Sur tout cela l'on est convenu que quatre prélats de chaque côté s'assembleroient pour tâcher de se concilier : ce sont le cardinal de Noailles, les évêques de Mirepoix, de Fréjus et de Montpellier d'une part ; le cardinal de Rohan, le cardinal de Bissy et deux autres de l'autre côté ; plus quatre modérateurs qui sont le maréchal d'Huxelles, le marquis d'Effiat, le procureur général du Parlement et un autre qu'on ne nomme pas.

J'ai lu la grande liste qui est la cinquième datée du 9 de ce mois ; il y a 575 personnes, et elle ne monte qu'à 6 millions.

Les galanteries de la Cour continuent avec succès, et s'il y a beaucoup de soupirans, en récompense il y a peu de cruelles. Il y a des fous un peu plus que chez vous.

Le duc de Bourbon et le prince de Conti ont un différend ensemble au sujet d'une tabatière que la Hareng, chanteuse de l'Opéra, a donnée au duc. Le dernier appelle le duc en manière de duel ; il promit de se rendre au rendez-vous, mais le Régent, averti de cette incartade, a apaisé la chose.

C'est le 15 février qu'on fera l'échange du roi ; voici en gros quelle sera la cérémonie. Ce jour-là on dépouillera le prince tout nu, et après qu'en présence des médecins et des chirurgiens de la Cour et des

apothicaires et des principaux officiers de la couronne, il aura été visité membre par membre, il sera dressé un procès-verbal par un secrétaire d'État, par lequel il sera dit que Mme de Ventadour a délivré au maréchal de Villeroy le roi sain, net et entier. C'est pour cela que depuis quelque temps Mme de Ventadour fait laver tous les soirs les pieds à ce jeune monarque pour qu'il soit trouvé bien propre, et qu'elle le fait coucher plus tôt qu'à l'ordinaire, afin qu'il soit plus frais et reposé lors de la visite.

Paris, 25 janvier 1717.

Grande assemblée a été tenue au Palais-Royal vendredi dernier, en présence du Régent, entre les cardinaux de Rohan, de Bissy, de Noailles, plusieurs prélats et les modérateurs parmi lesquels étoit M. Amelot. Il y a été question de trouver un tempérament pour contenter Rome sans blesser nos libertés, ni la conscience de ceux qui résistent à la Bulle. J'ai appris que le plus grand obstacle, que l'on rencontre maintenant, est la résistance de tout le second ordre qui augmente tous les jours en partisans. Car jeudi dernier, vers le soir, trois couvents de Pères de l'Oratoire qui n'avoient encore rien dit, ont paru sur l'horizon et ont porté au cardinal de Noailles une protestation dans les formes que, quelqu'explication qu'il fasse, ils ne recevront pas la Bulle. Le général qui réside à Paris, qui a à se ménager avec le Saint-Père, n'a pas signé ces protestations, qui sont seulement données par les

compagnies de Sainte-Madeleine, Saint-Honoré et de Notre-Dame des Vertus.

Il est très vrai que le ministre du comte Stairs prend 20 L ; pour le mariage de nos religionnaires, ce qui est l'usage dans l'Église anglicane. Vous observerez encore que, par 3 fois, en prèchant on fait la quète ce qui incommode fort les auditeurs qui, ces jours derniers, y étaient plus de 500 au prêche de Milord où plusieurs de nos Français vont tous les dimanches. Le Régent s'en est plaint à Son Excellence, qui a répondu que son état était ouvert à tout le monde et que c'était à Son Altesse à empêcher les sujets du roi d'y venir s'il veut, mais que pour lui ce n'était pas son affaire. Il paraît cependant qu'on bouche encore les yeux là-dessus.

Le comte de Stairs attend prochainement son épouse. Le seigneur fait ici beaucoup de dettes et une grande dépense.

On vient de m'informer qu'à la dernière assemblée du Palais-Royal, le Régent fit une harangue et dit que sur toute chose il falloit que le clergé de France se réunît et fût d'accord ensemble, et puis qu'après le Nonce et lui interviendroient et viendroient à bout de se concilier avec le Pape, mais que le contraire romperoit tout et a mèneroit des dissensions dans le royaume. Son discours plein de zèle produisit une honnêteté entre tous les prélats et beaucoup de douceur dans les termes et dans les sentiments, de sorte que tout se passa fort tranquillement et qu'on sortit bons amis sans néanmoins convenir de rien.

Les évêques de Mirepoix et de Montpellier sont les plus opposés, et ce dernier a dit à Son Altesse que jamais il n'accepteroit la constitution, sur quoi il a eu ordre de ne plus venir au Palais-Royal. Au sortir de cette assemblée, le Régent a dit à ses courtisans : — Je suis bien content de celle ci, et il faut espérer que cette affaire se terminera heureusement.

Le mémoire des princes est tout dressé : le duc de Bourbon et le prince de Conti allèrent pour la forme demander au Régent la permission de le faire imprimer.

Le duc de Richelieu part ces jours-ci pour porter à Madrid le cordon bleu à un Infant. Il a été choisi préférablement à d'autres pour l'éloigner de cette cour à cause que Mme de Charolais, sœur du duc de Bourbon, veut absolument l'épouser et dans un état à ne pouvoir s'en dédire, ce qui irrite si fort M. le Duc qu'on craint qu'il n'en vienne aux dernières extrémités contre le duc de Richelieu (1).

Paris, 29 janvier 1717.

L'assemblée se tint au Palais Royal mercredi sans qu'il y ait été pris aucune résolution, et se tiendra encore tantôt comme elle fit il y a huit jours. Selon les apparences, il n'y aura rien de réglé, ce qui fait pester le Régent qui s'attache par-dessus tout à termi-

(1) Voir les *Mémoires de Richelieu* et notre histoire des *Filles du Régent,* tome I, car en même temps la princesse de Modène ne cachait pas sa vive inclination pour Richelieu.

ner cette affaire. Il arrive parfois à ce bon prince de dire : — Je n'avois à faire qu'à la prêtraille (parlant des évêques mitrés) qui s'est soumise depuis peu et qui s'oppose à toute condescendance de la part du cardinal de Noailles! La Sorbonne cependant gronde sur les difficultés qui lui ont été faites de s'assembler extraordinairement et sollicite pour recouvrer sa première liberté. On croit que les défenses subsisteront jusqu'à la fin des conférences du Palais-Royal, auxquelles ont encore été agrégés deux prélats de chaque parti.

Les bals de l'Opéra et de la Comédie ne font que languir et l'on préfère ceux qui ne coûtent rien, comme celui de l'ambassadeur de Portugal qu'il a donné cette nuit et qui a été des plus magnifiques avec toutes sortes de rafraîchissements.

Mardi, sur les neuf heures du matin, une Bellandre, chargée de marchandises et armée de six canons, arriva sur la Seine vis-à-vis des Thuilleries et salua la ville de dix-huit volées de canon. Vous ne sauriez croire le monde qu'il y a eu à regarder ce bâtiment. Le maître, qui s'est jeté à l'eau à Rouen, est, dit-on, Hollandais. Il a apporté des morues pour notre carême et sera suivi de plusieurs autres.

Le Régent se porte à merveille et n'a aucun sujet de s'inquiéter.

M. Law s'efforce de donner autant de crédit à sa banque qu'à celle de Londres et d'Amsterdam, quoique la disposition du gouvernement soit fort différente. Cependant on en a meilleure opinion que

jamais et le gouvernement en tire déjà de grandes utilités.

Paris, 1er février 1717.

Il n'y eût encore rien de conclu dans l'assemblée tenue au Palais-Royal : la conférence se passa en plusieurs raisonnements de part et d'autre qui n'aboutirent qu'à des honnêtetés réciproques. Le Régent persiste toujours à leur remontrer que le point principal de cet illustre différend est que le clergé de France soit d'accord, après quoi on espère, a-t-il dit, réduire la cour de Rome. Ce qu'un de mes amis a vu c'est qu'au sortir les cardinaux de Rohan et de Bissy et ceux de leur parti avoient l'air triste et qu'au contraire le cardinal de Noailles avec les siens témoignoient de l'allégresse. L'évêque de Mirepoix a été rappelé à ces assemblées et persiste toujours à rejetter absolument la constitution.

Il n'est plus vrai que le duc de Richelieu aille à Madrid, ni qu'il s'éloigne de la Cour. On croit que sous main il a su fléchir M. le Duc, moyennant qu'il n'épousera pas Mlle de Charolais (1).

Le temps étant doux et beau, nous vîmes hier le roi dans le grand balcon des Thuileries qui jouait en

(1) Louise-Anne de Bourbon-Condé, sa passion fut singulièrement persistante pour Richelieu : en juillet 1720, Marais mentionne le bruit, que devenue majeure, elle avait épousé le duc dans la chapelle de Vincennes. Il n'y avait rien de fondé. On prétend qu'étant devenue grosse et l'ayant avoué à sa grand'mère, celle-ci lui répondit tranquillement : « Eh ! bien, ma fille, il faut accoucher. »

enfant, mais en enfant qui commence à devenir dru et fort.

Mme de Berry va tantôt au *Festin de Pierre* aux Italiens. Je crois qu'elle y aura tout le temps de s'y ennuyer, cette pièce étant languissante en italien autant qu'elle réjouit sur le Théâtre français.

Le roi s'attend de quitter Mme Ventadour et a dit sur cela qu'il ne s'en soucioit pas et qu'il n'étoit plus enfant pour être gouverné par les femmes : d'un autre côté il a appellé le maréchal de Villeroy un vieux radoteur. Ce jeune prince ne sait déjà que trop qu'il est le maître.

La fin du carnaval approchant, les bals sont plus fréquents que ci-devant et ceux de l'Opéra et de la Comédie se recomposent un peu, mais à tout prendre ile ne feront pas grande fortune.

M. le marquis Dangeau est à l'extrémité (1).

Voici la proposition acceptée par le cardinal de Noailles : — Il n'y aura aucune attribution des propositions condamnées à aucun auteur ni à aucun livre. — Les èvêques recevront la bulle comme juges de la doctrine, non pas comme exécuteurs des volontés du Pape. — La bulle sera relative au Corps de doctrine présenté par le cardinal et n'en pourra être séparée. — Le Corps de doctrine sera approuvé et signé de la main du Pape. — Les évêques acceptants réformeront leurs mandements et

(1) Dangeau nous apprend qu'il tomba malade le 18 janvier et dût être administré le 29. Dès le 1er février, il reprenait son journal.

en feront chacun un nouveau relatif au Corps de doctrine. Le cardinal ne sera pas tenu de faire publier la bulle dans son diocèse, mais seulement de l'afficher.

Paris, 5 février 1717.

Ce fut lundi 1er que M. Voisin, chancelier, à son souper voulant au dessert prendre une poire en compote avec sa fourchette, manqua de forces de la main droite, ce qui l'obligea de prendre sa fourchette de la main gauche qui ne le servit pas mieux. Il dit là-dessus : — Je me trouve mal. — Et se penchant dans son fauteuil, tomba en apoplexie de sang. Dès lors il perdit la parole. L'on courut aux médecins du corps et de l'âme et tous deux périrent aux yeux des hommes sur les deux heures du matin sans avoir parlé depuis le premier moment de sa chute. Il est très regretté de ses parents, de ses domestiques et des Jésuites. Au lever du Régent, la nouvelle lui en fut dite, et sur-le-champ ayant fait quérir le duc de Noailles, après un moment de conférence ensemble (1), ils envoyèrent chez le défunt avertir qu'on apportât les sceaux au Palais-Royal ;

(1) Le duc de Noailles se hâta d'aller trouver dès le matin le Régent ; il le trouva, dit Saint-Simon, sur sa chaise et sortant de son lit. Il en profita et enlèva la nomination de son ami le procureur général Daguesseau, lequel prévenu de la mort de Voisin, par son beau-frère Saint-Contest, refuse de faire aucune démarche et se rendit comme à son ordinaire à la messe de sa paroisse. On verra tout à l'heure que le récit de Saint-Simon serait absolument fantaisiste.

ce qui ayant été fait par M. de Rochepot, gendre de M. Voisin, Son Altesse envoya chez M. d'Aguesseau, procureur général au Parlement, et chez M. Joly de Fleury, avocat général, leur dire de venir au Palais-Royal. Pendant cet intervalle, le Régent alla porter les sceaux au Louvre, où les deux magistrats étoient arrivés au Palais-Poyal, le Régent dit au premier que le roi le faisoit chancelier et l'autre procureur général, en sorte que la nouvelle ayant été répandue dans tout Paris, ce choix a été universellement approuvé, si l'on excepte le parti des molinistes, dont le deffunt étoit le chef. Depuis ce temps, toute la cour et la ville leur en ont été faire compliment sans oublier le duc de Noailles qui, dès mardi dernier fut chez M. d'Aguesseau pendant plus d'une heure à caresser ses enfants et tout le monde de chez lui, tant il est vrai qu'un chancelier de France attire le respect de ce qu'il y a de plus éminent dans le royaume. Vous concevez, par cet incident, que la constitution et les Jésuites, qui ne font qu'un perdent un appui considérable en la personne de M. Voisin, leur créature, créature du feu roi, créature de Mme de Maintenon, créature par conséquent de la cour de Rome et des molinistes, tandis que l'autre parti gagne une personne ferme, habile et zélée pour l'église gallicane. Cependant admirez la vicissitude des choses : que Louis XIV eût vécu encore un an, ces deux illustres personnes étoient perdues sans ressource, exilées, ou mises dans d'affreuses prisons, et ce prince mort, ils sont élevés au

plus haut de la roue de Fortune. Dieu les y conserve longtemps.

Le nouveau chancelier prêta serment mercredi sur les deux heures entre les mains du roi selon les formes ordinaires.

Les pensions dont l'État est chargé sont réglées depuis deux jours et réduites au point qu'elles doivent être payées : 1° on n'en retranche à personne et du reste voici comment la chose a été arrêtée. Toutes les pensions de 600 L. et au-dessus restent sans retranchement ; celles de 600 à 3,000 L. perdent le 5e ; de 3 à 6,000 L. le quart ; de 6 à 12,000 L. le tiers ; toutes celles au-dessus, les deux cinquièmes. Avant cette réduction, il y en avait pour 11 millions ; depuis elles ne montent plus que vers 7 ou 8.

Je sais qu'à cause de la nomination du nouveau chancelier, les Jésuites sont dans la dernière consternation et nous remarquons que depuis cet événement on n'en a point vu dans les rues. Les bons Pères se tiennent enfermés dans leurs couvents comme renards dans leurs trous. L'accommodement avec Rome paraît autant éloigné que jamais.

On ne voit plus les listes des gens taxés régulièrement comme on faisoit d'abord, soit parce qu'on y retouche même après qu'elles ont passé au conseil de Régence, soit parce qu'elles ne réjouissent pas le le public, comme les premières, et c'est pour cela que la 10e et celles qui ont suivi ne paraissent pas, ou si quelqu'un en a, elles sont fautives. Il n'y en a

pas une qui passe 6 ou 7 millions depuis la neuvième. On nous promet seulement que la dernière couronnera l'œuvre et sera fort considérable en millions.

On a arrêté un aveugle qui débitoit à la porte de Sainte-Geneviève des livrets en papier bleu intitulés : « les Délices du Luxembourg. »

Le Pape ayant menacé des foudres du Vatican les Prélats opposants et la Sorbonne, les cardinaux de la Trémoille et Pamphilio lui représentèrent qu'ils n'étoient plus un épouvantail en France que pour les âmes timorées qui y sont en très petit nombre.

Qu'est-ce aujourd'hui que cette Bulle
Que les uns nomment juste et d'autres ridicule ?
Elle est à parler, entre nous,
Une veuve que la misère,
Après la mort de son époux,
Force à retouner chez son père.

Paris, 8 février 1717.

Voici en détail la manière dont le nouveau chancelier a été fait. Sitôt que feu M. Voisin empira, sur les 2 heures du matin, on alla avertir le duc de Noailles qui, sur les 3 heures, vint au Palais-Royal éveiller lui-même le Régent qui ne savoit rien. Il lui annonça dans son lit la mort du chancelier, et lui dit en même temps : Qui faites-vous chancelier ? — Mais, répondit sur-le-champ le Régent, je crois que cela est dû à M. Amelot, qui a rendu de grands services à l'État. — Songez-vous aux obligations que

vous avez à deux hommes du Parlement et à ce qu'ils firent pour vous le jour que vous fûtes nommé régent? Vors avez de quoi les récompenser d'un seul coup en faisant le procureur général chancelier et M. de Fleury procureur général. — Vous avez raison, et il faut se déterminer sur-le-champ pour éviter les brigues et les importunités des grands de la cour. — Aussitôt le Régent donna ordre à un gentilhomme d'aller sur les 6 heures du matin chez M. d'Aguesseau et chez M. de Fleury leur dire de venir sur-le-champ au Palais-Royal. Le premier entendoit la messe à sa paroisse, où le gentilhomme vint le trouver. Cet illustre magistrat fut surpris, ne sachant de quoi il s'agissoit, et monta en carrosse interrogeant le gentilhomme pour savoir ce qui pouvoit être si pressé ; mais il avait ordre de ne rien dire. Dès qu'il parut devant le Régent, Son Altesse lui dit : — Je vous apprens que M. Voisin est mort et je vous prie de me débarrasser de ces deux clefs — (qui sont deux clefs d'or, les marques du chancelat). — Et sur ce qu'en faisant une profonde révérence M. d'Aguesseau s'excusoit de les recevoir en lui disant qu'il n'étoit pas digne d'un si grand honneur, le Régent lui dit : — Allons, allons, ne faites pas le nigaud, prenez-les. — Monseigneur, répondit le nouveau chancelier, je les accepte pour vous obéir. — Et vous, M. Joly de Fleury, dit le régent, vous prendrez, s'il vous plait, la place de Monsieur. — Ce qui fut suivi d'un profond remerciement. M. d'Aguesseau tiendra le premier

sceau vendredi prochain. Le seul M. Amelot (1) a un juste sujet de se plaindre, car en tout sens il méritoit la place, mais elle ne peut se donner à deux, et elle a été accordée au mérite et à la reconnaissance.

M. d'Argenson est malade. Celui-là est un fin politique qui est toujours du parti de la Cour et qui a trouvé le secret de se faire estimer du Régent, nonobstant toutes les attaques que lui a faites la Chambre de justice, et les déboires qu'il a reçus des dépositions de Normand, de Gruet, de Milet et des témoins entendus.

Le 5 après midi le maréchal d'Huxelles fut à Saint-Germain inviter la reine douairière à sortir du royaume incessamment, en conséquence du dernier traité avec le roi Georges.

Paris, 19 février 1717.

Le Régent allant au Conseil lundi dernier dans le Louvre, Mme de Ventadour (2) l'attendoit au passage, et lui dit : — Monseigneur, voulez-vous bien que je dépose entre vos mains la personne du roi ? — Volontiers, Madame, répondit le prince en entrant dans la chambre de Sa Majesté, à qui il dit : — Sire, vous ne devez jamais oublier les obligations que vous avez

(1) Conseiller d'État, ancien ambassadeur en Espagne, président du Conseil de commerce.

(2) Mme de Ventadour était fille du duc de La Mothe-Houdancourt-Cardonne, maréchal de France et de Louise de Prie, mariée en 1671 à Charles de Lévis, duc de Ventadour ; elle devint par la suite

à Mme de Ventadour ; elle vous a sauvé la vie par ses bons soins et chacun est content de l'éducation qu'elle vous a donnée. — Sur cela le roi se jetta au cou de la duchesse et l'embrassa et se cachoit sous ses habits, ne la voulant pas quitter et pleurant, ce qui fit pleurer cette dame malgré elle; elle se débarrassa poutant et sortit. A la messe le roi se cachoit pour pleurer, ce qui fit dire à l'évêque de Fréjus, son précepteur : — Sire, vous ne devez pas vous cacher quand vous pleurez Mme de Ventadour ; ces pleurs sont justes et montrent votre bon naturel. — Quand on vint au dîner, on ne put jamais faire dîner le roi, si Mme de Ventadour ne paraissoit. Cependant elle dînoit en ville chez la duchesse de la Ferté, sa sœur, et ce qu'on lui dit qu'elle ne reviendroit pas avant 4 heures, le roi dit : Eh! bien qu'on ne serve qu'à 4 heures, ce qui fut exécuté ainsi, et pour lors, Mme de Ventadour ayant paru, le jeune monarque dîna un peu. Les jours d'après il la demanda encore ; elle se fait voir à lui de temps en temps, et on l'accoutume insensiblement avec les hommes.

La femme de l'envoyé du czar est partie à l'improviste pour la Hollande, après s'être bien divertie ici avec des bals et des festins redoublés aux dépens de beaucoup de personnes qu'elle n'a pas payées et que peut-être elle ne paiera pas. Elle a toujours entretenu le bruit de la venue du czar en France ; elle l'a même dit encore en partant, ce que ses créanciers

gouvernante des enfants de Louis XV et mourut le 19 décembre 1744.

ont peine à croire, appréhendant à cette heure que ce soit une défaite.

Le comte de Bonneval, qui fut blessé grièvement à la bataille de Peterwaradin, est revenu en France, et sur ce que son frère a demandé et obtenu la confiscation de son bien sans sa participation, il le désole ici d'une manière assez chagrinante. Il envoie toutes les nuits plusieurs fusiliers tirer à balles sur une maison de son frère à Juré, près Paris, en sorte que tout se cache et déserte le logis. On y fait coucher une maréchaussée, qui a été attaquée la nuit, et quand on poursuit les assaillants, ils se retirent dans un petit bois voisin (1).

Mme de Ventadour, outre 40.000 L. de pension, a eu pour présent tous les bijoux de feu Monseigneur, estimés 50.000 écus, dont elle se mit hier en possession (2).

Tantôt grande assemblée au Palais-Royal sur la Constitution.

Paris, 22 février 1717.

Vous ne sauriez croire le nombre innombrable de mémoires que Messieurs les princes ont envoyé à Paris par les porteurs de lettres ; j'entends de ceux qui sont en grand, lesquels sont pliés en deux,

(1) Claude-Alexandre de Bonneval (1675-1747) ; on connaît ses aventures ; il prit le turban en 1720 ; il y a de pseudo-mémoires de ce singulier personnage ; au moment où notre chroniqueur en parle, il était général des troupes de l'Empereur.

(2) Elle eût « toute la dépouille » du roi, sauf l'argenterie et les objets personnels de Louis XV.

cachetés avec une subscription au pied de laquelle il est écrit : le duc de Bourbon. Il y en a d'envoyés jusqu'aux gros bourgs. Cependant il résulte de tout cela que cette affaire va se pousser avec vigueur pour la tenue d'un lit de justice, et c'est l'opinion publique qui jugera le différend à fond, auquel cas il est à craindre pour les princes légitimés qu'ils n'aient pas beau jeu.

Il y eut vendredi assemblée pour la Constitution au Palais-Royal, qu'on croit la dernière, mais dont on tient les résultats fort secrets. J'ai su toutefois que six prélats constitutionnaires étoient revenus au parti du cardinal, tout en recommandant des ménagements avec Rome, ce dont toute l'assemblée est convenue, tout en rejettant la Bulle à moins qu'elle ne soit changée ou tellement expliquée suivant le corps de doctrine, qu'elle y soit entièrement conforme.

A ce moment, j'apprens du Palais-Royal que la reine douairière refuse de sortir de France : elle dit pour raison qu'on peut lui ôter ses pensions et son logement, mais qu'il doit lui être libre de rester comme peut le faire le moindre Anglais, et qu'elle espère qu'on n'usera pas de violences envers elle pour l'arracher du couvent de Chaillot, où elle se veut retirer. Voilà un embarras pour le Régent qui doit faire faire de nouvelles tentatives par le duc de Villeroy et autres seigneurs.

M. le comte de Charolais ayant fait une grande insulte chez le marquis de Flavigny, où il soupoit, parce

que sur le buffet il y avoit quelques chandelles au lieu de bougies, on lui a rendu son gouverneur.

Paris, 15 mars 1717.

Comptez que l'on se méfie ici plus que jamais des Jésuites.

On dit qu'on ne parle plus du départ de la reine de Saint-Germain et on commence à croire que sa résistance produira son effet et qu'on la laissera mourir ici. Elle est fort incommodée et n'a pas même la mine de faire encore une longue carrière. Elle a très peu d'Anglais à sa suite, et qui tous les jours disparoissent.

Que je rirois si l'union des protestants avec nous pouvoit se faire! Je vous avoue qu'il y auroit lieu de l'espérer sans dame politique, mais je crains que cette princesse qui est de toutes les Cours, de toutes les religions et de tous les partis, ne s'oppose à la tentative qu'on pourroit en faire. Il est vrai que c'est plus l'affaire de Dieu que celle des hommes.

Paris, 19 mars 1717.

Le duc de Bourbon demanda l'autre jour au Régent une décision sur l'affaire des princes, ce que S. A. éluda en disant qu'il falloit encore se donner patience. Mais M. le Duc prit occasion de là de lui répondre : — Monsieur, nous sommes tous mortels : si vous veniez à mourir, je crois que personne ne

pourroit me disputer la régence ; et si j'étois régent et que M. le duc de Chartres, votre fils, me demandoit ce que je vous demande aujourd'hui, croyez-vous qu'il me siéroit bien de lui refuser justice ? Il auroit pourtant le même intérêt que j'ai. Enfin, Monsieur, je ne vous laisseroi pas en repos que vous ne me fassiez juger bien ou mal. — Le Régent persista qu'il falloit patienter encore quelque temps et qu'après Pâques on penseroit à cela. Ce qui termina la conversation.

C'est à 4 millions 1/2 qu'est taxé Bourvalais ; à 6, Samuel Bernard ; à 150,000 L. Miotte ; autant Le Blanc. Bourvalais avait vendu sa terre du Champ à son gendre, M. de Simione, quelque temps avant sa détention ; mais cette vente a été cassée par arrêt du Conseil. Il est toujours à la Conciergerie assez mal en point.

Le Régent veut absolument accomoder l'affaire des princes ; on les va faire consentir à la révocation de leur édit et à tout droit d'hérédité à la couronne en conservant leurs honneurs et rangs actuels viagèrement, sans que rien passe à leurs enfants ; après quoi on tiendra un lit de justice pour la forme.

Les jeux publics vont leur train et on ne parle plus de les supprimer. C'est là que l'or si rare partout brille avec abondance. Je ne vois que gens qui ont perdu tout leur avoir et qui cherchent à perdre par delà.

Un ordre du cabinet a fait arrêter à Marseille M. Begon, avec défense de le laisser parler à qui que

ce soit (1). On dit qu'étant trésorier de la marine il n'avait point rendu de compte de l'année 1704. On ne croit pourtant pas qu'il ait du bien.

Paris, 22 mars 1717.

Tantôt le chancelier ira congédier la Chambre de justice. Pour paiement des taxes qui vont, dit-on, à 250 millions, il y aura des commissaires qui pourront corriger les erreurs prouvées. M. d'Argenson a refusé d'en être : on trouve qu'il a agi en homme d'esprit en ne voulant pas se mêler à ce qui a rapport à une Chambre où il a été si mal traité.

Le tribunal avoit condamné du Moulin, receveur des tailles, aux galères pour une fausse déclaration de ses biens. Ce malheureux a obtenu des lettres d'abolition et n'ira pas à la chaîne.

Les fermiers et receveurs généraux et receveurs de tailles vont être déchargés de toute taxe pourvu qu'ils n'aient jamais entré dans aucun traité avec le roi.

Depuis quelques jours l'on ouvre à la poste toutes les lettres venant d'Italie et d'Espagne, ces deux côtés étant avec raison suspects au régent.

Le procureur général de la Chambre de justice, allant ces jours-ci chez le chancelier pour affaire particulière, et attendant dans l'antichambre qu'il pût lui parler dans son cabinet, il s'entretint pen-

(1) Neveu de Michel Bégon, intendant de la Rochelle, un des curieux les plus célèbres du XVIIIe siècle.

dant ce temps avec le secrétaire qui lui dit : — Hé bien, nous irons vous visiter lundi à la Chambre de justice. — Comment ! lundi, ce ne doit être que mardi. — Nous irons lundi, parce que nous ne pouvons y aller dimanche. — Ce qui ferma la bouche au procureur général qui vit, par ce bon mot, l'empressement qu'on avoit de détruire sa Chambre. Nous verrons si après cela nous serons mieux.

Paris, 26 mars 1717.

On apprend de Rome que, par un décret de l'Inquisition, le bourreau a brûlé en place publique sur un échafaud tous les actes des curés et autres ecclésiastiques qui ont rétracté la publication et l'acceptation de la Bulle. On observa pour singularité que le bourreau avoit frotté tous ces papiers de quelque huile qui en brûlant a causé une grosse fumée que le peuple a pris pour un miracle.

Des quatres prélats appelants, deux sont partis pour leurs diocèses (1), et les deux autres sont encore à 2 lieues de Paris. Mme Thévenot allant mardi solliciter la liberté de son mari auprès du Régent, le prince lui dit : Madame, quand les deux évêques restés seront retournés chez eux, votre mari sortira. — En sorte qu'elle les sollicite de partir, ce qu'ils vont faire incessamment.

Le chancelier alla lundi vers les 5 heures, avec

(1) Les quatre évêques étaient ceux de Mirepoix, Montpellier, Senez et Boulogne.

12 hocquetons précédant son carrosse, à la Chambre de justice. Quand il fut entré sous la porte cochère du couvent des Augustins où elle se tient, le prieur le harangua à la portière de son carrosse par un discours qui dura un demi-quart d'heure, auquel le premier magistrat répondit qu'il avoit plus besoin des prières de la communauté et de celles du public que des louanges qu'il venoit de lui donner, et cependant l'en remercia. Il passa ensuite au Chapitre des Pères, où il entendit la messe. Après quoi il entra dans la Chambre, où, ayant pris place, il fit un beau discours à ces messieurs en les remerciant de la part du roi. M. de Lamoignon, président, lui répondit, puis chacun se retira et de ce moment toutes les fonctions de la Chambre de justice sont cessées.

La Chambre a coûté pendant l'an qu'elle a duré 900.000 L. au roi ; elle a brûlé pour 10.000 L. de bois en quatre mois et le public disoit qu'elle dépensait plus de 10.000 L. par jour.

Le prince de Conti ne va point en Hongrie et, pour l'en détourner, il va entrer après la Quasimodo au Conseil de régence, quoiqu'il n'ait pas l'âge. Le Régent lui a aussi donné le gouvernement du Poitou qui vaut 40.000 L. sur le pied des grands gouvernements (1).

(1) L'absence de toute guerre probable avait excité certains jeunes seigneurs à aller faire campagne en Hongrie ; le prince de Pons et le chevalier de Lorraine, donnèrent l'exemple ; le prince de Dombes obtint ensuite la permission avec d'Alincourt, second fils du duc de Villeroy. Le prince de Conti ne voulut pas paraître

Le maréchal d'Huxelles demande à se retirer en alléguant son grand âge et ses infirmités, ce qu'il n'obtiendra pas facilement, vu les grands services qu'il rend au roi (1).

On parle beaucoup des préparatifs du prince de Dombes pour ses compagnons de Hongrie. Le comte de Toulouse lui donne sa vaisselle et 300.000 L. pour les frais de ses campagnes que ce jeune seigneur est très aisé de faire. L'affaire de sa maison avec celle de Condé ne lui donne pas grand agrément ici. M. le duc du Maine met auprès de lui pour la forme dans le métier de la guerre 2 anciens officiers de carabiniers, 2 d'artillerie, 2 gardes suisses, 2 du régiment du Maine (infanterie) et 2 du régiment du Maine (cavalerie).

Le roi est en parfaite santé. Il est toujours mutin. Le maréchal de Villeroy a toutes les intentions imaginables pour lui en faire passer la fantaisie.

L'abbé du Bois est fait secrétaire du Cabinet (2) à la place de M. de Caillière (3), mort depuis peu, et placé dans le Conseil des affaires étrangères.

demeurer en arrière, mais, dit Saint-Simon, il se laissa apaiser par de l'argent. Puis la contagion devint si grande que le Régent promulgua une défense générale d'aller en Hongrie.

(1) Il jouait le rôle le plus influent dans l'affaire de la Constitution.

(2) Rentré le 5 février de son ambassade de Hollande, il avait déjà reçu l'abbaye de Saint Ricquier qui valait 25.000 L. de rentes.

(3) L'un des plénipotentiaires du traité de Ryswick, où il jòua le rôle prépondérant, membre de l'Académie française, auteur d'ouvrages estimés, l'un des beaux esprits du temps et jouissant d'une légitime considération.

Paris, 2 avril 1717.

Mme d'Orléans prit il y a trois jours l'habit aux religieuses de l'abbaye de Chelles, dont les religieuses furent régalées ce jour-là magnifiquement. Son Altesse donna 100.000 L. de dot au couvent et beaucoup d'autres menues gratifications (1).

La Chambre de justice est absolument sans fonction, et le procureur général qui n'est plus rien, est universellement haï du public, bien mal à propos.

L'évêque d'Orléans ayant fait diverses poursuites contre quelques curés rétractants de son diocèse, ils ont interjetté appel les uns d'abus au Parlement, et les autres à l'officialité de la Métropole. Ce prélat ayant même fait décréter par son official quelques-uns d'eux et d'ailleurs la plupart des curés qui avoient accepté, lui ayant notifié leur rétractation pour calmer le feu qu'il a trouvé dans son diocèse, à son retour à Orléans dans la semaine sainte, il auroit chargé M. d'Armenonville, son frère, de supplier le Régent de vouloir bien y interposer son autorité, ce qui ayant été exécuté, Son Altesse lui répondit : — Monsieur que je n'entende jamais parler de votre frère.

M. le Régent a fait M. l'abbé du Bois conseiller au Conseil des affaires étrangères et lui a donné la charge de secrétaire du cabinet du Roi qu'avoit feu M. de Calière, et encore l'écritoire du Roi, qui vaut

(1) Seconde fille du Régent ; depuis abbesse de ce monastère.

10.000 L. de rente et les deux autres emplois, ensemble environ 18.000 L.

Paris, le 5 avril 1717.

C'est un nommé Gérard, huissier, qui à la réquisition des quatre prélats, partit secrètement de Paris pour Rome pour signifier l'appel au futur concile. Je ne voulois pas croire d'abord ce qu'on en disoit, qui est pourtant véritable, savoir que cet officier hardi et adroit, étant arrivé à Rome, s'est déguisé en cordelier, et sous prétexte d'un placet qu'il présentoit au Pape, lui a délivré une copie même de l'acte d'appel.

Les prélats ont donné 200 louis au notaire Thouvenot tant pour ses salaires que pour le consoler de la Bastille, et l'évêque de Châlons, frère du cardinal de Noailles, a donné un bénéfice à un de ses fils qui est licencié en Sorbonne, et Son Eminence qui en est proviseur a ordonné qu'on lui donnât gratis le bonnet de docteur.

On prétend qu'il a été trouvé dans les papiers de feu M. le chancellier Voysin un projet d'abandon de nos libertés et des droits du royaume au Pape par le feu roi. Il est vrai qu'on a ajouté que le Pape en auroit fait une concession à Sa Majesté sous certaines limitations pour les tenir par le roi des successeurs de la pure grâce du Saint-Siège.

On assure qu'il doit venir à Rochefort plusieurs seigneurs moscovites pour s'instruire dans la marine et qu'il doit en aller d'autres à Brest et à Toulon.

Il y a depuis quelques mois à Marseille un jeune

baron hollandais qu'on dit être fort riche et qui a un gouverneur fort honnête homme. Ce jeune homme s'amusa, il y a quelques semaines à jouer avec un aventurier, qui étoit de moitié avec le marquis de Tessé. Ce filou qui se faisait appeler le marquis de Brabant gagna jusqu'à 12.000 L. au jeune homme, dont il ne paya comptant que 1.200 et il lui fit faire un billet du reste. Mais son gouverneur s'en étant aperçu et ayant fait ses diligences pour approfondir les choses, il apprit que le filou avoit gagné au pied avec les 1.200 L. et qu'il avoit laissé à M. de Tessé, qui ne le croyant pas de cette trempe, avoit rendu le billet au bureau des officiers des galères en présence duquel le baron voulut bien déclarer que M. de Tessé ne lui avoit rien gagné.

Paris, 9 avril 1717.

On mande de Fontainebleau que l'abbé Gauthier (1) est mort subitement dans le temps que M. de la Garde (2) et d'autres de ses amis étoient chez lui à se divertir. Il avait 63.000 L. de rentes en bénéfice dont il se servait en galant homme. Cet heureux mortel a joué un beau rôle sur la fin de ses jours après en avoir passé les deux tiers dans une grande obscurité.

(1) Nous allons voir démentir ce bruit; Dangeau dit, seulement à la date du 24 mai 1720, qu'il vient d'apprendre que l'abbé Gauthier qui avait été employé en Angleterre, en avait été récompensé par une belle abbaye et des pensions, était mort au château de Saint-Germain, où le roi lui avait donné un logement.

(2) Commis principal de Desmarets.

Les équipages du prince de Dombes partent tous les jours à Strasbourg. Il doit y faire une belle figure à l'armée de Hongrie, où il fera une dépense digne d'un petit-fils de roi. La mère de M. le Duc, Mme la Duchesse, a été fort mal, ce qui a fait revenir M. le Duc de Chantilly, où il a pris des divertissements de la chasse et de table si outrés qu'il est difficile qu'il y résiste. Un des jours de chasse, son cheval, à qui il lâche toujours la bride entièrement sans même la tenir, jetta le prince à vingt pas de lui et manqua de le tuer, ce qui ne l'empêcha pas de continuer. Il y a quatre jours que de la porte du cours de Saint-Germain, où il y a près de quatre lieues, il ne fut avec quelques jeunes seigneurs que 36 minutes pour y arriver, courant comme l'éclair sur un cheval anglais.

Mme la princesse de Conti douairière a un gros différend avec M. le Duc son gendre au sujet d'une violence extrême faite à un de ses gens à Chantilly, qui étoit proposé par elle pour assister à un partage de bois auquel elle a intérêt. Les valets de M. le Duc ont donné 100 coups de bâton à ce pauvre homme. Mme de Conti en a rendu plainte au Parlement, qui a donné arrêt portant permission d'informer. Au milieu de tout cela, M. le Duc a envoyé porter ses excuses à Son Altesse.

Paris, le 12 avril 1717.

L'abbé Gauthier a eu seulement une faiblesse qui a fait répandre le bruit de sa mort. M. de la Garde a écrit depuis qu'il se porte bien et que çà n'a été qu'une

fausse nouvelle. Nous le ressuciterons s'il vous plait.

Le duc de Bourbon et le prince de Conti se voyent comme auparavant malgré les mauvais traitements faits par les pages du Duc à Chantilly à un homme de Mme la princesse douairière de Conti. On assure que M. le Duc n'a rien su de cette insulte et que cet homme a tort, en ce qu'étant proposé pour agir contre Son Altesse Sérénissime, il venoit hardiment voir dîner le prince et sembloit venir le braver jusque chez lui. Le prince de Conti a été satisfait de l'excuse que M. le Duc a envoyé lui faire, et l'intérêt commun qu'ils ont contre les princes légitimés a beaucoup empêché toute désunion entre eux. Cependant le Régent a arrêté la procédure de Mme la princesse et l'affaire en restera là.

Celle de la constitution est au même état et le Pape n'a pas osé pousser les choses aux dernières extrémités. On attend toutefois ce qui aura été arrêté à la congrégation tenue à ce sujet depuis quelques jours, laquelle apparemment ouvrira la porte d'un accommodement, ou la fermera totalement.

Ne blâmons pas notre Régent de s'être en apparence déclaré contre les quatre prélats : nous croyons que dans l'intérieur il approuve ce qu'ils ont fait et sa colère en effet n'a pas duré contre eux. Ce Prince ménage tout et viendra à son but, qui est de tenir tête à Rome quand Rome voudra maîtriser. Il y a plus d'évêques pour la Bulle que contre; mais dans tout le second ordre, il y a plus des 3/4 contre, ainsi que dans le Tiers-État et tout le peuple. Il sait de quoi il s'agit,

Je vis hier à Passy Mme la duchesse de Berry allant à la Motte pour y passer trois mois. Tous les plaisirs de la vie s'y prendront tour à tour. Ma jardinière a un nourrisson à Mme de Mouchy, favorite de cette princesse, ce qui nous attire toujours en passant un regard et une inclination de tête de toute la compagnie, qui est dans le carrosse du corps. J'irai un de ces jours paraître au dîner pour voir un peu comment cela se passe.

Paris, 23 avril 1717.

On attend le czar au plus tard le 26. On a meublé au vieux Louvre l'appartement de la reine-mère. On prétend faire avec lui un traité avantageux et le porter à faire la paix avec le Roi de Sicile.

Mme de Berry tient toujours le timon des affaires par la haute considération où elle est auprès de son père : elle sait parfaitement la mettre à profit.

Le duc de la Force et M. des Forts sont proposés pour écouter les plaintes des gens d'affaires taxés, mais ils n'écoutent personne qu'ils n'ayent payé la moitié de la taxe. Il y a 4.404 personnes taxées à 219 millions, sans compter le rôle de rigueur qui paraitra.

On a imprimé l'oraison que prononça le 24 février au collège de Clermont le P. Porée, jésuite, touchant les grandes espérances que donne le roi qu'il lui a plu de caractériser par anticipation du titre définitif de Louis le Parfait : tant cette nation au milieu de ses disgrâces mêmes est possédée par l'esprit d'adulation.

Les Jésuites ne voyant pas jour au succès de leur cabale ont pris depuis par la voie de flatter, ce qui n'a pas été sans succès, les personnes en place qui ont le plus de crédit auprès du Régent, par où ils espèrent revenir bientôt en faveur et créance à la Cour, à laquelle il faut espérer d'obtenir du Pape quelque facilité pour l'accomodement.

Paris, 26 avril 1717.

Jeudi matin fut envoyé à la Bastille M. Foucault, notaire au Châtelet, actuellement échevin : c'est un homme riche, rangé, honnête et sur lequel le public ne sait pas mordre. Ses parents ne savent pas le sujet de son arrestation et ne s'alarment pas. La communauté des notaires se remue et alla vendredi chez le duc de la Vrillière qui leur a dit ne pouvoir les renseigner jusqu'à l'interrogatoire de leur confrère par M. d'Argenson, ce qui auroit lieu samedi. On dit qu'il a chez lui un dépôt de 20,000 L. pour donner à une personne de crédit pour faire diminuer la taxe d'un maltôtier ; d'autres qu'il a tenté de détruire la banque de Law; d'autres d'avoir parlé mal.

On attend à tout moment le Czar. Un maréchal de France ira le recevoir à dix lieues et un prince à deux. Le Roi le défraiera de deux tables de seize couverts chacune, mais ce prince veut se défrayer du reste de sa dépense.

Des 40 fermiers généraux qu'il y a, on va en supprimer 10: on réduira leur droit de présence à

10.000 L. au lieu de 20, et leur intérêt à 7 1/2 pour cent pour leurs avances au lieu de 10.

J'ai vu l'appartement préparé pour le czar au vieux Louvre : il est meublé des meubles de la feue reine, qui sont authentiques, mais d'une grande richesse et beauté. On se propose de divertir ce prince autant qu'il se pourra.

Paris, le 30 avril 1717.

Il a été arrêté dans le dernier grand Conseil tenu au Palais-Royal sur les affaires de la constitution, à la pluralité de 2 voix, d'interjetter appel au futur Concile, pour le Roi et ses sujets, par le ministère du procureur général. Mais le Régent dit qu'il jugeoit à propos d'attendre encore quelque temps à exécuter cette résolution, et en effet j'ai appris qu'il est dans sa pensée de consulter tous les Parlements là-dessus, et qu'il attendra un député pour conférer avec lui ; après quoi on interjettera appel dans chaque parlement avec solemnité.

M. Foucaut est sorti de la Bastille après un interrogatoire ou plutôt une conversation avec M. d'Argenson et s'informa de lui de l'affaire du dépôt. M. Foucaut lui rendit compte de cette affaire et qu'il n'avoit pas voulu se charger de ce dépôt. Sur quoi le Régent le fit sortir et il remplit ses fonctions d'échevin à l'ordinaire. J'ai appris que le chancelier avoit fort crié contre M. d'Argenson de cette violence qui vient de lui et d'une dent de lait qu'il avoit contre M. d'Argenson.

Sur ce que le Czar a témoigné qu'il ne vouloit pas loger au Louvre, on croit que le maréchal de Villeroy lui prêtera l'hôtel Lesdiguières : le Czar sera le maître de choisir (1).

Une chose à laquelle on ne s'attendoit pas est l'arrivée du Roi de Prusse en France, que l'on attend tous les jours et qui doit garder l'incognito. Dieu sait quels raisonnements nos politiques ne font pas.

Madame mère du Régent n'est pas d'une grande santé, ce qui nous afflige, parce que cette princesse n'inspire que de bons sentiments au Régent et possède d'éminentes qualités. Elle va à Saint-Cloud passer l'été, où elle se porte ordinairement mieux qu'à Paris.

Un colporteur ayant jetté dans le carrosse de la princesse de Condé un nouvel écrit des princes légitimés, Son Altesse Sérénissime a pris cela pour une insulte de la part de ces princes et a fait emprisonner ce pauvre diable.

Paris, 9 mai 1717.

Le maréchal de Tessé part demain pour aller au devant du Czar jusqu'à Beaumont pour l'amener à l'hôtel Lesdiguières qui est tout prêt. Tous ces jours-ci les fourriers du Roi ont marqué plusieurs logis des environs à la craie pour les gens de Sa Majesté Czarienne qui ne veut pas vivre aux dépens du Roi.

On confirme aussi la venue incognito du roi de

(1) Sur le séjour du Czar en France, voir notre étude très détaillée publiée dans la *Revue contemporaine*, septembre 1863.

Prusse et nos politiques veulent que ces deux princes se soient donné rendez-vous ici pour négotier la paix entre eux et la Suède au préjudice de leurs alliés.

Il y a bien des gens qui murmurent de l'éxil de M. Ravechet, qui a perdu la vie chemin faisant (1) : ce docteur méritoit un meilleur sort et, pour avoir soutenu un parti que soutiennent les 3/4 de nos théologiens, il semble qu'il ne devoit pas être affligé de la peine de se rendre au bout de la France dans un temps où il étoit malade.

Madame mère du Régent va prochainement à Saint-Cloud y passer l'été. Cette princesse est devenue pesante, assoupie et chagrine, ce qu'elle attribue à l'air de Paris, qu'elle a toujours cru lui être contraire.

Le roi a défendu les jeux de Pharaon, de Balette et autres semblables à qui l'on a donné d'autres noms pour les déguiser, en sorte qu'on ne joue plus chez Poisson, chez le prince Ragotski que je devrois nommer le premier, à l'hôtel Sallé, aux écuries du Roi et autres endroits, mais on y joue toujours les trois dés, le lansquenet et autres jeux ordinaires.

L'appartement de la reine qu'on a meublé pour le czar a dérangé les endroits où se tenoient les conseils, de manière que celui de la guerre se tient actuellement chez le maréchal de Villars, sur quoi M. le Duc a fait difficulté de s'y rendre, et s'en étant expliqué avec le Régent, Son Altesse Royale a ré-

(1) Il mourut le 24 avril chez les bénédictins de Saint-Brieuc, après avoir reçu les sacrements.

pondu qu'il s'y trouveroit bien lui-même, par où le prince a eu la bouche fermée.

Le marquis de Tessé va jusqu'à Beauvais recevoir le Czar ; le comte de Toulouse à Beaumont, le duc de Bourbon et le prince de Conti jusqu'à Saint-Denis, le Régent jusqu'à la porte de ce nom, et le roi le recevra au bas de l'escalier du Louvre. Le prince couchera la première nuit au Louvre, et s'il persiste à de pas vouloir y demeurer, il sera conduit à l'hôtel de Lesdiguières.

Le prince de Dombes est parti il y a quelques jours pour la Hongrie. Mais voici un autre départ inopiné. Vendredi dernier M. le Duc étant à la chasse à Chantilly avec le comte de Charolais, ce dernier prince disparut, et l'on ne sut que le lendemain fort tard qu'il étoit parti aussi pour la Hongrie (1). On a envoyé plusieurs courriers après lui ; mais comme il avoit 30 heures d'avance sur eux, il étoit sorti du royaume avant leur départ. Le comte de Jaucourt, son gouverneur, est parti d'hier pour le rejoindre, et l'on voit bien que tout cela a été fait à la main pour contrecarrer le prince de Dombes.

Dans les dernières conférences qui se sont tenues au Palais-Royal sur la Constitution, le Chancelier a fort mal mené le maréchal d'Huxelles qui, peut-être

(1) Nul ne doute que ce départ n'ait été concerté par Madame la Duchesse et le duc de Bourbon pour taquiner le Régent, mais ce prince ne parut pas y faire attention, satisfait, dit Saint-Simon, de n'avoir rien à débourser. Le comte partit avec M. de Bessy et arriva le 14 à Munich où il fut reçu magnifiquement.

sans savoir pour quoi, affectoit avec chaleur de soutenir les prétentions ultramontaines.

Il n'est pas vrai que le marquis d'Estrées ait pris de la jalousie contre l'abbé du Bois par le grand crédit et créance qu'il a auprès du Régent, mais bien que le maréchal d'Huxelles a témoigné quelque pique et jalousie à l'égard de ce qui s'est fait pendant la négociation en Hollande pour la triple alliance dont on lui avoit caché quelque chose, ce qu'il disoit marquer que le Régent n'avoit pas en lui une entière confiance, ce qui porta ce seigneur à se démettre de sa présidence des affaires étrangères dans lesquelles l'abbé du Bois saura bien soutenir ses avis.

Paris, 7 mai 1717.

Ce n'est que tantôt que le Czar arrive à Paris : on observera le cérémonial tel que je vous l'ai écrit, avec cette augmentation qu'on tâchera de l'engager ce soir à souper avec le roi, après quoi on le laissera en liberté de s'installer où il voudra. L'hôtel Lesdiguières est aussi orné des meubles de la couronne et que le roi alla voir samedi dernier.

Le prince Ragotski était hier à Paris et dit dans un endroit que le Czar qu'il a connu étoit un prince particulier, malpropre dans ses manières, indifférent aux dames et d'ailleurs homme d'esprit et capable de concevoir de grands desseins. Le prince Ragotski est dans la haute dévotion et fait son séjour ordinaire aux Camaldules, où il pratique de grandes austérités, dont il est tout maigre et décharné.

Le colporteur qui a porté le dernier écrit des légitimés à l'hôtel de Condé est toujours en prison, bien nourri aux dépens du duc du Maine. Son beau-père me disoit hier qu'il voudroit être à sa place, étant nourri lui et son ménage comme les meilleurs bourgeois. Le duc du Maine, qui prend sa défense en main, ne veut pas qu'il sorte sans qu'on sache pourquoi.

Les portes de Paris sont garnies de bois et de toutes sortes de provisions, ce que le Czar verra de son balcon, s'il demeure au Louvre, et cela est curieux à regarder tous les matins.

Paris, 10 mai 1717.

Le czar arriva vendredi à Paris sur les 9 heures 1/2 du soir, étant parti le matin de Beauvais et ayant rompu par affectation toutes les mesures qui avoient été prises pour lui faire les honneurs dus à sa naissance et à son rang. Tout le cérémonial projetté n'a pas été suivi, parce que ce prince s'y est opposé ; aucun prince, ni le régent n'ont été au-devant de lui. Il arriva au Louvre, à son appartement préparé, qu'il étoit près de 10 heures. Il trouva une illumination magnifique sur des meubles d'une richesse immense et d'un goût exquis, et tout cela parut lui déplaire. Il ne but que deux coups de bierre à son souper qui étoit superbe en gras et en maigre, et sans presque goûter à rien. Il désira aller coucher à l'hôtel Lesdiguières, où il se rendit sur les 11 heures. Il y témoigna dès l'entrée la singularité de son humeur, n'ayant pas voulu coucher au plus

bel appartement, mais dans un autre moins propre et moins commode. M. le Régent alla sur les 10 heures le voir samedi, et l'après-midi Sa Majesté Czarienne envoya saluer Son Altesse Royale. Il y avoit une foule innombrable depuis Paris jusqu'à Saint-Denis et au delà, et une quantité prodigieuse de carrosses. On avoit eu la précaution de se munir de plusieurs douzaines de flambeaux, dont il ne voulut pas qu'on se servît. Il y avoit à sa suite 5 ou 6 chariots de bagages escortés par une compagnie de cavalerie, où on prétend qu'il y a des lingots pour plusieurs millions, voulant supporter ici la principale dépense et faire des achats de tapisseries et autres meubles riches et superbes.

J'ai su que lorsque le Régent alla saluer le czar, ces deux princes s'embrassèrent plusieurs fois et ne furent devant le monde qu'un quart d'heure ensemble en tenant une conversation générale. Puis ils entrèrent dans un cabinet où ils furent plus d'une heure à conférer en particulier avec un truchement. On observa que le Régent paraissoit très content en sortant et que la perruque noire du Czar était pleine de poudre qui venait de la perruque du Régent qui la porte fort poudrée. Le Czar a dit entre autres choses au Régent qu'il venoit être témoin de la sagesse de son gouvernement et en profiter. Le maréchal de Villars alla ensuite saluer le Czar, qui le reçut assez froidement sans qu'on en sache la raison, et comme il est naturellement très fier, il ne faut pas douter qu'il n'en soit sorti très mortifié.

Paris, 14 mai 1717.

Le Régent a enfin pris un parti sur l'affaire des princes, qui est de nommer 30 notables personnages pour juger si la grande question doit être jugée pendant la minorité du Roi ; et dans ce cas, devant quel tribunal et de quelle manière ?

Il n'y a ni prince ni duc-pair parmi ces commissaires, ni aucun de ceux qui peuvent devenir juges si on recouroit à un lit de justice, ni conseiller au Parlement. On cite, parmi ces 30, le marquis d'Effiat, l'archevêque de Bordeaux, l'ancien évêque de Troyes, tout le parquet du Parlement, MM. d'Argenson, Amelot, etc.

Le Régent n'a pas revu le Czar depuis samedi. Lundi le roi alla voir le Czar qui alla recevoir Sa Majesté jusqu'à la portière de son carrosse qui étoit entré dans la cour, et l'embrassant, le descendit lui-même, et puis, lui donnant la droite, le soutint le long de l'escalier pour le faire monter dans son appartement. M. de Villeroy ayant témoigné de l'inquiétude touchant la personne du roi en montant, le Czar fit signe qu'il demeurât tranquille et qu'il en auroit bien soin. Les deux souverains furent ensemble une demi-heure, après quoi le Roi repartit, reconduit de même. Il dit gravement en rentrant que le Czar était un prince de bonne mine et d'une heureuse physionomie, car notre jeune Roi est très sérieux. Le Czar rendit sa visite le mardi au Roi, qui le

reçut au bas de l'escalier et lui donna la droite ; ils furent moins d'une demi-heure ensemble ; après quoi sur les six heures, le Czar revint chez lui. Il a été deux fois aux Gobelins dont il ne cessa d'admirer les tapisseries ; il a visité les places des Victoires, Vendôme et Royale, et relu les inscriptions qu'il cherchoit à retenir. Plusieurs ouvriers lui ont apporté de leurs curiosités et entre autres quelques belles estampes dont il a mis plusieurs de côté avec ordre aux marchands de revenir dans quelques jours pour savoir ses intentions. J'oubliois de dire que la ville alla faire mardi les présents au Czar, qui consistoient en douze douzaines de flambeaux de cire musquée, autant de bougies, autant de boittes de confitures sèches, etc. Elle a été reçue fort honnêtement et est revenue contente. On dit que Sa Majesté ira voir les principales villes de France ; nos princes du sang ne le visitent pas, parce qu'il a déclaré qu'il ne leur rendroit pas leurs visites.

Voici quelques particularités de la visite du Czar. Le Roi, sur les 4 heures, descendit chez le duc du Maine, attendant le retour d'un garde qui avoit été envoyé sur la route pour avertir quand le prince paraitroit proche du Louvre. Le garde étant revenu à toutes jambes avertir, Sa Majesté descendit l'escalier et avança environ 15 pas dans la cour et approcha de la portière du carrosse, d'où le Czar étant descendu, le Roi fit deux révérences qui furent rendues sur-le-champ par le Czar, que le Roi embrassa et qui fut embrassé au même moment. Le Roi prit la main

du Czar à qui il donna la droite et ils montèrent ainsi l'escalier ensemble, d'où, passant au travers de la salle des gardes, ils entrèrent dans la salle du Conseil, où ils restèrent debout seulement un quart d'heure moins deux minutes. Pendant ce temps, le Czar félicita le Roi sur sa belle éducation et dit qu'il étoit heureux d'avoir pour sujets un peuple aussi policé et des gouverneurs si habiles ; que pour lui, il avoit eu le malheur d'être mal élevé et qu'il ne falloit pas prendre garde s'il manquoit dans les occasions. M. de Villeroy parla de même de Mme de Ventadour, elle présente, et des obligations que le jeune Roi lui avoit d'avoir été élevé avec autant de soins possibles et de l'avoir tiré des liens de la mort en quelque sorte, ce qui tira quelques larmes aux yeux des deux monarques. On prépare tous les bosquets de Versailles et de Marly pour faire voir au Czar leurs eaux dans toute leur beauté possible. C'est toujours le Roi qui défraye sa table. Tantôt il va visiter le Régent au Palais-Royal. On commence à ne parler de ce prince qu'avec éloges, étant affable pour tout le monde et paraissant goûter les choses avec esprit et discernement. Il méprise fort ses sujets en comparaison de ce qu'il voit ici.

Paris, 21 mai 1717.

J'allois dimanche matin à Passy. Pendant ce temps je fus voir la Muette, c'est-à-dire les appartements et les jardins de Mme de Berry, ayant été tout le dimanche et le lundi à Paris pour y faire ses dévo-

tions. Elle en revint le mardi et y passera tout l'été. C'est un petit château délicieux, galamment meublé. Du lit de la princesse elle voit son jardin et tous les objets riants : rien ne se présente aux yeux que d'agréable. On y fait bonne chère et tous les vins les plus exquis s'y trouvent en abondance. On observe que Mme de Berry ne va point cette année presque à la chasse et Dieu sait si le long séjour en cette maison donne lieu à jaser. Mais les princes sont au-dessus des discours vulgaires et ils vont leur train. Le Czar va le sien dans Paris dans un carrosse du maréchal de Tessé, des plus communs, sans gardes, suivi de deux autres : il sort de grand matin, revient à 10 heures, ressort à 2 et rentre à 6, soupe à 7 et se couche à 9 et se lève au jour. Il a été deux fois aux Gobelins et avoue n'avoir jamais rien vu de plus beau ; mais une chose dont il a été aussi fort curieux, c'est d'examiner au Louvre les plans de nos principales villes frontières sur lesquelles il a prêté de longues attentions et de fort près. Il a été deux fois sur le quai des Morfondus chez un des ouvriers qui travaillent aux sphères, globes et autres instruments de mathématiques. Il alla mercredi au Palais-Royal chez la Fresnaye où il se fit venir du chocolat dont lui et ses gens prirent quatre tasses : il fit donner un écu de cent sols pour cela. Il marchanda lui-même chez un fourreur un manchon sou à sou et fit prix à 11 L. qu'il fit payer et ensuite fit donner au marchand un louis de 30 L. au delà, d'où l'on présume qu'il vouloit d'abord savoir le prix d'un manchon pour juger de ce com-

merce, et puis il paya en roi. Il ne s'est pas signalé néanmoins par de grandes libéralités jusqu'à présent et il ne paroît pas grandement généreux. Il alla hier à Saint-Cloud où le Régent lui donna à dîner : il y avoit invité Mme de Ventadour et la duchesse d'Estrée et quelques autres dames. Il n'a été occupé jusqu'à cette heure qu'à satisfaire sa curiosité et s'il a quelque négociation pour la France, il la réserve probablement pour la fin.

On ne peut s'accommoder sur les 30 personnes pour l'affaire des princes, chaque parti en récusant et ceux qui ne sont pas ruinés, remerciant, en sorte que ce projet n'aura pas lieu.

Le colporteur arrêté a été relaché avec cette circonstance que M. d'Argenson, le faisant sortir, l'envoya à la maison de Force, ce qui ayant été su à l'hôtel du duc du Maine, qui ce jour-là étoit hors Paris, les officiers principaux allèrent retirer ce malheureux et le firent revenir chez eux. Le duc du Maine alla ensuite chez M. d'Argenson, on ne sait pas ce qui fut dit, mais le duc étoit fort en colère.

On ne dit plus que le Roi de Prusse arrive, et son envoyé dit tout haut qu'il n'y a jamais pensé.

Le Régent a fait présent au Czar d'une magnifique tapisserie des Gobelins.

C'est le comte de Chatillon qui est la plus ancienne et première noblesse, qui provoquoit la requête de la noblesse. — M. le Duc continue ses plaintes en termes fort hauts sur le refus de juger l'affaire contre le duc du Maine et l'on cherche un nouveau tem-

pérament pour le contenter. Il faudra de toute nécessité que Son Altesse lui donne satisfaction, c'est-à-dire songe à faire décider l'affaire.

C'est le marquis de Polignac qui alla, de la part du comte de Chatillon, demander au Régent permission de présenter l'adresse, sur quoi Son Altesse répondit : — Il me semble m'être expliqué que quiconque parleroit de cela je l'enverrois à la Bastille : est-ce que vous n'en savez rien ? — Pardonnez-moi, Monseigneur, et si vous me l'ordonnez, je m'y rendrai présentement, mais j'aurai bien des compagnons qui s'y rendront avec moi. — Cette vigueur déplut fort au Régent qui se détermina alors à publier l'arrêt. On sait que le comte de Chatillon et les autres se sont résolus à obéir, prétendant en avoir assez fait contre les pairs pour s'en servir dans les occasions quand ils voudront.

M. le Duc alla dernièrement chez le chancelier lui dire qu'il étoit très mécontent et avoit grand sujet de se plaindre. — Eh ! de qui ? — Du Régent, répondit le Duc : je vous prie de le lui dire. Il me donne cent paroles et il ne m'en tient pas une et me refuse un jugement qu'on ne refuse pas au moindre des sujets du roi : je n'en démordrai pas. — Le Chancelier promit de lui rendre compte de cette conversation, en lui remontrant que Son Altesse ne cherchoit qu'à rendre justice mais que cette affaire étoit très très importante et très délicate. Quand les légitimés ont été récemment invités de mettre leurs titres et mémoire entre les mains des gens du roi, le comte de

Toulouse a répondu que son frère n'en feroit rien et avoit raison de n'en rien faire parce que personne ne pouvoit juger ce différend que les États du royaume ou le Roi majeur. Ces deux princes affectent de le porter plus haut qu'ils n'ont jamais fait. En voici un exemple. Je vous ai parlé de l'envoi du colporteur à la maison de Force avec sa femme par M. d'Argenson, qui fut mandé chez le duc du Maine vendredi dernier, le comte de Toulouse y étant et le colporteur aussi enfermé dans un cabinet. M. d'Argenson fit dire d'abord qu'il étoit incommodé, mais sur un second ordre, il alla chez le duc dans une chaise à porteur. Sitôt entré, le comte de Toulouse lui demanda en général ce qu'on disoit dans Paris. M. d'Argenson dit qu'il ne savoit rien de nouveau. — Mais pouquoi avez-vous envoyé sans ordre ce colporteur que nous protégeons dans la maison de Force ? — C'est parce que j'ai cru que son action d'insulter Mme la princesse jusque dans son hôtel méritoit une punition. — Ne voyez-vous pas, dit alors le duc du Maine, que c'est un maraud qui parle et qui mériteroit lui-même d'être envoyé à la maison de Force. Faites sortir cet homme : voilà celui que vous avez envoyé à la Salpétrière ; je veux bien que vous sachiez que je le protège et pour vous le prouver, voilà ce que je lui donne en votre présence, c'étoit 30 louis de 30 livres, (outre deux qu'il a déjà eus) vous me répondrez de lui et s'il lui arrive la moindre chose je m'en prendrai à vous. Je vous ordonne de me raporter les lettres de cachet que vous avez, en vertu desquelles vous

retenez des innocents à la Salpétrière. Retirez-vous! — M. d'Argenson, comme vous pouvez croire, fut fort mortifié de cette conversation qui est tenue fort secrète : peu de gens la savent ; je ne la dis même à personne et le colporteur n'a pas lâché le mot. Il est à craindre que tant de mortifications arrivées depuis peu de temps à ce magistrat qui est chagrin et maladif, ne l'entrainent à la fin au tombeau. Maintenant on se demande comment le duc du Maine tranche ainsi et fasse en tout ce qui n'appartient qu'au Régent. Le fait-il sans être secrètement autorisé, ou le fait-il de l'aveu du Régent? Comment creuser dans la politique du duc d'Orléans? Il est certain qu'elle est incompréhensible souvent aux plus hupés.

Ce prince alla mercredi à Saint-Cloud pour y recevoir le jeudi le Czar à dîner : tout fut préparé avec une rare magnificence, mais tout fut inutile parce que le Czar eut le jeudi une indigestion.

Le même jour vendredi Mme de Berry revint exprès de la Muette pour recevoir au Luxembourg le Czar qui arriva sur les 3 heures et fut reçu par la duchesse dans son antichambre. Sa Majesté baisa Mme de Berry aux deux joues : elle lui donna la droite et le conduisit dans sa chambre de parade où il y avait deux fauteuils : ils demeurèrent debout un quart d'heure et puis le Czar alla voir la galerie. Je vis toute cette cérémonie de mes yeux quoiqu'il y eut très peu de monde. Mme de Berry y parut puissante comme une tour, quoique d'ailleurs belle et fraiche.

Quand le Czar alla aux Invalides, il les vit dîner, goûta de leur pain, de leur vin, de leur viande, et but en disant : — Mes amis, à votre santé ! — Il fut charmé de tout. Il continue toujours ses courses dans Paris, sans gardes, avec trois carrosses des plus communs, et n'étoient les couleurs jaunes de M. de Tessé on ne sauroit pas que c'est lui.

L'abbé de la Rochefoucauld a quitté le parti de l'Église et embrassé celui de l'épée et va servir en Hongrie. Le Pape lui accorde une dispense pour jouir de ses bénéfices tant qu'il ne sera pas marié (1).

J'allai voir hier l'hôtel Lesdiguières : tout y est magnifique. Je vis entr'autre choses le petit mausolée de la chatte de Mme de Lesdiguières qui est dans un endroit écarté : il est fait de belles pierres et la défunte chatte y est représentée en relief au naturel avec cette inscription :

> Cy-gît une chatte jolie ;
> Sa maîtresse qui n'aime rien,
> L'aima jusqu'à la folie.
> Pourquoi le dire ? on le voit bien.

On sait que le Pape pour la constitution ne veut pas en venir aux dernières extrémités et est effrayé de l'appel au futur concile. Le général des Jésuites a écrit à ceux de France d'être spectateurs immobiles sur cette affaire.

(1) Fils aîné du duc de la Rocheguyon ; il mourut au mois de juin de la dyssenterie à Bude.

Paris, 21 mai 1717.

Le Czar eut dimanche un très beau temps à Saint-Cloud où il dîna avec le Régent, qui lui fit un régal aussi abondant que délicat. De là Sa Majesté alla voir l'ancien château de Madrid qui est au bout du Bois de Boulogne, que François Ier fit bâtir au retour de sa prison et qui n'a nulle beauté que sa vue riche et étendue, parce que le bâtiment est à l'antique et d'un goût bizarre. Sur les six heures du soir le Czar revint à son hôtel et se retira à l'heure chez lui comme un petit bourgeois. Jamais homme n'a été si transporté de curiosité que lui. Le soir il met par écrit ses réflexions et l'on dit qu'il y rêve sans cesse. Mardi il fut à Versailles où il a couché. Dès qu'il descendit de carrosse dans la cour, la première vue qui se présenta à ses yeux l'étonna fort et le dedans encore plus. Il revint mercredi au soir pour voir la cérémonie d'hier, je veux dire les processions de la Fête-Dieu. Il doit retourner à Versailles après avoir été à Fontainebleau et coucher à mi-chemin à Petit-Bourg où le feu roi couchoit toujours. Partout où il passe il donne toujours de grandes marques de mesquinerie, causant souvent des dépenses aux particuliers qui n'en sont pas remboursés. Le maître de la machine de Marly par exemple avoit fait venir des ouvriers extraordinairement pour faire terminer certains perfectionnements. Le Czar vit tout, tint tout le monde longtemps à le contenter

et sortit sans laisser un sol, ce qui fait murmurer contre lui.

Il arriva hier un malheur au café d'Étienne au bout du pont Saint-Michel. Il avoit de la symphonie dans son balcon pour recevoir la procession à un reposoir ; dans le temps que les violons jouoient, le balcon tomba, écrasa plusieurs personnes qui étoient dessous en prières. Si les Turcs apprennent cette nouvelle à Constantinople, ils ne manqueront pas de dire que Mahomet a puni Étienne de s'être fait chrétien, lui qui est en effet ottoman, car il lui en coûtera de cette affaire, la justice informant de la mauvaise fabrique du balcon.

Le jeune Arouet est dans la Bastille parce qu'on veut qu'il découvre où il a mis des manuscrits qu'il a faits sur les choses les plus sacrées et les personnes les plus respectables, ce qui rend son affaire une affaire d'État (1).

Il est certain que le Czar travaille à se nouer étroitement avec le Régent.

Paris, 30 mai 1717.

Il manqua d'arriver un bien plus grand accident à la procession de Saint-Germain-l'Auxerrois qui alla à l'ordinaire dans la cour du Louvre où le roi vint la recevoir jusque bien avant dans la cour. Le cocher du duc de la Force dont le carrosse étoit rangé loin de là, descendit de son siège pendant quoi les chevaux au bruit des tambours qui batti-

(1) C'est alors qu'un arrêt le condamna à être enfermé pour le reste de ses jours à Pierre-Encise.

rent, s'échappèrent et coururent à toute bride vers le dais que l'on portoit, près duquel étoit le roi. Déjà les cent suisses présentoient la hallebarde aux chevaux pour les tuer, lorsque le cocher se jetta à corps perdu sur eux et les détourna du côté du mur au hasard de sa vie, ce qui évita tout malheur et le cocher même par un hasard fortuné n'eut aucun mal ; le boulvari se passa à vingt pas du roi dont toute la cour eût l'alarme.

Le Czar alla voir le cardinal de Noailles officier à Notre-Dame le même jour et monta dans les voûtes, où un chanoine qui sait l'italien alla l'entretenir. Il demanda qui étoient les deux prètres qui servoient de diacres et de sous-diacres. On lui dit que c'étoient deux chanoines qui étoient prêtres, ce qui le surprit fort, alléguant que dans la primitive Église, un prêtre ne descendoit pas jusqu'à faire le diacre et sous-diacre et que chacun devoit tenir son rang. De là Sa Majesté alla voir passer la procession auprès de l'Hôtel-Dieu. Il est à présent à Meudon après avoir couché à Petit-Bourg chez le duc d'Antin. Ce prince est fatiguant sur bien des choses pour ne vouloir souffrir personne que de sa suite, pour courir comme un basque, sans songer si ceux qui l'accompagnent peuvent le suivre, par son économie outrée et par mille autres endroits. Il a pourtant quelques petites fillettes qu'il honore de sa couche et qu'il paye mal, et ceux qu'il a amenés, pour avoir été trop avides, ont pour la plupart besoin déjà de nos chirurgiens. Dame ! pourquoi y vont-ils ?

Paris, le 4 de juin 1717.

Un ami et moi nous avons découvert que depuis la mort du Roi, le Régent entretient une personne qui se répand dans le monde et surtout dans les cafés pour savoir ce qui se dit, non pas pour user de rigueur, mais seulement pour savoir ce qui se dit. Cette personne est homme d'esprit, fort honnête homme et raisonnant fort bien des affaires publiques. Il n'y a pas de semaine où depuis 18 mois il ne vienne deux fois à notre café et qu'il ne lie conversation du côté où nous nous mettons. C'est toujours sur les affaires du temps. Or il est arrivé que quoique nous ne nous méfions de rien, nous avons toujours raisonné des choses à peu près comme elles sont arrivées. Nous savons que tout cela a été rapporté à M. le Régent qui en rioit souvent et ne répondoit rien. Ce Monsieur, croyons-nous, ne sait pas qu'il est découvert. En tout cas, il a lieu d'être content, car on n'a jamais parlé du Régent qu'avec respect et avec la conviction qu'il fait tout ce qui est possible.

On va envoyer à Pierre-Encise le jeune Arouet dont on a saisi les papiers qui contiennent des choses effroyables sur les choses les plus saintes et les personnes les plus respectables. Il y sera sans encre, papier et pour le reste de ses jours. On a agité si on le chasseroit du royaume, mais on a dit que de là il écriroit contre tout le genre humain et que

c'étoit une peste qu'il falloit le séquestrer de la société civile. (1).

Le Czar va et vient à Paris d'un côté et d'autre, et donne partout de grandes marques de son économie outrée, personne ne se sentant des peines qu'on prend pour lui, ni même de la dépense qu'il cause. Il est actuellement à Versailles pour la seconde fois ; il a été à Fontainebleau où il n'a pas voulu chasser ; il prend des plans de tout. Il a un aumônier qui ne boit que 12 à 15 bouteilles de vin de Champagne à un repas. Pour le Czar, il est sobre, et, après quelques coups de bière, il ne boit du vin que médiocrement. Il reste aux dépens du Roi.

Les billets d'État perdent toujours 55 0/0.

La maison de Bourvalais, place des Victoires, est cette fois prise par le Roi pour le Chancelier.

On ne dit plus rien de la Constitution et il ne se tient plus d'assemblées à son sujet. On croit qu'on attendra la mort du Pape pour avoir des bulles.

Paris, 7 juin 1717.

Je connais un officier de l'hôtel Lesdiguières qui sert au Czar pour donner différents ordres sur ce qui regarde son service. Il m'a dit plus d'une fois que ce prince n'avoit jamais parlé au Régent en particulier qu'environ une 1/2 heure le surlendemain de son arrivée, et que depuis il n'avoit paru rempli que

(1) Ceux qui raisonnaient ainsi ne se trompaient pas, ce nous semble, et ce jugement résume assez bien la vie de Voltaire.

de son esprit de curiosité. Il dit plus, il dit qu'il semble qu'il n'ait aucune affaire étrangère, faisant peu souvent des dépêches et n'expédiant point de courriers extraordinaires. Il est actuellement à Versailles, qu'il veut voir exactement pendant quelques jours.

Bourvalais sortit à la fin de la Conciergerie samedi dernier : on parle de lui laisser 20,000 L. de rente, c'est-à-dire 400,000 L. en fond.

Paris, 11 juin 1717.

M. le Duc, ne quittant point prise, a enfin obtenu du Régent six commissaires pour donner leur avis sur la manière de juger le procès fait aux Princes légitimés : ce sont MM. Amelot, d'Argenson, de Saint Contest, le Pelletier de Sousy, Nointel, de la Bourdonnaye, tous conseillers d'État. M. le Duc a déjà été solliciter M. d'Argenson chez lui. La curiosité est de savoir si le comte de Toulouse fera encore échouer ce projet. Je sais qu'au conseil de Régence on a déjà plusieurs fois parlé de rassembler les États et que des personnes savantes dans notre histoire se sont proposées pour rédiger par écrit ce qui se pratiquoit afin de voir si cela est praticable.

Le Czar est le plus libéral prince qui fut jamais à donner partout des preuves de sa lésinerie outrée. Il y a six jours qu'il est à Versailles et à Marly, où lui et ses gens se livrent à la débauche de table qu'ils poussent à l'excès. Ceux de sa suite ont été au caba-

ret faire de grosses dépenses sans rien payer, disant que c'étoit au roi de tout acquitter. Le maréchal de Tessé est sur les dents. Le duc d'Antin a déserté de la Cour : en un mot il fatigue toux ceux qui l'approchent. Il rebute par ses manières plus que bourgeoises : nous espérons qu'il partira le 15 ou le 16.

On ne pense pas que les taxes, après la réduction, donnent plus de 100 millions.

Le Czar a une petite fille de 16 ans qu'il fait publiquement coucher toute la nuit avec lui et elle a logé au château de Versailles au vu et au su de tout le monde.

Paris, 14 juin 1717.

Vendredi dernier, M. de Contades, major du régiment des gardes, et M. de Brilhac, capitaine dans le même, ayant eu quelque démêlé au jeu dans lequel entrèrent aussi quelques femmes, le prince Charles de Lorraine les emmena tous deux souper chez le duc de Guiche à la campagne et les ramena sur les 1 heure chacun chez eux, Un maudit point d'honneur mal entendu, échauffé par le vin, fit sortir M. de Brilhac sur les 4 h. pour aller chez M. de Contades qui étoit couché, lui dire qu'il vouloit sur-le-champ raison de ce qui s'étoit passé. M. de Contades répon-pondit froidement qu'il le vouloit bien, et s'étant habillé, ils sortirent tous les deux et se battirent dans le cul-de-sac de la rue Saint Vincent pas loin du Louvre. M. de Contades blessa le premier M. de Brilhac, mais celui-ci lui rendit un grand coup d'épée

en travers du corps : M. de Contades ne laissa pas de sauter sur lui. Un cordier qui étoit à son ouvrage accourut à ce moment avec quelques laquais qui séparèrent les combattants. Mais M. de Contades est blessé à mort et l'autre légèrement. Le logis de M. de Contades est entouré de gardes pour empêcher qu'on ne le sauve. M. de Brilhac est en fuite (1). Une aventure encore plus tragique arriva presque dans le même moment au frère du gouverneur des pages du Roi, qui a été tué sur le Pont-Royal et ensuite jetté dans la rivière sans avoir été volé.

Nous vîmes samedi soir le Czar revenir de Versailles escorté de 30 gardes ; on lui donna vendredi une fête galante et magnifique pour célébrer la sienne qui étoit ce jour-là. Vous ne sauriez croire à quel point ce prince rebute tous ceux qui l'approchent. Il prend tout le monde pour esclaves, ne regardant pas les personnes de première qualité, quelque soin qu'elles prennent pour le recevoir et le régaler. Ses principaux officiers ont fait à Versailles des débauches qui passent les bornes ; partout il s'égare du du linge que ses gens s'approprient.

M. de Contades est mort ; son corps fut enlevé secrètement et enterré de même, crainte qu'on ne le traîne sur la claye.

(1) Saint-Simon nous dit que M. de Contades, major aux gardes françaises, était fils d'un gentilhomme angevin qui s'était fait bien venir de Louis XIV en lui donnant des chiens de chasse. Il survécut à ses blessures. Le marquis de Brillac, capitaine au même corps, fut envoyé comme gouverneur de l'île d'Oléron et le duel n'eut pas de suite.

Le comte de Stairs est prêt à louer un hôtel pour trois ans en payant 30,000 L. comptant. Toutes les fois qu'il parait à la cour du Régent, il y est accueilli avec une distinction singulière, ce qui donne de la jalousie aux autres ministres étrangers.

On parle de la coadjutorerie de Paris pour l'abbé de Lorraine, qui n'est pas constitutionnaire.

Paris, le 2 juillet 1717.

Nous avons vu mardi dernier dans tout Paris le duc du Maine solliciter ces messieurs, chez tous lesquels il est allé en carrosse à deux chevaux et quatre valets de pied. Il y a eu un conseil de 17 personnes seulement pour y convenir d'un édit qui règlera cette grande affaire. Le Régent est à la tête de ces 17, du nombre desquels il n'y a ni princes, ni ducs, ni aucun de ceux qui sont notoirement dévoués à un des partis.

Le Parlement fit mercredi sa députation au Roi, à la tête de laquelle était M. le Premier suivi de 12 ou 15 conseillers de toutes les Chambres avec tout le parquet. Le Premier fit un petit discours qui a été fort applaudi, auquel le Roi répondit : — Je vous remercie de votre attention; mon chancelier vous expliquera le reste. — Sur quoi ce magistrat prit la parole et exprima le contentement du Roi de ce que le Parlement n'avoit voulu rien décider sur une matière qui ne regardoit en effet que Sa Majesté, laquelle lui feroit savoir ses intentions.

Le duc de Noailles est attaqué vivement sur son

administration. Il a remis au Régent un mémoire et prétend se justifier avec évidence : il y a 8 commissaires nommés : lui-même, le chancelier, le maréchal de Villeroy, le duc de la Force, le marquis d'Effiat, l'archevêque de Narbonne, le maréchal de Tessé et un huitième.

Paris, 9 juillet 1717.

Le Parlement ayant été demandé en Cour lundi, le Roi, par la bouche du Chancelier, lui dit qu'il avoit donné un édit réglant l'affaire des Princes après une délibération profonde et que cet édit lui seroit envoyé mardi matin pour l'enregistrement. Ce jour, les Chambres assemblées et lecture faite de l'édit qui n'est pas long, il y eut 133 voix pour l'enregistrement pur et simple, et 73 pour qu'il fut nommé des commissaires de chaque chambre à l'effet de l'examiner et d'en rendre compte en ville ; le Président de Novion étoit à la tête du premier parti et M. le premier à la tête du second.

Les légitimés ne se montrent plus et sont au désespoir. Le comte de Toulouse est allé à Rambouillet ; le duc du Maine est probablement à Sceaux. D'autre part, MM. les Princes sont accablés de compliments, et avant hier M. de Saint-Content, rapporteur de l'affaire, ayant été voir le prince de Conti, il fut reconduit jusqu'à la portière de son carrosse par plus de 30 personnes de la première qualité qui sont de la cour du Prince, lesquels ne voulurent jamais en agir autre-

ment malgré la résistance de M. de Saint-Content (1).

J'oubliois de vous dire qu'après que l'enregistrement fut prononcé, M. de Novion se tourna du côté du Premier Président : Voilà cette grande affaire finie ; — à quoi le Premier ne répondit pas.

M. le duc alla hier remercier tous les juges et les entretenir d'une nouvelle requête tendant à enlever au duc du Maine la surintendance de l'éducation du Roi. On croit qu'on pourra bien enlever aux légitimés quelques-uns de leurs gouvernements.

Mme la duchesse de Berry ne sort pas de la Muette, où elle est incommodée, devenant si puissante qu'il est à craindre qu'elle ne fournisse pas une longue carrière ici-bas.

Paris, 12 juillet 1717.

J'apprends que le comte d'Eu affecte, depuis l'édit rendu contre le duc du Maine son père, de prendre à la Cour certains honneurs dus seulement aux princes du sang. Par exemple, il se saisit vendredi de la serviette pour donner à laver au Roi. M. de Mortemart, premier gentilhomme, en l'absence du grand chambellan, ne reconnaissant plus le comte d'Eu pour prince du sang, voulut se saisir de la serviette,

(1) L'édit enlevait aux légitimés le droit de succéder à la couronne, et à leurs enfants le rang princier. Saint-Simon déplore cependant l'excessive bonté du Régent qui adoucit autant qu'il put la mesure que les intransigeants de la noblesse réclamaient.

mais le comte la lui arracha pour ainsi dire des mains et la présenta au Roi : M. de Mortemart lui dit qu'il s'en plaindroit au Régent. On dit que les légitimés ont un brevet particulier du feu Roi qui leur donne à la Cour les honneurs des princes du sang après les princes légitimes.

Paris, 16 juillet 1717.

Le comte d'Eu recommença samedi. Le premier gentilhomme, M. le duc de la Trémoille, reçut l'ordre de M. le Duc, grand maître, de ne point présenter la serviette au comte et de la présenter lui-même au Roi, à peine d'être interdit des fonctions de sa charge par lui. A quoi, étant bien résolu d'obéir, il reçut un ordre contraire du maréchal de Villeroy quelques heures avant le souper de dimanche. Mais M. de la Trémoille lui ayant répondu qu'il ne pouvoit obéir qu'au grand maître comme son supérieur, le maréchal fit retarder le souper du roi et alla chercher le Régent pour lui dire le tapage qui alloit arriver au souper, si Son Altesse n'interposoit pas son autorité. Le Régent confirma alors l'ordre du maréchal et qu'il prenoit l'affaire sur lui. Le duc de la Trémoille obéit alors. Cela donna lieu à une nouvelle contestation ; M. le Duc se plaint hautement jusqu'à dire, comme il fit au conseil de lundi en termes fort vifs, qu'il empêcheroit bien que les duc du Maine et comte de Toulouse fussent nommés à l'avenir dans les édits et qu'ils y fussent qualifiés oncles du Roi, ce qui

déplut fort au Régent, surtout pour le ton que M. le Duc prit ; lequel en alla le même jour faire excuse à Son Altesse Royale de l'avis de son conseil et de ses amis. Depuis lundi le comte d'Eu n'a point paru aux repas du Roi et l'on ne sait encore comment ces nouveaux incidents tourneront.

Paris, 19 juillet 1717.

Nos six prisonniers d'État sont sortis vendredi de la manière qui suit (1). — Ils écrivirent au duc de Chartres pour le supplier de leur accorder sa protection. Le jeune prince ayant demandé grâce à son père, il y eut six lettres de cachet délivrées en vertu desquelles ils sortirent. Ils allèrent dès le matin remercier le duc de Chartres, qui les mena au lever de Son Altesse qui les reçut étant encore en robe de chambre. Après le compliment qui fut porté par M. de Vieux-Pont, le Régent leur dit : — Messieurs, je suis bien aise de vous voir et j'ai toujours de la douleur quand je suis obligé de faire du mal, surtout quand c'est à des personnes comme vous. — Sur quoi M. de Vieux-Pont reprit la parole et dit : — Monseigneur, nous savons bien que le mal ne vient pas de Votre Altesse, mais....— A ce *mais*, le Régent pâlit et témoigna de la colère, craignant qu'on ne lui nommât quelqu'un qu'il affectionne, ce qui donna

(1) MM. de Chatillon, de Rieux, de Clermont, de Bauffremont, de Polignac et de Vieux, pour qui avait été portée au Parlement la requête contre les princes légitimés.

occasion à M. de Beauffremont de prendre la parole fort à propos et prestement, et se tournant vers le duc de Chartres : — Voilà un puissant protecteur que nous avons eu auprès de Votre Altesse et à qui nous avons mille obligations. — Ce qui rompit les chiens et rendit le *mais* incertain de savoir sur quoi le discours alloit tomber, quoi qu'on ne doute pas que ce fut sur le duc de Noailles. Ces six messieurs ont rayé leur signature sur la requête, qui a fait tant de bruit, ce que tous les nobles qui avoient aussi signé ont fait depuis longtemps. Voilà une belle cacade pour des personnes de ce rang. On ne parle plus de l'entrée du comte de Stairs, ce qui devient incompréhensible : peut-être il attend la démolition entière de Mardick.

Paris, 30 juillet 1717.

On n'entend parler ici que de vols à la ville et à la campagne : hier on pendit deux hommes qui, à la question, accusèrent deux soldats, cinq gardes, lesquels furent arrêtés sur le champ et seront pendus tantôt ou demain.

Le Conseil des Princes du sang a arrêté leur vivacité et ils ne parlent plus de rien, en sorte que la Cour à cet égard est tranquille, parce que les légitimés ne se plaignent plus.

Les quatre nobles sortis de la Bastille ont repris à la Cour le même état qu'ils avoient et vont leur train comme si rien ne leur étoit arrivé.

Hier Mme la douairière étant venue à Paris pour

voir la comédie, Guérin qui devait jouer le *Grondeur*, et qui est âgé de 80 ans, étant tout habillé, tomba en apoplexie et quoique un autre s'offrit à prendre son rôle, Madame, qui est menacée de cette maladie, en fut si effrayée qu'elle ne voulut pas qu'on jouât (1).

Les divers plaisirs et amusements de notre Cour enlèvent trop de temps, surtout à l'égard de ceux qui, par une forte application, en devroient vivement inspirer les opérations. Son Altesse Royale sortit il y a quelques jours la nuit dans sa chaise de poste, suivie d'un carrosse à six chevaux ; le bruit courut en même temps que la duchesse de Berry étoit à l'extrémité : elle se délivroit d'un enfant, mais cela n'a pas été à la Muette ; elle est mieux et va y revenir.

Le Régent a parut touché de l'état violent où tout se trouve réduit. Il en a été 2 ou 3 jours tout à fait de mauvaise humeur ; point d'expédition et mauvais concert, roideur, indocilité et inexpérience quant à la plupart des membres des Conseils, pas de conciliation d'ailleurs de Conseil à Conseil, lorsque la nature des affaires en demande ; enfin on en conclut assez universellement que cette forme de gouvernement, toute belle qu'elle est dans la spéculation, n'est pas compatible au génie ni au caractère des Français, Aussi se dit-il fort que Son Altesse est enfin déterminée, bien qu'il lui en tienne au cœur, de détruire

(1) Robert Guérin, connu comme farceur à l'hôtel de Bourgogne sous le surnom de Gros-Guillaume.

son ouvrage, ou du moins d'y faire une forte brèche.

Paris, 16 août 1717.

Mme de Maintenon est dans une parfaite santé à l'âge de 82 ans ; elle va et vient, et se promène beaucoup. Madame la va souvent voir à Saint-Cyr.

Il y a plusieurs gentilshommes de France qui ont écrit au Régent que s'il ne diminuoit pas les impôts, ils se soulèveroient et feroient main basse sur les partisans. Les affaires vont très mal ; personne n'est payé. On dirige des troupes sur la Bretagne et sur le Languedoc ; on craint quelque révolte.

L'ambassadeur du Roi de Sicile ne se rebute pas pour parvenir à ses fins qui sont d'engager la France à demeurer du moins neutre sur les ambitieux profits de son maître et du conseil de Madrid. Je sais que la guerre d'Italie, commencée par quelque potentat que ce soit, ne plaira pas ici. Je sais encore que le comte de Stairs se remue fort pour traverser les négociations siciliennes et qu'il est écouté favorablement. Il n'y a qu'une chose embarrassante : c'est que nous ne pouvons parler haut comme autrefois, n'ayant pas d'armement maritime capable d'en imposer. Il y a bien des ordres d'armement à Toulon, mais les fonds ne sont pas prêts. Le comte de Stairs sollicite cet armement afin de le joindre aux vaisseaux anglais du Port-Mahon pour aller au secours de qui il appartiendra. Voilà du

moins ce que ceux qui approchent les dieux de notre Cour, débitent en secret à leurs amis.

Le maréchal de Villeroy est fort opposé en tout au duc de Noailles, et sur ce que celui-ci a voulu donner à MM. Paris (qui sont 3 frères qui se sont engraissés dans les vivres d'Italie et qui restent puissamment riches malgré leurs taxes) toutes les fermes du Roi. M. de Villeroy en a empêché le coup avec vigueur, prétendant que le Duc ne fait cela que pour être maître de tout sous le nom de trois de ses créatures et pour mieux cacher le grand coup que l'on peut faire dans les finances.

Paris, 19 août 1717.

Le duc de Noailles étant bien aise de savoir ce qu'on dit dans le monde de son gouvernement des finances, soupa il y a trois jours seul avec une personne, sans valets, se servant eux-mêmes et sonnant avec une petite clochette quand ils avoient besoin de quelque chose. Le duc interrogea son convive qui lui dit franchement qu'on se plaignoit fort que les choses ne fussent pas fixées dans les finances depuis qu'on le promet. Le duc répondit qu'on avoit raison quand on ne savoit pas les difficultés immenses qui se rencontrent, mais que cependant on alloit finir ; il ajouta : les grands, le tiers et le peuple auront lieu d'être contents. La personne lui répondit qu'il appelleroit peut-être contents ceux qui ne le seroient point du tout et qu'en un mot tant qu'on n'ôteroit pas la capitation et le 10e et qu'on ne diminueroit pas

certains impôts onéreux, il étoit bien difficile de faire des contents. A cela le duc ne répondit qu'en souriant et changea ensuite de propos. Il parla des bonnes intentions du Régent, ce que ce monsieur avoua être contesté presque de tout le monde, sauf de quelques indignes partisans du règne défunt, misérables restes de la plus insigne tyrannie. Je tiens cela d'un ami à qui la personne même a tout dit. Cela est bien contraire à un manuscrit envoyé au duc d'Orléans, dans lequel on lui soutient en face qu'il a tout mis du côté de l'épée. Son Altesse a été chagrinée de cette hardiesse.

Il y a des ordres d'armement à Brest et à Toulon.

Depuis l'élévation de M. d'Aguesseau à la dignité de chancelier, les affaires par son inspiration se conduisent avec beaucoup plus de secret. Le Régent s'étant avisé dans une conversation de louer l'esprit du duc de Noailles, le duc de Brancas, qui a ses entrées chez Son Altesse, dit : — Oui, Monseigneur, mais c'est une manière d'esprit follet qui mènera noyer Votre Altesse Royale.

L'établissement de la taille professionnelle s'achemine.

On a dit qu'on avoit pendu à l'Arsenal à petit bruit un jeune homme auteur de satires sur la Cour et sur les affaires du temps ; je n'oserois soupçonner que ce fut Arouet, d'autant plus qu'on l'a dit il y a deux mois transporté à Pierre-Encise.

Paris, 20 août 1717.

Le Roi tomba ces jours-ci assez rudement de dessus la balustrade qui est dans sa chambre, sur laquelle il s'étoit penché, la tête ayant emporté le reste du corps. Cette chute étourdit fort Sa Majesté qui, par l'avis des médeçins ne fut pourtant pas saignée et se trouve guérie sans qu'il paraisse aucune suite de cet accident. Il a toujours de temps en temps la diarrhée, du reste il jouit d'une bonne santé et se fortifie tous les jours, et du côté de l'esprit promet beaucoup.

Le duc de Noailles ayant lu dans le Conseil un de ses projets, le maréchal de Villeroy le loua, mais dit que pour le méditer il conviendroit d'en remettre un exemplaire à chaque membre. Apparemment pour le montrer à M. des Marets, dit le Duc. — Mais, reprit le maréchal, son conseil vaut bien celui de M. Paris (1). — Ce sont les Paris des vivres qui partagent la confiance de ce surintendant avec M. Jean Law et M. Grassin de la Monnoye.

Paris, 27 août 1717.

Le duc d'Orléans pour donner l'exemple et rendre le courage à ceux qui sont maltraités par l'arrangement, se retranche un million des deux qui lui sont attribués pour l'honoraire de la Régence.

(1) Danjeau nous apprend qu'il partit en effet la 21 août sous prétexte d'aller dans le Maine avec le Maréchal de Tessé.

M. le Chancelier, qui s'épuise pour rendre à l'État sa splendeur, acquiert à son nom une illustration immortelle. Il acquiesça de la meilleure grâce du monde pour lui et pour tous les officiers de la grande Chancellerie au retranchement des France-Sallé.

On prétend que M. le Régent prend dans ses titres la qualité de petit-fils de France et d'oncle unique du roi, et qu'on retranche cette dernière au duc du Maine et au comte de Toulouse.

M. le Duc a une grosse cour à Chantilly : il y a tous les jours 80 couverts de maîtres. On a mené à la Conciergerie cinq prisonniers religionnaires, hommes et femmes, pour s'être assemblés vers Meaux en pleine campagne : on les accuse d'avoir en outre menacé les gens du roi qui étoient allés leur faire des remontrances. Il y en a quatre condamnés à être pendus, mais l'on croit que le Parlement adoucira le jugement.

Paris, 9 septembre 1717.

Lundi après dîner, les députés du Parlement allèrent au Palais-Royal avec le Premier Président ; ils représentèrent au Régent la nécessité de donner communication au Parlement des estats de dettes du royaume à la mort du feu Roi, des revenus depuis sa mort et de la dépense dont l'État est chargé et qui a été faite depuis : à quoi le Régent répondit à peu près en ces termes :

« Je ne croyois que les enquêtes dussent faire une cabale pour s'opposer à l'enregistrement d'un édit

qui supprime le 10e ; il n'est pas utile à la nation de rendre publique la malheureuse situation où elle se trouve en apprenant aux étrangers le détail de ses finances, et je ne permettrai jamais que l'autorité royale qui m'est déposée soit avilie sous ma Régence, ayant bien résolu de la maintenir par toute sorte de moyens. — Ce qu'entendu, les députés firent une profonde révérence et se retirèrent (1).

Paris, 6 septemhre 1717.

Samedi dans l'après-diner il y a eu conseil de Régence sur tout cela, dont le Régent sortit avec le duc du Maine, pour faire signer au Roi une manière de petits billets dont on ne sait pas la teneur, et comme le soir le Premier Président envoya des billets à tous les commissaires pour les prévenir de se trouver chez lui hier matin, nous présumons que c'est l'effet de ce petit billet et que le Premier va prendre des mesures pour obtenir l'enregistrement sans sursis. Le Parlement est actuellement rassemblé pour cela. On croit qu'il tiendra bon. J'ai bonne connaissance que les Présidents à mortier ont été voir en secret le Régent et lui ont fait sentir que sa réponse aux

(1) Le lendemain le Parlement s'assembla très ému de cette réponse, et surtout du mot de *cabale* : on nomma des commissaires pour examiner les Edits. On assurait qne le duc de Bourbon le soutenait en secret pour combattre le duc de Noailles, mais il paraît que le régent après réflexions communiqua aux commissaires, sous le sceau du secret, les comptes. La Cour décida l'enregistrement avec sursis pour certaines parties seulement.

députés étoit trop forte et peu politique, sur quoi Son Altesse est convenue qu'elle en étoit fâchée ; ajoutant: — Je ne me possédois plus, tant j'étois en colère. — On rapporte en effet que le prince étoit pâle et trembloit de dépit. Il a témoigné qu'il vouloit bien vivre avec le Parlement et a dit qu'il étoit triste pour lui que, faisant de son mieux, on le chagrinât ainsi.

Ce qui soulève presque tous les esprits dans le Parlement, ce sont les visions et les idées scabreuses de Jean Law qui est l'ami du duc de Noailles qui ne voit que par ses yeux, homme tout à fait suffisant et qui présume fort de ses prétendues lumières et qui avec un ris insultant discrédite tout ce qu'on oppose à son système qu'il prétend modeler sur la forme de l'administration des finances d'Angleterre, ne s'apercevant pas ou feignant de ne pas s'apercevoir de la disparité énorme dans la constitution du gouvernement.

Paris, 10 septembre 1717.

Samedi au soir le Premier Président envoya M. du Franc, fils du greffier plumitif, chez MM. les commissaires avec ordre de leur parler à quelque heure que ce soit. C'étoit pour les prier de la part du Régent de se rendre au Palais-Royal le dimanche sur les 9 heures. M. du Franc, dans un carrosse de M. le Premier employa presque toute la nuit aller chez tous ces messieurs qu'il fit réveiller et à qui il parla même jusque dans leur lit. Ils ne manquèrent pas de se rendre au matin chez M. le Premier et de se trans-

porter au Palais-Royal sur les 10 heures. Le duc de Noailles s'y étoit rendu et sur les 11 heures l'on se mit à travailler en présence du Régent qui gracieusa beaucoup toute l'assemblée, devant qui le duc de Noailles exposa tout ce qu'il avoit exposé aux Conseils des finances et de régence et appuya ce qu'il disoit de toutes les preuves qu'il put et de ses registres qu'il avoit apportés. On dit qu'il parla fort bien et qu'il fut écouté avec plaisir, nonobstant qu'on lui ait fait certaines objections auxquelles il répondit article par article. Ce travail dura jusqu'à près de 2 heures et on partit à peu près content les uns des autres. Pendant ce temps le Régent, qui se promenoit dans la chambre, dit que le public devoit être content de la grâce que le Roi faisoit de supprimer le 10e, sur quoi le bonhomme M. Le Nain. doyen, dit avec fermeté : — Ce n'est point une grâce, Monseigneur, c'est une justice que le Roi nous fait et nous espèrons qu'il nous la rendra de même sur la capitation. — Cette réponse faite sur-le-champ et si à propos est applaudie de tout le monde et le Parlement en a fait mention dans ses registres.

Le Parlement s'assembla lundi matin pour entendre le rapport des commissaires sur ce qui s'étoit passé au Palais-Royal et ne conclut rien. Il se rassembla dans l'après-midi et décida que de nouvelles remontrances seroient faites au Roi par députés sur les billets d'État. Elles ont été faites hier matin, parce que mardi il y eut des lettres qui prorogent le

Parlement jusqu'au 14 seulement pour les affaires d'État et l'on croit que cette fameuse contestation finira aujourd'hui ou demain.

Le Roi se porte mieux, quoique depuis sa petite maladie il ne paraisse plus d'une santé si ferme qu'auparavant. Nous espérons pourtant que, Dieu merci, ce ne sera rien.

On crie toujours fort contre Jean Law et sa banque qui se discrédite tout à fait ; à coup sûr il fera quatre fois plus de mal à l'État qu'il ne peut lui procurer de bien. On ne sera peut-être pas disposé à la Cour à s'en éclaircir, tant cet artificieux Écossais a su gagner d'accès et de créance. Mais il est bien sûr qu'il ne pourra encore durer longtemps.

On assure que le Régent est disposé à envoyer l'abbé du Bois ambassadeur en Angleterre jusqu'à ce que M. d'Alègre y aille, à quoi il n'est pas disposé, dit-on. Il paraît qu'il y a une bonne intelligence entre Sa Majesté Royale et le Régent.

Le commerce souffre terriblement par toute la France et le peuple y est fort mécontent du gouvernement.

L'abbé Pucelle, conseiller de grand'Chambre, homme de mérite, perdit, il y a quelques jours, tout d'un coup la mémoire en faisant un rapport (1).

(1) Il ne mourut que le 7 juillet 1745 à 90 ans ; il tomba dans la suite en disgrâce à cause du zèle avec lequel il épousa la cause du diacre Pâris.

Paris, 1er octobre 1717.

Il est certain que dans la nuit de lundi à mardi le duc d'Orléans tomba dans une grande défaillance, que les uns appellent attaque d'apoplexie et les autres une simple faiblesse. On tient secret cet accident qui fait trembler ceux qui le savent. Il n'y a pas moyen d'obtenir de ce Prince qu'il soit plus modéré sur le travail et sur les plaisirs de la table et des dames, outrant tout surtout depuis dix jours. Je l'ai vu de mes yeux par deux fois passer en chaise de poste devant ma porte, à Paris, dormant et penchant la tête de côté et d'autre, et de çà, de là, comme une personne qui a perdu toute connaissance, et cela au sortir de la Muette, c'est-à-dire de chez Mme de Berry.

Paris, 4 octobre 1717.

Je vis hier à cheval le Régent qui me parut en bonne santé. Les faiblesses qu'il a quelquefois ne sont que des indigestions et inanitions qui les causent ; quand il fait diète et qu'il se repose, sa santé reprend vigueur.

Paris, 15 octobre 1717.

Le maréchal de Villeroy entretint il y a deux jours quelques grands seigneurs du tempérament du Roi et parla de sa santé, comme étant très douteuse et très valétudinaire ; et puis il affecta de dire que le Régent a pourtant bien intérêt qu'il se porte bien,

toute son autorité étant fondée sur la vie de Sa Majesté, ce qui surprit tous ceux qui entendirent ce discours. L'on présume qu'il a voulu dire que si nous perdions le Roi, le Roi d'Espagne monteroit sur le trône de France et l'on présume encore qu'il en est partisan comme étant affectionné au parti jésuitique. Mais on peut croire avec beaucoup de vraisemblance ou que le maréchal dissimule ce qu'il pense, ou qu'il se trompe, prévenu par les molinistes, car il nous paraît visible que Son Altesse Royale l'emporteroit, ayant le pied à l'étrier.

Mme la Régente et le duc de Chartres sont allés passer huit jours à Saint-Cloud chez Mme la Douairière; ils sont passé devant la Muette sans y entrer, parce que Mme de Berry ne voit point Madame sa mère il y a déjà du temps, mais on croit que pendant cette huitaine il y aura un raccomodement.

Le Chancelier scella l'arrêt du Conseil qui veut que tous les payements royaux se fassent en billets de la Banque de Law. Il demanda au Régent qui lui avoit conseillé cet arrêt ; il répondit que c'étoit lui, de son chef, qui jugeoit cela à propos. — Monseigneur, dit le Chancelier, c'est Law qui vous l'a conseillé, mais il ne sera du goût de personne et je le crois impraticable. — En effet, cette nouveauté fait extrêmement murmurer tout le monde contre Law qui est étranger, joueur de profession et d'une somptuosité et dépense qui donne de l'ombrage.

Paris, 22 octobre 1717.

La santé du Roi continue à n'être pas fort bonne; ces jours-ci, qu'il a fait doux et beau, il n'a point paru aux Tuilleries, ni ailleurs, ce qui fait présumer qu'on craint de fatiguer ce Prince et qu'il n'ait quelque chute de fièvre. On s'entretient fort ici des suites qu'auroit sa mort, si Dieu en disposoit; mais on voit dix personnes pour une qui estiment que le Régent l'emporteroit sans beaucoup de peine et l'on est persuadé même que les princes légitimés embrasseroient son parti. On est sûr du Chancelier et du Parlement, de tous les prélats non constitutionnaires, et de la Sorbonne.

L'abbé Du Bois, ce favori, a des instructions pour concerter avec la Cour d'Angleterre, de quelle manière on fera désarmer l'Espagne et surtout comment on préviendra l'envoi des troupes impériales en Italie.

La banque de Law est toujours exacte à payer; on continue la loterie royale et les billets d'État ne perdent pas moins, puisqu'ils perdent actuellement 6 L.

On dit que l'affaire du Mississipi tombera; il n'étoit pas donné à un particulier avec d'aussi faibles mesures et d'aussi médiocres fonds de former et de soutenir un tel établissement.

On dit que M. le duc de Noailles a rendu l'honneur de sa bonne grâce à M. Law; cet accommodement pourroit bien n'être que plâtre, mais ce qui est certain,

c'est que M. de Noailles vient d'avoir des preuves qu'il est mieux que jamais dans l'esprit du Régent ; Son Altesse vient de lui donner le gouvernement de Saint-Germain-en-Laye et la capitainerie des chasses qui y est attachée ; ce poste vaut 25.000 L. de rente. Il n'est pas riche et il a grande envie de l'être (1).

Paris, le 25 octobre 1717.

L'abbé Du Bois a écrit en Cour qu'il avoit été agréablement reçu du Roi et de ses ministres et que sa négociation allait le mieux du monde.

Presque tous les ministres, jusqu'à celui du Czar donnent à jouer. Le comte de Stairs n'est pourtant pas de ce nombre. On joue tous les jeux défendus à outrance et vous ne sauriez croire à quel point la jeunesse s'y ruine ; il y a aussi des bals presque tous les jours.

Il y a un grand froid entre la duchesse de Berry et sa mère, et leur entrevue à Saint-Cloud n'a pas produit ce qu'on en attendoit. Je sais que le Régent n'entre pas dans ces différends et regarde ces deux princesses du même œil comme si elles étoient d'accord (2).

Paris, 10 décembre 1717.

Une jeune fille protégée du cardinal de Noailles a

(1) Le 12 octobre Dangeau écrit que le Régent avait souhaité qu'on raccommoda Law avec le duc, ce qui eût lieu : ce don paya probablement le prix de l'accord.

(2) Voir à ce sujet notre *Histoire des filles du Régent* ;

été envoyée par lui à une dame de mérite pour voir à quoi elle seroit propre. Cette dame lui ayant trouvé du penchant pour être religieuse, l'a envoyé par je ne sais quel hasard à l'abbaye de Monsort, près d'Alençon. Cette fille y a fait son noviciat avec ferveur et a demandé à faire profession, pour laquelle on a payé 4.000 L. à l'abbesse pour sa dot ; tout étant disposé pour cette cérémonie, il est arrivé par un autre hasard que tandis qu'elle étoit à l'office, l'abbesse alla visiter sa chambre dans laquelle elle trouva le livre du P. Quesnel. On dit que l'abbesse, grande moliniste, s'écria aussitôt que tout étoit perdu, que le couvent alloit s'abîmer d'avoir reçu dans son sein une janséniste, c'est-à-dire un tison d'enfer, et tout ce qu'on peut imaginer de plus terrible. Ce ne fut point assez ; l'abbesse et les religieuses la renvoyèrent aussitôt à la dame avec une lettre d'invectives contre le cardinal et son parti, sans renvoyer néanmoins la dot. Cependant il y a procès au Châtelet pour la restitution de la somme, et le cardinal prétend se pourvoir contre l'abbesse au sujet des injures.

L'abbé du Bois est ici depuis quatre jours ; on tient secret les affaires qui l'ont amené, mais on ne doute pas que ce soit pour les affaires d'Espagne (1).

Le commerce et les arts souffrent de plus en plus, et on s'attend à voir bientôt de la misère cet hiver à Paris et dans les provinces.

(1) Il arriva le 5 à Paris et repartit le 25 pour Londres. Il s'agissait de la négociation du traité de la quadruple alliance.

Le public remarque qu'à mesure que les jeux augmentent à Paris, les joueurs augmentent de même, à un tel point que beaucoup de jeunes gens dont le bien est eschu sont absolument ruinés, et que plusieurs fils de famille volent leurs pères pour aller à ces brelans maudits.

Je vis hier le duc d'Orléans chez lui ; sa vue se rétablit ; hier on appliqua encore le remède sur l'œil ; le prêtre de Ruel ne peut obtenir un régime de vie aussi régulier qu'il le demande ; je sais qu'il compte pourtant guérir son illustre malade.

M. le Duc est le seul qui s'oppose à la défense des jeux qui n'est pas encore donnée.

Par des lettres de Constantinople du 15 novembre, on apprend la belle réception faite au prince Ragotski par le sultan, qui lui envoya au-devant les principaux de sa Cour, lui menant le cheval de Son Altesse pour le monter.

Paris, 27 décembre 1717.

Tous les projets de taille proportionnelle se sont trouvés impraticables et l'on n'y pense plus. Il n'y a que dans la généralité de Paris où elle s'exécute cette année. Mais de soulagement, en suivant cette nouvelle méthode, on n'en trouve aucun.

C'est un nommé Ruel, ci-devant soldat aux gardes, qui a assassiné l'abbé de Bonnœil et son valet de chambre, de concert avec la femme de celui-ci. On le cherche de tous les côtés.

Le Roi se porte bien et promet beaucoup du côté

de l'esprit. On s'aperçoit qu'il commence à aimer le travail, et de lui-même il quitte le jeu quand l'heure de ses études est venue.

On est accablé ici de gens qui demandent l'aumône dans les rues et les églises. On vient d'apprendre que ce Ruel a pris la route d'Allemagne.

L'abbé du Bois partit avant-hier matin pour Londres; il a été ici près de quatre semaines à conférer et à recevoir de nouvelles instructions ; on croit que cela roule sur les affaires d'Italie.

On dit ici que si le comte de Toulouse vouloit remuer, il aurait à sa dévotion toute la Bretagne, où il est aimé à l'adoration.

Les jeux cessèrent le 23, chez tous les ambassadeurs.

Paris, 31 décembre 1717.

Le maréchal de Villeroy dit hier dans la chambre du Roi tout haut que M. d'Argenson avoit dit au Régent qu'il étoit entré dans Paris plusieurs bandes de voleurs par différentes portes, et, en effet, il n'y a pas de jour qu'on n'entende parler de quelques meurtres et vols, ou souvent de tous les deux ensemble. Un marchand de vin fut tué et trouvé mort près la comédie ; il y a trois jours une Mme Guerchin, entendant quelqu'un derrière son lit contre la muraille, a eu la hardiesse de se saisir vigoureusement de lui dans l'obscurité, et le prenant au poignet, elle lui a arraché une épée nue qu'il tenoit à la main; et puis elle a crié à elle et on est venu à son secours ;

c'étoit son laquais qu'elle a fait sauver, mais on a arrêté la servante qui étoit complice.

Mme de Saint-Pouange (1), soupçonnant qu'un voleur était caché chez elle, l'a fait chercher ; il s'est caché derrière un rideau de fenêtre et a été pris.

Le scélérat Ruel a été arrêté à Bar-le-Duc et comme on entroit dans sa chambre pour le saisir, il s'est donné un coup de poignard dans le ventre dont il est mort six heures après. On va faire le procès à la veuve du valet de chambre qui aura la question.

L'œil du Régent n'avance, ni ne recule : il a ressenti d'abord un léger effet du remède du vicaire qui l'a entrepris, en voyant après le premier appareil un peu mieux qu'il ne voyoit ; déjà on songeoit à faire de grandes récompenses au vicaire, mais la maladie étant restée au même état, on n'a plus la même estime du médecin spécifique, qui de son côté se disculpe sur le régime de vie de Son Altesse.

L'Opéra commença hier son bal public en vertu d'un privilège qui lui a été accordé d'en donner tous les hivers pendant 10 ans, à l'exclusion de tous autres ; il y a plus de 700 L. de frais chaque fois.

M. d'Argenson a reçu quelque reproche honnête du Régent de ce qu'il se négligoit sur la police de Paris.

On prétend que l'abbé du Bois est chargé d'un projet pour procurer la paix d'Italie entre la Cour de Vienne et de Madrid.

(1) Marie Bertheret, fille d'un maître des comptes, veuve de Gilbert Colbert, seigneur de Saint Ponamge et Chabannais, secrétaire de la Reine, grand trésorier des ordres du roi, mort en 1732 à 89 ans.



ANNÉE 1718

Paris, 9 janvier 1718.

L'année 1717 n'a pas encore apporté à la France les soulagements qu'elle attendoit et que ceux qui gouvernent lui avoient promis. La nation fait voir que son génie l'emporte toujours sur son intérêt; changeant et variable comme il est, il n'a pu mettre à exécution ce qu'il avoit judicieusement projeté, Qu'on en dise ce qu'on voudra, si on avoit suivi le dessein de taxes sur les gens d'affaires et si l'intrigue ne s'en étoit mêlée, l'on auroit purgé le royaume des Billets d'État et diminué les rentes de la ville, et tiré en un mot plus de 300 millions de ces sangsues du peuple, au lieu qu'en se relâchant comme on a fait, on n'a pas levé 80 et ils sont aussi triomphants que jamais. Il semble qu'on soit plus ferme et plus content sur la Compagnie du Mississipi qui va son train et augmente en crédit et en actions, nonobstant ce qu'on avoit cru d'abord qu'elle tomberoit dès sa naissance, quantité de gens se préparent à faire le voyage.

Les cérémonies du jour de l'an se sont passées chez le Roi à l'ordinaire. L'après-dîner faisant mes visites, je fus surpris de trouver les gardes et le carrosse de Monseigneur devant les Jésuites de la

rue Saint-Antoine où le prince entendoit le salut. Un anticonstitutionnaire que je rencontrois me parut au désespoir, mais je lui fis entendre qu'il entroit là-dedans de la politique et que cela se faisoit exprès pour faire voir qu'à la Cour on étoit impartial.

On vient de m'imformer que le Roi ira tous les premiers de l'an aux Jésuites entendre le salut, parce que depuis que leur église est bâtie dans la rue Saint-Antoine, nos rois demeurant à Paris y ont toujours été, en sorte que ce n'est que l'ancien usage qu'on a renouvelé sur les très humbles remontrances faites par les bons Pères au maréchal de Villeroy.

Mme de Berry alla samedi voir le Roi pleine de diamants et dans son carrosse de Cour.

Le 27, M. le Régent fut au théâtre des comédiens italiens ; il ne les fit pas venir au Palais-Royal, parce que Madame ne se soucioit pas de les voir et que Mme d'Orléans étoit encore à Montmartre.

Nos troupes sont assez bien payées. On ne parle ici que de calamités : toutes les nuits, on tue dans les rues de Paris ; depuis six semaines il y a eu 40 ou 50 assassinés.

Paris, 10 janvier 1718.

Quelques spéculatifs augurent du pompeux salut du 1er janvier, où le roi se trouva, le prochain rétablissement des Jésuites. La cour y étoit grosse, les cardinaux de Rohan, de Bissy et les autres illustres champions de la Constitution avoient grand soin de s'y montrer. On s'est aperçu depuis peu que les

Jésuites entretiennent nombre d'espions dans les compagnies et assemblées de Paris qu'ils amènent par des visions et des espérances.

Paris, 7 janvier 1718.

Dimanche dernier il y eut grand nombre de communions chez le comte de Stairs, où il se passa une scène qui donna de l'inquiétude. Au milieu du service, le valet de chambre de Son Excellence vint dire tout haut qu'on venoit de l'assurer que M. d'Argenson avoit ordre de faire arrêter tous les Français qu'on trouveroit sortant de l'hôtel. Le comte dit qu'il ne pouvoit l'empêcher, mais qu'il conseilloit aux Français de se faire, sans affectation, reconduire par les soldats suisses qui étoient chez lui en nombre considérable, ce qu'il exécuta de manière que personne ne parut et ne fut arrêté. Ce qui est certain, c'est que la Cour bouche les yeux, mais la politique veut que de temps en temps elle se réveille et malheur à qui alors tombera dans la coupe.

Le Chancelier arrivant il y a trois jours au Palais-Royal dans le moment que le Régent alloit à l'Opéra, Son Altesse voulut l'y entraîner et l'y tiroit pour l'y conduire. Mais ce premier chef de justice crut qu'il seroit injuste de montrer un tel exemple au peuple et s'échappa des mains du prince, auquel il témoigna n'avoir rien de très pressé à dire.

Le Sr Thomas a fait un instrument à tuer à plusieurs canons en forme d'orgues ; il y en a un de 105 canons et

par conséquent d'autant de coups ; les canons sont courts, un soldat peut porter seul la machine, la charger et la tirer.

L'établissement de la taille proportionnelle a la multitude pour approbateur, mais elle a d'éclairés contradicteurs. Je vis il y a quelques jours par la main d'un des commissaires tout le détail de ce plan pour une des élections de la généralité de Paris : il faut encore plus de trois ans pour consommer cet ouvrage. On va travailler aux arpentages pour vérifier les déclarations fournies par les possesseurs.

Paris, 14 janvier 1718.

M. Croizat est à la tête de la Compagnie du Missisipi au lieu de M. Law, qui s'en est retiré. La banque de Nicolas, dont il a été si fortement question il y a 16 mois, est remise sur le tapis. On médite de faire de grands changements dans nos conseils par rapport aux finances ; on croit cependant que le duc de Noailles tiendra toujours le haut bout.

Le duc de Lorraine ne vient plus à Paris ; ce qui est singulier, c'est qu'on mande de Nancy qu'une belle dame, qui est la comtesse de Craon, l'y retient dans ses fers et a rompu ou fait différer le voyage sous divers prétextes dont la sage duchesse est fort chagrine, sans que cette intrigue altère cependant la bonne correspondance qui a toujours été entre ces deux époux.

Les plaisirs à la Cour sont toujours fort vifs et

roulent toutes les nuits. M. le Régent va tous les soirs souper chez une dame du quartier Saint-Germain qui est en règne. Le marquis de Biron dirige ses pas après celle-là, qui ne donnera peut-être pas plus que celles qui l'ont précédée : il en viendra une autre qui sera bientôt remplacée par une nouvelle nymphe.

M. le Duc et le prince de Conti ont aussi chacun leurs habitudes et leurs amusements, dont ils se font une importante affaire; pour MM. les princes légitimés, ils ont quelque commerce de galanterie, ils le conduisent à petit bruit, car on les regarde ici comme de bons bourgeois qui ne portent pas leurs offrandes hors de chez soi.

Paris, 17 janvier 1718.

Vous allez avoir pour ambassadeur en Hollande M. de Morvillars, fils de M. d'Armenonville; il est procureur général du grand Conseil; c'est un magistrat de 35 ans, homme froid, de bons sens et qui ne prend pas parti dans les affaires de la religion, dont il ne se mêle pas, mais qui n'a jamais été dans aucun emploi public, n'ayant suivi que le barreau au Châtelet d'abord, où il a été avocat du roi, et puis au grand Conseil, où il est procureur général : il en vendit la charge samedi à Mayrault, avocat du roi au Châtelet. On pense que M. de Châteauneuf, son prédécesseur, va se presser de rentrer et qu'on le fera conseiller d'État, étant estimé en France, peu riche et ayant vieilli sous le harnais.

Paris, 24 janvier 1718.

Vendredi le Parquet du Parlement alla chez le Roi, et non chez le Régent, prendre jour de Sa Majesté pour recevoir les fameuses remontrances.

On apprend avec chagrin que le duc d'Orléans veut maintenir Jean Law, que le public hait fort et qui est fort haïssable. Observez qu'il n'est pas d'usage de remettre le Parlement sur des remontrances à un si long terme. C'est que le Régent veut délibérer mûrement sur ce que l'on doit répondre.

Paris, 31 janvier 1718.

Le public reçut lundi à 11 heures du matin un coup de massue (1), dont il a paru accablé : ce fut d'apprendre que le Roi venoit d'enlever les sceaux à M. le Chancelier pour les donner à M. d'Argenson. Voici comment l'affaire est arrivée. — M. de la Vrillière eut ordre le dimanche au soir de se rendre au Palais-Royal le lendemain à 8 heures du matin, où étant arrivé, le Régent lui dit d'aller trouver le Chancelier sur-le-champ et de lui demander les sceaux de la part du Roi, dont il lui mit l'ordre en main. M. de la Vrillière se rendit sur-le-champ à l'hôtel du

(1) Cette intrigue fut menée par Saint-Simon avec Law pour miner l'influence du duc de Noailles, qui donna en effet sa démission de président de Conseil des finances, et contre le Parlement qui détestait d'Argenson.

Chancelier ; sitôt qu'il le vit, il lui dit : — Monsieur je suis fâché d'être porteur d'une mauvaise nouvelle : le roi vous redemande les sceaux et voici son ordre. — Qu'ai-je fait, dit le Chancelier ? Puis-je auparavant parler à Son Altesse? — Non, dit M. de la Vrillière ; il n'est pas même nécessaire que vous veniez au Palais Royal sitôt. — Permettez, répondit le Chancelier, que j'en dise un mot à Mme la Chancelière. — Ce qu'il vous plaira. — Le chancelier passa à l'appartement de Madame à qui il annonça cette nouvelle ; puis, étant revenu : — Voilà monsieur, où sont les sceaux — que l'on prit et que l'on mit dans le carrosse de M. de la Vrillière, auquel le chancelier donna un mot de lettre pour le Régent. Les hocquetons destinés à la garde des sceaux quittèrent l'hôtel et suivirent M. de la Vrillière au Palais-Royal, où il remit au Régent les sceaux qu'il porta aussitôt au Louvre. M. d'Argenson, qui savoit le secret, s'étant rendu au Louvre, parla un moment au Régent, après quoi il retourna chez lui, sans qu'on parle encore du nouveau garde des sceaux ; mais à peine fut-il rentré qu'il reçut une lettre du duc d'Orléans portant avis que le roi l'avoit nommé garde des sceaux, ce qui fut lu tout haut par M. d'Argenson qui aussitôt fut assailli de toutes part de complimentateurs. Il s'échappa néanmoins pour aller au Louvre remercier le Roi ou plutôt le Régent, où il fut plus d'une heure pour prêter serment. A 3 heures et demie il remporta chez lui les sceaux, précédé des deux hocquetons ordinaires et d'un cent-suisse desti-

né encore pour les garder. M. d'Argenson est fait en outre président du Conseil des finances à la place de M. de Villeroy, dont le fils en échange sera reçu en survivance de gouverneur de Sa Majesté. On ne sait comment accorder cela avec le duc de la Force, qui est vice-président du même conseil et qui ne peut obéir à M. d'Argenson, de la qualité dont il est, ce qui fait dire que la matière n'est pas finie. Madame a gourmandé le prince son fils sur ce changement et lui a dit qu'il alloit perdre l'amour des Français et des étrangers : on prétend aussi qu'elle lui a reproché ses débauches de femmes et de table, et même menacé de se retirer en Lorraine pour y rester le reste de ses jours.

Quoi qu'il en soit la consternation est générale et hormis les amis du nouveau garde des sceaux, tout le public désapprouve autant ce qui vient de se passer qu'il approuva unanimement la nomination du chancelier il y a près d'un an. Je m'imagine que vous me gronderiez fort si je ne vous disois un mot de ce qu'on pense de la disgrâce de M. d'Aguesseau. Elle vient de ce qu'en diverses rencontres, il n'est pas des sentiments de tout ce qui se fait, et que las de voir que le mal augmente, il a suscité secrètement les remontrances dernières du Parlement, que le Régent a pris en fort mauvaise part, voyant qu'on y blâme sa conduite et qu'on veut des réformes. Ajoutons que M. d'Argenson, habile courtisan, ou jamais il n'en fut, a su si bien s'insinuer dans l'esprit de Son Altesse par les contes gaillards qu'il lui

fait souvent sur ce qui se passe en ville, et par la complaisance judicieuse sur sa conduite sur laquelle il badine agréablement, que le prince lui est tout à fait dévoué. On ne peut disconvenir que M. d'Argenson ne soit un génie supérieur, un savant sur les finances par l'expérience qu'il y a acquise ; il ne tiendra qu'à lui de soulager le peuple, car personne n'en sait mieux l'état et la misère, à laquelle il a même paru sensible en diverses occasions depuis la mort du Roi. Nous verrons ce que Dieu destine en sa personne, mais il ne faut pas douter qu'il ne fasse désormais la pluie et le beau temps. Cet événement extraordinaire est tombé un jour de fête du Palais, et puis samedi étoit encore un jour que la Cour n'entroit pas, et puis dimanche. Ce n'est donc que tantôt que nous verrons ce que le Parlement fera là-dessus. Il faut savoir que M. d'Argenson n'y est pas bien vu et qu'il ne s'est jamais soucié du Parlement, en sorte que c'est une grande mortification pour ce corps.

Le chancelier partit samedi à 10 heures pour sa terre de Fresne : ce voyage lui a été insinué par ordre du Régent, sans qu'il y ait été absolument forcé.

Le parti de la Constitution et nombre de Jésuites ont été complimenter le nouveau ministre qui s'est toujours attaché à eux, non servilement, mais en personne qui ne s'est jamais déclaré contre eux.

M. de Machaut est fait lieutenant de police à la place de M. d'Argenson. C'est un magistrat fort et

d'une grande probité : ceux de leur famille ont toujours passé pour rigides et il y a un d'eux qu'on appelait Coupe-Tête, parce qu'il en fit couper plusieurs aux Grands Jours. Celui-ci est haut et assez sévère : il n'a pas paru prendre beaucoup de part aux affaires de la Constitution ; cependant on n'est pas fâché de ce choix, parce qu'il est très riche et fort honnête homme.

M. d'Argenson, conseiller au Parlement, félicitant son père, il lui répondit : — Mon fils, me voici élevé dans un poste où je n'ai jamais pensé pouvoir parvenir que depuis hier. Ne vous en orgueillissez pas, parce que je puis tomber aussi facilement que je suis monté et rien n'est sûr dans la vie.

Le premier Président alla vendredi l'après-dîner voir le Régent et étant près d'entrer dans son cabinet, un de ses principaux officiers en sortit. Le Premier lui dit : — Qu'est-ce cela et que vient-il d'arriver ? — L'officier haussa les épaules et ne dit mot. On entendit le président qui lui disait assez bas : — Pour moi on ne m'ôtera jamais ma charge qu'on ne me coupe la tête auparavant.

Le cardinal de Noailles alla voir aussi Son Altesse à qui il dit que quoique son neveu ne fût plus rien, sa conscience ne lui permettroit jamais d'accepter la Constitution. — Le Régent lui répondit que les affaires de la religion n'avoient point de rapport à celles des finances. Ce discours a été tenu par Son Éminence parce qu'on pense que le duc de Noailles a perdu tout crédit et qu'il ne sera même plus chef du

Conseil des finances, sur lesquelles on s'attend à la Cour de voir encore dans peu quelque coup d'éclat qui fera de grands changements et par rapport au même.

Paris, le 4 février 1718.

Le Parlement ne s'occupa de rien : aucun de ces messieurs ne parle en public ni en particulier du grand changement et il semble qu'ils se méfioient les uns des autres : il parut seulement une consternation et un abattement général, parce qu'on étoit bien informé que la disgrâce du Chancelier ne venoit que de ce qu'il étoit toujours d'un sentiment opposé à ce qui tendoit à ne pas tenir les paroles données par les édits et qu'il étoit porté à écouter les remontrances du Parlement, particulièrement les dernières du Parlement de Paris et celles du Parlement de Bretagne. Le Régent est fort scandalisé de tous les deux et c'est lui qui a fait distribuer depuis lundi des exemplaires imprimés de la déclaration de 1640 portant défense au Parlement de Paris de faire aucunes remontrances sur les affaires d'État. On ne sait encore comment cette Cour en agira.

Les princes du sang et les princes légitimés ont satisfait à l'usage en visitant aussi M. d'Argenson à qui différens compliments ont été faits selon les différentes humeurs. Celui du prince de Conti a été assez singulier : — Eh ! bien, a-t-il dit en entrant, vous êtes bien aise, M. d'Argenson ? N'est-il pas vrai que vous êtes bien aise ? — Et puis il s'est retiré, ce qu'on prend pour une dérision. Celui du duc de

Noailles a été de lui dire : — Je vous félicite sur votre qualité de président du conseil des finances, et j'en suis bien aise ou le diable m'emporte ; mais pour votre autre dignité, il n'en est pas de même. A Dieu, monsieur.

M. de Fourqueux, ci-devant procureur général de la Chambre de justice, qui en cette qualité poursuivit alors vigoureusement M. d'Argenson et voulut lui faire faire son procès, lui a écrit une lettre de soumission et d'excuses qu'il lui envoya avant-hier par un valet de chambre, lui demandant la permission d'aller le saluer : à quoi il répondit : — Je n'ai pas de mémoire et ma porte est ouverte à tout le monde. — Sur quoi M. de Fourqueux et son fils allèrent le voir mercredi. M. d'Argenson les reçut comme les autres, sans rien témoigner. La conduite de M. de Fourqueux au regard de sa lettre est fort blâmée.

Ce que vous venez de lire est écrit d'hier matin. Voici ce qui s'est passé l'après-dîner. Un ordre a été envoyé au Chancelier de revenir de Fresne quand il voudra avec permission de paraître au Palais-Royal à son ordinaire : savoir si ce magistrat si mal traité reviendra si tôt et comment il prendra la chose.

Depuis cette nouveauté les billets d'État perdent 73 pour cent.

Le Parlement a résolu de s'assembler lundi pour délibérer sur tant de nouveautés et surtout pour résoudre de ne pas enregistrer les lettres de M. d'Argenson en ce que le Roi le nomme vice-chancelier, le

Parlement ne reconnaissant après le Roi qu'un chef de la justice qui est le Chancelier. Il est vrai que Louis XIII vint en personne forcer le Parlement à reconnaître M. de Vair pour vice chancelier, mais sitôt qu'il voulut sans le Roi venir au Parlement en cette qualité, il en fut refusé, ces messieurs alléguant que la présence du roi les avoit contraints et que cela ne tiroit pas à conséquence. Et aujourd'hui qu'on est dans un temps de minorité, le Parlement se prétend en droit de refuser cette qualité. Ceux qui approchent Son Altesse disent qu'il est fâché d'avoir fait cela, s'étant trop vite livré au génie français qui précipite les résolutions les plus importantes et qui les rétracte bien souvent.

Paris, 7 février 1718.

Voici un des articles secrets de la disgrâce du Chancelier dont peu de gens ont connaissance : il consiste en ceci. Ce digne magistrat toujours attentif au bien public, voyant qu'il se passoit plusieurs choses contre son gré et préjudiciables à la cause commune, et voyant que ses avis pour les réformer n'étoient pas écoutés, résolut d'exciter sous main le Parlement et de lui donner un mémoire pour frapper juste sur les chefs qui demandent du changement. Ce mémoire fut concerté avec le duc de Noailles, ami intime du Chancelier, dressé et envoyé secrètement au président de Blamond, (1) pour qu'il fit agir le Parlement comme si cela venoit de lui et de quel-

(1) M. Frizon, d'une ancienne famille rémoise.

ques autres de ces messieurs, avec assurance qu'ils seroient appuyés dans le conseil et qu'on feroit réussir l'affaire. Elle fut conduite fort bien dans le commencement, mais comme l'on ne put s'empêcher d'insinuer au Parlement assemblé que le Chancelier étoit secrètement d'accord de tout cela, le Régent en fut averti sous main ; et sous main ayant fait chercher la source de cette intrigue, l'a déterrée par la trahison de quelques adulateurs. Son Altesse Royale étant bien renseignée, a laissé venir le Parlement pour entendre les remontrances, lesquelles étant des plus vives, ont choqué le Prince au vif, ce qui lui fit prendre le parti de se venger du Chancelier en lui ôtant les sceaux, et du duc de Noailles en lui ôtant les finances. Vous avez su comment cela s'est passé à l'égard du Chancelier. Mais à l'égard du duc de Noailles, ayant appris que la manœuvre avoit été découverte, il entra le vendredi par le petit escalier dans le cabinet du Régent, à qui il voulut demander pardon, le priant de ne pas avoir de ressentiment contre lui. Mais le Régent lui dit que son parti étoit pris et qu'il donnoit les finances à M. d'Argenson avec les sceaux. Sur quoi le duc pria Son Altesse de permettre du moins qu'il parut pour son honneur qu'il avoit prévenu et offert de remettre le premier son emploi, dont le Régent étant tombé d'accord, le duc sortit du cabinet par où il étoit venu et revint une demi heure après par le grand escalier, comme s'il n'avoit rien appris, et étant entré, en présence des courtisans, voyant les sceaux

sur le bureau du Prince, il demanda ce que c'étoit qu'il voyoit. Son Altesse répondit que c'étoient les sceaux qu'il avoit ôtés au Chancelier et qu'il donnoit à M. d'Argenson. A cela le Duc répondit tout haut qu'il supplioit Son Altesse qu'il quittât aussi son emploi. — Je le veux bien, dit le Régent, et je vous mets au conseil de Régence. — Cependant il n'a pas perdu les bonnes grâces du Régent avec qui il a mangé en partie de plaisir deux fois depuis six jours, et il avoit samedi chez lui une cour très grosse de gens d'épée du premier rang.

Quand le Régent a installé M. d'Argenson au Conseil de Régence, il l'a amené lui-même et a dit : — Voilà M. d'Argenson que j'amène, qui, comme garde des sceaux, est chef et Président à tous les Conseils, et il n'y a d'autre changement dans les Finances, sinon que le duc de Noailles n'y est plus et que j'ôte le vice (*sic* [1]) au duc de la Force, qui devient Président. — Là-dessus M. d'Argenson fut après à la droite du Régent, M. de Villars à la gauche et le duc de la Force après M. d'Argenson. Et puis lorsqu'on eût rapporté affaires, le Régent sortit et fut reconduit jusqu'à son carrosse par toute l'assemblée qui rentra ensuite pour achever le Conseil : lors de quoi M. d'Argenson prit la place du Régent, M. de Villeroy sa droite et M. de la Force sa gauche.

Cependant, loin que le Chancelier revienne de Fresne un nouvel ordre lui a été envoyé d'y rester. Mme la Chancelière s'y fit porter samedi en litière,

(1) La vice-présidence.

en sorte que nous perdons toute espérance de le voir rétablir. Le Parlement va tantôt par ses députés au Louvre chercher la réponse du Roi. C'est M. d'Argenson qui parlera pour Sa Majesté. Qui l'eût cru, bon Dieu, le jour des représentations?

M. d'Argenson qui est infatigable, travaille dix fois plus qu'un autre et pense préférablement à tout aux paiements réguliers des rentes et traitements.

Paris, 11 février 1718.

Les députés des Parlements allèrent lundi après diner au Palais-Royal demander réponse au Régent sur ses représentations : sur quoi Son Altesse dit que l'autorité Royale lui ayant été confiée, il ne permettroit pas qu'elle fût avilie sous sa régence et qu'il la vouloit rendre au Roi telle qu'il l'avoit reçue. Les députés se retirèrent à ces mots avec une profonde révérence et ne répliquèrent pas.

Le mardi matin le Parlement fut assemblé un quart d'heure pour ouïr le rapport des députés et rompit la séance sans rien résoudre.

Les princes du sang, les ducs, les seigneurs de la Cour, les grands, les médiocres, les petits, tous désapprouvent le revers du Chancelier, et comme on aime à se flatter, c'est un bruit assez commun à la Cour que les sceaux lui seront rendus dans quelque temps et que M. d'Argenson restera le chef de la Finance et présidera dans le Conseil.

Le cardinal de Noailles fit un compliment là-dessus à Son Altesse qui est assez singulier. Il lui dit : —

Monseigneur, je viens vous remercier d'avoir ôté les Finances à mon neveu, à qui elles ne convenoient pas et qui n'y entendoit rien ; mais pour les sceaux, vous les avez ôtés au plus digne sujet du roi, de l'aveu général de tout le monde, et c'est un coup qui est universellement désapprouvé. — J'ai eu mes raisons, répondit le Régent, et je suis le maître.

On ne parle plus des jeux défendus, dont le désordre est cessé ; on joue seulement à la foire Saint-Germain aux dés, encore faut-il que ce soit sous le prétexte de jouer quelques bijoux.

Il y a de grands changements projettés qu'on ne peut consommer d'un coup de main auquel M. le chancelier d'Aguesseau n'étoit pas homme à se prêter ; M. d'Argenson est d'un autre caractère ; il n'a jamais repoussé aucune commission ; il est pliant autant qu'intelligent, actif et homme d'exécution.

D'Aguesseau, dont le ministère
Du ciel apaisoit la colère,
Le Régent vient de le bannir :
Frémissez tous de sa disgrâce.
On peut juger de l'avenir
Par celui qui remplit sa place.

Paris, 14 février 1718.

Le Régent lâcha en plusieurs rencontres des termes qui font comprendre qu'il a des sujets de plaintes capitaux contre le Chancelier. Il a dit : J'ai des preuves dans ma poche de sa trahison contre moi. — Mme la Douarière en a dit autant à sa toilette, et

ceux qui approchent le plus des princes et des Conseils, assurent que c'est qu'il a eu des conférences avec M. le Duc pour ôter la régence à Son Altesse, s'il perdoit entièrement la vue, comme il y a lieu de le craindre encore, la maladie de ses yeux allant plutôt en empirant qu'en bien : de sorte que la disgrâce du premier chef de la magistrature est complète ; et Mme la chancelière, qui partit vendredi pour Fresne, a témoigné que c'étoit pour du temps.

Le Parlement de Paris ne dit mot depuis la réponse à ses représentations et n'en pense pas moins : il y a des relations particulières entre les divers Parlements de France là-dessus. Dieu veuille que quelque chose de sinistre ne couve pas sous la cendre échauffée pour éclater par la suite.

Ce qui est de vrai, c'est qu'on ne peut revenir sur ce qui s'est passé et que la consternation est grande dans nos cœurs, particulièrement parce que M. d'Argenson étant sur le pinacle et étant imbu des maximes de Louis XIV, nous apréhendons qu'il n'en infatue M. le duc d'Orléans et qu'il ne lui fasse changer sa bonté ordinaire en rigueur arbitraire dont on a été accablé dans le dernier ministère. D'un autre côté nous comptons sur l'habileté du nouveau garde des sceaux et qu'il se piquera d'honneur pour viser mieux au bien public qu'on n'a fait.

On a toujours bien désiré que notre jeune monarque s'élève en bonne santé, mais ce souhait augmente encore s'il est possible, car si Dieu en disposoit, vous ne sauriez croire combien le roi d'Espa-

gne auroit de partisans nouveaux depuis ce qui est arrivé et une guerre civile des plus dangereuses en seroit infailliblement le fruit. Je vois plusieurs personnes de première considération, dans la robe surtout, qui se seroient saigné pour le Régent et qui ont bien changé d'inclination, à cause principalement du peu d'égard de Son Altesse pour les Parlements. Celui de Paris et toutes les autres Cours n'ont pas voulu enregistrer les lettres de cachet envoyées pour leur notifier la nomination de M. d'Argenson.

Outre M. de Coudray, M. d'Ormesson, beau-frère du chevalier, a quitté volontairement ses emplois. J'oubliois de vous dire que M. le premier Président, craignant d'être aussi disgrâcié, a dit au Régent en face et avec fermeté : — Monseigneur, vous pouvez me donner mille désagréments, mais je vous déclare que je n'en prendrai aucun, et quant à ma charge, vous ne me l'ôterez qu'avec ma tête. — Le Régent lui répondit en riant qu'il ne savoit ce qu'il disoit et qu'il ne songeoit pas à ce qu'il croyoit. Depuis ce temps M. le Premier fait sa cour à l'ordinaire et l'on remarque qu'il est plus souvent avec le duc du Maine que de coutume.

Dans une fête superbe que M. le Duc a donnée à grand nombre de conviés dont il y avoit trois tables de 25 couverts, servies en gras et en maigre, et un bal magnifique : sur le minuit, un masque voulut à toute force entrer pendant le repas et avant que les masques entrassent. M. le Duc ordonna de le laisser entrer : il parut à la table de Son Altesse où

étoit Mlle de Charolois et des personnes de la première distinction de l'un et l'autre sexe, et après s'être assis, on s'aperçut qu'il étoit pris de vin. Aussi dit-il avec insolence aux dames surtout : on voulut le rouer de coups, mais M. le Duc l'empêcha et le fit insensiblement emmener voir les appartements, après quoi on le mit dehors l'hôtel fort honnêtement sans le maltraiter. On admira la patience du Duc qui veut se faire aimer du public. Ce mal avisé a été reconnu pour un Anglais qui avoit bu et parloit mal de la nation française.

Quant aux peuples, ils ne sont pas ménagés et nous ne nous attendons pas de voir de nos jours aucun soulagement sensible ; c'est une bête de charge qu'on accable et dont le métier est, dit-on, de pâtir. Il faut que le Régent s'attache autant que jamais à conserver les traités qu'il a faits avec l'Angleterre et la Hollande. S'il change de système là-dessus, je crois que de dix Français il y en aura neuf contre lui. Il s'est mis assez d'affaires sur les bras, par le coup hardi que nous venons de voir dans le centre du royaume sans s'en attirer de nouvelles au dehors.

Paris, 18 février 1718.

La prétendue intrigue de M. le Chancelier avec la cour de Madrid, à la tête de laquelle on mettoit M. le Duc, n'est pas vraie, quoiqu'elle se soit débitée par des gens de la Cour qui en cela ont eu des vues de justifier ce qu'on a fait en enlevant les sceaux à M. d'Agues-

seau. Mais on donne à présent tout d'une voix la cause de la disgrâce de ce premier magistrat à cette haute fermeté de Romain, à ce rare amour de la patrie que la Cour regarde comme des vertus dangereuses et séditieuses.

Aujourd'hui le Régent, Mme de Berry et presque toute la Cour va au devant du duc et de la duchesse de Lorraine : l'entrevue se fera à Bondy dans le salon magnifique de M. Triboulot, où Mme la duchesse tiendra toilette, et, quittant les habits de campagne, prendra ceux de cour et de cérémonie. A l'égard du duc il gardera l'incognito, à cause des princes du sang qui ne veulent pas lui accorder le pas ; il ne prêtera point foi et hommage : on l'a remis à la majorité. Son traité pour ce qui restoit indécis du traité de Ryswick a été enfin consommé et il vient d'être publié : c'est un petit détail peu intéressant.

Paris, 21 février 1718.

J'ai appris que le Régent est revenu de sa colère qui ne vient que de trop de gloire qu'il attache à ce système : je veux rendre, dit-il, toute l'autorité au Roi qui lui appartient et qu'il ne soit point dit qu'elle soit diminuée le moins du monde. La pensée qu'elle souffre quelque atteinte pendant sa régence l'effraye et, pour la maintenir entière, tout lui fait ombrage. Du reste ce prince est bon, clément et répugne à faire du mal, s'il n'y est entraîné par la maxime ci-dessus, qui est un faible dominant en lui.

Ce fut vendredi que le duc de Lorraine, que l'on appellera le comte de Blamont, arriva avec son épouse, la comtesse de Craon, et une autre dame de qualité. Ils dînèrent à Bondy, et Madame avec le Régent, son fils, allèrent à mi-chemin de Bondy au-devant d'eux. Sitôt que les carrosses furent à cent pas l'un de l'autre, le duc et la duchesse descendirent les premiers du leur et le Régent du sien presqu'en même temps. Pour lors ils s'avancèrent les uns et les autres à pied, et le Régent et le duc s'étant embrassés de toute manière en s'appelant chers frères, Mme la duchesse de même : ils vinrent au carrosse de Madame qui ne descendit pas et montèrent tous dedans, où il se fit mille embrassades. Ils arrivèrent ainsi au Palais-Royal et allèrent sur-le-champ à l'Opéra. Samedi le comte de Blamont vint saluer le Roi avec qui il ne fut qu'un moment : la duchesse le salua hier sur le pied de princesse de sang dont la qualité est indélébile : ils vont désormais participer à tous les plaisirs de la cour jusqu'au 20 mars qu'ils s'en retourneront.

M. d'Argenson travaille comme un satyre et je crois qu'il ne boit, ne dort, ni ne mange. Il va faire donner deux millions de plus qu'à l'ordinaire pour le paiement des rentes.

Le public commence à avoir foi en M. d'Argenson, pour le redressement des finances. Outre les lumières propres qu'il a, on sait qu'il prend conseil des deux hommes du royaume qui entendent le mieux les finances, M. Desmarets et le sieur Bourvalais.

Paris, 25 février 1718.

Lundi dernier, sur les 11 h., le Parlement, par ses députés, alla au Louvre recevoir la réponse à ses remontrances que le Roi fit par la bouche de M. d'Argenson, lequel a lu mot pour mot ce qu'il a dit, et il arriva par incident qu'il laissa tomber deux fois le papier et deux fois il le ramassa pour en continuer la lecture. Voici à peu près les termes de son discours :— Le Roi a bien voulu écouter la remontrance de son Parlement, quoiqu'elle ne paraisse pas dans la disposition de la déclaration du mois de septembre dernier. Sa Majesté y a déjà pourvu en faisant payer avec plus d'exactitude les rentes de l'Hôtel de Ville, et cet article fera toujours la principale attention du Roi. Il parla ensuite des billets des receveurs généraux, du recouvrement des deniers, du soin à observer les ordonnances dans le désir de soulager ses peuples et d'acquitter ses dettes.

Demain pour le duc et la duchesse de Lorraine fête chez M. le Duc avec grand festin et bal (1).

Mme de Sabran, qui est des anciennes amies du Régent (2), se présenta mercredi à la porte de sa

(1) Le duc de Lorraine, dont la femme était sœur du Régent, était venu pour négocier un traité par lequel, à force d'adresse, il obtint du duc d'Orléans le titre d'Altesse Royale et la cession de 114 paroisses ressortissant du parlement de Metz, lequel protesta énergiquement contre l'enregistrement de l'édit que le Parlement de Paris accepta sans discussion.

(2) Née de Foix-Rabat, belle et pauvre, mariée à un homme

chambre avant qu'il fût levé, laquelle lui fut refusée ; sitôt qu'elle fut de retour, ayant la rage et le dépit au cœur, elle lui écrivit la lettre suivante :

« J'ai été à ta porte qui ne m'a pas été ouverte par tes ordres : chienne de race, quand tu viendras à la mienne, tu pourras y trouver le même sort ; tu ne sais pas parler, mais tu sais lire. Lis donc, monstre ; je t'enverrai demain mon mâtin (c'est son mari) afin que tu le fasses ton chambellan, car pour le reste cela regarde ton garde des sceaux. » Et puis elle a signé. Ce billet a été rendu au prince qui en a ri et l'a montré à tout le monde : et cependant M. de Sabran n'a point été chambellan et la belle n'a rien obtenu.

Le roi a vu jouer par les comédiens italiens l'*Avocat pour et contre* ; il a ri comme il n'a jamais fait.

M. le prince de Conti s'applique aux affaires et marque avoir bien de l'esprit : il se guérit de la bagatelle.

Paris, 28 février 1718.

M. le Duc donna la nuit de samedi à dimanche un régal où il y avoit 130 dames invitées, sans compter les hommes qui étoient en plus grand nombre. On fit servir de bonne heure en maigre et en gras et il y eut bal toute la nuit. Mais la duchesse de Berry

de grand nom aussi, dit Saint Simon, mais pauvre ; elle avait de l'esprit, plaisante, rabine, débauchée, surtout charmante à table. C'est elle qui présenta plus tard à ce prince la duchesse de Phalaris.

renchérit tantôt, car il y aura plus de 400 couverts et grand bal avec une profusion de tout ce qu'on pourra désirer. Tout cela est en l'honneur de la duchesse de Lorraine. On croit que demain le Régent donnera aussi un bal au Palais-Royal.

On est désolé ici de l'ordre du nouveau lieutenant de police, qui a été publié samedi, portant défense aux maitres des cafés de donner à jouer à toutes sortes de jeux, même aux échecs et aux dames, sans prétexte même que l'on ne jouerait pas d'argent : ce qui désœuvre quantité de bons bourgeois qui passoient leur temps aux échecs et aux dames tous les soirs et qui se plaignent qu'on les traite comme des écoliers.

Paris, 4 mars 1718.

Les bons serviteurs du Régent sont bien fâchés de voir que le public témoigne un mécontentement universel de ce qu'il a fait contre le Chancelier, et de ce qu'il traite les Parlements avec tant de hauteur. C'est ce qui donne lieu à bien des gens de changer de sentiment au sujet de ses droits à la couronne, si la France étoit assez malheureuse de perdre son jeune roi, car il nous parait que Son Altesse dans ce cas auroit une infinité de gens contre lui qui, sans ce qui vient d'arriver, auroient été pour lui, et les Parlements surtout, qui étoient dévoués à ce prince, changeroient bien de note.

Je sais d'ailleurs que son bon œil dépérit tous les jours et qu'il est comme sûr qu'il deviendra aveugle.

Je sais encore que les principaux de l'État sont attentifs à cet événement et que l'on mettroit un autre Régent ou un co-régent s'il perd la vue. (1)

Ce qui vous surprendra est que le Roi d'Espagne demande passage par la France pour se rendre en Italie : et sur ce que le Régent l'a refusé sa Majesté catholique a fait entendre qu'il le prendra de force. Sur quoi le marquis de Nancré partit en poste lundi pour Madrid. Il y a plus : on m'a dit que le roi d'Espagne a l'intention de se faire déclarer Régent du royaume au cas où Son Altesse deviendroit aveugle, et de faire nommer le Parlement de Paris tuteur du Roi, sous ses ordres.

Le grand bal de M. le Duc fut exécuté avec la dernière magnificence. Cette fête coûtera plus de 40.000 L. Le prince de Conti donna une petite fête mardi où il y eut plus de plaisir, parce qu'il y avoit moins de monde et beaucoup d'ordre. Celui de Mme de Berry coûtera 100.000 L. Le duc de Lorraine dîna lundi chez le comte d'Harcourt ; il y avoit 18 couverts et un plat de cent écrevisses qui coûta 200 L. Ce prince s'ennuie ici disant qu'on y crève de boire et de manger et qu'il ne se plaît pas dans de si grandes cohues. Il partira avant sa femme. Le Régent se joint à lui pour demander au Pape un évêché à Nancy, en démembrant celui de Toul auquel nomment nos rois.

(1) Il avait un œil très malade ; les uns disaient qu'il s'était blessé avec une raquette au jeu de paume : d'autres qu'il avait reçu un coup de Mme de la Rochefoucauld ; d'autres enfin un coup d'éventail de la marquise d'Arpajon.

J'ai eu l'honneur de vous mander que ceux qui connaissent particulièrement l'abbé du Bois disent qu'il n'a jamais passé pour un grand génie, et qu'il n'y a rien d'extraordinaire en lui que le bonheur d'avoir élevé le Régent et d'être une de ses créatures : on lui a donné de bonnes intructions qu'il a suivies, c'est là son mérite ; du reste un galant homme, homme poli et assez insinuant. Il ne faut pas douter qu'il vise au cardinalat.

Paris, 11 mars 1718.

M. de Fourqueux, au vrai, n'est ni mort ni apoplectique (1) ; M. le duc de Lausun est mort (2). M. de Magny est hors de la Bastille (3).

Paris, 14 mars 1718.

Je sais à n'en presque douter que sur des découvertes nouvelles, le duc de Noailles va tomber dans la disgrâce. Madame a entrepris sa chute sur ce qu'elle a appris, et il ne tient plus qu'à un reste

(1) Ancien procureur général de la Chambre de justice.

(2) Erreur : M. de Caumont, duc de Lauzun, ne mourut qu'en 1723, à 90 ans.

(3) Foucault de Magny, fils d'un conseiller d'État, intendant lui-même à Caen, puis introducteur des ambassadeurs, vint au bal donné le 28 février, par la duchesse de Berry à la duchesse de Lorraine, et se mit sans permission à la table du souper ; rudement malmené pour cela et mis à la porte, il se répandit en propos qui le conduisirent à la Bastille. Il passa en Espagne, s'en fit chasser, revint à Paris, où il ne trouva que le mépris ; il y mourut misérablement

d'amitié que le Régent a pour lui, ce qui ne peut durer longtemps (1).

On ne parle plus de la Constitution, comme si il n'y avoit jamais eu de différens là-dessus en France.

M. d'Argenson va faire passer les sceaux à M. de Caumartin, son beau-frère, parce qu'il sont incompatibles avec ses emplois sur les finances (2).

On presse fort le Chancelier de donner sa démission, mais on doute fort qu'il le fasse.

On parle très fort de l'extinction de la banque de Law.

Paris, 18 mars 1718.

On m'écrit de Reims que six écoliers de l'Université ont été dans les cours des Jésuites y contrefaire des poulets d'Inde par dérision contre les Pères qui firent ce qu'ils purent pour saisir cette jeunesse, laquelle avoit bien pris ses mesures pour n'être pas prise, et en effet ils se retirèrent sains et saufs ; mais il arriva quelques jours après qu'un autre écolier de l'Université, appelé de Perthe (3), allant chercher

(1) Le duc de Noailles se maintint cependant encore : il obtint même la survivance de ses charges et gouvernements pour son fils âgé de 5 ans. Il ne fut exilé qu'en 1722 à cause de Dubois auquel il portait ombrage, et il revint à la cour, dès la mort du cardinal, l'année suivante.

(2) Cela ne se réalisa pas : d'Argenson conserva les sceaux jusqu'au 5 mai 1720. Il les reprit pendant quelques semaines ensuite, les rendit encore et mourut en 1721.

(3) Ancienne famille bourgeoise de Reims qui a donné à cette ville plusieurs magistrats et chanoines estimés.

un de ses amis chez les Jésuites pendant la tenue des classes, les Pères se saisirent de lui et, pour venger le culte blessé en leurs personnes, firent fouetter ce jeune innocent jusqu'au sang. Le père a rendu sa plainte, a fait informer, et l'affaire se poursuit vigoureusement devant le lieutenant criminel de Reims. L'archevêque, qui est tout à fait Jésuite, a fait prier celui-ci de surseoir, mais il a répondu qu'il feroit le dû de sa charge. Ce jeune fustigé à un oncle procureur de la Cour qui m'a dit hier avoir écrit à son frère de ne point accomoder cette affaire.

Paris, 21 mars 1718.

M. le duc d'Uzez s'est fait mettre à la Bastille pour avoir parlé haut au Palais-Royal, piqué de n'avoir pas été compris dans la dernière promotion qui a fait bien des mécontents (1).

Paris, 25 mars 1718.

Lundi dernier le Parlement ne fut point assemblé quoique Messieurs s'y attendissent, et surtout Messieurs des enquêtes, ce qui donna lieu à ceux-ci de s'assembler entre eux dès l'après-midi au cabinet secret de la 1re Chambre pour délibérer sur tout ce qui se

(1) Nous ne savons de qui veut parler notre chroniqueur : le duc d'Usez était depuis 1702 retiré du service à cause d'une chute de cheval qui l'avait grièvement blessé à Haguenau. Il s'agit peut-être du comte d'Uzez, nommé lieutenant général au mois d'octobre 1718.

passe et sur telle mesure qu'ils prendroient pour faire tenir le Parlement : les députés s'assemblèrent aussi dans la chambre de l'Édit dans le même temps, et tous résolurent de demander absolument et déterminement que les Chambres fussent assemblées. Mais le premier Président, qui ne songe qu'à calmer les esprits et à satisfaire la Cour, éluda encore le mardi et fit mercredi un coup qui met tout en rumeur ; ce fut de se trouver dans la Grand'Chambre avec 10 ou 12 conseillers avant 7 h. du matin pendant que les conseillers étoient dans la chambre de l'Édit et là de prononcer l'enregistrement des lettres patentes attachées à l'arrêt du Conseil, sans le sceau des enquêtes, ni la plupart des autres conseillers de la Grand'Chambre ; et quand il eut prononcé cet arrêt, il l'envoya dire à la Cour des Aides, qui, devant se mouler sur le Parlement, fit la même chose, et puis à la Chambre de l'Édit trouver les commissaires à qui il fit part de ce qui s'étoit passé, dont ces messieurs témoignèrent une grande surprise et allèrent chacun aussitôt avertir leurs Chambres dont ils reçurent l'ordre de demander l'assemblée des Chambres dans le moment. Il ne fut pas possible de le refuser, et ces messieurs étant entrés tous en colère dans la Grand' Chambre, il y eut un tapage des plus vifs et des reproches à brûle-pourpoint faits à M. le Premier de ce qu'il abandonnoit l'intérêt public pour les siens particuliers, et qu'il n'avoit pas eu 200,000 L. pour rien, avec quantité de circonstances désagréables, et puis les opinions ayant été prises, et

l'arrêt fut dit qu'il n'étoit pas arrêt, et la copie qui avoit été envoyée à l'imprimeur, lequel y faisoit travailler, fut retirée, après quoi l'assemblée fut remise à jeudi 8 h. du matin, auquel jour il eut encore des altercations plus fortes, car M. le Premier ayant essuyé les mêmes attaques, il ne put les soutenir et sortit, ce qui fit dire à plusieurs conseillers que le Parlement n'en tiendroit pas moins un arrêt. Cependant on députa un Président des enquêtes pour le prier de revenir, ce qu'il refusa : on députa ensuite M. le Pelletier, président à mortier, qui revint aussi sans rien faire. Après quoi le Parlement s'ajourna pour l'après-dîner. En traversant la grande salle M. le Premier, quand il sortit de la Grand'Chambre pour ne pas être témoin ce qui s'y passoit, je l'entendis moi avec plusieurs autres qui prononçoient ces paroles au Président d'Alègre : — L'on me couperoit plutôt la tête que de faire cela. — Nous n'avons pas su de quoi il s'agissoit précisément et sur quoi tomboit ce mot, si ce n'étoit de prononcer un arrêt contraire à celui qu'il avoit prononcé la veille. Tous les conseillers étoient pleins de feu sur le visage et dans une colère évidente. Voila une brouillerie dangereuse dans l'État entre le Régent et le Parlement, et dans le Parlement entre la Grand'Chambre et les enquêtes, la Grand'Chambre suivant le parti du premier Président et de la Cour, et les enquêtes se déclarant pour l'examen des choses avant que de les passer. Il ne faut pas oublier qu'hier une voix s'éleva dans la foule des conseillers, qui dit tout

haut : — Le Régent est aussi aveugle de l'esprit que du corps, aussi bien que ceux qui le conseillent ; — paroles qu'on laissa tomber sans paraître les entendre.

Paris, 1er avril 1718.

Le Roi paraît se porter beaucoup mieux que dans son enfance : il a très bon air, bien campé sur les jambes et se sent à merveille sur ce qu'il est. Dieu veuille qu'il ne se sente pas trop un jour et qu'il profite des bons principes que lui inspire le maréchal de Villeroy, qui, à ce qu'on assure, ne le flatte pas trop et fait le devoir d'un honnête homme dans l'éducation qu'il donne au jeune monarque. Il est pourtant toujours pâle, mais cela n'influe pas sur sa santé, c'est sa couleur naturelle. Rien n'est tant désiré par les François que la vie de leur Roi.

M. Poirier, médecin du Roi, est mort subitement. Le duc d'Orléans laisse au Conseil de régence le choix d'un successeur, dont il ne veut pas se mêler (1).

M. le duc de Lorraine a été régalé depuis peu à Saint-Germain ; la reine d'Angleterre y parut : elle n'y fit pas une figure fort réjouie. M. le Régent le promena le 25 à Versailles et à Marly, et l'y régala splendidement.

Paris, 11 avril 1718.

Dès que la duchesse douairière sut que le traité de Lorraine avoit été enregistré par l'abbé de Mêsme,

(1) Dangeau se sert des mêmes expressions que notre chroniqueur : « Le Régent a déclaré qu'il ne se mêleroit pas du choix. »

qui lui en donna la nouvelle, elle témoigna une joie extrême disant à l'abbé :« C'est un vrai tour d'ami et nous nous en souviendrons comme nous nous souvenons de ceux qui prennent le contrepied ».

Le duc et la duchesse de Lorraine sont partis vendredi. Comptez qu'ils n'ont eu d'autre affaire ici que leur traité et de se bien divertir. Mme la duchesse douairière a été leur solliciteuse, si l'on peut parler ainsi d'une grande princesse estimée et aimée de tout le monde, pour leur faire obtenir dans le traité tout ce qu'ils ont voulu. Mais si le Parlement étoit libre, il y auroit eu de grandes contradictions. C'est une des causes de la disgrâce du Chancelier qui a soutenu au Régent qu'il passoit son droit en cédant au duc de Lorraine ce qu'il cédoit.

Il est certain que dans la négociation sur le tapis entre la France et l'Empereur pour apaiser la guerre déjà allumée par l'Espagnol et pour faire renoncer Sa Majesté Impériale au titre de roi catholique, Sa Majesté a demandé la cession de l'Alsace et de la Franche-Comté, ce qui n'est pas prêt d'être accordé, en sorte qu'il n'y a pas apparence que cela réussisse de ce côté.

Vous savez la mort presque subite de Mme de Vendôme, secrètement mariée à un de ses officiers, Espagnol de nation (1). Le Parlement a fait mettre les scellés sur ses effets.

(1) Marie-Anne de Bourbon-Condé, enlevée par un accès de goutte remonté que les médecins ne surent pas reconnaître ; elle n'avait que 40 ans et succomba en réalité à l'abus des liqueurs

Le Régent ayant fait un présent à deux dames de 1.100 mil écus de pots de vin que les nouveaux fermiers ont donnés au Roi, M. d'Argenson s'en est plaint à Son Altesse même, à qui il a dit que cela auroit pu être employé plus utilement. Mme la duchesse de Berry est en retraite aux Carmélites depuis lundi : elle y sera jusqu'à demain, y faisant des exercices de piété édifiants.

M. le Régent est entré le 13 pour quinze jours dans des remèdes pour ses yeux. M. le Duc est à Chantilly avec une grosse cour pour douze jours.

Paris, 22 avril 1718.

On m'a dit que le comte de Stairs entrant dans le cabinet du Régent en présence de toute la Cour, ces jours passés, Son Altesse lui dit tout haut : — M. l'Ambassadeur, vous ne mandez pas au roi, votre maître, les choses comme elles sont, car je vous ai dit que j'avois de l'argent et des troupes pour exécuter les paroles que je donne et nous étions convenus que vous l'écririez, et cependant j'ai appris que vous n'en aviez donné aucun avis ; je vous croyois plus exact. — L'ambassadeur répondit si bas qu'on ne l'entendit pas et parut, dit-on, un peu mortifié. On se quitta cependant avec beaucoup d'honnêtetés.

fortes ; elle avait hérité de tous les biens de son mari. Saint-Simon, qui ne l'aimait pas, ne parle cependant pas d'un mariage secret.

Chacun corne aux oreilles du Régent que s'il souffre que des ministres réfugiés rentrent en France pour y prêcher, on verroit bientôt se rallumer une guerre de religion. Voilà pourquoi il arme les bras de sa politique contre les religionnaires.

Paris, 29 avril 1718.

M. d'Argenson a dit à quelques confidents qu'il est accablé du poids dont il est chargé et qu'il ne s'attendoit pas aux déboires qu'il y trouve, tant par les difficultés insurmontables qu'il rencontre, que par les obstacles qui lui sont faits à tout moment du côté du Régent, qui veut souvent le contraire de ce qu'il estime convenable, étant d'ailleurs secrètement traversé par les intrigues des femmes. A propos de femmes, trois maîtresses de Son Altesse sont accouchées depuis peu : il y a un enfant de Mme de Parabère, qui s'appelle le comte de Dunois. Elle a reçu 50.000 L. le jour de ses couches.

Il y a trois jours, le maréchal de Villars étant dans le cabinet du Régent, le marquis de Beauffremont y fut mandé. Ce seigneur y étant arrivé, Sa Majesté lui dit qu'il l'avoit prié de venir pour l'assurer que le maréchal avoit pour lui toute la considération qui lui étoit due. Sur quoi le maréchal prit la parole et, comme il est beau parleur, il s'étendit sur les éloges du marquis, sur l'antiquité de sa maison et sur la valeur personnelle dont il avoit été témoin en telle et telle occasion. A quoi le marquis y répon-

dit à peu près sur le même ton en faveur du maréchal, en lui faisant néanmoins entendre qu'il étoit fort au-dessus de lui du côté de la naissance. Le Régent les fit embrasser et réconcilier; il faut savoir que leur différend vient de ce que M. de Villars, écrivant à M. de Beauffremont, finit sa lettre par: « Je suis votre serviteur », dont celui-ci se sentant choqué fit une réponse pleine de raillerie au maréchal qui s'en plaignit, comme étant insulté, quoique supérieur du marquis, et maréchal de France.

Le conseil du Régent a terminé un autre différend entre le cardinal de Polignac et l'évêque de Metz, survenu le jeudi saint au sujet du livre de l'Évangile que tous deux vouloient donner à baiser au Roi ; le cardinal soutenoit que c'étoit lui qui devoit jouir de cet honneur là comme *digniari*, et le prélat disant que, comme premier aumônier du roi, il n'y avoit que lui qui pût le faire en l'absence du cardinal de Rohan, grand aumônier, et il arriva que pendant que le prêtre disoit l'Évangile, ces illustres rivaux minutoient le moment qu'il eût achevé pour se ruer sur le livre et le présenter à Sa Majesté, ce qui auroit dépendu pour la réussite de la promptitude ou de la vigueur des deux prélats, mais le maréchal de Villeroy, s'apercevant de l'altercation, parla au Roi à l'oreille et le supplia de dire tout haut qu'il ne baiseroit pas le livre d'Évangile cette fois-ci, ce qu'il fit et désarma les contendans et les fit revenir à leur place, comme si de rien n'étoit. Le Conseil du Régent a décidé pour le premier aumônier et jugé que c'étoit

un fait de sa charge, nonobstant le *digniari* du cardinal.

Paris, 2 mai 1718.

L'incendie du Petit-Pont a laissé des marques effroyables de ses sinistres (1) : on compte plus de vingt-cinq maisons brûlées et plus de cinquante familles dans la désolation ; c'étoient tous bons marchands de notre voisinage ; plusieurs ont sauvé leurs marchandises, leurs papiers et leur argent, et quelques-uns ont perdu presque tout, entr'autres M. Olivier, marchand de dentelles, à la maison de qui le bateau enflammé s'est arrêté d'abord et qui a mis le feu de partout en même temps dessous aux fenêtres et plus haut. La ville perd 19 maisons : l'Hôtel-Dieu souffre plusieurs dégâts, trop heureux de n'avoir pas été dévoré par les flammes, et si le feu y eût pris, notre quartier étoit tout perdu. Il y a au moins trente hommes de péris. Notre cardinal et le duc de Noailles, son neveu, étoient dans l'Hôtel-Dieu pendant ce désastre ; le premier en prières et l'autre donnant ses ordres partout, et ayant fait abattre une petite maison joignant le portail, ce qui a été fait très à propos. Il y a encore actuellement du feu dans les cours. Je vous confirme que tout cela est l'ouvrage d'un cierge bénit.

Paris, 9 mai 1718.

L'abbé de Saint-Pierre, aumônier de Madame, a été exclu de l'Académie française par l'Académie même

(1) Il eut lieu le 28 avril.

pour avoir fait un livre dans lequel il parle très mal du feu Roi et maintient l'utilité des différents Conseils établis depuis sa mort (1). Le Régent a dit aux députés de l'Académie qu'il approuvoit tout ce qu'elle avoit fait là-dessus et même a fait conduire à la Bastille le sieur Moncau qui a imprimé ce livre, que je crois renfermer beaucoup de vérités, mais elles sont dites hors de saison et d'une manière trop sèche et trop vive; je ne vous en parle que par ouï-dire, car personne ne voit cet ouvrage.

Samedi à huit heures du matin la Reine d'Angleterre mourut à Saint Germain avec de grandes marques de piété. Un de ses principaux officiers hier dépècha un courrier au Prétendant: la France gagne à cela 600.000 L. par an (2).

M. Law s'est fait naturaliser : il tend à une situation importante dans les finances : il figure un grand. Il a acheté de M. Desmarets, La Marche, qui est un château près de Paris (3).

On assure que le Régent a beaucoup de millions

(1) Charles Castel de Saint-Pierre, auteur du fameux *Projet de paix perpétuel*, publié en 1717. En avril 1718, il donna son *Discours sur la polysynodie*, condamnation du système de Louis XIV et apologie des conseils établis par le Régent. Il fut ensuite l'âme du club de l'*Entre-sol*, qui se tenait chez le président Hénault. C'était un homme honnête, de vraie valeur, mais absolument utopiste.

(2) « Elle est morte comme une sainte, comme elle a toujours vécu » écrit Dangeau. Saint-Simon en dit autant. Elle mourut d'un refroidissement pris en sortant de l'église où il faisait très chaud.

(3) Dangeau constate à ce moment de fréquents et longs entretiens du Régent avec Law.

en réserve : tout est à l'ordinaire mal payé. On prétend qu'il a promis à M. d'Argenson de ne plus déranger ses dispositions : lorsqu'il est dans un certain état, Mme la duchesse de Berry lui fait assez aisément signer ce qui lui plait, ainsi que quelques autres initiés dans les mystères de la volupté.

Paris, 13 mai 1718.

Le 5 au soir on porta de Saint-Germain-en-Laye à l'église des Filles de la Visitation de Chaillot le corps et le cœur de la reine d'Angleterre suivant ses dernières intentions sans beaucoup de pompe : vingt gardes et six pages seulement précédèrent le carrosse du corps qui étoit suivi par un petit nombre d'autres carrosses remplis d'officiers, d'Anglais et d'Irlandais. Le 11, le Roi prit le deuil en violet. M. le Régent l'a fixé à trois semaines : on a demandé à Son Altesse si la pension de la Reine seroit continuée au Prétendant : il a laissé la question indécise.

Tout Paris a été imbu ces jours-ci que M. Law avait abjuré la religion protestante dans les formes pour embrasser la romaine, qu'il alloit acquérir terres, charges et maisons en France. Ce qui est fort véritable, c'est que le Régent le soutient toujours contre vent et marée et a déclaré que cet homme lui étoit nécessaire.

On parloit ces jours-ci de donner les sceaux à l'abbé du Bois. Je vous assure qu'il y a apparence que cet heureux ministre en sera honoré au retour de ses négociations.

Les billets d'État perdent toujours 65 et 66.

On parle d'une taxe sur les portes cochères.

On assure que le marquis d'Effiat, qui est l'homme de confiance du Régent, avoit lu le livre en manuscrit de l'abbé de Saint-Pierre intitulé la *Polisynodie*, et qu'il avoit dit qu'on pouvoit l'imprimer. Mais le duc du Maine et le maréchal de Villeroy, qui y avoient trouvé des exceptions fortes contre la gloire du gouvernement du feu Roi, ont sollicité puissamment cette disgrâce, et ils avoient même menacé si cet abbé osait se présenter chez le roi, ils ne pourroient se dispenser de le faire jetter par les fenêtres.

Paris, 16 mai 1718.

Les commissaires nommés pour voir comment on se passera du Pape pour les bulles, songent à travailler sérieusement ; et je sais un de mes amis qui a été consulté par un d'eux sur les livres qu'on doit prendre pour bien s'instruire. C'est le maréchal d'Huxelles qui provoque cette affaire et qui est piqué au vif de ce que Sa Sainteté lui a manqué de parole. J'ai appris que ce seigneur avoit assuré, il y a quelques semaines, le Régent qu'on auroit des bulles et Son Altesse lui a fait reproché qu'elles ne venoient pas suivant sa promesse. Il a répondu : — Monseigneur, je vous avois assuré que l'on m'avoit donné parole, mais je ne vous avois pas assuré qu'on ne manqueroit pas et c'est ce qu'on a fait. — Le Régent répondit : -- Ne nous fions pas à ce f... dévot, et voyons

ce qu'on peut faire. — Sur quoi on a résolu la voie des commissaires auxquels on associe l'abbé Pucelle et M. Mainguy, conseiller de Grand'Chambre, qui ne sont pas fort papistes. On prétend aussi qu'on consultera M. Nonette, avocat célèbre, sur les matières bénéficiables et à qui j'ai souvent entendu faire souvent grande raillerie sur les abus de Rome, et M. Avaux, aussi très fameux avocat qui n'est pas plus réservé sur ces matières. Enfin on espère de deux choses l'une : ou faire avouer la Cour de Rome qui est si raide, ou se passer d'elle et prendre des bulles dans le royaume de la manière dont on conviendra.

Le fameux M. Law se maintient toujours en crédit et va faire des acquisitions considérables en France pour cesser d'y être étranger et sans biens. Il va aussi se faire catholique, si cela n'est pas déjà fait. Si le Grand Seigneur lui propose de le faire grand vizir, nous verrons s'il ne se fait pas mahométan.

Il y a eu beaucoup de chaleur et d'agitation à la Cour au sujet du deuil, dont la durée n'est pas encore absolument déterminée. Mme de Berry en avoit puissamment inspiré à M. le Régent la réduction à 3 semaines, et Mme la duchesse d'Orléans a pris un parti contraire et vivement irrité contre Madame sa fille. Elle n'a cessé de représenter au duc d'Orléans qu'il étoit de la dignité de la couronne de consommer par cet honneur extérieur la pieuse et généreuse charité dont depuis 30 ans elle avoit entouré cette famille désolée ; que l'on devoit tenir pour précieuse

la mémoire des divers efforts du feu roi pour la rétablir, dont il ne s'étoit départi qu'à l'extrémité et sans néanmoins renoncer à son dessein de saisir toutes les conjonctures favorables à cet objet ; que ce seroit renoncer à la gloire qui revenoit à la France de ces généreuses dispositions que de se déterminer dans cette occurence plutôt par un frivole intérêt de toilette et d'ajustement de femmes que de commerce. On prétend que ces raisons et diverses autres poussées avec chaleur ont ébranlé M. le Régent ; cependant on ne croit pas que ce deuil soit prorogé à 3 mois. Les honneurs qu'on rend au corps de cette reine se conforment à ses désirs ; il est exposé au milieu du chœur des Filles de la Visitation de Chaillot, sans tenture et sans dais, aux seules armes de cette princesse : sur le poële environné de huit cierges, dont deux seulement sont allumés.

Les dames de la Cour de Saint-Germain sont dans une très sérieuse consternation. M. le Régent leur conserve sur le même pied la pension que leur faisoit la reine ; il n'est point encore décidé si on leur laissera leurs appartements au château.

Le Régent a ordonné à tous les Jacobites rebelles de sortir de France et de n'y point revenir. Cela s'est fait sur de nouvelles instances de milord Stairs. Ce ministre s'est retiré à Montfermeil, en attendant les ordres du Roi son maître s'il prendra ou non le deuil, surtout si ce sera le grand deuil et s'il drapera.

L'abbé de Saint-Albin, qui a marqué une envie em-

pressée de se faire reconnaître et légitimer, s'est fait reléguer dans une de ses abbayes (1).

Paris, 27 mai 1718.

Il y a des gens de notre Cour qui appellent la flotte anglaise *notre flotte*, à cause, disent-ils, qu'elle est armée de notre argent, de quoi il semble que nos ministres ne se défendent pas trop, comme M. d'Argenson qui dit l'autre jour à une personne de considération : — Monsieur, il y a un coffre-fort dont je n'ai pas la clé, mais je crois qu'il ne s'ouvre qu'à propos et pour les grands coups.

Depuis quelques temps il se répand des émissaires du roi d'Espagne dans le public répétant que si nous avions le malheur de perdre le Roi, Sa Majesté Catholique reviendroit en France sans dificulté, et cela donne occasion de parler sur les renonciations. On ne doute pas que les Jésuites ne soient les fauteurs en secret de ces maximes. Il faut avouer que ce qui enhardit ces gens à tenir de tels discours est ce qui se passe dans le Parlement qui est si maltraité ; la Banque de Law, qu'on maintient contre le sentiment de toute la France et de tous les étrangers ; et le rétablissement des 4 s. qu'on ne peut digérer.

Paris, le 30 mai 1718.

Le Prétendant est toujours à Urbin. Quelques

(1) Fils du Régent et de la danseuse Florence. Il ne reçut le sous-diaconat qu'en 1721. Il fut successivement évêque de Laon et archevêque de Cambrai.

personnes qui approfondissent, pensent qu'il pourroit bien faire le troc de religion, s'il y voyoit son retour assuré (1).

Le 20, Mme la princesse gagna au Parlement son procès contre la princesse de Conti, sa fille ; il s'agissoit de pierreries d'une valeur de un million qui lui ont déjà été adjugées sur les biens de feu M. le Prince.

Paris, 3 juin 1718.

M. Bourvalais a été rétabli dans tous ses biens à l'exception de Champ, de sa maison de Paris et d'une charge qu'il a chez le roi, à la charge de payer ses dettes. M. d'Argenson l'a voulu mitonner afin d'avoir ses avis, mais il ne répond guère à tout cela, sachant que Law domine dans les finances par rapport à sa banque. Bourvalais dit qu'elle gâtera tout et que c'est une invention diabolique.

Le marquis d'Effiat, qui est l'homme de confiance du Régent, surtout pour les affaires du gouvernement, s'est piqué plus d'une fois du peu de compte que Son Altesse a tenu de ses bons avis, après lui avoir marqué qu'elle les agréoit et qu'elle se proposoit de les suivre. Il fit, il y a quelque temps, une retraite de quelques jours à sa terre de Chilly.

Paris, 6 juin 1718.

Rien n'est plus équivoque que l'effet de l'édit du

(1) Le chevalier de Saint-Georges tenta encore fortune une fois sous le patronage de l'Espagne en 1719. Il échoua et se retira définitivement à Rome, où il épousa une princesse Sobieski, et mourut le 1er janvier 1766.

30 mai sur les monnaies : on s'aperçoit bien qu'il met tout en mouvement et qu'il augmente le prix des denrées et même des biens fonds, chacun voulant se défaire de son argent pour ne pas le porter à la monnaie ; mais les suites ne répondront pas à ce début et la méfiance du public succédera bientôt à cette confiance apparente. Pour le petit peuple, qui fait la multitude et qui achète toujours dans le détail, tout renchérit d'un quart et d'un tiers.

Le 9, il y eut aux Consuls de Paris des instances jusqu'à minuit sur des restitutions demandées du 5e. Le bénéfice que Jean Law tire de cette augmentation, dont il étoit bien informé à l'avance, est inestimable.

Paris, 17 juin 1718.

L'affaire des monnoies, qui a un grand rapport avec la banque de Law, passe pour être son ouvrage, et par là vous ne sauriez croire comme il est universellement haï. Milors Stairs étant dans l'antichambre du Régent il y a quelques jours, Law, voulant plaisanter, lui demanda ce qu'il pensoit de l'édit de la monnoie. — Je crois, dit-il, que devant qu'il soit un an vous serez suspendu, — et lui tourna aussitôt le dos.

Les six corps de marchands ont été mandés par le Parlement pour donner leur avis sur l'affaire de la monnaie. Ils promirent lundi de donner leur avis dès le lendemain, quand ils devroient travailler à leur mémoire toute la nuit. Ils démontrent péremptoi-

rement que par l'arrangement qu'on prend, on va tout perdre. Surtout ils déclament fort contre la banque de Law qui ruine tous les autres banquiers et jette tout le public dans une défiance plus grande que celle qu'on n'a jamais eue.

Il y aura cette année une abondance de blé et de vin en France plus grande qu'on n'a vu depuis longtemps.

Je vis le Roi hier, qui se porte fort bien et qui, sans flatterie, a un air tout prévenant; du côté de l'esprit et du bon naturel, Sa Majesté promet l'un et l'autre par toutes ses actions.

Paris, 20 juin 1718.

Vendredi dernier le Premier Président fit un petit discours au Parlement assemblé dans la chambre de Saint-Louis et dit à Messieurs qu'il se pouvoit qu'il eût tort dans la division qu'il y avoit eu en dernier lieu dans le Parlement, qu'il ne s'agissoit plus de tout cela et qu'il falloit s'unir plus que jamais pour le bien public et qu'il alloit leur rendre compte de l'audience qu'il avoit eu la veille du Régent. Il leur dit qu'il avoit représenté au Régent dans son cabinet, où étoit le garde des sceaux, le tort épouvantable que le dernier édit faisoit au royaume et qu'il le supplioit d'en faire suspendre l'exécution : il lui ajouta que c'étoit l'ouvrage de Law, selon l'avis de tout le monde. — Sur quoi le Régent l'interrompit en lui disant, — qu'il se trompoit, que ce n'étoit pas l'ouvrage de Law à qui je ne communique rien de secret qui regarde l'État; je ne l'emploie qu'à faire des calculs qu'il entend mieux

qu'un autre. — Monseigneur, dit le Premier Président, je veux le croire, puisque vous le dites, mais il faut donc qu'il ait été prophète, car nous savons qu'il a acheté pour de grosses sommes quantité de marchandises à Orléans avant l'édit, afin de gagner de grosses sommes. — Sur quoi le Régent sourit sans autre réponse. — Le Premier Président continua à parler en remontrant que Law étoit un homme perdu de réputation, banni de son pays et contre lequel il y avoit eu des jugements déshonorables. Ce fut pour lors que le garde des sceaux prit la parole et demanda quel grand tort faisoit l'édit, quand on le balançoit avec l'avantage qu'on en retireroit. — Comment, répondit M. le Premier, vous vous en dites donc l'auteur, Monsieur? J'en rendrai un compte exact au Parlement. — Non, monsieur, il a été arrêté au Conseil des finances, puis au Conseil de Régence, répliqua M. d'Argenson. — Oh ! il ne m'en faut pas davantage pour voir d'où part le coup, répondit le Premier Président. — Pendant cette conversation, le Régent demeura dans le silence et dit à la fin qu'il feroit savoir ses intentions. Le Parlement se rassembla l'après-midi jusqu'à 8 heures du soir et envoya dire à messieurs les gens du Roi qu'il les prioit de ne pas sortir du Palais jusqu'à ce que le Parlement soit retiré. Pendant ce temps, la Chambre des comptes et la Cour des aides envoyoient dire qu'elle ne pouvoient se joindre au Parlement parce qu'il y avoit des lettres de cachets qui leur en faisoient défense, mais qu'elles assuroient le Parlement qu'elles tiendroient tout ce qu'il feroit.

Cependant on envoya au Parquet pour faire venir les gens du Roi, à qui il fut donné ordre d'aller au même moment au Palais-Royal parler au Régent, et lui demander une surséance à l'édit des monnaies et à la fabrique des nouvelles espèces, et au cas qu'il ne promît pas d'y satisfaire, les gens du Roi eurent ordre de témoigner au Régent que le Parlement donneroit son arrêt portant que l'édit de 1715, qui fixe l'écu à 5 L., etc., seroit exécuté avec défenses de fabriquer de nouvelles monnaies, de les recevoir dans le public à plus de 100 sols et les louis à plus de 30 L., etc. Les gens du Roi partirent sur-le-champ, mais Sa Majesté étoit sortie. Ils retournèrent samedi dès le matin et n'étoient pas revenus à midi. Ils ont le même jour rendu compte au Parlement, qui s'est assemblé à 3 h., étant rapporté que le Régent leur avoit dit que le Parlement pouvoit maintenir son autorité comme il le jugeoit à propos, mais que lui, il avoit fait provision de poudre et de plomb pour maintenir celle du Roi, et sur-le-champ il donna ses ordres pour envoyer une garde à la Banque de Law, qui y fut posée avant-hier à 6 heures du soir. Elle est de dix soldats aux gardes commandés par un sergent avec chacun huit coups à tirer. Sur tout cela, le Parlement a délibéré jusqu'à 7 heures du soir et a arrêté une députation pour le lendemain qui fut hier. La réponse est tenue secrète, et tantôt à 10 heures le Parlement se rassemble à la fin pour rendre un arrêt. Nous verrons s'il est tel qu'il le promet, savoir : de défendre le cours des especes à plus

qu'elles n'étoient avant le dernier édit. Je dois vous dire que le peuple n'est nullement disposé à concourir avec le Parlement à remédier au mal par quelque action de vigueur et c'est ce dont le garde des sceaux, qui sait son Paris à merveille, est bien informé et qu'il a soin de bien inculquer au Prince, lequel d'ailleurs est sûr des troupes, et c'est ce qui le rendra maître de tout. Nous voyons évidemment qu'on lui a changé du blanc au noir l'esprit de douceur et de commisération dont il étoit d'abord animé et qu'il a naturellement. Il n'y a qu'une circonstance qui rendroit l'affaire douteuse, c'est si un duc de Bourbon, un duc du Maine, un maréchal de Villeroy, et un maréchal de Villars, de tous lesquels le Premier Président est créature, s'entendoient secrètement avec lui pour débaucher au Régent une partie des troupes. Mais ce seroit une guerre civile dont nous nous passerons bien.

Il y a beaucoup de vigueur et d'unanimité au Parlement. Il auroit décrété Jean Law de prise de corps sans le respect qu'elle conserve pour le Régent qui le protège ; mais sur les plaintes de quelques marchands de Lyon, surpris par les artifices des émissaires de cet homme, le Parlement a décerné un décret contre Melchior Philibert, banquier à Lyon, auteur de négociations et achats frauduleux faits à Lyon pour plus de 200.000 L. sur les ordres et pour le compte de Law, 10 à 12 jours seulement avant l'édit. Hier je vis au Palais-Royal M. Law, seul, triste et d'un air fort déconcerté. Son Altesse Royale me parut avoir l'air

assez gai et fort serein, mais il y a peut-être de l'affectation, ou elle ne connait pas l'étendue du danger, car outre l'union des Parlements qui est à craindre, on a appris qu'en Languedoc et en quelques autres provinces les monnaies ne se mettoient dans le commerce que sur l'ancien pied.

Il n'est pas croyable comme tout augmente généralement en France, jusqu'au pain, le Régent envoya aussi samedi une garde à l'hôtel des monnoies où l'on travaille aux nouvelles espèces.

Paris, 24 juin 1718.

Des gardes ayant été posés à la banque de Law et à l'hôtel des Monnoies samedi, comme je vous l'ai dit, ensuite d'une fort dure réception que le Régent fit à messieurs les gens du Roi en leur disant : Je me..... du Parlement ; cette Cour tint ce même jour son assemblée jusquà 7 heures et demie et arrêta que des députés, composés du premier président et de sept conseillers, iroient le lendemain matin voir Son Altesse pour tâcher de lui persuader de révoquer l'édit. Le prince les reçut fort mal, ce qui les fit rassembler le mardi jusqu'à plus de 2 heures, pendant lequel temps ils rendirent l'arrêt que vous trouverez ici, duquel fut porté une copie signée du greffier au Régent par messieurs les gens du Roi, qui trouvèrent un prince en fougue et rempli de menaces. Il donna aussitôt ses ordres pour envoyer une garnison chez Mugnet, imprimeur du Parlement,

afin de l'empêcher d'imprimer l'arrêt ; on alla aussi dans toutes les imprimeries de Paris pour le même sujet, en telle sorte qu'il n'a pu être imprimé. Mais Messieurs aussitôt firent travailler tous les greffiers pour en faire des doubles en papier qu'ils ont fait afficher dans le Palais ; ils l'ont fait aussi régistrer au Châtelet et l'ont envoyé à tous les Parlements, de qui on espère des arrêts semblables. D'un autre côté, le Régent tint lundi un conseil extraordinaire de régence, auquel il communiqua avec grande colère l'arrêt. J'ai su que les choses ne s'y passèrent pas sans de grandes contestations, et le Parlement y trouva des défenseurs à tel point que Son Altesse en sortit tout en feu et que M. d'Argenson y parla avec tant de vigueur pour justifier ce qui se fait, qu'il demanda au sortir à un officier, qui a son logement au Louvre, la permission de coucher une heure ou deux dans son lit où il se reposa déshabillé. Cependant il parut mardi dans tout Paris des affiches d'un arrêt du Conseil portant que l'arrêt des Parlements étant attentatoire à l'autorité royale, le Roi le casse et ordonne de nouveau l'exécution de son dernier édit de la monnoie. Sur quoi le Parlement, rassemblé le mardi matin, a donné un autre arrêt portant l'exécution du premier et main levée de la garnison établie chez Mugnet. Il fit plus, car le procureur général ayant reçu le matin même cet arrêt avec une lettre de cachet pour faire défense au Parlement de ne plus s'assembler au sujet de la monnoie, il vint en la Grand'Chambre avec les avocats généraux, et pré-

senta cette lettre de cachet et l'arrêt à la Cour, qui les fit retirer pour en délibérer. Après quoi on les leur rendit avec ordre de les reporter sur-le-champ au Régent et de lui dire qu'on les renvoyoit sans les avoir lus, ce qui fut exécuté une demi-heure après.

D'autre part la Cour des Aides envoya mardi les gens du Roi au Régent pour lui représenter qu'ils ne peuvent s'empêcher de donner un semblable arrêt que le Parlement. La réponse n'ayant point été favorable, messieurs ont ordonné une députation de la Cour même au Régent, qui, n'ayant pas mieux reçu les députés, elle a mercredi arrêté une députation au Roi qui ne se fera que tantôt. Vous remarquerez que depuis quatre jours, le Régent a fait payer toute la maison du Roi, tant officiers que soldats, et une singularité curieuse et plaisante à la fois, c'est que le prince de Conti ayant dit, il y a trois jours, qu'il avoit envie d'aller au Parlement voir ce qui s'y passoit, le Régent lui a envoyé un brevet d'une pension de 30,000 L. et la première année d'avance; et à l'égard du duc de Bourbon, il a touché tout ce qui lui étoit dû de ses appointements, ce qui lui a attiré les compliments de toute la noblesse haute et basse, la Cour de ce prince étant toujours fort nombreuse.

Mercredi, messieurs du Parlement, ayant appris que le Régent avoit envoyé des soldats aux gardes avec quelques officiers à la tête, aux marchés de ce jour, pour obliger à prendre de nouvelles monnoies quand on en offriroit, se rassemblèrent jusqu'à midi sans qu'on ait su leur arrêt.

On craint que les marchés de blé des environs de Paris ne manquent à cause de ces boulvaris, ce qui feroit manquer Paris de pain, et Dieu sait ce qui arriveroit en voyant la famine dans la plus grande abondance qu'il y ait jamais eu en France,

On doit mander demain samedi le lieutenant civil dans la Grand'Chambre pour lui enjoindre de faire exécuter les arrêts de la Cour, mais le Régent va faire évoquer au Conseil toutes les contestations qui naîtront au sujet de l'édit des monnoies.

Il y a eu des personnes envoyées secrètement exprès aux Parlements des provinces pour y porter les deux arrêts du Parlement de Paris : on attend avec impatience quelle sera leur conduite.

Je viens d'apprendre que le maréchal de Villeroy, ayant communiqué au Régent des avis qu'll a reçus de Lyon que 2.000 ouvriers y demandoient l'aumône à force ouverte et que tout le commerce y étoit absolument cessé : et de là ayant pris occasion de lui remontrer que le Parlement ne reculeroit pas et qu'il seroit suivi de tous les autres, Son Altesse a mis de l'eau dans son vin, et chargé M. de Villeroy même d'aller chez le premier Président l'assurer que le prince recevroit les députés du Parlement d'une manière gracieuse et qu'il étoit près de régler le taux de la monnoie sur le pied qu'on estimeroit convenable par rapport à l'état des Finances de l'État. Je sais que le Parlement doit insister surtout à ce que la monnoie reste fixe jusqu'à la majorité du Roi. On doit aussi demander la suppression de la

banque de Law et l'on croit que l'on insistera aussi sur le retour du chancelier. On rit ici et on regarde comme une petitesse d'esprit fort grande d'avoir nommé toute la maison du Roy pour s'opposer à rien. Si les Français étaient parieurs, dix mille parieroient que Law sera bientôt pendu, ou du moins chassé de France, ce qui dérangera un peu la marquise de Nesle, qui est sur son compte. Il faut savoir qu'elle étoit ci-devant à M. le Duc, lequel avoit donné à un marchand l'ordre de lui fournir tout ce qu'elle demanderoit ; la dame ne s'étant pas oubliée, a pris des marchandises pour 50.000 L., dont le mémoire fut présenté à Son Altesse Sérénissime qui, n'étant pas contente d'elle, refusa de payer, sur ce que le prince disoit n'avoir pas d'argent. Le marchand demanda au moins un arrêté, sur quoi M. le Duc dit que cela étoit raisonnable, et en effet il se fit donner le mémoire, au pied duquel, au lieu de mettre un arrêté, il mit ces mots : « Je reconnois avoir vu les étoffes comprises au présent mémoire, mais comme c'est Law qui les a usées, c'est à lui de les payer à Paris. » Le marchand sans rien lire remporta le mémoire, mais quand il fut de retour il alla trouver M. Law à qui il le fit voir. Sur quoi celui-ci pria bien fort le marchand de ne point parler de cette aventure à personne, moyennant quoi il paya le marchand en billets de sa banque, laquelle, vu les bonnes amitiés que chacun porte à Law, ne parle de l'affaire qu'à tout le monde.

Il y a ici du sous-terrain qui s'approfondira, mais

on ne doute pas que de grosses têtes de la cour n'appuyent le Parlement.

Paris, 27 juin 1718.

On envoya jeudi des billets circulaires à tous Messieurs pour se trouver samedi de bonne heure au Palais à cause que le même jour jeudi et vendredi étoient fête : en effet on s'assembla samedi sur ces incidents, et sur des lettres patentes envoyées pour faire enregistrer : sur quoy Messieurs ont ordonné que les lettres seroient envoyées au Régent sans les avoir lues, et que les nouvelles délibérations seroient remises après l'audience que le Roi doit avoir lundi du Roi. C'est pour lors que nous verrons jour à cette affaire sur laquelle les maréchaux de Villeroy et de Villars ont fait de vives représentations à Son Altesse, et l'on est persuadé que ces seigneurs et plusieurs autres de leur sorte auroient peine de prendre les armes contre le Parlement, qui de son côté n'entend s'opposer que de l'encre et du papier en forme d'arrêts. Les chefs de troupes commandées pour la sûreté de l'Hôtel de la Monnoie, de la banque de Law et de la Bastille ricanent des ordres qu'ils ont reçus, auxquels néanmoins ils ont obéi dans la pensée qu'il n'y aura pas lieu de les pousser plus loin : les mousquetaires, dont beaucoup sont enfants de Paris, demandent s'ils tireront contre leurs pères : en un mot on regarde la prise d'armes ordonnée par le Régent comme une action hors d'œuvre contre l'ordonnance. Les conseillers du

Parlement, qui étoient du Conseil, ont été supprimés, c'est-à-dire l'abbé Pucelle, du Conseil de conscience, M. Maiguy et Ferrand, du Conseil de l'intérieur, et sont dehors par lettre de cachet qu'ils reçurent jeudi et dont ils sont tous fort consolés.

Je sais que Madame la douairière s'emporta jeudi contre son fils à Saint-Cloud, à qui elle dit que c'étoit un sorcier qui lui avoit conseillé l'édit en question, et que s'il n'étoit pas son fils, elle se feroit chef de parti pour le faire supprimer.

Enfin les Bulles arrivèrent jeudi, à la réserve de Toul et deux autres, par la seule raison que les pourvus de ces diocèses demandent une diminution des droits, ce qui n'est pas encore réglé.

On veut ici que le Régent ait promis d'envoyer ordre à l'abbé du Bois de signer le traité de la quadruple alliance.

On croit que la ferme générale sera adjugée lundi à 60 ou 62 millions.

L'édit de la monnoie est le 10e projet de redressement des finances éclos dans le cerveau de Law, et le plus mauvais. Quelques autres ont été rejettés, la plus grande partie du temps, de M. de Noailles; Jean Law a paru ces jours-ci aux Tuileries.

Paris, 22 juillet 1718.

Les ordres ont été expédiés à Londres à l'abbé du Bois pour y signer le traité avec le ministre de Sa Majesté Impériale. On tient pour certain que ce qui

a retardé la signature, c'est ces difficultés qu'il a fallu surmonter dans le Conseil de régence pour faire approuver le Traité de la quadruple alliance, en quoi on a réussi au moins dans le dernier Conseil, où le Régent porta l'affaire le 17 : il n'y eut pas d'opposition, mais on prétend pourtant que les princes légitimés, et le maréchal de Villeroy n'en ont pas signé le résultat, mais l'affaire est consommée.

On a voulu dire ici que le maréchal d'Huxelles menaçoit de se retirer : on croit même, après ce qui vient de se passer que le Régent voudra l'ôter du poste qu'il occupe pour y placer M. l'abbé du Bois, ce qui pourra aussi porter les maréchaux de Villeroy et de Villars à se retirer des affaires. On dit que le maréchal de Villeroy, quand on lui a proposé de signer le résultat de la quadruple alliance, a répondu qu'il ne pouvoit signer un acte dans lequel on suppose la mort de son maître, et qu'en étant gouverneur, de telles stipulations ne lui conviennent pas.

Dans le temps que le Parlement crut lundi aller sur les 9 h. au Louvre, il reçut un contr'ordre portant remise à mardi prochain, et le Régent a pris sa raison sur les grandes affaires qu'il a par rapport à la crise où l'on se trouve, et sur ce qu'il n'avoit pas le temps de s'y trouver : le Parlement prend patience, mais parlera avec force et persévérance. Cependant l'on compte qu'il n'a pas travaillé en vain, puisqu'il y a ordre à la monnoie de barrer en présence des porteurs les billets d'État qu'on y porte, et que cela se pratique depuis deux jours.

La Chambre des Comptes et la Cour des Aides allèrent hier au Louvre y recevoir la réponse du Roi, qui fut plus douce et plus favorable que celle du Parlement, ce qui vient de ce que le Régent a mis de l'eau dans son vin. On assure que milord Stanhope a parlé au Régent sur ces affaires-là, de manière que Son Altesse en a été contente, et que cela pourra contribuer à donner au Parlement une juste satisfaction.

On prétend que le marquis de Canillac n'est disgracié que pour avoir dit trop librement sa pensée sur l'état des affaires au dedans et au dehors au Régent, qui la lui demandoit (1).

On a présenté ces jours-ci au comte de Toulouse une machine que l'auteur appelle le mouvement continuel. J'en ai vu l'estampe qui est comme une roue de carosse en supposant que les bâtons de la roue sont creux et remplis de vif-argent qui, s'agitant sans cesse, cause un mouvement, non pas perpétuel à jamais, mais continuel, c'est-à dire qui doit durer tant que le vif-argent ne sera pas usé ou évaporé, et il prétend que cela peut durer dix ans à toujours tourner. Cela peut servir à moudre du blé et à d'autres usages utiles. Le Régent doit la voir cette semaine. L'auteur prétend que le comte de Toulouse, le cardinal de Polignac et plusieurs académiciens l'ont trouvée d'une très belle invention. Elle

(1) L'un des favoris du Régent : il était entré au conseil de régence, mais s'étant brouillé avec Dubois, il se fit nommer lieutenant général en Languedoc et ne revint en Cour qu'après la mort du cardinal.

tournera, à ce que je crois, en fumée, comme la machine pour dessaller l'eau de mer : d'abord rien n'est plus magnifique, moins coûteux et plus utile, et quand on met ces nouveautés en usage, on y trouve toujours des inconvénients qui les font rejetter.

Paris, 25 juillet 1718.

Le duc d'Orléans continue toujours à ne se point ménager dans sa manière de vivre : il lui arriva, il n'y a que quatre jours, ce qui lui est arrivé déjà plus d'une fois, qu'ayant trop bu et trop mangé chez Mme la Rabine, il tomba, de réplétion et d'inanition en même temps, dans une faiblesse qui dura quatre heures On donna au prince un remède d'Helvétius pour le faire vomir, mais la nature lui ayant refusé ce secours et n'ayant pu rien rendre, il resta évanoui tout ce temps, non sans avoir beaucoup alarmé tous ceux qui en furent témoins. Ce prince est d'un tempérament merveilleux, car sans cela il ne pourroit résister à son régime de vie (1).

Paris, 19 août 1718.

Vous trouverez ci-joint la teneur de l'arrêt rendu par le Parlement contre la banque de Law : il est sûr qu'on ne lui promet pas poire molle, et qu'on le décrétera, quelque chose que dise le Régent ; ce prince peut le défendre de toute insulte par les gardes

(1) Il fut encore très mal le 5 septembre d'une attaque d'apoplexie. On le ramena à la vie avec une infusion de tabac.

et la protection qu'il lui donnera, mais il ne le garantira jamais de la peur, non plus que ceux qui prenoient des décharges de lui pour les deniers royaux qu'ils lui apportent, lesquels n'ont pas leur sûreté en continuant.

Plusieurs personnes d'épée et de robe disent que si l'on avoit le malheur de perdre le Roi, il y auroit une députation solennelle de France au Roi d'Espagne pour le supplier de venir occuper le trône de ses prédécesseurs. On dit qu'on ne trouveroit aucune puissance étrangère qui s'y oppose, excepté l'Espagne, qui voudroit garder peut-être un de ses princes, et les maisons d'Orléans, de Condé et de Conti, qui ne tiendroient pas contre la nation française, si elles n'étoient pas appuyées de nos voisins : en un mot l'on mettroit tout en œuvre pour exclure le duc d'Orléans. Voilà qui est bien contraire à ce que nous pensions la première année de la Régence. Je l'avoue, mais qui eût cru qu'un prince très spirituel eût pris ce parti de ne travailler que contre ses intérêts depuis deux ans ? Il y a bien des gens qui croyent que devant qu'il soit peu, il y aura de la brouillerie en France par rapport au gouvernement, d'autant plus que, par la chaleur qu'il fait, le bon œil du Régent commence à devenir le mauvais et qu'il est dans un danger prochain de perdre entièrement la vue.

La nuit du 16 au 17, M. l'abbé du Bois arriva en poste de Londres : il entra la clef à la main chez Son Altesse qui l'embrassa tendrement, tint incontinent

conseil et ensuite alla à Saint-Cloud. On assure que cet abbé repart incessamment sans qu'on dise pour quel endroit : le présent des sceaux qu'on lui destine est différé.

Hier matin, en pleine Grand'Chrambre, tout le Parlement assemblé et les portes ouvertes, l'arrêt ci-joint fut lu et publié à haute voix.

Le Régent a dit secrètement à quelqu'un qu'il croit le Parlement appuyé de quelque puissance étangère, et il a eu des ordres de faire approcher quelques troupes de Paris : mais comme on ne s'arme pas que d'écrits, les soldats seront fort inutiles.

L'accomodement du cardinal de Noailles avec le Pape a échoué.

Paris, 29 août 1718.

On ne s'attendoit guère à Paris au coup qui vient d'être frappé par le Régent et qui change toute chose ici : en voici l'histoire.

Vendredi dernier, dès 6 heures du matin, il y eut un Conseil de Régence où furent mandés tous ceux qui ont droit d'y entrer, à l'exception du duc du Maine et du comte de Toulouse, lesquels étant avertis d'ailleurs, s'habillèrent pour s'y rendre. Le Régent, qui fut prêt des premiers, attendit le comte de Toulouse et l'arrêta en lui disant : — Mon pauvre comte, je t'ai toujours aimé et aime encore, mais je te prie de ne point entrer au conseil aujourd'hui parce qu'on y doit parler d'affaires qui te regardent et le duc du Maine. — Le comte retourna sur ses pas et, ayant ren-

contré son frère, le fit retourner aussi, bien inquiets tous deux de savoir de quoi il s'agissoit. Le conseil, dans lequel le Régent avoit pris toutes les mesures convenables, se tint, et il y fut résolu de tenir un lit de justice dans la même matinée au Louvre même, au au lieu de le tenir au Palais, suivant l'usage, de sorte que peu après M. des Granges partit avec une lettre de cachet adressée au Parlement, portant ordre de se rendre au Louvre la même matinée. M. des Granges arriva dans la Grand'Chambre avant les 7 h.; il ne trouva que quelques conseillers arrivés pour juger des procès, qui bientôt après furent suivis par quelques présidents et d'autres conseillers, lesquels envoyèrent au plus vite avertir le Premier, qui, quoique travaillé de la goutte, se fit porter en chaise en la Grand'Chambre. Insensiblement le Parlement se trouva assemblé sur les 8 h., sans savoir de quoi il s'agissoit, si non qu'en général ils s'attendoient à quelque coup funeste à son autorité et à ses droits. On y résolut d'abord de protester contre tout ce qui seroit fait au Louvre, comme non libre et comme forcé, et surtout l'on arrêta que personne n'opineroit et qu'en un mot on demeureroit comme des statues sans rien dire et sans même faire un seul geste de tête. Ensuite Messieurs envoyèrent au plus vite quérir leurs robes rouges chacun chez soi, et quoique la lettre du cachet portât ordre de venir en carrosse, il fut résolu de venir tous à pied 2 par 2, et de prendre leur route par le quai des Orfèvres et le Pont-Neuf, c'est-à-dire par le chemin le plus long, afin d'être

vu du peuple plus longtemps. Le seul Premier, qui ne sauroit aller à pied, alla en carrosse au Louvre, d'où il monta en la salle d'audience à pied, à la tête du corps composé environ de 160 membres. Il faut savoir que tous les princes, ducs, maréchaux, grands et gouverneurs de provinces avoient été invités à cette cérémonie qui s'est tenue à 11 h. du matin.

Le Roi étoit arrivé sous un dais et chacun assis sur des banquettes, le Roi ayant à sa droite le Régent et M. d'Argenson, à sa gauche le duc de Bourbon et le prince de Conti, M. d'Argenson prit la parole et ayant mis un genou en terre devant le Roi, dit à Sa Majesté qu'il avoit plu l'honorer de lettres patentes qui l'établissent garde des sceaux, lesquelles n'avoient put être enregistrées dans son parlement et qu'il la supplioit de les faire enregistrer. Il dit à l'avocat général de prendre des conclusions, sur quoi ayant hésité, le Régent s'approcha de l'oreille du Roi et lui parla, ou en fit semblant, et puis Son Altesse prit la parole et dit que le Roi vouloit être obéi, et sur-le-champ M. d'Argenson fit mine d'aller aux opinions et revint à sa place prononcer l'enregistrement de ses propres lettres, dont M. Gilbert, greffier du Parlement, fut forcé de faire mention sur les mêmes lettres, sans qu'aucun des Messieurs n'aient dit un seul mot pour ni contre. Ce ne fut pas tout : M. d'Argenson dit que le Roi ordonnoit l'exécution de tous les édits, lettres, déclarations et arrêts de son conseil rendu depuis son avènement, qu'il cassoit tous les arrêts du Parlement qui y sont contrai-

res, même le dernier touchant la Banque : il ajouta qu'il faisoit défense à son Parlement de Paris de se mêler d'aucune affaire d'État ou de finances, et lui enjoignoit d'enregistrer tout ce qui lui seroit présenté de l'ordre de la Cour, avec la faculté de faire des remontrances, s'il le souhaitoit, dans la huitaine et par écrit seulement, après laquelle l'enregistrement seroit censé fait définitiment et sans retour.

Le Roi ordonna encore que les ducs et pairs auroient le bonnet quand ils siègeroient au Parlement, ce qui fut contesté si fort il y a 18 mois par le Parlement, et fut renvoyé à la majorité.

Mais voici bien pis. Le Roi cassa son édit qui conservoit le duc du Maine et le comte de Toulouse dans la qualité de princes légitimés et les réduit à n'avoir séance au Parlement que du jour de l'érection de leur pairie en duché, et qui plus est ôte au duc du Maine l'éducation de la personne du Roi par un autre édit vérifié comme le précédent.

Dans le même lit de justice de vendredi, le Roi rétablit le comte de Toulouse dans tous les honneurs de prince légitimé sa vie durant, sans tirer à conséquence.

Dans cette situation, M. le Duc se leva et dit que l'éducation du Roi lui étoit due comme le prince du sang après le Régent, et que si elle ne lui avoit pas été déférée plus tôt et dès l'abord, c'est parce qu'il étoit mineur, mais qu'étant depuis devenu majeur, personne ne pouvoit plus la lui contester et qu'il supplioit le Roi de la lui accorder, sur quoi le Roi pro-

nonça par la bouche de M. d'Argenson en ce sens.

Pendant tout ce temps, toute la maison du Roi étoit en armes dans les différents quartiers de Paris comme si c'eût été une ville conquise, et je sais que le Régent s'informoit avec soin, quand le Parlement étoit en route, s'il y avoit beaucoup de peuple à la suite, mais personne ne marqua autre chose que de la curiosité à voir et à savoir.

Enfin, sur les 1 h., cette fameuse cérémonie finit et le Parlement s'en retourna chacun chez soi, sans témoigner tristesse ni joie.

Le samedi au matin il tint ses audiences ordinaires jusqu'à 10 h., et puis, nonobstant les défenses, il s'assembla jusqu'à une heure et demie ; hier il y eut encore nombre de conseillers chez le Premier et le Parlement se rassembla encore ce matin sur les 10 h.

Cependant le comte de Toulouse est allé remercier le Régent de ce qu'il a voulu le conserver dans les honneurs de prince légitimé, lui ayant témoigné que n'étant pas de meilleure maison que son frère, et son frère n'étant pas plus criminel que lui, il n'étoit pas juste qu'il fût au-dessus de lui. D'un autre côté, le duc du Maine évacua samedi son appartement qu'il avoit au Louvre, dont M. le Duc prit possession sur l'heure.

Une chose qui consterne encore le public est qu'on croit qu'on veut remplacer le maréchal de Villeroy par une créature du Régent, ce qui fait dire à bien du monde que le Roi avoit deux citadelles dont

il étoit gardé et qu'il n'en a plus qu'une, et que si l'on éloigne M. de Villeroy, il n'en aura plus du tout.

L'on fait dire à M. de Villeroy qu'il perdra plus tôt la vie que d'abandonner la personne du Roi, et que Louis XIV lui ayant confié, rien ne peut le lui enlever.

Je ne vous parle pas de la rage de la duchesse du Maine contre M. le Duc son frère : elle est montée au faite et elle a chanté pouille au Régent. Elle ne se cache pas qu'elle veut élever ses enfants à la vengeance, et elle a dit au comte d'Eu qu'il falloit qu'il eût la vie de M. le Duc ou que M. le Duc eût la sienne. Mais autant en emporte le vent. C'est une femme qui parle et qui aboye à la lune, d'autant plus qu'il va se faire une alliance entre la maison d'Orléans et celle de Condé, M. le prince de Charolois épousant Mlle de Valois, de sorte que par là Son Altesse rompt le cou au projet du comte de Charolois de passer au service d'Espagne et forme une union avec les Condé, qui rendra les deux maisons au-dessus de tout et maitresses de la France.

On donne la disgrâce du duc du Maine à un paquet de Madrid intercepté et à son commerce réglé avec cette Cour (1).

La banque de Law, dont on a détourné plusieurs millions, va reprendre le dessus et le Régent veut absolument la maintenir.

Nous aurons demain un camp de 5 à 6.000 hommes

(1) Le duc fut incarcéré le 29 décembre.

dans la plaine de Saint-Denis, où l'on mènera le Roi Il y a bien des gens qui renferment du mystère là-dedans et qui croient que le Régent mènera Sa Majesté à Saint-Germain pour l'y faire séjourner quelque temps et peut-être toujours, et pour autant mieux parvenir à ses grands desseins.

Paris, 2 septembre 1718.

Après avoir envoyé ma dernière lettre j'ai appris que trois détachements de mousquetaires avoient, sur les 2 h. du matin enlevé en vertu de lettres de cachet trois des Messieurs du Parlement, savoir M. de Blamont, président de la 4e des enquêtes ; M. Feydeau; conseiller en la même ; M. de Saint-Martin conseiller en la 2e des enquêtes. On ne sait pas bien où ils sont conduits. Ils sont escortés par l'officier et les dix mousquetaires, mais ils ont dit avoir pour douze jours de marche : on croit que c'est un aux îles d'Hyères, un à Blaye et un à Saumur. Sur cette nouvelle, le Parlement s'assembla le lundi et envoya demander audience au Roi, et cependant il arresta qu'il n'entreroit pas pour les plaideurs. L'audience fut donnée à 3 h. aux députés dans le Louvre par le Roi, accompagné du Régent et de M. d'Argenson. Le Parlement y redemanda la liberté des prisonniers, à quoi il fut répondu : — Le sujet qui amène le Parlement est une affaire d'État qui demande du secret et du silence ; selon que le Parlement se gouvernera, le Roi en agira envers lui.

Les députés de retour, il fut résolu de fermer le Palais pour les parties et de renvoyer demander une audience. Les gens du Roi retournèrent au Louvre où l'on promit une réponse plus favorable pour samedi, ce qui détermina Messieurs à entrer pour les parties et à donner audience et à juger tout hier ; ils continueront jusqu'à samedi.

Ce qui a donné lieu au Parlement de prendre le parti de rentrer c'est que le mercredi il y eut conseil de Régence où l'on parla du procédé des avocats et des procureurs qui se retirèrent le jour où le Parlement ferma, de sorte que, faute d'eux, les autres juridictions de l'enclos du Palais avoient dû fermer, et l'on trouva qu'il étoit difficile de trouver du remède contre leur inaction et qu'il alloit en résulter un désordre infini. Sur quoi il fut apparemment arresté au conseil que le marquis d'Effiat iroit trouver M. le Premier, comme il fit l'après-midi, et lui diroit de faire tenir le Parlement et que d'ici à samedi on trouveroit un tempérament pour lui donner satisfaction.

En effet il ne s'agit à cette heure que de la liberté des prisonniers ; on compte que l'on a envoyé un courrier pour les faire revenir, n'étant pas loin de Paris, car un de mes amis les vit à Étampes à dîner mardi tous les trois, n'étant pas véritable qu'ils soient séparés et ne faisant que sept lieues par jour ; ils ne peuvent être qu'aujourd'hui à Orléans. Nous ne doutons pas que si dès demain le Parlement n'a pas satisfaction, il ne résolve de fermer et de ne pas

tenir la Chambre des vacations, d'où il arrivera une cessation de tous les tribunaux, et s'il a satisfaction sur l'article des prisonniers, il demandera encore satisfaction sur les autres sujets de plainte qui seront peut-être remis à la Saint-Martin.

M. le duc du Maine alla voir hier le Régent pour s'expliquer avec lui, en lui demandant pardon, car on croit qu'il était de concert avec la cour de Madrid contre Son Altesse, mais si cela est, les mesures étoient bien mal prises, car il ne falloit penser à cela qu'après que les Espagnols seroient sortis avec honneur de leur entreprise sur l'Italie et ne pas confondre une affaire avec l'autre.

M. le Duc a pris possession de son poste éminent de surintendant de l'éducation du Roi, et je le vis mardi auprès du jeune prince avec le maréchal de Villeroy qui ne le quitte point.

J'apprends que le duc du Maine alla saluer hier le Roi et qu'ensuite il a eu une conférence de deux heures avec le Régent où il y a eu de grandes explications.

Le Régent coucha hier à Saint-Cloud chez Madame sa mère qui met tout en œuvre pour adoucir son esprit et lui faire justifier sa conduite auprès d'elle.

Il y a quelques jours que le Roi dit qu'il n'iroit pas se promener aux Champs-Élysées, à moins qu'il ne sût que Mme de Polignac (1) doive s'y trouver, dont la

(1) Belle-sœur de la marquise de Nesle : elles se battirent en mars suivant à coups de poignard à cause du marquis d'Alincourt, qu'elles aimaient toutes deux; toutes deux furent blessées.

belle dame ayant été informée, elle s'y rendit, et quand le roi fut venu, elle fit arrêter son carrosse vis-à-vis du sien, et descendit pour baiser la main de Sa Majesté, et au lieu de lui donner sa main, il se jetta à son cou et la baisa longtemps à la joue, ce qui fit rire toute la Cour, et bien aise fut la dame qui auroit peut-être souhaité au prince dix ans de plus.

Sa Majesté a pleuré l'éloignement du duc du Maine et l'on voit que ce jeune monarque prend de l'inquiétude de tous les mouvements qui se font ; ce seroit bien pis si on lui enlevoit le maréchal de Villeroy.

Paris, 5 septembre 1718.

Le prétendu mariage d'une des filles du Régent avec le fils du duc de Savoie est contredit au Palais-Royal.

M. d'Effiat étant venu chez le premier Président lui persuader que pour accomoder l'affaire du Parlement le moins mal possible, il falloit qu'il rentrât pour rendre la justice, cela fut ainsi résolu et l'on a rentré, depuis quoi le bruit court que le Régent a promis de faire revenir les prisonniers, et l'on est, dit-on, en pourparler là-dessus.

Vendredi le Régent dit à Messieurs les gens du Roi envoyés vers lui par le Parlement : — Je crois le Parlement fort bien intentionné pour le public, mais je ne le suis pas moins bien ; il veut me croiser et savoir mes desseins qui sont secrets d'État je ne le permettrai jamais ; il verra dans six mois s'il a lieu

de se plaindre. — Messieurs les gens du Roi insistèrent sur le relâchement des prisonniers, sur quoi ils n'eurent que des paroles vagues. Samedi au matin ayant rendu compte au Parlement assemblé de ce qui s'étoit passé, ils furent chargés de retourner demander une réponse plus positive sur les prisonniers ; et en effet s'étant rendus au Palais-Royal sur le midi, ils attendirent Son Altesse dans son antichambre, lequel étant sorti pour aller voir Madame, qui venoit d'arriver, il leur dit en passant : Messieurs, je n'ai rien à dire et à faire que ce que j'ai dit, et ce que j'ai fait. — Et il passa sans attendre réponse. Messieurs les gens du Roi doivent rendre compte ce matin.

Le prince de Dombes (1) est disparu depuis vendredi ; on croit qu'il est passé en Espagne ; quant au duc du Maine son père, on disoit qu'il avoit eu explication avec le Régent et qu'il avoit eu l'honneur de saluer le Roi depuis sa disgrâce, ce qui n'est pas véritable ; il est à Sceaux. Le comte de Toulouse reste à Rambouillet sans être venu à la cour ni au Palais-Royal depuis la disgrâce de sa famille.

De tout ce qui s'est passé depuis quinze jours, nous concluons que le Régent a cru que le duc du Maine s'entendoit avec le cardinal Albéroni pour quelques changements en France, et que le Premier faisoit agir le Parlement et que les choses n'ayant pas tourné du côté de l'Italie comme ces messieurs

(1) Il était revenu de Hongrie le 17 octobre 1717. Il fut également arrêté le 2) décembre 1718.

l'ont pensé, cela a rompu les mesures prises de ce côté. Or il faut avouer que le Régent a eu raison de déconcerter tous ces projets.

Le Régent a dit : On m'a aimé sans me connaître, on me hait sans me connaître encore ; j'espère me faire connaître et aimer dans peu.

On a arrêté un jeune avocat qui a été précepteur du neveu de M. le procureur-général ; on dit qu'il étoit l'entrepôt des lettres qui s'écrivoient d'Espagne et qu'on recevoit. Si cela est, il le mérite bien.

M. d'Argenson est le plus clairvoyant des ministres qui aient été en France depuis longtemps par rapport au dedans du royaume, et rien ne lui échappe ; mais il est sévère dans ses maximes, audacieux dans ses projets et ferme à les mener à leurs fins sans rien craindre et jamais démordre ; du reste laborieux jusqu'à l'excès et plein d'esprit ; le Parlement l'a voulu perdre et il a perdu le Parlement.

Paris, 23 septembre 1718.

Le Parlement a une autre affaire sur les bras d'une autre nature, qui est celle de la Constitution au sujet des brefs nouvellement arrivés. Le Régent l'a empêché d'interjetter appel au futur Concile pour le roi et pour ses sujets, et il presse le cardinal d'accepter la Constitution, mais ni le Parlement ni Son Éminence ne sont disposés à satisfaire Son Altesse, et tout au contraire, le cardinal se prépare à faire son appel. Vous me direz : voilà un schisme

en France; je ne sais que répondre à cela, et sans la politique du Régent, qui, pour le bien de l'État, apréhende des brouilleries, nous serions séparés de la communion romaine par rapport à la Constitution. Et que sait-on ? si de fil en aiguille la séparation ne seroit pas entière.

Diriez-vous que le sieur Law étant maintenu sur son trône mieux que jamais, le comte de Stairs lui fait sa cour et va souvent manger chez lui ? Voilà comment un bon ministre se plie et se replie et s'accomode aux temps, aux lieux et aux personnes.

Paris, 3 octobre 1718.

On m'a bien assuré que le Régent avoit bien de quoi faire couper la tête au duc du Maine s'il vouloit en agir à la rigueur, ayant recouvré par écrit des preuves de ses intelligences avec la cour de Madrid pour troubler la Régence. Il y a de violents soupçons contre le maréchal de Villars, le maréchal de Villeroy et quelques autres.

Le maréchal de Berwyck a été reconnu innocent des soupçons d'avoir trempé dans les vues du duc du Maine ; il est renvoyé dans son gouvernement.

Lord Stanhope s'est fait fort estimer à la Cour et une personne de distinction m'a dit que c'est un génie supérieur.

On est présentement à savoir si le Procureur général interjettera appel au futur Concile pour le Roi et la nation, et si l'on donnera une déclaration

portant révocation de celle qui enregistre au Parlement la Constitution et qui défend de parler, écrire et s'assembler sur cette matière.

Les Pères de Tournemine, Daniel et de Trévoux sont exilés : ce sont les trois colliers de l'Ordre qui ne manquent pas d'intriguer et qui avoient des desseins ; on a trouvé des lettres d'eux chez le président de Blamont et chez M. Feydeau qui ont donné lieu à cet événement

Paris, 10 octobre 1718.

On parle toujours fort d'affaires de la Constitution ; les trois maisons des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur ont rappelé, mais le chapitre de Saint-Germain s'assembla à trois heures du matin au sortir de matines, ce qui surprit fort le cardinal de Bissy.

Paris, 20 octobre 1718.

Le Régent promet le prompt retour de deux de nos prisonniers ; à l'égard du président de Blamont, comme c'est lui qui a ameuté tout le Parlement et fourni tous les mémoires sur lesquels les remontrances sont faites, on ne parle pas de sa délivrance et il a la mine d'être longtemps détenu. Son Altesse dit, il y a quelques jours au sujet des deux conseillers : Je ferai mon possible pour porter le Roi à user de clémence. Vous entendez qu'on les suppose criminels par ces termes.

Paris, 7 novembre 1718.

On ne saurait croire combien le Régent a de res-

pect pour Madame à qui il fait sa cour régulièrement, s'étant justifié auprès d'elle sur toutes les actions de vigueur qui se sont faites par ses ordres et ayant fait voir qu'elles étoient de nécessité.

M. Jean Law a toujours bien des ennemis et M. le Régent pourroit bien à l'avenir s'en passer, cet homme devenant hors d'usage et n'ayant pas su se concilier la confiance.

Paris, 11 novembre 1718.

MM. de Saint-Martin et Feydeau sont de retour de leur exil : ce qui nous réjouit est qu'on attende le président de Blamont (1). Il semble que Son Altesse veuille remettre le Parlement dans ses bonnes grâces et bien vivre avec cette Cour. Il n'en est pas de même de celui de Bretagne, contre lequel il est fort en colère.

Mme la duchesse du Maine est en traité avec Mme la princesse de Conti, deuxième douairière, pour son nouvel hôtel au Pré des Clercs, et pour une autre grande maison joignant, pour 1,100 mil livres.

Le 9 on éprouva à la Vilette les canons de nouvelle invention du chevalier Thomas. Ils coûtent beaucoup : ils sont presque tout en culasse, sans tige, plus légers, moins d'embarras, ils portent plus loin,

(1) Le garde des sceaux ayant appris au mois de septembre que le Parlement s'était assemblé malgré l'arrêt du conseil au sujet des affaires étrangères ; le 25, on enleva le président Fremy de Blamont, les conseillers de Saint-Martin et Feydeau de Calende, qui furent envoyés aux îles d'Hyère, à Bellisle et à Oléron.

plus aisés à servir et il ne faut que 5 liv. de poudre à charger. Son Altesse étoit présent et les approuve.

Paris, 18 novembre 1718.

L'affaire de faux sauniers devient sérieuse en France : ils sont en très grand nombre et comme enrégimentés. Ils ont des officiers auxquels ils obéissent et un chef qui les commande appelé Collingris. C'est un gentilhomme qui a du service et qui porte un caractère d'honnête homme dans tout ce qu'il fait. Voici ce qui lui est arrivé : Mme de Mézières, femme du lieutenant général qui a une terre près de Laon, où rôde une grosse troupe des ces messieurs, sachant que M. de Collingris n'étoit pas loin de sa terre où elle étoit, envoya le prier de passer chez elle pour une affaire de conséquence, sous parole d'honneur qu'il ne lui arriveroit aucun mal. M. de Collingris tint un petit conseil avec quelques-uns de ses gens, après quoi il répondit à la personne que dans une heure il seroit chez elle, où il se rendroit tout seul, ce qu'il exécuta. Mme de Mézières le fit asseoir auprès d'elle et lui dit : — J'ai ordre de la Cour de vous proposer tel établissement que vous désirerez avec telle pension convenable que vous voudrez, moyennant que vous quittiez le métier que vous faites et que vous veniez demeurer à Paris comme un homme de votre sorte doit faire. — Il répondit : — Madame, la position me conviendroit très fort s'il n'y avoit que moi, mais je ne puis aban-

donner un grand nombre d'officiers réformés qui meurent de faim et à qui j'ai donné parole de ne me point séparer d'eux. — Après forces instances, il persista et fit mine de prendre congé de la dame qui le pria instamment de rester à dîner avec elle, ce qu'il refusa, et pressé de dire la raison, il répondit : Madame, puisque vous voulez le savoir, la voici : C'est que si dans une heure je n'étois pas rendu à mon monde et s'ils ne me voyoient pas, il a été convenu entre nous qu'ils viendroient mettre le feu à votre château et me dégager. Par là, Madame, vous voyez qu'il faut au plus vite que je les rejoigne, afin qu'il ne vous arrive aucun mal, dont je serois très fâché. — Il partit en effet, rejoignit ses gens et il n'en est rien arrivé. Cependant M. de Mézières est commandé, avec 4.000 hommes de troupes réglées, suisses et dragons, pour dissiper et réduire ces gens-là.

La princesse de Carignan a vendu 600.000 L. la partie de l'Hôtel de Soissons du côté du jardin.

C'est Mlle de Pécail, riche de 2 millions, qui épouse le fils cadet de M. d'Argenson : on parle de le faire lieutenant civil alternatif.

Paris, 28 novembre 1718.

Voilà deux ou trois nuits qu'on est allé chez tous les imprimeurs de Paris, pour tâcher de découvrir celui qui imprime un manifeste du Roi d'Espagne contre Son Altesse Royale et son gouvernement : on n'a rien trouvé et l'on sait néanmoins qu'il s'im-

prime ici ; on dit que quelques-uns l'ont vu en manuscrit.

On vient de me certifier en bon lieu qu'il y a ici quelques épiscopaux anglais qui confèrent avec M. l'abbé de Fleury, auteur de l'*Histoire ecclésiastique* et qui proposent une réunion de l'église anglicane avec l'église de France : ils disent que la différence entre les deux croyances n'est pas considérable et que la principale est de ne pas reconnaître le Pape : et comme on est prêt de rompre en France avec lui, l'on peut s'ajuster sur le reste. L'abbé Fleury écoute et entre en matière, savoir si l'on conviendra de quelque chose. Il se peut que cela se fasse pour alarmer la Cour de Rome et la rendre plus traitable : il se peut qu'on y aille sincèrement. Cet événement seroit rare et bien reçu de plusieurs et à l'égard des autres il faudroit bien qu'ils fassent comme du temps de Henri-VIII.

Paris, 5 décembre 1718.

Il s'en faut beaucoup au Palais-Royal que votre ambassadeur soit aussi bien vu au Palais-Royal que mylord Stairs, qui marque qu'on est peu content des États généraux en ce qu'ils ne se joignent pas à la cause commune. Cela ne passe néanmoins les bornes, car du reste on lui fait tous les honneurs dus à son caractère. Cette Excellence a pris un ministre français appelé M. Barbe, qui parle français et qui prêche tous les 15 jours en cette langue : il n'a pas plus de 25 ans. Vous ne sauriez croire combien il a d'audi-

teurs de Paris qui le préférent au ministre de M. Stairs, en ce que celui ci prêche à l'anglicane et que l'autre prêche à la calviniste. A ce propos vous saurez que le curé de Versailles s'étant plaint au Régent que les orlogeurs (?) anglais établis dans sa paroisse tenoient leur prêche quasi publiquement dans un certain endroit de la ville, Son Altesse lui a répondu brusquement : Eh ! bien, si vous ne vous en accommodez pas, d'autres s'en accommoderont ; sur quoi il s'est retiré sans rien dire davantage : observez cependant qu'ils n'ont pas d'arrêt qui leur permette l'exercice et qu'on le tolère seulement sans faire semblant de rien savoir.

On abat actuellement les quatre colonnes de marbre qui ornoient les quatre lanternes mises par feu M. le duc de la Feuillade aux quatre coins de la place des Victoires, et le Roi donne ces pièces de marbre aux Feuillans pour leur en dresser un autel, ce qui convient mieux, ce semble, qu'à éclairer des figures mondaines remplies de faste et de fausseté.

Il n'y a aucune proposition sur le mariage du prince des Asturies avec une fille du duc d'Orléans, l'aigreur de ce prince étant trop grande contre le cardinal Albéroni. On est bien informé que l'Espagne ne cherche qu'à contre carrer Son Altesse, ce qui fait qu'il agit tant de concert avec le roi Georges.

Paris, 12 décembre 1718.

Nous vîmes vendredi arriver en cette ville un évé-

nement dont on dit qu'il n'y a point d'exemple en France. En voici le détail :

L'abbé Portocarero et le fils du marquis de Monteléon, cy-devant ambassadeur en Angleterre, ont traversé Paris allant à Madrid : vous pouvez croire que cela n'a pas été sans voir le prince de Cellamare. En effet l'abbé a été chargé par Son Excellence d'un paquet pour le cardinal Albéroni à rendre en main propre, et ce paquet avoit une autre enveloppe sur laquelle il n'y avoit rien d'écrit : ces deux messieurs ont pris la route d'Espagne dans une chaise sans aller en poste pour être moins suspects ; arrivés qu'ils furent à Poitiers, un Anglais qui a fait banqueroute et qui s'étoit retiré en France, ayant appris qu'il y avoit ordre en France de l'arrêter, a pensé se sauver en Espagne et a joint le marquis et l'abbé, avec qui il alloit de compagnie ; étant à souper tous les trois à Poitiers, un exempt qui cherchoit l'Anglais, se faisant assister d'un juge et de plusieurs archers entre dans la chambre de l'hôtellerie pour le prendre ; ce qui alarma les deux autres qui crurent qu'on en vouloit à eux et qui ne purent déguiser leur inquiétude, surtout pour le paquet de l'ambassadeur qu'ils savoient être de la dernière conséquence. L'abbé le prit en cachette, tandis que les archers travailloient à saisir l'Anglais et sa valise, et le mit sous le chevet du lit où il devoit coucher. Le bonheur voulut que l'exempt s'en aperçût et croyant que c'étoient des papiers appartenant à son prisonnier, il se jetta sur le paquet que l'abbé ré-

clama en vain, en protestant que c'étoit à lui et non à l'Anglais, et comme il n'y avoit pas de suscription sur la première enveloppe, la chose devint plus suspecte que jamais, ce qui obligea le juge de décacheter cette première enveloppe, sous laquelle on trouva l'adresse au cardinal Albéroni : pour lors le juge et l'exempt, ayant fait réflexion sur la frayeur de l'abbé et du marquis résolurent d'envoyer le paquet au Régent en toute diligence. Il arriva jeudi soir, Son Altesse décacheta le paquet dans lequel il trouva une lettre du prince de Cellamare en italien, qui rend compte au cardinal du complot médité avec tels et tels seigneurs de notre Cour, lesquels sont bien nommés et désignés, pour corrompre nos troupes en faveur du roi d'Espagne et d'exciter une révolte en France contre le gouvernement. Le vendredi il fut résolu de saisir le prince de Cellamare, pour raison de quoi il y eût un ordre secret donné à quelques officiers des mousquetaires de faire assembler une soixantaine de leurs hommes. En attendant M. le Blanc ayant envoyé prier M. l'ambassadeur de vouloir bien passer jusque chez lui, il y alla sur les 11 heures sans se méfier de rien. Il trouva chez M. le Blanc, l'abbé du Bois, et tous deux lui dirent qu'ils avoient ordre de l'arrêter. On renvoya son carosse à l'hôtel et l'ambassadeur monta dans celui de M. le Blanc, et tous deux avec l'abbé du Bois, suivirent le carosse de Son Excellence qui étoit vide et entrèrent en même temps et posèrent des gardes à la porte, en dedans de la cour et en

établirent d'autres dans la salle et dans le cabinet où on mit un scellé sur le papier, qui est gardé par des mousquetaires : l'ambassadeur est pareillement gardé à vue et ne parle à personne qu'en présence du monde : on lui a envoyé un joueur d'échecs pour l'amuser.

Cependant sa lettre apprenant le nom des complices, le Régent a dit tout haut que la plupart lui avoit de grandes obligations et qu'il leur avoit fait mille biens et qu'il vouloit voir s'ils se repentiroient, ce qu'on a interprété s'ils viendroient lui demander pardon. Mais personne n'étant venu samedi matin il fit envoyer à la Bastille le marquis de Pompadour et le marquis de Saint-Geniez, lieutenant général, qui sont nommés en la lettre en question. On prétend qu'il y en a d'autres dans les provinces qu'on a envoyé ordre d'arrêter. Il faut encore savoir que M. de Pompadour est parent au prince de Chalais qui est actuellement en Espagne et en grande relation avec lui. Lequel prince de Chalais est le favori de la princesse des Ursins, grande ennemie du Régent, ce qui rend ce seigneur suspect. Madame son épouse est une Navailles et sœur de feue Mme la duchesse. Aujourd'hui ou demain on fera partir l'ambassadeur d'Espagne, lequel sera conduit sous bonne escorte jusqu'à la frontière et l'on prendra en passant le marquis de Monteléon et l'abbé de Porto Carrero, qui sont arrêtés à Poitiers pour les mettre tous ensemble hors du royaume.

Si vous me demandez comment le public a pris

cette affaire, je vous dirai que l'on en a été consterné le premier jour, jusqu'à ne dire la chose que tout bas, mais depuis la conspiration passant pour certaine, il paraît qu'on est bien aise qu'elle soit découverte, crainte d'une guerre civile, dans la pensée même qu'on a que l'Espagne, ne pouvant résister aux trois puissances alliées, préviendra la campagne prochaine en signant un traité.

Paris, 19 décembre 1718.

J'ai su d'hier une conversation fort vive qu'il y a eue entre l'ambassadeur d'Espagne, l'abbé du Bois et M. le Blanc, lorsque ces deux messieurs allèrent, par ordre de la Cour, arrêter ses papiers dans son hôtel : l'abbé du Bois s'emportant contre le procédé de l'ambassadeur et parlant avec grande chaleur, Son Excellence appela froidement son valet de chambre et lui dit : — La Fleur, allez quérir un grand verre d'eau pour Monsieur, il a chaud. — Il lui dit : — Je vous ai déjà dit que vous étiez un vrai brouillon et que le Régent se repentira un jour de s'être servi de vous et de quelques fripons dont il écoute tous les avis. Quant à vous, M. le Blanc, vous suivez les ordres du Roi votre maître, vous avez raison et vous le faites en honnête homme et en homme sage ; je n'ai aucun reproche à vous faire et je vous honore et vous estime, je le répète ; M. le Régent est un prince qui a de grandes parties et beaucoup d'esprit, mais il est bien à plaindre de s'être livré à des fri-

pons et à des brouillons dont il sera un jour fâché.

En effet, M. l'abbé du Bois, et je le dis à regret, s'est gâté dans le public depuis surtout sa lettre circulaire aux ministres étrangers, dans laquelle il n'y a ni sens, ni politesse, ni construction française, et il faut avouer que bien des gens ici le croyent incapable du poste où il est placé. M. de Torcy s'y seroit maintenu, dit-on, n'étoit qu'il est soupçonné d'être espagnol et qu'il s'est souvent expliqué que les renonciations de Sa Majesté Catholique étoient nulles suivant les lois du royaume.

Il y a beaucoup de troupes en mouvement vers l'Espagne.

Paris, 23 décembre 1718.

Après de si grands mouvements qu'on s'est donné ici, il y a une tranquillité surprenante. On ne croyoit pas dans le commencement que la Bastille suffiroit d'y loger un si grand nombre de personnes, lesquelles on nommoit alors d'être intéressées dans la conspiration menée par le prince de Cellamare, qui se tient encore à Blois, ville favorite du duc d'Orléans, où le ministre attendra si longtemps jusqu'à ce que la Cour aura des nouvelles du duc de Saint-Aignan, auquel on envoya un exprès, le 9 du courant, à Madrid et donné connaissance de ce qui s'étoit passé avec ledit prince. Car on avoit déjà pris ses mesures dans ce temps pour cela, quoique ce ministre ne fut arrêté que le 10. Nos seigneurs, lesquels on sait certainement d'être du parti espagnol, vont, tête

levée, savoir depuis que le prince de Cellamare les a fait assurer sous main qu'on ne trouvera rien dans ses papiers d'où on les pourroit convaincre de leur attachement pour Sa Majesté Catholique. En quoi, l'abbé du Bois a commis une faute impardonnable, ayant laissé trop de temps au prince après l'arrestation de l'abbé Portocarrero pour mettre en sûreté ses meilleurs papiers, et c'est aussi la raison pour quoi il fit voir une si grande présence d'esprit en tout ce qui est survenu, car *tæla previsa non nocent.*

Le duc du Maine se trouve toujours en cette ville depuis le 10 et on doute que le gouverneur du château au bois de Vincennes aura pour cette fois l'honneur de loger ce prince chez lui.

Nous sommes dans la dernière impatience de la réponse de Sa Majesté Catholique de savoir si elle avouera les intrigues de son ambassadeur ou non. Elle décidera de tout ; jusque-là, la déclaration de guerre restera suspendue.

Le duc d'Aumont eut grande peur d'être arrêté et se cacha au jour de l'arrestation du prince de Cellamare au couvent des Carmes déchaussés; mais après qu'on l'avoit assuré qu'il qu'il n'y avoit rien à craindre, il reparut en public avec beaucoup de hardiesse et courut le lendemain, dans le carrosse du duc du Maine, presque continuellement les rues de cette ville pour redonner du courage à ses amis. Les partisans de la maison d'Orléans sont en grande peine de quelle manière ils pourront colorer les

violences faites à l'ambassadeur d'Espagne, sans avoir eu pour cela des preuves suffisantes ; les deux lettres du prince au cardinal Albéroni ne donnent aucune satisfaction au public ; leur contenu est trop obscur pour donner des preuves convaincantes qu'on ait conspiré contre le repos du royaume.

L'arrêt dudit ambassadeur ne fut résolu que par le Régent, le duc de Bourbon, le maréchal de Villeroy et l'abbé du Bois, à l'exclusion du prince de Conti, de qui on dit qu'il ne savoit se taire à propos, ce qui l'a choqué pourtant extrêmement, et Mme de Berry a eu beau (car il en a fait des plaintes à elle) de l'appaiser là-dessus.

M. le Blanc a déjà été deux fois à la Bastille et examiné les prisonniers qu'on y a mis à cause de leur secrète intelligence avec la cour d'Espagne, mais il en est toujours revenu sans avoir pu tirer d'eux aucun éclaircissement de la conspiration, laquelle ils devoient avoir forgée contre le Régent pour le mettre hors des affaires ; chacun d'eux se désavoue d'avoir pris engagement avec la cour d'Espagne, hormis celui des simples services, en quoi ils ne croyent pas avoir péché. On a bien parlé de l'abbé Brigault, qui est à la Bastille, qu'il avoit révélé le secret de cette affaire pour sauver sa personne, mais il n'en est rien ; les conspirateurs auroient manqué à toute politique s'ils avoient confié leurs secrets à un brouillon tel que cet abbé, et tout son crime est d'avoir écrit quelques brochures en faveur du Roi d'Espagne.

Paris, 26 décembre 1718.

Cette situation donne certainement fort à penser à la Cour et peut avoir des suites délicates et embarrassantes. Je ne doute pas néanmoins, ce que quelques-uns continuent de débiter, que l'ambassadeur d'Espagne qui s'attendoit bien à l'interception de ses lettres, ne les auroit écrites à autre fin que pour faire connoître à M. le Régent que les vœux de la nation n'étoient pas pour lui : il y a d'assez grandes preuves que cette Excellence y alloit de bonne foi, et même assez rondement, puisque son valet de chambre, qui devança de quelques heures le courrier de l'Intendant ne donna le temps à ce ministre, que de brûler quelques papiers importants; il auroit pu faire usage d'un chiffre et écrire d'une manière empruntée.

Les faux-sauniers sont appelés gardes d'Espagne par les paysans.

Mme de Berry est en retraite aux Carmélites depuis le 23 au soir.

L'abbé du Pin travaille avec vivacité à son union de l'église gallicane avec l'anglicane, à laquelle concourt l'archevêque de Cantorbéry : on doute du succès.

Il est certain que le prince de Cellamare touchoit de grosses remises tant pour les faux-sauniers que pour nombre de pensions et gratifications.

On dit que milord Stairs a eu quelque part à cette

découverte : on parle diversement du duc de Noailles et on remarque qu'il ne vit pas d'un bon concert avec une partie de sa famille.

On prétend que le jour étoit déjà fixé pour l'exécution du complot, que plusieurs provinces se révolteroient, qu'on enlèveroit Son Altesse pour le conduire en Espagne, que le roi Philippe auroit été déclaré Régent, qu'il se seroit rendu en France et auroit laissé à Madrid une junte sous le prince des Asturies.

Paris, 30 décembre 1718.

De nouveau 24 bataillons marchent sur la frontière d'Espagne.

Hier il se passa ici différentes scènes qui nous ont bien surpris. Le duc et la duchesse du Maine furent arrêtés avant le jour et conduits, au milieu de plus de cent cavaliers, composés de mousquetaires et de gardes du corps, au château de Vincennes. Dans la même matinée on arrêta le cardinal de Polignac dont on saisit tous les papiers et on dit que l'on arrêta encore l'évêque de Cahors et quelques autres prélats. C'est un bruit général qu'on a arrêté aussi le marquis de Châtillon.

Il y a quelques jours le maréchal de Villars étant dans la salle où le Régent donne des audiences, lui dit qu'il voudroit bien lui dire un mot dans son cabinet. Son Altesse lui dit : Mon cabinet n'est pas pour vous, approchons-nous de la fenêtre, où il lui parla en

particulier. Cela nous fait présumer qu'il est soupçonné d'avoir participé au complot.

P.-S. — Ce n'est pas à Vincennes que l'on a mis le duc et la duchesse du Maine. Le duc est envoyé à Doullens en Picardie, la duchesse à Dijon. Le cardinal de Polignac dans une abbaye. L'évêque de Cahors n'est pas arrèté. Le procureur général au Parlement de Toulouse est arrêté, ainsi que M. de Malésieux, favori du duc et de la duchesse du Maine et plusieurs de leurs domestiques et nombre d'autres personnes encore inconnues.

On ne doute pas qu'on ôtera au duc du Maine tout son gouvernement et surtout le poste de colonel-général des Suisses et qu'on en gratifiera le comte de Charolois et le prince de Conti. Pour les Suisses il leur faut un prince du sang suivant les concordats faits avec eux.

Le duc de Saint Aignan n'étoit pas sorti d'Espagne quand on a reçu à Madrid les nouvelles de la détention du prince de Cellamare, ce qui fait prendre des mesures pour l'échange de ces deux ministres à la frontière.



ANNÉE 1719

Paris, 2 janvier 1719.

M. le Blanc, M. le garde des sceaux et M. de Machaut vont souvent interroger les prisonniers à la Bastille et surtout l'abbé Brigaut qui a tout découvert. Il n'est pas vrai que M. de Saint-Geniez (1) soit sorti, non plus que M. de Pompadour (2) que l'on interroge aussi souvent.

Il y a quelques jours M. le Régent, dans son cabinet et en présence de toute sa Cour, alloit et venoit en rêvant et ne répondoit que par monosyllabes à tout ce qu'on disoit. Il parut ce jour fort en colère et fort intrigué : il en veut encore à quelques-uns qu'on ne nomme pas : on nomme les maréchaux de Villars, de Tessé et même d'Huxelles : mais il n'y a que des soupçons généraux.

Le cardinal de Polignac reçut l'ordre de partir avec beaucoup de soumission, mais il dit à l'officier qui commandoit qu'il y avoit un petit inconvénient qui est qu'il n'avoit pas la valeur d'un écu dans toute sa maison, et il demanda quelques heures pour envoyer chercher 1.500 L. qu'on lui apporta, après quoi il

(1) Lieutenant général des armées.

(2) Il ne sortit de la Bastille qu'en janvier 1720 ; il était également lieutenant général des armées.

partit. Il avoit eu il y a quelques jours de graves paroles avec Son Altesse à qui il soutint vigoureusement que personne n'avoit rien entrepris contre le Roi, ni contre l'État, ce qu'on entendoit vouloir dire que c'étoit seulement contre lui, Régent, qu'il falloit distinguer d'avec le Roi et l'État.

Je vous assure que la Constitution tombe ici dans un discrédit plus grand que jamais, depuis la découverte de la conspiration, parce que nul anti-constitutionnaire n'y a part, ce qu'on ne peut dire du parti opposé.

Les opérations contre les conjurés continuent avec la même vivacité : on en arrête tous les jours. Les corps de la maison du Roi se tiennent toujours à leurs postes, prêts à mettre le pied à l'étrier : on a retenu des chevaux par ordre de la Cour chez tous les loueurs de Paris.

Il y a au cachot un valet de pied du duc du Maine, à son service depuis 28 ans, lequel devoit être le principal instrument à la tragédie : on prétend que Madame a dit en confidence à un ami que le dessin des conspirateurs n'étoit pas moins que de mettre tout au sang au Palais-Royal, à l'exception de Son Altesse.

Le 30, Mme la Princesse, Mme la princesse de Conti douairière, sa fille, allèrent voir le Régent au sujet de la disgrâce du duc et de la duchesse du Maine.

M. le duc du Maine qui, dit-on, s'y attendoit, les reçut avec une grande sérénité, ajoutant que dans

tout cet appareil un ordre du Roi auroit suffi.

On a intercepté quelques lettres du cardinal Albéroni : il y en a une, par où il marque à l'ambassadeur de prendre ses mesures pour revenir incessamment en Espagne, mais qu'avant de sortir de Paris il devoit mettre le feu à toutes ses mines et exécuter le projet.

On a dit qu'on avoit manqué d'enlever le Régent sur le chemin de Saint-Cloud : il ne sort plus la nuit et sa garde est renforcée.

C'est l'évêque de Lavaur, fils de M. Malezieux, qui est arrêté.

Les assassins nocturnes se multiplient à vue d'œil et il n'y a guère de jours où il n'y en ait plusieurs.

Paris, 6 janvier 1719.

Vendredi le Nonce reçut un bref portant excommunication formelle contre le cardinal de Noailles, mais la Cour n'a pas voulu le recevoir, et le Régent s'attache plus que jamais à résister aux entreprises de Rome.

Le comte de Toulouse est venu en Cour au jour de l'an saluer le Roi et le Régent, de qui il a été fort bien reçu : il a obtenu de Son Altesse que le prince de Dombes et le comte d'Eu resteroient à Rambouillet sous sa garde, ayant répondu de leurs personnes.

La duchesse du Maine va à Chalon-sur-Saône : c'est toujours dans le gouvernement de M. le Duc.

On croit que le duc du Maine sera conduit à Arras.

On a conseillé au Régent de prendre un peu plus de soin de sa personne et c'est pour cela que ce prince ne sort plus le soir, comme il faisoit, au lieu de quoi il travaille avec une très grande application aux affaires.

Les jettons de cette année présentés à Sa Majesté ont pour empreinte le Roi d'un côté et un hercule de l'autre, armé de ses flèches, mais dans un état de repos avec cette inscription : *Armatus pacis amore.* Le garde du Trésor royal en vouloit 500 où fût la figure du Régent, mais M. Bosque, secrétaire de l'Académie des médailles, en ayant parlé à Son Altesse, et lui ayant représenté que cela ne sembloit pas à propos, vu qu'il sembleroit qu'il se chargeroit de la guerre d'Espagne, ce prince a répondu : Vous avez raison, qu'on ne m'y mette point.

On murmure de quelques Jésuites arrêtés.

J'apprends qu'on commence à donner créance à la réalité de la conjuration découverte à la Cour de Berlin. Madame en a reçu des nouvelles. Sans mettre cette affaire sur le compte du roi Auguste, on dit ici que le Roi de Prusse a assez mécontenté ses sujets par la dureté de son gouvernement, pour qu'ils en soient les auteurs.

Le corps des Marchands doit aller tantôt ou demain au Régent pour lui communiquer les différentes lettres qu'ils ont reçues de leurs correspondants du dehors du Royaume et du dedans, qui se plaignent tous de la banque de Law convertie en

banque royale. On observe que l'intendant de Paris ne l'a pas encore envoyé au Châtelet pour l'enregistrement, de sorte que l'arrêt du Conseil qui la concerne ne s'y exécute pas encore.

Le duc de Saint-Aignan est arrivé ici. Il a manqué d'être arrêté à la frontière : les Espagnols disent qu'il avoit fait répandre en Aragon et en Catalogne certains imprimés un peu vifs contre le gouvernement. La Cour de Madrid avoit envoyé l'ordre de l'arrêter, mais le Duc, averti par un express du maréchal de Berwyck de ce qui venoit de se passer, au lieu de prendre par Saint-Jean-de-Luz, dirigea sa route par Saint-Jean-Pied-de-Port. Si cela est vrai, les deux faisoient bien au pair.

On doit publier la guerre par des trompettes sur les places publiques tantôt ou mercredi.

Paris, 13 janvier 1719.

Le comte de Toulouse a une très grosse Cour, nonobstant laquelle il est de la dernière tristesse du malheur arrivé à son frère. Il a dit à tout le monde : — Je n'aurai pas cru que mon frère me dût tromper. — Il a chez lui ses deux neveux.

Paris, 16 janvier 1719.

M. d'Argenson travaille toujours fort à la Bastille. Le marquis de Vieux-Pont est arrêté ; on dit M. de Malesieux au cachot. M. et Mme du Maine n'ont la permission de parler ni d'écrire à personne.

Il y a eu de grosses paroles de la part du prince de Conti et M. le Duc, qui en a aussi essuyé de la part de Madame la princesse, qui dans cette conjoncture a marqué du ressentiment et du courage. Le prince de Conti a parlé assez haut à M. le Régent sur la détention du duc du Maine.

Son Altesse a augmenté sa garde. Il couche deux officiers dans la salle du guet ; il est d'une grande assiduité et marque beaucoup de résolution à pousser à la guerre : on assure qu'il débutera par une action d'éclat, tels que les sièges de Barcelone ou de Fontarabie.

On assure que le maréchal de Villars et le duc de Noailles ont fait à Son Altesse des soumissions qui ont été agréées.

On veut faire subsister la banque royale, puisqu'il y a un arrêt du Conseil qui ordonne des registres pour l'opération de cette banque, et un autre qui y nomme premier directeur, premier inspecteur, un trésorier et un contrôleur.

Paris, 20 janvier 1719.

On sait maintenant que c'est un homme de qualité qui n'étoit pas même bien en Cour, dont il n'étoit pas content, qui a découvert au Régent les machinations contre Son Altesse : le cardinal de Polignac a été trahi par un confident. On confirme que le complot devoit s'exécuter la nuit de Noël, lorsque Son Altesse iroit, suivant son usage, à la messe de minuit à l'Oratoire. Mais Son Altesse avertie à temps

donna contr'ordre. Le Régent dit à Mme la princesse au sujet de la duchesse du Maine : — Madame, vous n'avez pas lieu d'être contente. — Monsieur, lui répliquat cette mère affligée, c'est toujours ma fille, on se sent. — Et Son Altesse répliqua : — Si j'avois la preuve de certaines choses, elle passeroit mal son temps. — On prétend en effet que la duchesse avoit déja mené le jeu loin et qu'elle avoit même dérobé quelques menées à son mari. Quoi qu'il en soit celui-ci est dans une petite chambre, sans plume ni encre, tous les soirs fermée à la clef et ses deux valets de chambre pareillement dans une garde-robe joignante.

On a envoyé quantité de bouteilles de vins étrangers et de liqueurs au duc du Maine qui ne peut s'en passer après ses repas. Il est très resserré, n'allant à la messe que les fêtes et dimanches et ne parlant jamais seul à personne.

Le prince de Cellamare est malade à Blois, très chagrin d'avoir si mal pris ses mesures.

Le ministre de M. Hop prêche tous les 15 jours en français, et il n'y a pas longtemps que sur les plaintes de deux curés de Paris que nombre de français y alloient assidument, le lieutenant de police fit dire à l'Hôtel qu'il en feroit arrêter en sortant. Mais comme on a averti ceux qui y venoient, ils se sont abstenus et il n'y a eu personne de pris. Vous voyez par cet avertissement que l'on ne cherche à surprendre ni à molester personne. Le ministre de Son Excellence est homme de joie et qui prêche l'absti-

nence et la mortification dont il s'abstient très fort. Il y a du monde à son prêche souvent jusque dans la rue.

On a arrêté quelques causeurs. M. de Saint-Martin est de retour et M. de Blancmemil revient le mois prochain.

Paris, 23 janvier 1719.

Je vous dirai que l'affaire de la banque n'a point passé par la voie du conseil et que Law a si bien pris ses mesures auprès du Régent pour le prévenir là-dessus, qu'il n'est pas possible de dissuader Son Altesse de ce projet, contre lequel tout le monde s'élève. Cela fait dire à plusieurs qu'il faut absolument que le Régent ne puisse se passer des secours qu'il en tire pour ses affaires présentes, puisque rien ne l'en peut faire désister.

Madame la Duchesse est toujours fort mal : on croit qu'elle n'en reviendra pas.

Le comte de Toulouse ayant demandé la permission au Régent de faire signer au duc du Maine une procuration générale à la régie de ses biens, le Régent répondit : — J'en parlerai au Conseil — où cela a été refusé, prétendant que, comme prisonnier d'État, ce prince est interdit et l'on doit à la place donner un arrêt du Conseil pour commettre quelqu'un : cela a paru assez dur.

On confirme que le duc du Maine est bien moins chargé que la duchesse : cette princesse, qui arriva le 14 à Dijon, y a été jointe par Mme de Launay, sa

confidente. Le prince de Dombes et le comte d'Eu sont toujours à Sceaux, sortant dans les environs, allant à la chasse : on ne sait s'ils iront à Eu.

Paris, 27 janvier 1719.

Ceux qui se déclarent à tort et à travers contre tout ce qui se passe aujourd'hui en France, se fondent et mettent l'époque de leur mécontentement à l'expulsion du Chancelier que le public chérit, à l'édit de la monnoie qu'on ne peut goûter, à la banque de Law qui leur fait tout craindre et au lit de justice du 2 août, qui fait trembler : depuis ces quatre affaires, mille gens ont crié et crient tout haut, et leur prévention va si loin, que, ce qui est visiblement le mieux imaginé et le plus salutaire au repos général, est tourné par eux à mal. Les autres, qui pensent plus juste et qui sont moins prévenus, examinant ce qui se fait par le fond et sans se laisser aller au torrent, rendent justice à ce qui est dû, comme par exemple au traité de la quadruple alliance. Avouons cependant que ceux-ci sont en plus petit nombre, mais aussi les autres, malgré leurs préjugés, ne sont pas à craindre. On est assuré que l'armée fera son devoir, si elle entre en campagne.

Le prince de Conti est rajusté avec le Régent, quoiqu'il ait fort murmuré sur la détention du duc et de la duchesse du Maine, non pas qu'il n'ait eu en horreur la conspiration tramée, mais ayant d'abord prétendu qu'ils n'étoient pas coupables. On ne doute

pas que le Régent ne lui ait prouvé le contraire.

On ne rappelle pas M. de Morville.

Le Régent a dit, ou marqué, quelques peines à l'abbé du Bois sur ce qui s'est passé, comme s'il étoit le seul auteur des engagements qui ont été pris par Son Altesse, et comme si ce ministre devoit être garant de la révolution imprévue qui vient d'éclater dans les desseins de quelques puissances.

Paris, 30 janvier 1719.

Son Altesse a dit une fois en dînant que tous ces bruits de paix n'étoient pas vrais et en effet tout marche vers la Catalogne et la Navarre.

Le prince de Dombes et le comte d'Eu sont partis sans garde et avec leurs équipages vendredi pour Eu qui leur est donné pour prison.

Le Parlement a donné un arrêt portant que le Roi est supplié de donner un édit défendant à tous religieux et religieuses de sortir de France sous quelque prétexte que ce soit.

La Cour de Rome est plus mal avec la nôtre que jamais. Si l'on a encore quelque égard pour elle, c'est par rapport à la politique et aux peuples et non par rapport à elle.

Il paraît toujours un grand froid entre M. le Duc et le prince de Conti, et cela commence à dégénérer en antipathie.

Le Roi a donné une île au maréchal d'Estrées et il y va faire une manufacture dont l'établissement coûtera deux millions.

Paris, 3 février 1719.

Le cardinal de Noailles s'est plaint ces jours passés au Régent de la liberté des huguenots de laquelle ils abusoient contre les édits du Roi, en allant publiquement à la prêche chez les ambassasadeurs de la Grande-Bretagne et de Hollande, et a supplié Son Altesse d'y vouloir remédier au plus tôt. C'est pourquoi la Cour fit arrêter dimanche dernier plusieurs personnes qui sortoient de chez lesdits ambassadeurs, où elles avoient ouï la prêche, qui furent relâchées pourtant le jour suivant à la sollicitation de ces ministres. Le Nonce et les Jésuites en font un grand crime au Régent et l'accusent publiquement que toutes ses maximes n'aboutissent en général à d'autre chose que de faire revivre le calvinisme dans le royaume pour en fortifier son parti. A quoi le Régent ne fait pas grande attention, marchant toujours son grand chemin.

La duchesse de Bourbon va mourir lentement. Le duc son époux la voit maintenant fort rarement et passe les heures qu'il pourroit donner à sa femme moribonde avec sa maîtresse, la comtesse de N., qui lui fait faire des choses peu convenables à une personne à laquelle l'éducation du Roi est confiée.

On m'assure que M. Helvétius ne désespère pas de sauver Mme la Duchesse.

Le Roi est en parfaite santé. Il fait un progrès heu-

reux, et comme en se jouant, dans les diverses instructions qu'on lui donne.

Le prince de Cellamare est toujours à Blois. On assure qu'on le retiendra jusqu'à ce que tous les Français aient repassé en France.

Paris, 6 février 1719.

Hier se fit l'entrée de milord Stairs qui fut fort magnifique. Il y avait entr'autres beautés un petit carosse coupé en forme de calèche très superbe et pour la peinture et pour la dorure, et entr'autres singularités l'ambassadeur, qui est extraordinaire et qui est descendu à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires où il sera régalé aux dépens du Roi pendant 3 jours et jusqu'après son audience qu'il aura demain au Louvre, ne sera pas servi par ses officiers, comme il se pratique ordinairement, mais par ceux du Roi Pour me faire mieux entendre, l'usage est que le Roi fournit à un ambassadeur extraordinaire tant de pièces par jour, tant de volailles, de gibier, de vin, de fruits, compotes, confitures, etc., et tout cela se fait cuire et s'apprête par les officiers de l'Excellence, en telle sorte que la quantité passant de beaucoup ce qui se consomme, il en reste un très grand nombre de pièces au profit des officiers. Milord Stairs n'a pas voulu suivre cette méthode, et se faisant délivrer tout ce qui doit l'être suivant l'usage, il entend que tout soit apprêté et servi par les officiers du Roi, afin que rien ne soit de reste

et que cela se délivre tout cuit à eux, à ses officiers et ensuite aux pauvres. M. le Régent l'en a rendu maitre.

M. de Pompadour a la liberté de se promener sur la terrasse de la Bastille depuis peu de jours. On l'a vu regardant les passants en manteau rouge, dans la rue Saint-Antoine. C'est un bon signe pour lui. A l'égard de M. de Malesieux, on a trouvé une minute écrite de sa main de la déclaration de Madrid du 25 décembre, d'où on l'accuse d'être l'auteur de cette pièce. Cette minute avoit une apostille écrite de la main du cardinal de Polignac. M. de Malesieux est convenu que cette copie étoit de sa main, mais voici ce qu'il donne pour sa défense. Il dit que la duchesse du Maine ayant reçu la déclaration en espagnol, elle l'avoit prié de lui traduire, ce qu'il avoit fait, et ayant montré sa traduction au cardinal, grand ami de la maison, le cardinal avoit corrigé quelque chose à la traduction. Et voilà, dit-il, la traduction qu'on me représente, mais l'original n'en est pas moins composé à Madrid. Savoir si l'on prendra tout cela pour argent comptant. On parle fort de renvoyer cette affaire au Parlement.

M. Hop fait régulièrement sa cour au Régent, auprès de qui il n'est pas comme milord Stairs, qu'on voit au Palais-Royal avec un air de satisfaction et de confiance, plus que s'il étoit fils de la maison.

Le duc de Chartres ne manque pas un conseil, où il donne sa voix comme les autres.

Mme la duchesse se porte mieux ; on croit qu'elle en réchappera.

Paris, 13 février 1719.

M. de Machaut, lieutenant de police, qui est de la dernière sévérité sur les fonctions de sa charge, ferme les yeux et est de la dernière douceur envers les protestants français qui vont aux prêches chez M. Hop et chez Milord Stairs, la peur qu'on leur fit dernièrement d'en arrêter en sortant n'ayant eu aucune suite.

M. le Régent ne sort plus le soir sans précaution comme il faisoit, ses bons serviteurs, dont le nombre augmente, lui ayant fait entendre raison là-dessus.

Paris, 17 février 1719.

Milord Stairs fait ses visites avec la dernière magnificence. Il vit avant-hier Mme la douairière au Palais-Royal et ensuite le Régent : on observa que quand il passa au milieu de sa suite et quand il entra dans les salles, il portoit la tête au vent, regardant de côté et d'autre avec fierté, ce qui fit dire qu'il y avoit deux Anglais en France : l'un, dit-on, vient narguer la nation dans son centre et l'autre se dépêche de la ruiner.

M. de Torcy et l'abbé du Bois ont souvent des démêlés ensemble, et le dernier jour dans le cabinet même du Régent, pendant que ce Prince étoit allé dans sa garde-robe, ils en eurent un fort vif au sujet

d'un paquet d'Espagne. M. l'abbé du Bois avoit donné ordre à M. Pajot, des postes, de le lui apporter contre l'usage suivant lequel il s'envoie toujours à M. de Torcy en qualité de grand-maître des postes, et il le porta au Régent. M. de Torcy dispute à l'abbé du Bois cet envoi et celui-ci prétend le recevoir le premier, et sur cela il y eut des paroles très piquantes entre eux que Son Altesse a apaisées néanmoins en les raccomodant au moins en apparence.

Il y en eut un autre entre le marquis d'Effiat et le duc de Saint-Simon sur un sujet assez léger, mais qui n'a pas eu de suite. Ce fut au Louvre, près la chambre du Roi.

Le prince Palatin, qui s'est mis en possession des Deux-Ponts, a envoyé demander au Roi sa protection.

Paris, 20 février 1719.

Mme la duchesse du Maine, ayant demandé Laudumier, fameux arracheur de dents, il est allé à Dijon et en est revenu sans avoir eu la liberté de lui parler de quoi que ce soit que de ses dents.

Le Régent fut hier longtemps enfermé dans son cabinet avec le prince de Conti et il étoit défendu généralement que personne y entrât pendant cette entrevue, même l'abbé du Bois s'en retourna sans avoir parlé à Son Altesse, quoique l'affaire pressât fort. Ils y restèrent de 4 heures de l'après-midi à 7 heures du soir. En sortant, le Prince paraissoit d'un air mélancolique. Personne ne m'en savoit alors

dire la raison, ni celle pourquoi le Prince fut appelé chez le Régent du cercle des dames où il se trouvoit, dans ce temps-là, chez Mme de Berry, qui le rend efféminé autant qu'elle le peut. Un ami m'en a dit ce matin qu'on avoit des nouveaux soupçons contre le Prince de quelque secrète intelligence avec les partisans de l'Espagne ici. C'étoit pourquoi le Régent lui avoit parlé là-dessus avec beaucoup d'amitié, l'ayant conjuré de lui en dire ce qui en étoit, et assuré de sa protection, s'il devoit avoir manqué à sa fidélité. Mais le Prince a fait l'ignorant de tout et traité ceux qui avoient dit cela au Régent de calomniateurs. Cela n'empêche pas le Prince de se préparer pour la campagne; il nomma encore ce matin ses aides de camp ; ses équipages seroient fort lestes et approchent beaucoup plus de ceux du Roi que d'un Prince du sang. Le Roi lui a fait pour cela une nouvelle gratification de 150.000 L., dont il joua le même soir 30.000 L.

Le comte de Toulouse est de retour ici de Rambouillet. Immédiatement après son arrivée, il est allé au Luxembourg, où il fit sa cour à Mme de Berry, ce qui a plu extrêmement à cette dame.

Quoique le Roi de Sardaigne soit entré dans la quadruple alliance, il ne nous a pas encore guéri par là des soupçons qu'on a ici de lui qu'il eût encore des relations avec l'Espagne.

Le maréchal de Villeroy eut avant-hier de grosses paroles avec le duc de Noailles, qui parut alors à la Cour. J'ignore encore sur quel sujet.

Paris, 24 février 1719.

Le Régent pour récompenser un ancien lieutenant-colonel qui a dépensé une partie de son bien au service du Roi, l'a gratifié de l'emploi d'être auprès de la duchesse du Maine qu'il va garder à vue dans son exil moyennant 300 écus de pension, logé et nourri. Le prince lui a dit que par la suite il fera quelque chose de plus pour lui.

Mme la Duchesse est tirée d'affaire contre la pensée de tout le monde.

M. Law a donné plusieurs bals et joué gros jeu, où il a presque toujours gagné.

Les intéressés à la banque du jeu de Berlibi ont partagé leur profit qui excède un million. Il y a tel seigneur qui dans une séance a perdu 10,000 pistoles.

Paris, 27 février 1719.

Milord Stairs continue ses visites avec sa magnificence ordinaire. Il partira au mois de mai pour s'en retourner. Il n'a pas contenté notre Cour au sujet de son entrée et des honneurs qu'il a prétendu qu'on lui a donnés tout autant qu'on n'a jamais fait à ambassadeur. Il a été entre autres choses servi pendant trois jours avec le service vermeil du Roi, ce qui n'a pas été pratiqué depuis plus de 50 ans pour aucun ambassadeur ; c'est un honneur ancien et aboli qu'on a fait revivre pour Son Excellence. On lui en a accordé encore d'autres qui étoient inusités, nonobs-

tant quoi il en a demandé de nouveaux, sans lesquels, disoit-il, il n'iroit pas à l'audience du Roi, ce qui impatienta si fort le Régent qu'il répondit brusquement : – Il dit qu'il n'ira pas à l'audience ; qu'il y aille s'il veut, c'est son affaire. — Enfin Milord se décida.

Les actions de la Compagnie Occidentale ne perdent plus que 22. On donne cette opération là au savoir de Law, qui ayant fait de gros emprunts à la prime, y gagnera plusieurs millions, sauf lorsque son objet sera rempli, à les laisser discréditer. On remarque que cet homme figure en grand. Hier il y avoit nombre de carrosses rangés à sa porte. Il va cependant depuis quelque temps moins au Palais Royal.

Paris, 6 mars 1719.

Le prétendant a été arrêté dans les États de l'Empereur, où il passait incognito pour se rendre en Espagne ; il a été conduit prisonnier au château de Milan. Voilà un coup mortel pour tous les Jacobites. Il y a apparence qu'après ce grand coup, il n'y aura plus de division en Angleterre par rapport à ses partisans.

Milord Stairs a fait une visite au prince de Conti et aux autres princes du sang. Il arriva que Son Altesse n'eut pas le temps de venir recevoir Son Excellence à son carosse pour monter chez le prince, qui en fit ses excuses à Son Excellence, qui parut contente des raisons de Son Altesse. Il est cependant arrivé que

le prince ayant rendu sa visite à Milord, il a affecté de ne pas venir le recevoir à son carosse, qui attendit pendant quelque temps cette formalité, à laquelle l'ambassadeur ne satisfaisant pas, Son Altesse demanda : vient-il ou ne vient-il pas ? Et sur ce qu'on lui dit qu'il ne descendoit pas, il fit tourner son carrosse et revint à l'Hôtel sans voir Milord qui est très formalisé et a dépêché un courrier au Roi son maître dont il attend les ordres. Le Régent dit qu'il ne peut rien ordonner à un prince du sang dans un cas pareil.

Le maréchal de Montesquiou est à l'extrémité en Bretagne. Il n'a pas appris la province à le regretter.

Paris, 14 mars 1719.

Les Jésuites d'ici ont depuis 5 ou 6 jours reçu un grand déboire, parce que le Régent a fait accorder par le Roi à l'Université de Paris un 15e dans le revenu des messageries, moyennant quoi les collèges qui en dépendent ne prendront plus rien des écoliers, ainsi qu'il se pratique aux collèges des Jésuites, ce qui va dépeupler ceux-ci. Le Sénat de Turin a ordonné la fermeture des collèges des Jésuites.

Mercredi, 48 gardes du corps allèrent prendre chez lui le prince de Carignan pour le reconduire sur la frontière au pont de Beauvoisis. Notre Cour en est venu à cette voie sur les instances du Roi de Sardaigne, sans la permission duquel il étoit sorti de ses États. La vie d'ailleurs qu'il menait ici ne lui faisoit pas honneur.

La duchesse de Berry est parfaitement rétablie.

Le marquis de Brancas a place au Conseil de régence.

Mme de Maintenon est fort mal. (1).

Paris, 27 mars 1719.

Ce n'est que le 3 de ce mois que le prince de Cellamare est sorti de Blois pour retourner à Madrid. Le cardinal Albéroni lui avoit d'abord envoyé l'ordre de passer à la Haye, mais on n'a pas voulu le permettre ici, et l'on a dit qu'on ne vouloit le reconduire que sur la frontière d'Espagne, ce qui a été fait.

Le Régent a fait arrêter et envoyer à la Bastille le duc de Richelieu, un marquis du Saillant, neveu de M. du Saillant, cy-devant gouverneur de Namur, avec M. de Boisdavid, gentilhomme breton : on croit qu'il y a du catholicon d'Espagne mêlé dans leur affaire. (2).

L'affaire de Milord Stairs avec le prince de Conti n'est pas encore accommodée.

Paris, 3 avril 1719.

On a découvert encore une suite dangereuse de la

(1) Elle mourut le 15 avril.

(2) Il était fortement compromis par une correspondance avec le cardinal Albéroni. Il sortit le 4 septembre et fut exilé à Richelieu. — M. de Saillant fut relégué en Auvergne au bout de quelque temps.

conspiration de Cellamare. Le duc de Richelieu a été conduit à la Bastille avec le marquis du Saillant. Ce n'est pas pour moins que s'être entendu avec le cardinal Albéroni, et le duc de Richelieu devoit, étant en campagne, passer avec son régiment du côté des Espagnols et livrer même Bayonne, s'il avoit pu, aidé par M. du Saillant. Voilà ce qu'on dit tout bas au Palais-Royal et ce qu'une personne qui peut le savoir m'a assuré être vrai. Je sais d'ailleurs que M. de Richelieu a été resserré à la Bastille dans un endroit où l'on met ceux dont l'affaire est mauvaise. Pour M. du Saillant, il a été oublié dans la dernière promotion : il vint s'en plaindre en termes fort hautains au duc d'Orléans qui lui répondit : — C'est moi qui vous ai rayé de la liste. — Pourquoi, Monsieur, demanda-t-il ? — Parce que vous êtes un lâche et un fripon, répondit le Régent, ce qui déconcerta fort le marquis.

La duchesse de Berry fut plus mal hier : on ne sait ce qui arrivera de cette rechute (1).

Je viens d'être très confirmé que le duc de Richelieu est criminel de la trahison dont j'ai parlé. Il a tout avoué, en sorte que sa vie est entre les mains du Régent. Ce prince a été sollicité par plusieurs personnes de la première distinction d'user d'indulgence. Sur quoi il a répondu qu'il le tiendroit en prison étroite, jusqu'à la majorité du Roi, après la-

(1) Cette fois on la crut perdue ; le cardinal de Noailles fut mandé près d'elle ; elle se remit. Pendant trois heures elle demeura comme morte.

quelle Sa Majesté feroit ce qu'il lui plairoit. Quant au marquis du Saillant, il faut rectifier qu'il n'a aucune part dans l'affaire du duc. Il n'a été arrêté que pour des étourderies et des hauteurs envers Son Altesse Royale qu'il n'a pu supporter ; aussi a-t-il la liberté de la cour à la Bastille, au lieu que le duc de Richelieu est très resserré.

Le Régent, qui est très attentif à rendre au Roi quand il sera majeur ses États plutôt accrus que diminués, a depuis peu fait un échange, avec le marquis de Bellisle, de l'île de Bellisle, en contre-échange de laquelle il lui a fait donner deux terres dans le cœur du royaume, Gisors et Longueil. C'est une précaution à toutes fins qu'il n'est pas inutile de prendre dans une minorité où il y a beaucoup de mécontents et sur laquelle un cardinal Albéroni porte des attentions trop curieuses et trop profondes.

Paris, 5 avril 1719.

La joie s'est tout d'un coup changée en tristesse au Luxembourg et on n'y entend que des larmes et des lamentations, car tout le monde est dans la crainte d'y perdre ses gages par la mort de Mme de Berry, qui est à l'extrémité, ayant eu une attaque d'apoplexie, dont elle est hors de connaissance. Ses médecins désespèrent de sa guérison à cause de sa grossesse, étant communément fort dangereuse dans cette sorte de maladie.

Le Régent en est désespéré et il en pleure comme

un enfant ; depuis qu'elle est malade, il n'a pas quitté presque un moment son lit et néglige même les affaires de la dernière importance, dont le monde raisonne étrangement. Cette conduite fait renouveler tout ce dont on a parlé autrefois de la trop grande familiarité entre le père et la fille. Sa mort entraînera presqu'infailliblement un grand changement dans les affaires du dedans du royaume. Des gens de bien lui souhaitent un bon voyage pour l'autre monde, où elle peut être mieux que dans celui-ci.

M. d'Argenson examina hier pour la seconde fois M. de Richelieu. J'ai l'honneur de confirmer tout ce que j'en dis dans ma dernière, ce que vous jugerez vous-même de ce qu'il avoit voulu faire venir les violons à la Bastille au premier jour de son arrêt.

A l'instant le bruit se répand que Mme de Berry est morte. Dieu sait où elle sera après cette vie. Si cela est je crains beaucoup pour M. d'Argenson, car cette princesse fut son seul appui auprès du Régent et ce ministre perdra en outre plus de 600,000 L. qu'il a avancés de temps à temps à cette Dame.

Le Régent recommence à caresser le Parlement, et il y a beaucoup apparence qu'il regagnera, ce qui lui coûtera pourtant assez cher, car je sais de fort bonne source qu'il paye en pension 140,000 L. à plusieurs conseillers de cette auguste Cour ; et quoique M. d'Aguesseau ne soit pas encore rappelé de son exil, cependant Son Altesse comble sa famille de bienfaits.

Paris, 7 avril 1719.

Le bruit de la mort de la duchesse de Berry ne se continue pas. Cependant elle n'est pas encore entièrement hors de danger. Les médecins craignent des récidives et ce avec raison. Mme la Douairière d'Orléans n'a vu la malade que deux fois, marque évidente de son indifférence pour sa petite-fille.

Le prince de Carignan s'est attiré lui-même son ordre de départ par son opiniâtreté en refusant toutes les offres raisonnables que le Roi de Sardaigne lui a fait faire par le canal du Régent pour son retour d'ici à Turin. On observe ce prince de fort près, car on a lieu de soupçonner qu'il a envie de se retirer en Espagne (1).

Il y a apparence que le duc de Richelieu sera remis en liberté. Il en aura à remercier la duchesse de Berry qui lui a toujours voulu du bien, et autant malade qu'elle est, elle a pourtant parlé en sa faveur au Régent.

Le nombre des mécontents s'augmente tellement en ce royaume contre la Régence, que si notre Cour ne fait une prompte paix avec l'Espagne, un soulèvement général ne manquera pas. La Cour de Rome

(1) Le prince avait été privé de tous ses biens en France pour avoir servi sous le prince Eugène; rentré incognito à Paris, il chercha à gagner de l'argent avec les agioteurs, auxquels il loua le jardin de son hôtel de Soissons. Il fut arrêté le 12 avril pour être reconduit en Savoie ; on ne donna pas suite à cette mesure de rigueur.

joue parfaitement son rôle dans la présente crise des affaires. Ses constitutionnaires sonnent partout le tocsin contre le Régent, ses ministres, les acceptans et les prêtres déclarés publiquement sur la chaire, de ce qu'on rouvre la porte aux hérétiques en leur permettant des exercices publics.

Les troupes marchent toujours vers l'Espagne.

Paris, 16 avril 1719.

Un détachement des Invalides fait la garde à la Bastille.

Mme de Berry se porte toujours de mieux en mieux. Hier le Régent rendit le pain béni à St-Eustache avec toute la pompe habituelle.

Le duc du Maine a refusé d'être transporté à Aire. Il s'amuse à cultiver un petit jardin.

Les religionnaires qui ont été pris chez M. Stairs et chez M. Hop, depuis qu'ils ont été relâchés, retournent pour la plupart aux hôtels de ces deux ministres, sur quoi M. Hop leur dit il y a 8 jours que si ils étoient repris, il ne se mêleroit plus de leurs affaires, sachant la peine qu'il avoit eue d'obtenir leur liberté, mais cela ne les ébranle pas. Vous ne sauriez croire combien la plupart de ces zélés sont opiniâtres à se fourrer dans l'esprit que Dieu a résolu de rétablir en ce temps-ci leur religion en France et ils s'imaginent que le Régent se bouchera les yeux, mais ils se trompent, car dans les derniers conseils, il n'y a pas une voix qui n'ait opiné qu'il falloit tenir

plus que jamais la main à l'exécution des Édits sur le fait de la Religion, si l'on vouloit prévenir une guerre civile, et comme le Régent craint avec raison toute sorte de troubles, il est de l'avis du Conseil.

Paris, 17 avril 1719.

Le duc (1) de la Rochefoucauld, capitaine des gardes de Mme de Berry, a eu ordre de se démettre de sa charge pour le comte de Riberac, frère du comte de Rion (2). Celui-ci part incessamment pour l'armée de Catalogne où servira son régiment. Il ne faut pas avoir peur qu'il passe au service des Espagnols, étant trop bon sujet du Roi et trop bon serviteur du Régent.

On dit que M. du Gué Trouin, un de nos bons officiers de mer, a passé au service de Sa Majesté Catholique, mais cela mérite confirmation (3).

Il y a quelque temps que Milord Stairs dit aux religionnaires français qui étoient chez lui qu'ils seroient toujours les bienvenus dans son hôtel, mais qu'il leur déclaroit que s'ils étoient arrêtés, il ne feroit pas la moindre démarche pour eux. Ce qui a produit son effet, qui est le jour des Rameaux et le jour de Pâques presqu'aucun d'eux ne s'est trouvé à son prêche. Mais ils vont à l'hôtel par petites bandes les jours

(1) C'est le baron de la Rochefoucauld : le chroniqueur a confondu.

(2) Marié secrètement à la duchesse de Berry.

(3) Bruit absolument faux.

ouvrables à différents jours de la semaine et le ministre les prêche en particulier et leur donne la communion. A l'égard de ceux qui alloient chez M. Hop, ils se trouveront en petit nombre aussi pendant la semaine chez M. Barbe, ministre, qui fait de même.

On fait un conte dans le public plus plaisant que véritable. On suppose que Mme la princesse de Conti a fait son testament par lequel elle lègue un œil au Régent, l'autre œil à M. le Duc, son fiel à son mari, son cœur à son fils, son corps au duc de Gesvres.

La princesse, fille du Régent, qui est religieuse à Chelles, en devient abbesse, et l'on a envoyé à Rome pour les bulles, qui, vu la qualité, ne seront probablement pas refusées.

On a mis à la Bastille un lieutenant-colonel nommé de la Jonquières qui a été arrêté à Liège : il s'étoit proposé, dit-on, d'enlever le Régent à la tête de soixante hommes déterminés.

On dit qu'on a assuré au prince de Conti par de bonnes lettres patentes la propriété incommutable de la principauté d'Orange et des dix-sept terres du comté de Bourgogne.

Le 14 après-midi le Roi fut voler au parc de Vincennes : il fut pris canards, pies, lapins et lièvres.

Paris, 21 avril 1719.

Mme de Maintenon est morte à la fin, après avoir fourni une belle carrière. Ce fut dès le samedi 15

qu'elle expira à St-Cyr, sans que sa mort ait fait aucun bruit, personne n'en ayant parlé le dimanche et l'on a commencé à le savoir que le lundi. La duchesse de Noailles en aura de gros biens. Elle a fait un testament dont on ne sait pas encore la teneur.

Le sieur de la Jonquière étoit entré très avant dans le complot du prince de Cellamare et il devoit se mettre à la tête de ceux qui devoient enlever le Régent hors de France. On assure qu'il étoit à Liège ; des gens apostés l'en ont fait sortir adroitement et l'ont saisi.

Mme la duchesse de Berry est retombée malade à Meudon où elle a les fièvres (1).

M. le Duc a fait arrêter en chemin le prince de Carignan et a obtenu du Régent qu'au lieu de le reconduire sur la frontière et de le livrer au duc de Savoie, il lui donneroit pour refuge sa belle maison de Chantilly, ce qui a été exécuté de la sorte. Il ne sauroit jamais rencontrer un séjour plus délicieux.

Le prince qui nous gouverne donne chaque jour des preuves de sa fermeté qui n'ont point d'exemples dans la Régence.

Paris, 24 avril 1719.

La campagne s'ouvrira vers le 10 ou le 15 mai et l'on s'aperçoit qu'on ne songe plus à la répugnance

(1) Elle mourut le 19 juillet ; voir notre *Histoire des filles du Régent*, tome I.

que l'on témoignoit d'abord contre cette guerre, et que dans les conversations du public on n'en parle plus comme on faisoit dans les commencements.

Mme la princesse de Conti, ancienne douairière, est allée tenir à Saint-Cyr la place de feue Mme de Maintenon : comme on ne refuse rien à cette princesse, cette retraite assure la conservation de cette maison, contre laquelle quelques personnes en place conspiroient.

Le prince de Carignan a bien l'air de jouir longtemps du droit de naturaliste qui lui est acquis en France ; il a consommé ses revenus en Piémont jusqu'en 1724.

Hier après midi, l'hôtel de M. Bignon, cy-devant prévôt des marchands, fut consumé. On ne sait pas comment le feu a pris.

On n'a point annoncé la mort de Mme de Maintenon dans notre gazette, parce qu'on n'auroit su quelles qualités lui donner, celle de veuve du feu Roi étant certaine et notoire, et l'aveu qu'on en auroit dû faire n'étant pas décent pour la mémoire de ce prince.

Mme de Berry continue à être malade ; on croit qu'elle se fera ramener à Paris pour être mieux soignée, ou plutôt parce que l'air de Meudon est trop subtil pour un convalescent.

L'archevêque de Rouen est mort samedi sans avoir rendu l'esprit, parce qu'il n'en avoit pas. C'est un constitutionnaire de moins. Il étoit pour les 101 propositions et n'en entendoit pas une. Il s'appe-

loit d'Aubigné et étoit parent de Mme de Maintenon.

Le petit fort près d'Irun, sur la Bidassoa, a été pris.

On prend aujourd'hui les alignements du quai du Louvre, qu'on va élargir du côté qu'il se restreint vers le Pont-Neuf.

Paris, 30 avril 1719.

La maison de Saint-Cyr est menacée de disgrâce; on en a refusé la protection à Mme l'ancienne douairière de Conti qui la demandoit sur le même pied et aux mêmes honneurs que Mme de Maintenon.

Paris, 1er mai 1719.

Le Roi viendra se confirmer à Notre-Dame incessamment par notre bien-aimé cardinal, qui aura l'honneur de lui donner le petit soufflet essentiel à cette cérémonie. C'en est un plus grand pour le cardinal de Rohan qui, comme grand aumônier, devoit présider à ce sacrement.

Le comte de Rion, premier écuyer de la duchesse de Berry, est parti pour aller faire la campagne de Roussillon. Cette princesse a toujours des accès de fièvre.

La cavalerie qui étoit dans le comté et le duché de Bourgogne est en marche pour le Roussillon.

L'accomodement de Milord Stairs avec M. le Prince est consommé. Leurs altesses l'ont été voir et il les a reçus au bas de l'escalier.

Paris, 5 mai 1719.

Après avoir pris les deux petits forts qui sont au port du Passage, lequel est au delà de Fontarabie, et avoir brûlé les vaisseaux espagnols qui étoient sur les chantiers, nos troupes sont revenues à Andaye, emmenant les canons.

Mme de Berry qui est à Meudon ne sort point de sa chambre ; on la croit attaquée d'une maladie fort dangereuse dont les femmes ne reviennent pas, et qui, après de longues douleurs très vives, y succombent à la fin.

Nos vignes sont gelées environ à la moitié ; nous craignons avec le froid qui s'annonce pour le reste.

M. de Jonquières a tout confessé et a chargé plusieurs personnes.

Paris, 8 mai 1719.

Le Régent a reçu des dépêches secrètes de quelques grands d'Espagne à l'insu du cardinal Albéroni pour prendre mesure de paix. Nos peuples ici reviennent bien de la prévention que l'on avoit contre la guerre d'Espagne.

Il y avoit hier chez M. Hop quatre chambres pleines de monde. Son ministre prêche bien ; il y avoit à la porte beaucoup de carrosses, et l'on s'attend que dimanche prochain quelqu'un pourra bien être enlevé. Les religionnaires du Poitou sont tranquilles.

On a vu à Paris milord Bolingbroke ; il a dîné chez milord Stairs.

Le comte de Riom n'est pas arrêté, mais on prétend qu'il est disgracié ; les motifs en sont publics.

La Cour a fait dire au nonce par l'abbé du Bois que s'il s'avisoit de publier le bref d'excommunication, tous les Parlements étoient d'accord pour le condamner et brûler par la main du bourreau, et qu'après cela on prendroit d'autres mesures contre le Pape. Quant au nonce, on lui ordonneroit de sortir de France ; il est devenu très souple.

Paris, 5 juin 1719.

Le marquis d'Effiat, écuyer du Régent, est mort le 3, à 82 ans. Il laisse de gros biensà des héritiers collatéraux et a fait un testament, un jour ou deux avant de mourir, par lequel il lègue une de ses plus belles terres au duc de Chartres. Mais Son Altesse n'a pas voulu accepter (1).

On assure qu'on va juger M. de Richelieu et que les commissaires sont nommés.

La duchesse de Berry continue à être toujours mal. Il y a plus de crainte que d'espérance, ce qui attriste et inquiète fort ses officiers.

Les lettres de Rome assurent que le Pape est rebuté des affaires de la Constitution et qu'il est enfin résolu à ne plus rien dire ni rien faire à ce sujet, se contentant de refuser les bulles en laissant à son

(1) Le marquis d'Effiat passe pour avoir empoisonné Madame, première femme du duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Il était membre du conseil de Régence.

successeur le soin de démêler la fusée le mieux qu'il pourra. Si le Pape prend ce parti, l'on en fera de même en France, où l'on se passera des bulles jusqu'à la mort du Pape, après laquelle on se règlera une fois pour toutes avec un successeur qu'on tâchera de faire élire entre ceux que l'on croira les plus traitables.

Paris, 16 juin 1719.

M. Petitpied a été arrêté en vertu d'une nouvelle lettre de cachet (1) et c'est le nonce du pape qui, en portant au Régent les provisions de l'abbaye de Chelles pour Madame sa fille, a demandé pour grâce de la part de Sa Sainteté cette lettre, ce docteur passant pour un janséniste outré et pour un ennemi secret de la cour de Rome. Il est même assez déclaré contre le cardinal qu'il prétend ménager trop les choses. On espére que son exil ne durera pas longtemps et que Son Altesse n'a pas voulu refuser au Pape une chose demandée par lui.

Les dernières nouvelles du siège de Fontarabie sont agréables. Notre jeune noblesse s'y expose avec tant d'excès que le général est obligé de la contenir. Le prince de Conti sert au siège comme lieutenant général et s'y porte avec sa valeur ordinaire. Sa qualité de commandant en chef de la cavalerie lui est inutile, car elle est toute rentrée sur nos frontières, faute de fourrages.

(1) Docteur de Sorbonne; relégué à Issoudun, il fut autorisé à revenir au mois d'octobre.

A la procession de la Fête-Dieu, où le Régent étoit, il n'a pu s'empêcher de lorgner aux fenêtres les belles qui le regardoient passer. Que voulez-vous? Deux beaux yeux sont beaux pour ce prince en tout temps.

Paris, 19 juin 1719.

La duchesse de Berry se porte mieux.

La sécheresse continue à un point que tout se perd ici, hors les blés et la vigne.

Par ordre du Régent, le roi Stanislas a reçu à Strasbourg tous les honneurs attachés aux têtes couronnées.

On se loue ici du procédé du Pape en ce qu'il a accordé les bulles pour Mme de Chelles ; on augure que Sa Sainteté est disposée à s'accommoder avec notre Cour et que les autres bulles ne tarderont pas.

Paris, 23 juin 1719.

Le chemin couvert de Fontarabie fut pris le 10 et cette place le 16 qu'elle demanda à capituler : la nouvelle en a été apportée et crue le 21 par le marquis de Termel, gendre de M. le Blanc ; lorsque la nouvelle se répandit dans Paris, on vit assez de joie dans tout le monde, et il paroit que l'ancienne haine des Espagnols se renouvelle.

La Cour a recu avis que le 11 de ce mois, Cartelleon s'est rendu à M. de Bonas, qui en a fait le siège ; la garnison a été faite prisonnière de guerre,

composée de quatre capitaines, huit subalternes, et quarante soldats avec dix canons.

La Cour de Madrid a fait glisser dans notre camp plusieurs espions pour tenter d'indisposer contre la nôtre officiers et soldats ; autant on en peut arrêter, le grand Prévôt les fait pendre sur le champ.

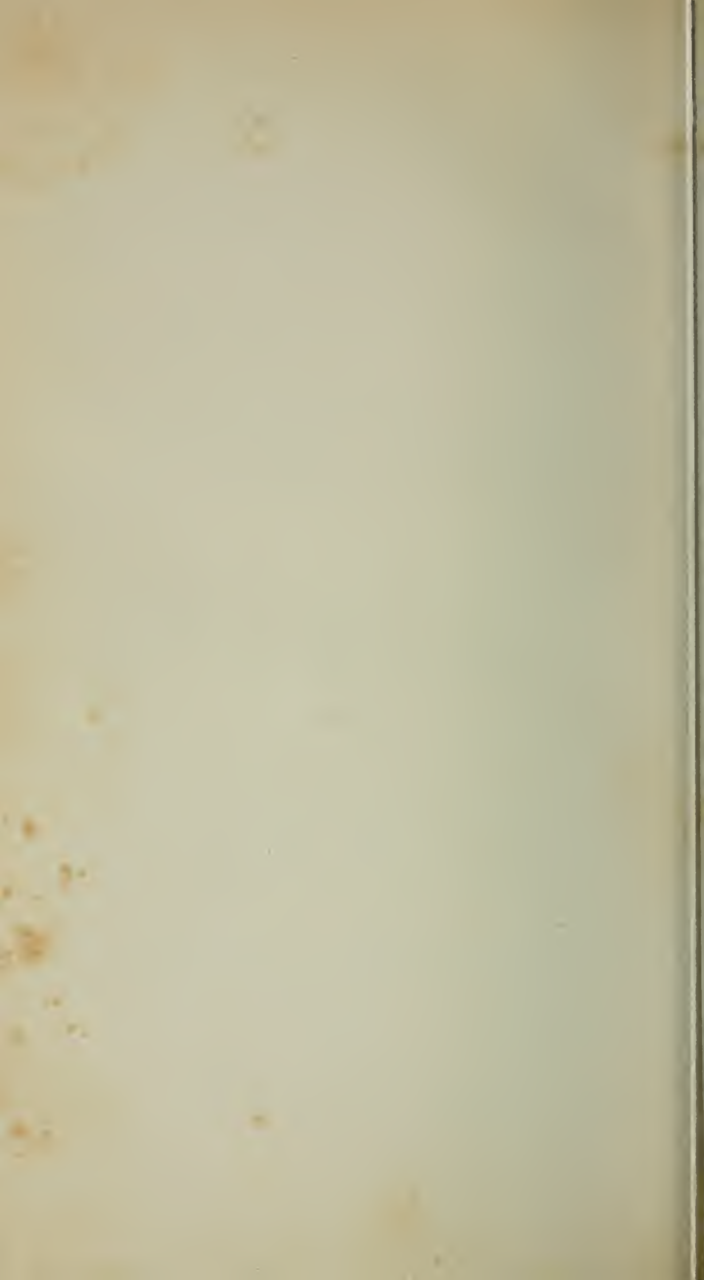
L'envoyé du czar a reçu ordre de se retirer de notre cour.

On dit que M. Law obtient la ferme des postes dont Messieurs Pajot et Rouillet, seront privés et qu'en octobre la ferme générale des aides et des gabelles passera entre ses mains. Ce sera le moyen de donner faveur aux actions qui sont assignées sur ce bail.

Hier les Chambres furent assemblées au Parlement à l'occasion d'une circulaire de l'archevêque de Rheims aux prélats du royaume pour les inviter à se dispenser de payer aucun subside au roi attendu que Sa Majesté ne protège pas l'Église. Cette lettre, dit-on, sera brûlée par la main du bourreau et le temporel de l'archevêque pourra bien être saisi et il pourroit bien être relégué. Ses partisans le regardent comme un héros pour la fermeté et la saine doctrine.

On dit que les Jésuites pour faire parade à l'Université, offrent de donner gratuitement les livres à leurs écoliers.

FIN



ERRATA

Page 92. ligne 20, au lieu de, *s'irritait*, lisez, secrétaire.
» 105. note, ligne 3, au lieu de, *prieur*, lisez, premier.
» 160. ligne 13, au lieu de, *Thouvenot*, lisez, Thevenot.
» 201. » 5, » *des Francs-Sallé*, lisez, du Franc-Salé.
» 245. ligne 17, au lieu de *d'Alègre*, lire, d'Aligre.
» 290. » 7, » *Collin-gris*, lire, Colingris.
» 314. » 2, » *Morville*, lire, Morvillars.
» 321. » 11, » *Birlibi*, lire, Biribi.

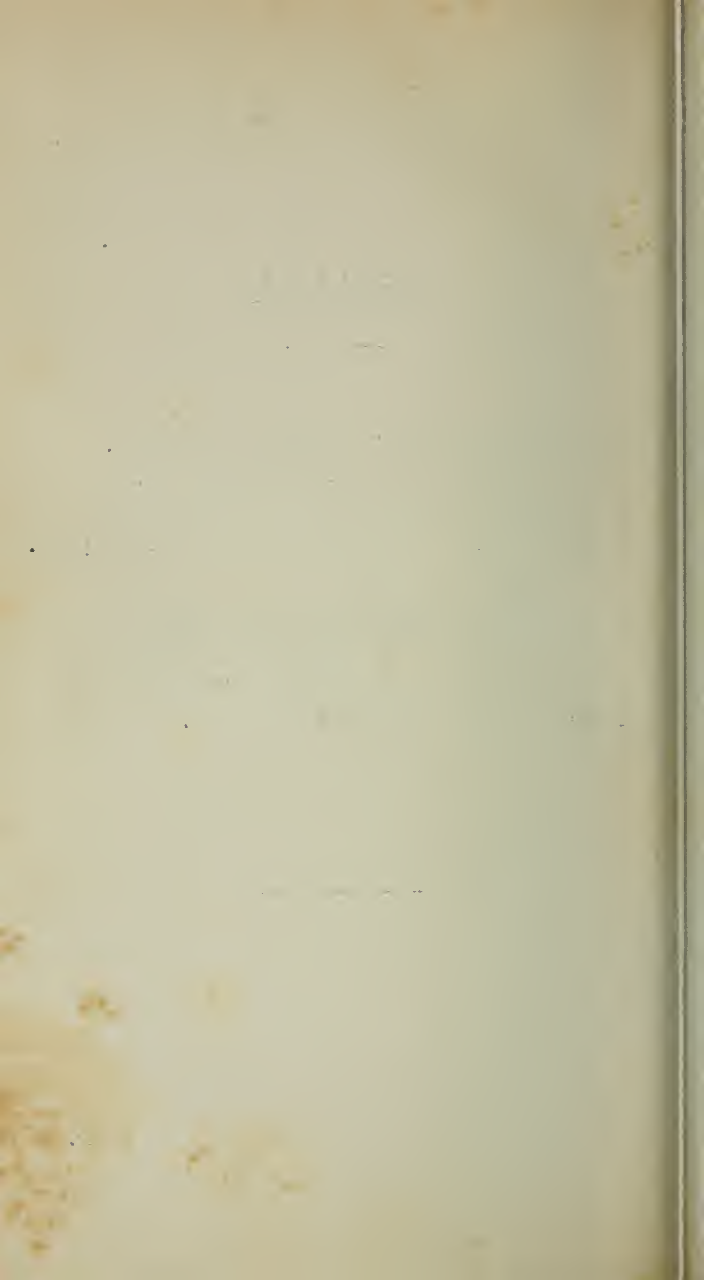


TABLE DES NOMS PROPRES [1]

Albéroni (cardinal d'). 285, 293, 294, 300, 307, 324, 325, 326.
Alègre (marquis d'). 23, 60, 136, 205.
Alègre (président d'). 245.
Amelot (Mme). 11, 133, 147, 149, 173, 187.
Antin (duc d'). 52, 56, 75, 91, 112, 134, 184, 188,
Angleterre (reine douairière d'). 51, 63, 67, 82, 102, 116, 149, 152, 153, 246, 252, 253, 256.
Argenson (garde des sceaux). 38, 39, 86, 96, 117, 118, 119, 120, 121, 121, 127, 128, 149, 155, 165, 166, 173, 177, 179, 180, 187, 212, 211, 217, 220, 221, 222, 223, 225, 226, 228, 229, 230, 231, 236, 237, 242, 248, 249, 253, 257, 258, 261, 265, 277, 279, 281, 286, 307, 327.
Argenson (son fils). 234, 291.
Armenonville (marquis d') 64, 219.
Arouet (de Voltaire) 79, 183, 185, 199.
Arpajon (madame d'). 240,
Aumont (duc d') 52, 299.
Avaux, avocat. 255.
Barangue, traitant. 92, 93.
Barbe, ministre protestant. 292.
Bauffremont (marquis de) 194, 195, 249, 250.
Bavière (chevalier de) 39.
Bazin, exempt. 98, 119.
Beauvais (évêque de) 40.
Bégon, trésorier de la marine. 154.
Bélanger, notaire. 88.
Belmont (comte de). 75.

(1) Nous ne mentionnons pas à la table les renvois concernant le Régent, parceque son nom figure, à peu d'exception près, dans toutes les pages de ce volume.

Bercy (M. de). 74.
Bernard, Samuel. 28, 123, 154.
Berry (duchesse de). 33, 47, 55, 65, 68, 71, 74. 76, 79, 81, 89, 91, 54, 99, 100, 102, 107, 108, 112, 116, 117, 121, 122, 129, 127, 134, 143, 164, 175, 176, 180, 192, 196, 206, 207, 209, 216, 235 237, 240, 253, 255, 300, 301, 320-338.
Bertin, capitaine aux gardes. 115.
Berstein, envoyé d'Autriche, 38.
Berwick (maréchal de) 60, 75, 287, 309.
Bidal, abbé. 29.
Bignon, abbé 26.
Bignon, (Mr). 231.
Biron (marquis de) 219.
Bissy (cardinal de). 137, 138, 142, 216.
Blamont, président de, 227, 281, 288, 289.
Blancmesnil, conseiller. 312.
Blouin, gouverneur de Versailles. 72.
Boisdavid (M. de) 324.
Bollingbroke, lord. 22, 60, 106, 335.
Bonas. (M. de). 338.
Bonneuil (abbé de) 201.
Bonneval (comte de). 151.
Bordeaux (archevêque de). 173.
Bosc, garde des monnaies. 308.
Bouillon (chevalier de). 15.
Bouillon (duc de). 90.
Bourbon (duc de). 8, 14, 27, 33, 65, 66, 72, 81, 91, 92, 95, 100, 108, 113, 114, 115, 129, 133, 134, 137, 140, 142, 152, 153, 162, 163 168, 169, 177, 178, 187, 193, 194, 198, 200, 201, 211, 219, 229, 232, 233, 234, 237, 238, 240, 268, 277-280, 283, 300, 310, 314, 330.
Bourbon (duchesse douairière de). 72, 162, 195, 235, 236, 312, 315, 318, 321.
Bourvalais, traitant. 75, 77, 82, 154, 186, 187, 236, 258.
Brancas (duc de). 199.
— (marquis de). 324.
Brigault, abbé. 301.
Brilhac (M. de). 188, 189.
Broglie (abbé de). 48.
Brunet de Rancy. 42, 132.

Buys, ministre des Pays-Bas. 20, 28.
Caillieré (de). 158.
Cailly, exempt. 119.
Cahors (évêque de). 162, 203.
Canillac (marquis de). 272.
Carignan (prince de). 323, 328, 330, 331.
— (princesse de). 291.
Caumartin (M. de). 242.
Cellamare (prince de). 295. 298. 303, 311. 316, 324, 340.
Cely (M. de). 79.
Chalais (prince de). 296.
Chalais (de), receveur des finances, 50.
Champi, exempt. 38, 119.
Charolais (comte de) 27, 115, 152, 169, 280, 303.
— (Mlle de), 115, 140, 142, 234.
Chartres (duc de). 65, 116, 154, 194, 195, 207, 217, 332.
— (Mademoiselle de) 61.
— (évêque de). 40.
Châteauneuf (M. de). 219.
Châtillon (comte de) 177, 194.
— (marquis de). 302.
Chelles (abbesse de). 337, 338.
Chevalier, abbé. 86,
Clermont (M. de). 194.
Clinchat, peintre. 100.
Colingris, chef de Faux-sauniers. 290, 291.
Condé (princesse de). 167.
Contades (M. de). 23, 118, 189.
Conti (prince de). 105, 109, 135, 137, 140, 157, 163, 169, 191, 219, 238, 277, 303, 310, 313, 314, 319, 320, 324, 334, 337.
Conti (princesse douairière de) 99, 162, 163, 258, 289, 306, 311, 331.
Courtanvaux (marquis de). 35.
Craon (comtesse de). 218, 236.
Crillon, archevêque de Vienne. 76.
Crozat, 88, 95, 122, 218.
Le Czar, 175-189.
Daguesseau, chancelier. 71, 75, 145, 148, 155, 169, 178, 191, 199 201, 207, 220-223, 225-230, 234, 313, 327.
Dangeau (marquis de). 143.

Daniel, jésuite. 188.
Delaunay (Mme). 312.
Delpech, traitant. 126.
Deperthe, écoliers rémois. 242.
Des Granges (M.) 276.
Dombes, (prince de). 158, 162, 169, 283, 307, 313, 314.
Douglas, lord. 25, 27, 33.
Dreux, conseiller. 8, 29, 109.
Dubois, abbé. 48, 118, 136, 158, 159, 170, 205, 208-210, 212, 213, 241, 250, 267, 270, 271, 274, 295, 297-300, 318, 319, 336.
De Coudray (M.). 233.
Du Four, marchand. 32.
Du Franc, greffier. 203.
Dupin (M.). 32.
Du Pin, abbé. 300.
Effiat (marquis d'). 75, 117, 136, 137, 173, 191, 254, 258, 284, 319, 336.
Estriées (abbé d'). 82.
— (marquis d'). 170.
— (Mme d'). 125, 177.
Eu (comte d'). 192, 193, 194, 280, 307, 313, 314.
Feret, élève de l'Académie. 56.
Ferrand, capitaine. 20, 22.
— conseiller. 270.
Feydeau, conseiller. 287, 288, 289.
Fleury (abbé). 292.
Fontanieu (M. de). 124.
Des Forts (M.). 162.
Foucault, notaire. 165, 166.
Fourqueux (M. de). 226, 240.
Fréjus (évêque de). 137, 150.
Gacé (comte de). 85, 105.
Gaillard, jésuite. 104, 105.
Gauthier, abbé, 22, 37, 40, 161, 162.
Gérard, huissier. 160.
Girardin de Vauvray. 20, 22.
Gilbert, greffier. 277.
Glée, teinturier aux Gobelins. 56,
Gousset, traiteur. 123, 125.
Grassin de la Monnoye. 200.

Gruet, traitant. 86, 96, 120, 123, 128, 149.
Guérin, acteur. 196.
Guiche (duc de). 75, 117.
Guion, greffier. 82.
Harcourt (prince d'). 70.
Hareng, charlatan. 137.
Haynon, trésorier. 122.
Helvétius. 273, 315.
Hoguer, traitant. 19.
Hop, chapelain de l'ambassadeur d'Angleterre. 311, 317, 318, 329, 335.
Huré, aubergiste à Nonancourt. 25.
Humblot, docteur en Sorbonne. 29, 30, 31, 34, 35, 54.
Huxelles (maréchal d'). 80, 117, 136, 137, 149, 158, 169, 170, 254, 271, 305.
Iberville (M. d'). 38,
Illec (d', danseuse). 52.
Jaucourt (comte de). 169.
Joly de Fleury, avocat général. 8, 9, 145, 148.
Kingston, lord. 126.
Le Blinière. écrivain. 62.
La Bourdonnaye (M. de). 187.
Le Fare, capitaine des gardes. 79, 81.
La Ferté (de), jésuite. 102.
La Feuillade (duc de). 68, 293.
Le Fontaine, usurier. 109.
La Force (duc de). 164, 183, 191, 229.
La Garde (M. de). 17, 161, 162.
La Jonquière (M. de). 330, 335.
La Moignon, président. 157.
La Porte (M. de). 42.
La Rabine, courtisane. 273.
La Rochefoulcauld (abbé de). 181.
— (Mme de). 240.
La Rue (le père de). 16, 25, 105.
La Trémoille (cardinal de). 86, 147, 193.
La Vrillière (duc de). 165, 220, 221.
— (Madame de). 109.
Landivisiau (M. de). 38.
Lautrec (marquis de). 133.

Landumier, dentiste, 319.
Lauzun (duc de). 124, 241.
Law. 78, 88, 93, 99, 106, 116, 131, 165, 200, 203, 205, 207, 208, 218, 220, 242, 252, 259, 255, 258, 260, 262, 264, 268, 270, 280, 286, 289, 308, 312, 313, 321, 322, 339.
Le Blanc, secrétaire d'État. 295, 297, 300, 305, 338.
— traitant. 67, 77, 84, 97, 154.
Le Couturier, 1er commis. 83.
Le Febvre, rédacteur du *Mercure*. 132.
Le Gendre (M.). 17.
Le Nain, conseiller. 204.
Le Pelletier de Souzy (M.). 187.
— président. 247.
Le Tellier (le père). 10, 26, 28, 34, 70.
Lesdiguières (Madame de). 181.
Linières (de), jésuite. 104, 109.
Lorraine (duc de). 57, 218, 235, 237, 239, 240, 246, 247.
— (prince Charles de). 188.
Louis XV. 28, 38, 40, 72, 77, 88, 89, 101, 102, 105, 107, 108, 119, 125, 127, 138, 143, 149, 171, 174, 175, 180, 191, 200, 205, 207, 208, 214, 237, 238, 246, 253, 260, 277, 280, 281, 284, 315.
Louvois (marquis de). 35.
Machault (M. de). 229, 305, 318.
Magny (M. de). 241.
Maillebois (Mme de). 99.
Maine (duc du). 8, 9, 13, 27, 66, 67, 93, 100, 107, 113, 129, 134, 158, 171, 174, 177, 179, 180, 190-192, 201, 202, 254, 252, 269, 275, 278-280, 283, 285, 287, 299, 301, 303, 306, 308, 309, 310, 311, 319, 320.
Maine (duchesse du). 109, 129, 130, 280, 289, 302, 303, 306, 307, 312, 317, 319, 321.
Mainguy, conseiller. 22, 255, 270.
Maintenon (Mme de). 8, 92, 121, 145, 197, 324, 331, 334.
Malaisieux, 109, 303, 307, 309, 317.
— évêque de Lavaur. 307.
Maretz (des). 11, 15, 16, 17, 26, 39, 49, 59, 94, 99, 109, 200, 236, 252.
Martinet, jésuite. 105.
Maugis (la). entremetteuse 94.
Mayranlt, avocat du roi. 219.

Mellet (Mme de). 77.
Meneau, imprimeur. 252.
Mesmes (Jean de), premier président du Parlement. 98, 68, 109, 190, 192, 201, 202, 224, 233, 244, 245, 260, 261, 264, 277, 279, 284, 285.
Mesme (abbé de). 246.
Mesgriguy, évêque de Grasse. 74.
Mézières (Mme. de). 290, 291.
Minier, actrice. 133.
Miotte, traitant. 77, 154.
Mirepoix (évêque de). 136, 137. 140.
Montagnac (de), conseiller. 42.
Monteleone (marquis de). 294, 296.
Mentespan (Mme de). 67, 107.
Montesquiou (maréchal de). 321.
Montpellier (évêque de). 137, 140.
Montrevel (maréchal de). 128.
Montval. 47.
Mortemart (M. de). 192, 199.
Morvillars (M. de). 219, 314.
Mouchy (Mme de). 64.
Du Moulin, trésorier.104, 114.
Mugnet, imprimeur. 264, 269.
Mulé, avocat. 54.
Nanceré, marquis de. 240.
Narbonne (archevêque de). 191.
Navarre, notaire. 90, 91.
Nicolaï, président. 1, 16.
Nicolas, banquier. 76, 110, 218.
Niort (évêque de). 350.
Noailles (cardinal de). 7, 11, 23, 26, 40, 75, 89, 100, 102, 104, 136, 138, 141, 143, 184, 209, 224, 230, 275, 286, 307, 315, 334.
— (évêque de Châlons). 18, 160.
— (duc de). 27, 52, 54, 75, 78, 79, 91, 111, 116, 118, 121, 122, 124, 136, 137, 144, 145, 147, 190, 191, 195, 198, 199, 200, 203, 204, 208, 209, 225, 227, 227, 241, 251, 270, 302, 310, 320.
— (duchesse de). 130.
Nointel (M. de). 187.
Le Nonce. 79, 80, 307, 315, 337.
Nonette, avocat. 255.

30

Normand traitant. 75, 77, 94, 99, 96, 149.
Novion (président de). 14, 55, 62, 109, 152.
Olivier marchand. 25.
Orléans (duchesse d'). 47, 67, 112, 116, 197, 207, 209, 224, 23(
241, 255, 306, 308.
— (duchesse douairière d'). 57, 102, 119, 167, 168, 207, 231, 24(
255, 270, 283, 318, 328.
— (chevalier d'). 88, 96, 125.
— (Mlle d'). 115, 159.
— (évêque d'). 159.
Ormesson (marquis d'). 233.
Ormond (duc d'). 17, 18, 23, 37, 48, 126.
Ossuna (duc d'). 95.
Pajot, maître des postes. 319, 339.
Pamphilio, cardinal. 147.
Parabère (Mme de). 71, 249.
Paparel, traitant. 77, 79, 81, 84, 91, 94
Paris (les frères). 198, 209.
Pécail (Mlle de). 291.
Pitau, marchand. 62.
Petitpied, le sieur. 337.
Pléneuf (Berthelot de). 52.
Poirier, médecin du roi. 246.
Poisson (le père). 68.
Polignac (cardinal de). 250, 272, 302, 303, 305, 310, 317.
— (marquis de). 178, 194.
— (Mme de). 283.
Pologne (reine de). 68.
— (roi de). 338.
Pommereu, exempt. 118, 120.
Pompadour (marquis de). 196, 305, 317.
Pontchartrain (M. de). 28, 70, 132.
Porée, jésuite. 164.
Portail, conseiller. 94.
Porto-Carrero, abbé. 294, 296, 299.
Prondre, traitant. 36, 42, 125.
Pucelle (abbé). 205, 255, 270.
Quesnel (le père). 210.
Ragotski (prince). 98, 168, 170, 211.
Ravechet, avocat. 168.

Regnauld, receveur des tailles. 19.
Ribber, notaire. 39.
Richard, banquier. 57.
Richelieu (duc de). 33, 85, 87, 105, 140, 142, 324, 325, 327, 328, 336.
Rieux (M. de). 194.
Rions (comte de). 334, 336.
Rohan (cardinal de). 137, 138, 142, 216.
Rouen (archevêque de). 40, 331.
Rouillé (M.). 75, 83, 199.
Roujault, intendant. 16.
Roye, chevalier de la Rochefoucauld de. 36, 42.
Sael, soldat. 210, 213.
Saint-Aignan (duc de). 303, 309.
Saint-Alban (comte de). 109.
de Saint-Albin, abbé. 256.
de Saint-Contèt, ministre. 51, 187, 191, 192.
de Saint-Geniez (marquis). 296, 315.
de Saint-Georges (chevalier). 17, 18, 20, 23, 25, 28, 32, 33, 46, 48, 51, 56, 57, 59, 60, 63, 78, 113, 117, 253, 257.
de Saint-Martin, conseiller. 282, 289, 312.
de Saint Pater (M. de). 82.
Saint-Pierre (abbé de). 251, 254.
Saint-Pouange (Mme de). 219.
Saint-Simon (duc de). 14, 68, 69, 319.
Sabran (Mme de). 237.
Saillant, commandant à Metz. 79.
— (marquis du). 324, 325.
Sauvin, receveur général. 19.
Savoie (duc de). 56, 281.
Servion, abbé. 11.
Sicile (roi de). 197.
Stairs, ambassadeur d'Angleterre. 15, 18, 21, 25, 28, 33, 60, 67, 133, 139, 190, 197, 209, 217, 248, 256, 291, 293, 300, 316, 317, 318, 321, 322, 324, 329, 332, 335.
Stanhope, lord. 98, 272, 287.
Tessé (maréchal de). 167, 169, 188, 191, 305.
— (marquis de). 161.
Thévenot (Mme de). 156.
— notaire. 156, 160.
Thomas, canonnier, 84, 217, 239.

Timothée, capucin. 200.
Torcy (M. de). 12, 29, 60, 64, 75, 112, 298, 318, 319.
Toulouse (comte de). 8, 27, 66, 67, 93, 119, 129, 133, 134, 158, 169, 179, 187. 191, 201, 212, 272. 275, 278, 279, 285, 307, 309, 312, 320.
Tournemine, jésuite. 288.
Trévoux, jésuite. 104, 105, 288.
Triboulot (M.). 235.
Trudon, maître des requêtes. 101.
Ursins (princesse des). 12, 290.
Usé, danseuse. 69.
Uzes (duchesse de). 242.
De Vair, chancelier. 227.
Valois (Mlle de). 280.
Vanel, traitant. 67.
Van Roberti, drappier. 97.
Vaudémont (prince de). 20, 57.
Vendôme (chevalier de). 115.
— (duchesse de). 247.
Ventadour (duchesse de). 8, 89, 101, 106, 127, 136, 143, 149, 150 151, 175, 177.
Vieux-Pont (marquis de). 194, 309.
Villars (maréchal de). 14, 46, 54, 65, 72, 117, 168, 172, 229, 249, 250 263, 279, 287, 302, 305, 310.
Villars (duchesse de). 109.
Villeroy (maréchal de). 8, 82, 89, 106, 127, 138, 143, 152, 158, 167 172, 175, 191, 192, 198, 200, 206, 212, 229, 246, 254, 263, 267 272, 280, 287, 300, 320.
Villeroy (duc de). 82.
Voysin, chancelier. 11, 47, 64, 144, 145, 147, 160.

Imp. du Fort-Carré, 9, Chaussée-d'Antin, Paris. (A. Duroy, Dr) 7881-6



